

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



**Un Peuple-Un But- Une Foi**

**Ministère des Énergies, du Pétrole et des Mines**

-----

**SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL (SENELEC)**



**PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ AU SÉNÉGAL –  
(PADAES)**

-----

*Rapport final*

***ANALYSE ENVIRONNEMENTALE INITIALE DE LA SOUS-  
COMPOSANTE : EXTENSION ET DENSIFICATION DU RÉSEAU DE  
DISTRIBUTION HTA – SOUS-ACTIVITE 4-DRN SAINT-LOUIS***

**Janvier 2025**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES PHOTOS</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>14</b>
<b>I. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>16</b>
<b>II. RAISON DE LA DEMANDE</b>	<b>16</b>
<b>III. UTILISATION ANTÉRIEURE DU TERRAIN</b>	<b>17</b>
<b>IV. DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>24</b>
<b>VI. DESCRIPTION DU MILIEU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET</b>	<b>30</b>
<b>VII. SYNTHÈSE DU MILIEU BIOPHYSIQUE ET HUMAIN DE LA ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE</b>	<b>80</b>
<b>VII. LISTE DES MATIÈRES ET AUTRES UTILISÉES</b>	<b>125</b>
7.1. Substances dangereuses	125
7.2. Eaux	125
7.2.1. Eaux entrantes	125
<b>VIII. TYPE DE REJETS</b>	<b>126</b>
7.1 Eaux sortantes	126
7.2 Air	127
7.3 Bruit	128
7.4 Déchets	128
<b>IX. LES EXIGENCES LÉGALES APPLICABLES AU PROJET</b>	<b>130</b>
<i>c) Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de Avril 2007 du Groupe de la Banque mondiale et de « Environmental, Health and Safety Guidelines for Annual Crop Production from March 30, 2016), les directives EHS de la Banque Mondiale</i>	<b>152</b>
<i>d) Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité de la Banque Mondiale (Directives EHS)</i>	<b>152</b>
<i>e) Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale</i>	<b>153</b>
<i>f) Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale pertinentes pour les travaux de construction et d'exploitation des lignes électriques HTA de la région de Saint-Louis</i>	<b>154</b>
<b>X. CONSULTATION DU PUBLIC</b>	<b>159</b>

<b>a. Perception</b>	163
<b>b. Préoccupations majeures et recommandations</b>	164
<b>C. Gestion des plaintes au niveau local et institutionnel</b>	168
<b>d. Besoins de renforcement des capacités</b>	170
<b>e. Développement local</b>	171
<b>XI: ANALYSE ET ÉVALUATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX</b>	<b>172</b>
<b>XII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	<b>230</b>
<b>XIII. ÉLÉMENTS DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI</b>	<b>287</b>
<b>XIV. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES</b>	<b>297</b>
<b>XV. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS</b>	<b>300</b>
<b>ANNEXE:</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXE A : TDR</b>	<b>302</b>
<b>TERMES DE REFERENCE (TDR)</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>II. DESCRIPTION DU PADAES</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.1. 1. PRESENTATION DU PROJET	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2. Composante 2.1 : Réalisation de l'Installation Electrique Intérieure des Ménages Vulnérables	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.3. Composante 2.2 : Electrification par le Réseau des Bâtiments de Service Public	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.4. Composante 2.3 : Electrification par le Réseau des Petites et Moyennes Entreprises	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.5. Composante 3 : Renforcement de Capacités des Institutions du Secteur de l'Electricité	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1. Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou Analyse Environnementale Initiale (AEI)	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.6. 3.1.1. Tâches et Obligations du Consultant pour l'EIES ou l'AEI	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.7. c) Description du Projet	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.8. d) Données de Base	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.9. e) Risques et Effets Environnementaux et Sociaux	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

1.1.10. f) Mesures d'Atténuation	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.11. h) Conception du Projet	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.12. i) Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), y compris celles liées aux Incidents VBG/EAS/HS ; j) Consultation Publique	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.13. h) Appendices	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.14. 3.2. Plans d'Action de Réinstallations (PARs)	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>ANNEXE B : SYNTHESE DES CONSULTATIONS DU PUBLIC</b>	<b>303</b>
<b>ANNEXE C: PROCES VERBAUX DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTAL INITIALE (AEI)</b>	<b>348</b>
<b>ANNEXE D: ETUDE DE DANGER ET ANALYSE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS</b>	<b>422</b>
<b>Etude de danger et analyse des risques professionnels</b>	<b>422</b>
<b>AD.7.1. Analyse des risques technologiques</b>	<b>422</b>
<b>AD.7.1.1. Méthodologie</b>	<b>423</b>
<b>AD.7.2. Description de l'environnement et des différentes étapes du projet</b>	<b>425</b>
<b>AD.7.2.1. Identification des dangers et cibles potentiels</b>	<b>425</b>
<b>Toxicité aiguë :</b>	<b>434</b>
<b>AD.7.4. Etude de l'accidentologie</b>	<b>446</b>
<b>AD.7.4.1. Analyse des risques</b>	<b>447</b>
<b>AD.7.5. Evaluation des risques professionnels</b>	<b>465</b>
<b>AD.7.5.4 Présentation des résultats</b>	<b>467</b>
<b>ANNEXE E: TRANSECT LINEAIRE DES OCCUPATIONS DES TRACES DES LIGNES HTA DE SAINT-LOUIS</b>	<b>489</b>
<b>ANNEXE F: COUPE TRANSVERSALE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES EMPRISES DES LIGNES HTA DE SAINT-LOUIS</b>	<b>495</b>
<b>ANNEXE G: CATALOGUE DES CARTES</b>	<b>508</b>
<b>ANNEXE H : PROCÉDURE D'OBTENTION DES AUTORISATIONS REQUISES</b>	<b>529</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : linéaire des câbles et lignes et types de poste retenus pour l'extension et la densification du réseau HTA de la région de Saint-Louis.....	17
<b>Tableau 2 : Liste des extrants.....</b>	<b>22</b>
TABLEAU 3 : linéaire des câbles et types de postes retenus dans les communes concernées par l'extension et la densification du réseau HTA de la région Saint-Louis .....	24
TABLEAU 4: Liste des équipements de chantier .....	27
Tableau 5 : classement ICPE.....	29
<b>TABLEAU 6 : Entités administratives concernées par les tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis .....</b>	<b>30</b>
<b>TABLEAU 7 : caractérisation du tracé de la ligne HTA de Boudiouck .....</b>	<b>32</b>
Tableau 8: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Mbane .....	37
Tableau 9: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Dimat Dieri .....	42
Tableau 10: caractérisation du tracé du câble HTA de Gamadji.....	46
Tableau 11: caractérisation du tracé du câble HTA d'Aéré Lao .....	51
Tableau 12: caractérisation du tracé du câble HTA de Médina Ndiathbé.....	56
Tableau 13: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Mery.....	60
Tableau 14: caractérisation du tracé du câble HTA de Mboumba .....	65
Tableau 15: caractérisation du tracé du câble HTA de Pete.....	71
Tableau 16: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Diaba.....	75
Tableau 17 : Synthèse du milieu physique de la zone d'influence indirecte des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis.....	80
TABLEAU 18: Récapitulatif des exigences légales et réglementaires applicables à l'aménagement des lignes HTA de la région de Saint-Louis .....	130
Tableau 19 : Extraits de la Norme Sénégalaise NS 05-061, Rejets des eaux usées .....	147
Tableau 20 : Extraits de la Norme sénégalaise NS05-062, Octobre 2003, Pollution atmosphérique – Norme de rejets .....	148
TABLEAU 21 : Normes Environnementales et Sociales pertinentes pour les travaux de construction et d'exploitation des lignes HTA de la région de Saint-Louis .....	155
Tableau 22 : situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles .....	160

<b>Tableau 23 : perception de chaque PP par rapport au PADAES</b> .....	164
<b>Tableau 24 : types de renforcement des capacités souhaités par catégorie de PP</b> .....	170
Tableau 25 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité .....	177
<b>Tableau 26 : Matrice de criticité</b> .....	178
<b>Tableau 27: Signification des couleurs</b> .....	178
<b>Tableau 28 : Exemple d'un résumé d'évaluation de risque</b> .....	178
<b>Tableau 29 : liste des activités sources d'impacts</b> .....	179
<b>Tableau 30 : liste des composantes susceptibles d'être affectées</b> .....	180
TABLEAU 31: taxes d'abattage par espèce .....	182
<b>Tableau 32: Résumé de l'évaluation de la perte d'arbres situés dans les emprises du projet</b> .....	183
<b>Tableau 33: Résumé de l'évaluation de la perte de refuge de la faune</b> .....	184
<b>Tableau 34: Résumé de l'évaluation du risque de perturbation de service de concessionnaires (eau et électricité)</b> .....	185
<b>Tableau 35: Résumé de l'évaluation de la perturbation des activités socioéconomiques</b> .....	186
<b>Tableau 36: Résumé de l'évaluation de la destruction des biens privés</b> .....	187
<b>Tableau 37: Résumé de l'évaluation du risque de tension sociale liée à la perte des biens</b> .....	188
<b>Tableau 38 : Résumé de l'évaluation du risque de conflit social lié au non recrutement de la main d'œuvre locale</b> .....	189
<b>Tableau 39: Résumé de l'évaluation de la déstructuration du sol au niveau des fouilles</b> .....	192
<b>Tableau 40: Résumé de l'évaluation du risque de pollution des sols</b> .....	192
<b>Tableau 41: Résumé de l'évaluation de la pollution de la nappe</b> .....	194
<b>Tableau 42: Résumé de l'évaluation de la pollution de l'air</b> .....	195
<b>Tableau 43: Résumé de l'évaluation du risque d'affection respiratoire</b> .....	196
<b>Tableau 44: Résumé de l'évaluation des nuisances sonores</b> .....	197
<b>Tableau 45: Résumé de l'évaluation de la perturbation de la mobilité des personnes et des biens</b> ..	198
<b>Tableau 46: Résumé de l'évaluation du risque de chute de plain-pied</b> .....	200
<b>Tableau 47: Résumé de l'évaluation du risque d'accidents de la circulation</b> .....	201
Tableau 48 : résumé de l'évaluation du risque de chutes d'objets .....	202

Tableau 49 : Résumé de l'évaluation du risque d'accidents liés aux conditions de travail (manutention manuelle ou mécanique de charges lourdes, ambiance physique inappropriée...)	203
<b>Tableau 50:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de propagation des IST et VIH Sida</i>	205
<b>Tableau 51:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de conflits sociaux</i>	206
<b>Tableau 52:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de violence basé sur le genre</i>	207
<b>Tableau 53:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de violence basé sur le genre</i>	208
<b>Tableau 54:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de découverte fortuite de vestiges culturels</i>	209
<b>Tableau 55 :</b> <b>Résumé de l'évaluation de l'impact de la modification du paysage</b>	210
<b>Tableau 56 :</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage</i>	211
<b>Tableau 57:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de mauvais choix de site pour la base chantier du mauvais</i>	213
<b>Tableau 58:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité</i>	214
<b>Tableau 59:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque de non-respect de la clause de réhabilitation de ma base chantier à insérer dans les DAO</i>	215
<b>Tableau 60:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque d'abandon de déchets de démantèlement de la base chantier sur le site</i>	216
<b>Tableau 61:</b> <i>Résumé de l'évaluation de la perturbation de la fourniture d'électricité</i>	217
<b>Tableau 62:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque d'électrocution lié à l'empiètement des emprises</i>	218
<b>Tableau 63:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets</i>	219
<b>TABLEAU 64 :</b> <i>résumé de l'évaluation du risque de collision et électrocution des oiseaux et chiroptères</i>	220
<b>Tableau 65:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque lié à l'environnement de travail</i>	221
<b>TABLEAU 66 :</b> <i>résumé de l'évaluation du risque de fuite de SF6</i>	222
<b>Tableau 67 :</b> <b>Résumé de l'évaluation du risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs</b>	223
<b>Tableau 68 :</b> <b>Résumé de l'évaluation des nuisances sonores</b>	224
<b>Tableau 69:</b> <i>Résumé de l'évaluation du risque d'électrocution accidentel durant l'entretien du réseau</i>	224
<b>Tableau 70:</b> <i>Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains</i>	226

<b>Tableau 71 : synthèse des impacts environnementaux et sociaux</b> .....	226
<b>Tableau 72 : synthèse des risques environnementaux et sociaux</b> .....	227
Tableau 73 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale.....	230
TABLEAU 74 : Plan de suivi environnemental et social.....	287
Tableau 75 : Plan de mise en œuvre du système de surveillance environnemental et social .....	294
Tableau 76: <i>arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du réseau HTA de la région de Saint-Louis</i> .....	297
TABLEAU 77: <b>Plan des mesures de renforcement des capacités</b> .....	300
TABLEAU 78. <b>Synthèse des consultations du public</b> .....	303
<b>Tableau 79 : Les caractéristiques physico-chimiques du gasoil</b> .....	425
<b>Tableau 80 : Risque incendie / explosion lié à l'huile de lubrification</b> .....	427
<b>Tableau 81 : Toxicité aiguë de l'huile de lubrification</b> .....	427
<b>Tableau 82 : écotoxicité de l'huile de lubrification</b> .....	428
<b>Tableau 83 : propriétés physico-chimiques de l'huile usagée</b> .....	428
<b>Tableau 84 : Les caractéristiques physico-chimiques de la peinture</b> .....	431
<b>Tableau 85 : Les caractéristiques physico-chimiques de l'oxygène</b> .....	432
<b>Tableau 86 : Les caractéristiques physico-chimiques de l'acétylène</b> .....	433
<i>Tableau 87 : Les caractéristiques physico-chimiques du R22</i> .....	434
<b>Tableau 88:</b> Synthèse de l'accidentologie dans le secteur de la transformation et du transport électrique HT.....	446
Tableau 89: Niveaux des facteurs (P, G) d'élaboration d'une matrice des risques .....	448
<b>Tableau 90: Matrice des niveaux de risque</b> .....	449
Tableau 91: Synthèse de l'analyse et présentation des niveaux de risque initiaux .....	451
<b>Tableau 92 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité</b> .....	466
<b>Tableau 93 : Matrice de criticité</b> .....	466
<b>Tableau 94 : Accidents de travail d'origine électrique (source INRS 2007)</b> .....	469
<b>Tableau 95 : Inventaire des unités de travail</b> .....	472
<b>Tableau 96 : Analyse des risques professionnels initiaux et présentation des risques résiduels</b>	475
Tableau 97 : Mesures en phase chantier.....	483

TABLEAU 98: formes d'occupation des emprises des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis .....	489
Tableau 99 : procédures d'obtention des autorisations nécessaires pour la mise en œuvre du réseau HTA de Saint-Louis.....	529

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des tracés des lignes HTA retenus pour la région de Saint-Louis .....	20
Figure 2 : Localisation du tracé des lignes HTA de Boudiouck .....	36
Figure 3 : Localisation du tracé du câble HTA de Mbane .....	41
Figure 4 : Localisation du tracé des lignes HTA de Dimat Diaéri.....	45
Figure 5 : Localisation du tracé du câble HTA de Gamadji Saré .....	50
Figure 6 : Localisation du tracé du câble HTA d'Aéré Lao .....	55
Figure 7 : Localisation du tracé du câble HTA de Medina Ndiathbe.....	59
Figure 8 : Localisation du tracé des lignes HTA de Mery.....	64
Figure 9 : Localisation du tracé des lignes HTA de Mboumba .....	70
Figure 10 : Localisation du tracé du câble HTA de Pete .....	74
Figure 11 : Localisation du tracé des lignes HTA de Diaba .....	79
Figure 12: types de relief rencontrés dans la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis .....	121
Figure 13 : types de sols de la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis .....	122
Figure 14: réseau hydrographique de la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis .....	123
Figure 15 : couches géologiques de la zone d'influence indirecte des lignes et câbles HTA de la région de Saint-Louis .....	124
Figure 16 : Logigramme analyse des risques.....	424
Figure 17 : Composition moyenne d'une huile usagée.....	428
<b>Figure 18 : Répartition des accidents d'origine électrique en fonction des causes.....</b>	<b>470</b>

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Début du tracé de la ligne HTA à Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	18
---	----

Photo 2 : Traversée de ruelle du quartier Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	18
Photo 3 : Arbres ombragés et excroissances et regards dans l’emprise à Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	18
Photo 4 : Fin du tracé de la ligne HTA (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	18
Photo 5 : Début du tracé de la ligne HTA de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	19
Photo 6 : Point de vente de légumes et fruits de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) ....	19
Photo 7 : Arbres ombragés le long du tracé de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	19
Photo 8 : Fin du tracé de la ligne HTA de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	19
Photo 9 : Début du tracé de la ligne HTA de Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	19
Photo 10 : Vue du tracé traversée par une ligne BT à Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	19
Photo 11 : Traversée de la voie d’accès à la mosquée et au puits à Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	19
Photo 12 : Fin du tracé HTA de Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	19
Photo 13 : Début du tracé du câble HTA et traversée d’une ruelle du village Gamadji Sarre (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	20
Photo 14 : Fin du tracé du câble HTA de Gamadji Sarre (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)..	20
Photo 15 : Début du tracé de la ligne HTA à 2 m d’une mosquée d’Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	20
Photo 16 : Proximité de trois magasins à 1.2 m de la tranchée à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	20
Photo 17 : Mur de clôture d’une concession à proximité de la tranchée (1,3 m) à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	20
Photo 18 : Fin du tracé du câble HTA à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	20
Photo 19 : Début du câble HTA de Médina Ndiathbe (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	21
Photo 20 : Pied de neem dans l’emprise de Médina Ndiathbe (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	21
Photo 21 : Début du tracé HTA de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	21
Photo 22 : Traversée de la RN 2 à Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	21
Photo 23 : Déplacement du bétail dans la rue mitoyenne au tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	21

Photo 24 : Fin du tracé de la ligne HTA de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	21
Photo 25 : Début du tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	22
Photo 26 : Concession empiété par le tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	22
Photo 27 : Ravine et clôture encadrant le tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	22
Photo 28 : Fin du tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	22
Photo 29 : Début du tracé du câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	22
Photo 30 : Végétation et mitoyenneté de clôtures au câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	22
Photo 31 : Traversée d'une ruelle par le câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	23
Photo 32 : Fin du tracé du câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	23
Photo 33 : Début du tracé HTA de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	23
Photo 34 : Pied d'épineux et site de fabrication de parpaings dans l'emprise HTA de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	23
Photo 35 : Fin du tracé de la ligne HTA Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	23
Photo 36 : arbres ombragés sur le tracé de Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	33
Photo 37 : proximité du centre de formation aux métier rizicoles (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	34
Photo 38 : proximité des habitations (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	34
Photo 39 : présence du réseau eau usée au voisinage du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	35
Photo 40 : arbres ombragés le long du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	38
Photo 41 : places d'affaire le long du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	39
Photo 42 : épave de voiture sur le tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	39
Photo 43 : proximité des concessions de la tranchée (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	40
Photo 44 : absence de végétation sur le tracé de Dimat Diéri (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	43
Photo 45 : voie d'accès à la mosquée de Dimat Diéri (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	43
Photo 46 : proximité de balanites par rapport au tracé à Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	47

Photo 47 : traversée d'une route du village de Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	48
Photo 48 : divagation du bétail à Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	48
Photo 49 : absence de végétation sur le tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	51
Photo 50 : magasin à proximité du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	52
Photo 51 : mosquée à proximité du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	53
Photo 52 : pied de neem sur le tracé de Médina Ndiathbé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) ..	56
Photo 53 : absence de végétation sur le tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	60
Photo 54 : voie de passage pour bétail (route mitoyenne au tracé de Mery) (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	61
Photo 55 : traversée de la RN2 par le tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	62
Photo 56 : réseau eau potable de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	62
Photo 57 : concession à proximité du tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	63
Photo 58 : ravine à proximité du tracé de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	65
Photo 59 : absence de végétation sur le tracé de Mboumba (les arbres se trouvent du côté opposé au tracé) (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	66
Photo 60 : charrette sur la piste longeant le tracé de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	67
Photo 61 : accès d'une concession mitoyenne au tracé de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	67
Photo 62 : pieds de calotropis dans l'emprise du tracé de Peté (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	72
Photo 63 : le tracé de Peté longe le côté droit de la route (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)....	72
Photo 64 : entrée d'une concession mitoyenne au tracé de Peté (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	73
Photo 65 : pied d'acacia raddiana dans l'emprise du tracé de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	76
Photo 66 : place de confection de parpaings sur le tracé de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	76
Photo 67 : voie d'accès au cimetière de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024) .....	77
Photo 68 : entrée de la concession mitoyenne au tracé de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024).....	77
Photo 69 : Forage de Mbane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024) .....	103

Photo 70 : Forage de de Pété (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024).....	105
Photo 71 : Poste de santé de Mbane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024).....	106
Photo 72 : Institution présentation de Marie de Boudiouck (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024).....	108
Photo 73 : Ecole élémentaire de Dimat Diéry (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024).....	109
Photo 74 : Ecole élémentaire d'Aéré Lao 2 (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	110
Photo 75 : Ecole élémentaire de Pété (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) ....	111
Photo 76 : Lampadaire solaire à Aéré Lao (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	112
Photo 77 : Mosquée de Gamadji Sarré (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)..	117
Photo 78 : Mosquée d'Aéré Lao (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	118
Photo 79 : Cimetière de Diaba à 5m à l'Est de l'emprise de la ligne HTA (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	119
Photo 80 : Rencontre avec l'adjoint au préfet de Dagana (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	159
Photo 81 : Rencontre avec le conseil municipal de Gandon et le village de Boudiouck (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	159
Photo 82 : Rencontre avec le conseil municipal de Mbolo Birane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024) .....	160
Photo 83 : Rencontre d'assemblée à la commune de Médina Diatkbé (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mars 2024) .....	160
Photo 84 : végétation sur les tracés de Boudiouck et de Mbane .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 85: réseau eau potable à Mery et regards du réseau assainissement à Boudiouck ...	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 86: boutique à Boudiouck et places d'affaires à Mbane dans les emprises de sécurité .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 87: habitations mitoyennes aux tracés à Boudiouck, Mbane et à Mboumba ...	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 88: route traversé par la ligne à Boudiouck .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 89: route traversée par la ligne à Gamadi.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 90: RN 2 traversée par la ligne à Mery .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Photo 91: accès aux habitations à Boudiouck ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 92: exemple de fouille et de tranchée non balisées/projet de ligne électrique (Source : Ankh, Novembre 2018, Décembre 2023) ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 93: montage de lignes électriques (Source : Ankh, Novembre 2018)... **Erreur ! Signet non défini.**

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

<b>AEI :</b>	Analyse Environnementale Initiale
<b>ANSD :</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>CGQA :</b>	Centre de Gestion de la Qualité de l'Air
<b>CHS :</b>	Comité d'Hygiène de Sécurité
<b>CRSE :</b>	Comité Régional de Suivi Environnementale
<b>DIREC :</b>	Direction de la réglementation Environnementale et du Contrôle
<b>DGPRE :</b>	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
<b>DPC :</b>	Direction de la Protection Civile
<b>DREEC :</b>	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
<b>ERP :</b>	Établissement Recevant du Public
<b>EPI :</b>	Équipement de Protection Individuelle
<b>HSE :</b>	Hygiène, Sécurité, Environnement
<b>ICPE :</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>IRA :</b>	Infection Respiratoire Aigue
<b>IREF :</b>	Inspection Régionale des eaux et Forêts
<b>IST :</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>NS :</b>	Norme Sénégalaise
<b>PDC :</b>	Plan de Développement Communal
<b>RN2 :</b>	Route Nationale N°2
<b>SENELEC :</b>	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
<b>SF6</b>	Hexafluorure de soufre
<b>SRH :</b>	Société sénégalaise de Régénération des Huiles minérales
<b>UGPE</b>	Unité de Gestion des Projets Energie
<b>IST ou MST :</b>	Infections ou maladies sexuellement transmissibles

<b>MdC :</b>	Mission de Contrôle (MdC)
<b>MEDD :</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>ONG:</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAR:</b>	Plan d'Action de Réinstallation
<b>PCB :</b>	polychlorobiphényles
<b>PGES:</b>	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PM :</b>	Pour mémoire
<b>PSE :</b>	Plan Sénégal Émergent

## I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>a. Dénomination ou raison sociale du promoteur</b>	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ (SENELEC) / DIRECTION PRINCIPALE ÉQUIPEMENT (DPE) Projet d'Amélioration De l'Accès à l'Électricité au Sénégal (PADAES)
<b>b. Nom, Prénom de la personne responsable</b>	M. Papa Toby Gaye Directeur de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ (SENELEC)
<b>c. Adresse du siège social</b>	28, 30 Rue Vincens BP 93 Dakar – Sénégal
<b>d. Adresse ou lieu d'implantation du projet</b>	Région de Saint-Louis, départements de Podor, Dagana et Saint-Louis et communes de Gandon, Richard-Toll, Podor, Gamadi Saré, Mery, Mboumba, Mbolo Birane, Medina Ndiathbe, Pete et Aéré Lao.
<b>e. Téléphone</b>	33 839 30 30/33 867 66 66
<b>f. Fax</b>	33 823 12 67
<b>g. E-mail/Site Web</b>	<a href="https://www.senelec.sn">https://www.senelec.sn</a>
<b>h. Financement</b>	Banque Mondiale (BM)
<b>i. Dénomination du bureau d'études ou de la personne physique agréé (e) mandaté (e) par le promoteur</b>	<b>Groupement</b> : Institut de Formation en Gestion Environnementale et Sociale (INFOGES) et Environment and Social Development Company SARL (ESDCO)

## II. RAISON DE LA DEMANDE

<b>a. Nouvelle implantation</b>	X
<b>b. Extension</b>	X
<b>c. Modification</b>	
<b>d. Transfert</b>	
<b>e. Renouvellement de l'autorisation arrivée à expiration</b>	
<b>f. Régularisation d'une installation existante mais non déclarée</b>	
<b>g. Autre (préciser)</b>	

### III. UTILISATION ANTÉRIEURE DU TERRAIN

Les sites d'extension et d'implantation des lignes HTA de la région de Saint-Louis sont localisés en agglomération (Boudiouck, Mbane, Dimat Diéry, Gamadi Saré, Mery, Mboumba, Diaba, Medina Ndiathbe, Pete et Aéré Lao). Au total 1 173 m de lignes et câbles HTA ainsi que des postes haut de poteau (H61) et des postes préfabriqués seront raccordés aux réseaux électriques existant de la région de Saint-Louis. Les emprises considérées sont de 5 m (soit 2,5 m de part et d'autre du tracé) pour les câbles souterrains et 7 m (soit 3,5 m de part et d'autre du tracé) pour les lignes aériennes en agglomération (zone urbaine).

Le tableau ci-après donne les tracés retenus, les linéaires de lignes et câbles HTA ainsi que les postes prévus dans chaque commune concernée.

**Tableau 1 : linéaire des câbles et lignes et types de poste retenus pour l'extension et la densification du réseau HTA de la région de Saint-Louis**

Département	Commune	Localité	Ouvrages	Distance en m
Saint-Louis	Gandon	Boudiouck	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	233
Dagana	Mbane	Mbane	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	242
Podor	Aéré Lao	Aéré Lao	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	33
	Pete	Pete	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	150
	Medina Ndiathbe	Medina Ndiathbe	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	40
	Mery	Mery	Ligne HTA aérienne 1 poste haut de poteau (H61)	137
	Gamadji Sare	Gamadji Sare	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	12
	Fanaye	Dimat Diery	Ligne HTA aérienne 1 poste haut de poteau (H61)	30
	Mbolo Birane	Diaba	Ligne HTA aérienne 1 poste haut de poteau (H61)	42
	Mboumba	Mboumba	Câble HTA souterrain 1 poste préfabriqué	254

TOTAL

1 173

Source : données Senelec

Les occupations actuelles des emprises des travaux sont composées de murs de clôtures de concessions, de pieds d'arbres, de places d'affaires, d'excroissances d'habitations, et de réseaux divers (électriques BT, routes et pistes, ruelles, assainissement individuel et AEP).

#### ❖ Câble HTA de Boudiouck

Ce câble de 233 m de long est localisé dans le village de Boudiouck à la périphérie Est de la ville de Saint-Louis. Elle part de la ligne HTA située au voisinage de la principale voie d'accès de Boudiouck (route goudronnée) à environ 300 m de la RN2. Le tracé traverse 3 rues du quartier et longe la principale voie d'accès à Boudiouck pour prendre fin au voisinage du centre de formation aux métiers rizicoles. L'emprise des travaux (2,5 m de part et d'autre de l'axe) est occupée par des excroissances et 3 murs de clôture de 7 concessions (habitées avec 2 boutiques), des rampes d'accès, 12 pieds de jeunes arbres ombragés, des regards (eau usée), et le réseau d'adduction eau potable (Sen'eau). Il faut noter qu'il existe une ligne HTA aérien qui sera déposée et remplacée par la ligne souterraine vu son proximité avec les habitations.

Les photos ci-dessous montrent les occupations des emprises de la ligne HTA.



Photo 1 : Début du tracé de la ligne HTA à Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 2 : Traversée de ruelle du quartier Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 3 : Arbres ombragés et excroissances et regards dans l'emprise à Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 4 : Fin du tracé de la ligne HTA (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### ❖ Câble HTA de Mbane

Ce câble de 242 m de long est localisé dans le quartier de Diamagueune à Mbane. Le tracé longe une ruelle du quartier. Le départ de la ligne est situé au bord de la route principale de Mbane et la fin est mitoyenne à un espace de jeu dudit quartier. L'emprise du tracé est caractérisée par la présence de 15 arbres ombragés, des activités commerciales (vente de légume et fruits, une boutique et une cantine amovible), 2 clôtures de concessions, une épave de voiture, la rampe d'accès à la station-service et le réseau souterrain eau potable de la Séo. Les photos ci-dessous montrent les occupations des emprises de la ligne HTA de Mbane.



Photo 5 : Début du tracé de la ligne HTA de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 6 : Point de vente de légumes et fruits de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 7 : Arbres ombragés le long du tracé de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 8 : Fin du tracé de la ligne HTA de Mbane (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### ❖ La ligne HTA de Dimat Diery

Cette ligne aérienne de 30 m est localisée dans le village de Dimat Diery. Elle débute sous la ligne HTA existante à 5 m de la RN 2 et longe une rue du village. L'emprise du tracé traverse la voie d'accès à la mosquée et au puits situés au voisinage et une ligne électrique basse tension (BT). Les photos ci-dessous montrent les occupations des emprises de la ligne HTA de Dimat Diery.



Photo 9 : Début du tracé de la ligne HTA de Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 10 : Vue du tracé traversée par une ligne BT à Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 11 : Traversée de la voie d'accès à la mosquée et au puits à Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 12 : Fin du tracé HTA de Dimat Diery. (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

### ❖ Câble HTA de Gamadji Sarre

Ce câble de 12 m de long est localisé dans le village de Gamadji Sarre. Cette ligne prend son départ sous la ligne HTA existante situé au voisinage d'une rue du village qu'il traverse et à 17 m de la RN2. Le tracé ne présente pas de forme d'occupation.

Les photos ci-dessous montrent les occupations des emprises de la ligne HTA



Photo 13 : Début du tracé du câble HTA et traversée d'une ruelle du village Gamadji Sarre (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 14 : Fin du tracé du câble HTA de Gamadji Sarre (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

### ❖ Câble HTA d'Aéré Lao

Ce câble de 33 m de long est localisé dans le quartier garage qui est situé à la périphérie Sud-Est d'Aéré Lao. Cette ligne prend son départ sous la ligne HTA existante située au voisinage de la RN 2 qui traverse la commune. Ce tracé longe une rue du quartier garage. Il est mitoyen à une mosquée, à trois magasins, et à une concession. Seule la clôture de la concession se trouve en partie dans l'emprise des travaux (2,5 m de l'axe de la tranchée).

Les photos ci-dessous montrent les occupations de cette ligne HTA



Photo 15 : Début du tracé de la ligne HTA à 2 m d'une mosquée d'Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 16 : Proximité de trois magasins à 1.2 m de la tranchée à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 17 : Mur de clôture d'une concession à proximité de la tranchée (1,3 m) à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 18 : Fin du tracé du câble HTA à Aéré Lao (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

### ❖ Câble HTA de Médina Ndiathbe

Ce câble de 40 m de long est localisé dans le village de Medina Ndiathbe sur la route de Kaskas à 1,8 km de la RN2. Le tracé longe le trottoir de la route. Son emprise des travaux est occupée par le réseau souterrain d'adduction eau potable d'Asufor et un jeune pied de neem (arbre ombragé). Ce tracé est à proximité d'une concession respectant l'emprise des travaux. Le départ de la ligne se fait sur le réseau HTA longeant la route. Les photos ci-dessous montrent les occupations des emprises de la ligne HTA



Photo 19 : Début du câble HTA de Médina Ndiathbe (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 20 : Pied de neem dans l'emprise de Médina Ndiathbe (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

### ❖ Ligne HTA de Mery

Cette ligne de 137 m est localisée dans le village de Mery chef de la commune éponyme. Ce câble prend son départ sous la ligne HTA existante située de l'autre côté de la RN2 à 20m. Le tracé traverse la RN 2 et longe une ruelle de la commune. L'emprise de la ligne est dépourvue de forme d'occupation à part la présence du réseau souterrain d'adduction eau potable de Asufor. La rue dont longe le tracé est une voie de passage pour le bétail.

Les photos ci-dessous montrent les occupations de ce câble HTA



Photo 21 : Début du tracé HTA de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 22 : Traversée de la RN 2 à Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 23 : Déplacement du bétail dans la rue mitoyenne au tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 24 : Fin du tracé de la ligne HTA de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### ❖ Câble HTA de Mboumba

Ce câble de 254 m de long est localisé dans le village de Mboumba chef de la commune éponyme et spécifiquement dans le quartier de Thiambé. Cette ligne prend son départ sous la ligne HTA existante traversant le quartier. Ensuite, elle traverse une ruelle et en longe une autre du quartier jusqu'à la fin du tracé. L'emprise des travaux du tracé (5m) empiète sur 3 clôtures en bois et une clôture en dur de concessions. L'emprise est mitoyenne à une ravine. On note également la présence du réseau souterrain d'adduction eau potable de Asufor et une ligne BT.

Les photos ci-dessous montrent les occupations de cette ligne HTA



Photo 25 : Début du tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 26 : Concession empiétée par le tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 27 : Ravine et clôture encadrant le tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 28 : Fin du tracé du câble HTA de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### ❖ Câble HTA de Pete

Ce câble de 150 m de long est localisé dans le village de Pete chef de la commune éponyme et spécifiquement dans le quartier de Sinthiane 2. Cette ligne prend son départ sous la ligne HTA existante en bordure de la RN 2, longe une ruelle du quartier et en traverse une autre jusqu'à la fin du tracé. L'emprise des travaux du tracé (5m) empiète sur 4 clôtures de concessions. L'emprise est occupée par une régénérescence de végétation d'espèces communes (10 calotropis et 1 boscia). On note également la présence du réseau souterrain d'adduction eau potable de Asufor et une ligne BT.

Les photos ci-dessous montrent les occupations de cette ligne HTA



Photo 29 : Début du tracé du câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 30 : Végétation et mitoyenneté de clôtures au câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 31 : Traversée d'une ruelle par le câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 32 : Fin du tracé du câble HTA de Pete (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### ❖ Lignes HTA de Diaba

Cette ligne aérienne de 42 m est localisée dans le village de Diaba. Cette ligne prend son départ sous la ligne HTA existante en bordure de la RN 2, puis longe une ruelle voie d'accès au cimetière. L'emprise des travaux du tracé est occupée par un pied d'arbre ombragé et un site de production de parpaings.

Les photos ci-dessous montrent les occupations de cette ligne HTA



Photo 33 : Début du tracé HTA de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 34 : Pied d'épineux et site de fabrication de parpaings dans l'emprise HTA de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)



Photo 35 : Fin du tracé de la ligne HTA Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

Une carte d'occupation du sol autour du tracé est jointe en annexe

#### IV. DESCRIPTION DU PROJET

##### a. Titre du projet

***TRAVAUX D'EXTENSION ET DENSIFICATION DU RÉSEAU ELECTRIQUE HTA DE LA RÉGION DE SAINT-LOUIS (SOUS ACTIVITE-4 DRN SAINT-LOUIS)***

##### b. Type de projet

Distribution d'électricité

##### c. Objectifs et justification du projet

Le Taux d'Accès à l'Électricité au Sénégal est estimé à 77%, avec des niveaux d'accès disparates entre le milieu urbain et le milieu rural avec respectivement 96% et 54%, en 2020. La vision du gouvernement du Sénégal est l'accès à l'électricité à l'horizon 2025 pour tous les ménages, les usages productifs et les services publics essentiels. En effet, le gouvernement du Sénégal, à travers la lettre de politique sectorielle couvrant la période 2020-2024, a défini sa stratégie pour réaliser la vision et les objectifs du PSE dans le secteur de l'énergie. Ainsi, dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur Distribution 2020-2035 qui considère aussi l'accès à l'électricité en 2025 pour tous les ménages. Par conséquent, la Banque Mondiale, partenaire technique et financier du Gouvernement sénégalais, a manifesté son intérêt d'accompagner SENELEC dans l'atteinte de cet objectif dans son périmètre. Cet accompagnement se traduit par le financement d'un important projet d'extension et de densification du réseau de distribution interconnecté HTA et BT, compris dans le Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal (PADAES).

La mise en œuvre du projet comporte trois composantes ci-après :

- ✓ Composante 1 : Extension et Densification du Réseau de Distribution ;
- ✓ Composante 2 : Accès à l'électricité pour une Reprise Post-Covid Résilient et Inclusive ;
- ✓ Composante 3 : Renforcement de capacités des institutions du Secteur de l'électricité.

Ces composantes sont déclinées en plusieurs sous-composantes dont la sous activité-4 DRN Saint-Louis qui a pour objectif la densification et l'extension du réseau moyenne tension, en milieu urbain, péri-urbain et rural des départements de Saint-Louis, Dagana et de Podor pour un accès durable à une électricité de qualité et à moindre coût. Spécifiquement, cela permettra d'améliorer la qualité de service rendu, d'augmenter les ventes, d'améliorer le cadre de vie des populations et d'électrifier dans le long terme les communes de Gandon, Richard-Toll, Aéré Lao, Pete, Medina Ndiathbe, Podor, Mery, Gamadji Sare, Mbolo Birane et Mboumba ainsi que les quartiers qui seront traversés par les lignes HTA.

La région de Saint-Louis présente un taux d'accès à l'électricité de 86% en milieu urbain et de 55% en milieu rural. Ces chiffres montrent un gap de 45% en zone rurale et de 14 % en zone urbaine (selon la CRSE, 2019) qu'il faut combler pour atteindre le taux de 100% fixé pour 2025. Tout ceci révèle qu'un effort important est nécessaire pour atteindre l'objectif d'accès universel à l'électricité, soit pour mettre à niveau le taux de couverture, résorber le nombre important de localités non électrifiées ou offrir l'accès au service électrique au grand nombre qui attend encore d'être desservi.

Dans ce contexte favorable, porteur de nombreux espoirs pour la population de la région de Saint-Louis, le gouvernement du Sénégal en actualisant le Schéma Directeur Distribution 2020-2035 a permis l'élaboration d'un plan quinquennal d'investissements 2021-2025 qui permet d'atteindre l'accès universel à l'électricité en 2025. Dans cette perspective, la SENELEC a bénéficié d'un appui

dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal (PADAES) financé par la Banque mondiale (BM) pour réaliser des travaux d'extension et de densification du réseau électrique (lot-3 DRN) dans les communes de Gandon, Richard-Toll, Aéré Lao, Pete, Medina Ndiathbe, Podor, Mery, Gamadji Sare, Mbolo Birane et Mboumba.

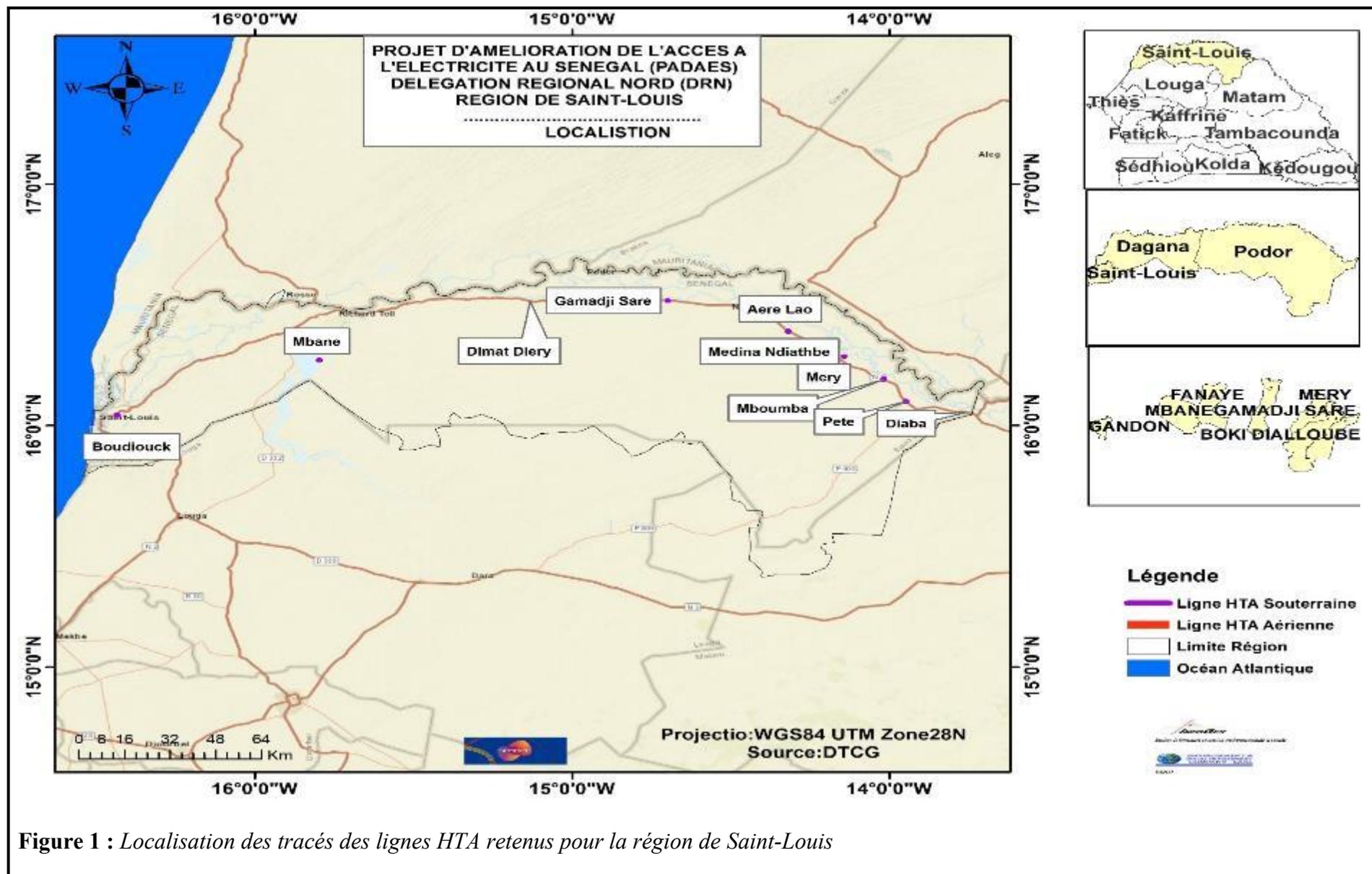
En considération des effets environnementaux et sociaux modérés associés aux travaux d'extension du réseau électrique HTA de la région de Saint-Louis et à son exploitation, et en application de la NES n° 1 sur l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux et de l'article L 21 de la loi N° 2023-15 du 02 août 2023 portant code de l'environnement, il est requis une procédure d'analyse environnementale initiale intégrant un plan de gestion environnementale et sociale conformément aux recommandations du screening environnemental et social.

**d. Localisation du projet et raisons du choix des sites (joindre une carte géographique à l'échelle appropriée)**

Les lignes HTA à réaliser, au nombre de dix (10), sont localisées dans les communes de Gandon, Richard-Toll, Aéré Lao, Pete, Medina Ndiathbe, Podor, Mery, Gamadji Sare, Mbolo Birane et Mboumba, région de Saint-Louis. Une (01) ligne sera implantée dans le département de Saint-Louis, une (01) dans le département de Dagana et huit (08) dans le département de Podor (voir figure ci-après).

Le choix de la région de Saint-Louis de ses trois départements respectifs (Saint-Louis, Dagana, et Podor) s'explique par le faible taux d'électrification actuel de ces zones. En effet, une grande partie de ces localités vivent encore dans l'obscurité. Le taux d'accès à l'électricité dans la région de Saint-Louis n'est que de 70,5% en moyenne. Le choix de cibler en priorité les communes permettra de réduire significativement les inégalités d'accès à l'électricité et de répondre aux besoins les plus criants des populations.

La figure ci-après illustre la localisation des tracés des lignes HTA retenus pour la région de Saint-Louis.



**e) Description des activités (intrants et extrants, calendrier d'exécution, effectifs nécessaires, investissement hors site etc.)**

Le projet consiste à l'extension et la densification du réseau de distribution du réseau HTA ((Moyenne Tension (MT)) DRN de la région de Saint-Louis par la fourniture et la construction de 1,173 Km de lignes HTA 30 kv ainsi que la pose et l'automatisation de postes préfabriqués en coupure de puissance 400 kVA et 250 kVA ; et l'installation et l'automatisation de postes aériens de puissance 160 kVA et 100 kVA qui seront raccordées aux réseaux électriques moyenne tension existant de la Senelec.

Les principales activités prévues sont: la libération des emprises, la mise en place des fouilles, le développement du réseau électrique, l'acheminement et la pose des postes, etc.

**❖ intrants et extrants**

**✓ intrants phase chantier**

- Matériaux de construction (sable, gravier, ciment, etc.) ;
- Eau pour les besoins des travaux et du personnel de chantier ;
- Carburant pour le fonctionnement des engins/équipements ;
- Lubrifiants (huiles neuves) et graisse pour les engins et véhicules de chantier ;
- Ferrures ;
- Conducteurs ;
- Isolateurs ;
- Cornes d'éclateurs réglables ;
- Travées de lignes 30 Kv ;
- Etc.

**✓ extrants phase chantier**

- Émission atmosphérique ;
- Huiles usées ;
- Bruit ;
- Déchets (solides et liquides)
- Déblais de sol ;
- etc.

**Tableau 2 : Liste des extrants**

<b>Types d'extrants</b>	<b>Origines</b>	<b>Observations</b>
<b>Chantier / Travaux</b>		
Déchets végétaux	Déboisement sur les emprises et les voies d'accès	Ces déchets solides assimilables à des ordures ménagères sont susceptibles de se disperser et d'affecter la salubrité du site. Ces déchets peuvent être évacués vers une décharge autorisée.
Déblais, excédents de gravier, de sable	Générés par les excavations	
Bois, chute de câble, de fer etc.	- Travaux de construction des lignes, Etc.	
Emballage : - Papier - Plastique - Etc.	- Chantier	
- Eaux usées	Installations sanitaires des chantiers	Ces effluents devront être collectés et évacués vers une STEP
Déchets dangereux : - Huiles usées ; Chiffons imbibés d'huiles ; - Eaux huileuses...)	- Entretien de la machinerie	Ces déchets dangereux ne doivent en aucun cas être mélangés aux déchets inertes et aux ordures ménagères. Nécessité d'une gestion écologiquement rationnelle et de traçabilité via le remplissage et l'enregistrement de bordereaux de suivi des déchets dangereux
Émission atmosphérique	- Fonctionnement de la machinerie ; - Fouilles	Les zones sujettes à des dégagements de poussières devront être arrosées régulièrement.
Bruits	- Fonctionnement de la machinerie	Les travaux devront être exécutés aux heures légales de travail. Le travail aux heures de prière et de repos des riverains devra être évité.
<b>Exploitation</b>		
Déchets solides banals : - Équipements électriques en fin de vie (câbles 30 kV, isolateurs, IACM, parafoudres, etc.)	Entretien des lignes HTA	Collecte et évacuation vers des sites de recyclage
Déchets dangereux : - Huiles mortes ; Chiffons imbibés d'huiles ; - Eaux huileuses...)	Entretien des véhicules et engins mobilisés dans le cadre des travaux d'entretien des infrastructures : - Lavage des filtres ; - Vidange des moteurs ;	Eaux usées chargées de résidus de contaminants chimiques et de matières en suspension ; Nécessité de remplissage d'un bordereau de suivi des déchets dangereux

#### ❖ effectifs nécessaires

Sur la base de retour d'expérience sur des projets similaires, un effectif de dix (10) personnes en moyennes suffiront pour les travaux du chantier.

#### ❖ Autres investissements hors chantier:

##### ✓ *Besoins en eau en phase chantier*

Les besoins en eau du chantier sont évalués en fonction des principaux usages :

- Besoins domestiques du personnel de chantier, entretiens de la base de chantier, sanitaires, etc;
- Lavage des engins de chantier ;
- Préparation du béton dans le cadre de la construction des assises des poteaux;
- Arrosage des zones d'intervention sujettes à des dégagements de poussières (voies d'accès, zones remaniées lors de l'ouverture des tranchées pour la pose des câbles souterrains).

Considérant une fréquentation moyenne de 10 personnes dans le chantier et une consommation spécifique de 35 litres (valeur OMS) par personnes et par jour, les besoins en eau pour les usages domestiques sont estimés à 350 l /jour.

A cette quantité s'ajoute un volume de 1,5 m<sup>3</sup>/jour d'eau pour la préparation du béton et l'arrosage des voies d'accès. Cette estimation a été basée sur le retour d'expérience sur des projets similaires.

Les prévisions de besoins en eau sont dès lors majorées à 2 m<sup>3</sup>/jour pour tout usage.

Un réservoir de stockage d'eau d'une capacité de 2 m<sup>3</sup> approvisionné à partir des points de captages (puits et forages) de la zone sera implanté pour les besoins en eau du chantier.

##### ✓ *Gestion des eaux usées en phase de chantier*

Les eaux usées sanitaires de la base chantier seront stockées dans des toilettes mobiles puis évacuées périodiquement vers une station d'épuration.

L'entretien des engins et véhicules de chantier se fera dans la station-service la plus proche.

##### ✓ *Besoins en eau en phase exploitation*

Les besoins en eau en phase exploitation se limiteront essentiellement aux besoins domestiques des travailleurs (agents de la SENELEC) : eaux de boisson, eau pour toilette, sanitaire, entretiens des locaux, etc. Une consommation spécifique de 35 litres par personnes et par jour est à prévoir pour les besoins en eau pour les usages domestiques des travailleurs.

##### ✓ *Gestion des eaux usées en phase exploitation*

Les eaux de toilettes et sanitaires sont pris en charge par le système d'assainissement existant de la SENELEC.

#### • Calendrier d'exécution

La durée des travaux de construction des lignes HTA et postes HTA/BT est de 24 mois.

#### f) Description des étapes clés du procédé technique, intrants et extrants

ACTIVITÉS DU PROJET, INFRASTRUCTURES A METTRE EN PLACE ET ÉCHÉANCIER

#### ☞ Activités et infrastructures du projet

Les activités de construction des lignes HTA, de pose et d'automatisation de postes vont consister à :

- ☞ la libération des emprises des lignes HTA ;
- ☞ l'aménagement de voies d'accès, si nécessaire ;
- ☞ l'implantation des supports (poteaux) nécessitant des fondations ;
- ☞ tirage des lignes ;
- ☞ pose des câbles ;
- ☞ l'installation des conducteurs, isolateurs et accessoires ;
- ☞ L'aménagement des massifs des postes préfabriqués ;
- ☞ La pose et l'automatisation des postes préfabriqués, l'installation et l'automatisation des postes H61.

Les interventions projetées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Fourniture et construction de 209 m de câbles HTA 30 kV aériens de 54,6 mm<sup>2</sup> ;
- Fourniture et construction de 964 m de câbles HTA 30 kV souterrains de 240 mm<sup>2</sup> ;
- La Fourniture et la Pose de postes préfabriqués en coupure de puissance 400 kVA et de 250 kVA (le nombre n'est pas encore déterminé);
- La Fourniture et la pose de postes aériens de puissance 160 kVA (le nombre n'est pas encore connu).

Le tableau ci-après montre les axes, les types de postes retenus et les linéaires de câble HTA prévu dans les communes concernées.

TABLEAU 3 : linéaire des câbles et types de postes retenus dans les communes concernées par l'extension et la densification du réseau HTA de la région Saint-Louis .

Commune	Tracé	Type de ligne	Distance en m	Postes
Gandon	Boudiouck	Souterraine	233	Poste préfabriqué
Mbane	Mbane	Souterraine	242	Poste préfabriqué
Aéré Lao	Aéré Lao	Souterraine	33	Poste préfabriqué
Pete	Pete	Souterraine	150	Poste préfabriqué
Medina Ndiathbe	Medina Ndiathbe	Souterraine	40	Poste préfabriqué
Mery	Mery	Aérienne	137	Poste haut de poteau (H61)
Gamadji Sare	Gamadji Sare	Souterraine	12	Poste préfabriqué
Podor	Dimat Diery	Aérienne	30	Poste haut de poteau (H61)
Mbolo Birane	Diaba	Aérienne	42	Poste haut de poteau (H61)
Mboumba	Mboumba	Souterraine	254	Poste préfabriqué
<b>Total</b>			<b>1 173</b>	

Source : données Senelec

☞ **Méthodologie d'exécution des travaux**

Les interventions projetées se dérouleront en trois (03) phases :

- ☞ Phase engineering ;
- ☞ Phase travaux/ construction et ;
- ☞ Phase exploitation

#### ☞ **Phase engineering**

C'est celles des études techniques études techniques (prédétermination et stabilisation des tracés des lignes aériennes et câbles souterrains; levés topographiques, etc.).

Les choix faits durant ces études et les résultats de celles-ci devront être validés par un bureau de contrôle agréé. Le suivi des travaux garantissant le respect des normes techniques en vigueur devra également être assuré par un bureau de contrôle agréé.

#### ☞ **Phase travaux/construction**

Cette phase débute avec les activités préparatoires (libération des emprises, installation de la base chantier), et se poursuit par les travaux de construction proprement dits des infrastructures électriques.

Les principaux travaux de la phase construction sont les suivants :

- ☞ Libération des emprises: nettoyage des emprises (débroussaillage, déboisement arbres sur les tracés et les voies d'accès, démolition des murs de clôtures des concessions, de rampes d'accès, d'extensions de maisons et de boutiques ; déplacement des places d'affaires à certains endroits, etc ;)) ;
- ☞ Installation de la base de chantier ;
- ☞ Amenée des matériaux et équipements sur site ;
- ☞ Démolition des murs de clôtures des concessions, des ouvrages de captage (puits), déplacement des places d'affaires à certains endroits ;
- ☞ Dévoiement des réseaux des concessionnaires ;
- ☞ Fouille et excavation dans la cadre de l'ouverture des tranchées pour la pose des câbles souterrains;
- ☞ Implantation des supports (poteaux);
- ☞ Installation des armements et ferrures, des accessoires, des isolateurs... ;
- ☞ Tirage des lignes (Conducteurs) ;
- ☞ Pose des câbles ;
- ☞ Remise en état des lieux.
- ☞ etc.

Plusieurs activités s'enchainent pendant la réalisation des travaux.

#### ☞ ***Préparation des emprises des tracés des lignes HTA***

Les abattages d'arbres se feront de façon manuelle ou à l'aide de haches, de coupecoupes ou de tronçonneuses. La valorisation se fera comme indiqué dans les articles 13 & 14 du Code Forestiers.

Les activités de démolition des murs de clôtures des concessions, des rampes d'accès, des extensions de maisons et de boutiques et de déplacement des places d'affaires se feront également dans cette phase.

La matière végétale non valorisable (feuilles, petits rameaux) provenant des arbres abattus ou élagués, les briques, les tables des étals, etc. seront évacués vers une décharge autorisée.

La préparation des couloirs des lignes se fera en deux principales étapes :

- ☞ Première étape : balisage, piquetage et bornage des tracés avec les équipes de levés topographiques.

- ☞ Deuxième étape : dégagement de couloir de sécurité (démolition des murs de clôtures des concessions, déplacement des places d'affaires, etc)
- ☞
- ☞ ligne aérienne : emprise des travaux de 7 m (soit 3,5 m de part et d'autre du tracé) en agglomération ;
- ☞ câble souterraine : emprise des travaux de 5 m (soit 2,5 m de part et d'autre du tracé) en agglomération.

Ces travaux se feront essentiellement à la main et avec l'aide des engins de chantier qui préparent le site aux activités de construction des installations électriques.

#### ☞ **Installation du chantier**

Une base de chantier devant accueillir les matériaux et équipements sera aménagée par l'entreprise qui sera utilisé dans le cadre des travaux :

Les installations fixes de chantier seront entre autres :

- ☞ Des bureaux, des sanitaires, des dortoirs, des vestiaires pour le personnel de l'entreprise,
- ☞ Des aires de stockage des équipements et matériaux,
- ☞ D'une cuve de stockage de carburant pour alimenter les engins de chantier, les groupes électrogènes, etc. Le retour d'expériences sur de projets similaires permet de recommander une cuve de carburant d'une capacité d'au moins 20 m<sup>3</sup> pour assurer les besoins de l'Entreprise ;
- ☞ Un parking pour les véhicules lourds et de la voirie pour les véhicules et engins ;
- ☞ Un groupe électrogène pour les besoins domestiques en électricité de la base de chantier (bureaux, climatisation, éclairage de la base ...) et le fonctionnement des équipements électriques. L'entreprise devra prévoir au moins un (01) groupe électrogène de 40 kVA pour assurer les besoins en électricité du chantier ;
- ☞ Manutention et stockage des matériaux et équipements (supports, accessoires)

Le transport des matériaux et équipements se fera par camions. La manutention des équipements lourds (supports en béton...) se fera par grue.

#### ☞ **Construction des infrastructures**

##### ☞ **Dévoisement des réseaux des concessionnaires**

L'Entreprise adjudicataire des travaux se rapprochera des concessionnaires présents en vue de trouver avec eux les voies et moyens du dévoisement de leurs réseaux.

##### ☞ **Fouilles et excavation**

Les fouilles pour l'implantation des supports (poteaux en béton) se feront avec une tarière (sur lève-poteaux). La profondeur des fondations sera calculée en fonction de leur hauteur. A noter que les dimensions utilisées pour les fondations des supports de ce type lignes sont de 40 cm pour la largeur des trous et 1,4 m pour la profondeur des poteaux de 9m et 1,7 m pour les poteaux de 12m.

Pour ce qui est des tranchées devant accueillir les câbles souterrains, elles ont une largeur 30 cm et une profondeur 70 cm. L'ouverture des tranchées de façon manuelle est une recommandation pour maximiser le potentiel de la main d'œuvre local (création d'emplois temporaires du projet).

##### ☞ **Transports des équipements**

Le transport des supports se fera par camion, et leur manutention par grues.

☞ **Implantation des supports**

Ils seront implantés tous les 114 m à 120 m selon les spécificités du terrain.

☞ **Tirage de câbles**

Le tirage des câbles se fera avec des tourets statiques. Les câbles seront tirés sur un tronçon par des lignes de tirage qui leur seront reliées et qui seront préalablement aiguillées dans des poulies de guidage sur chaque appui.

Les câbles sont déroulés selon la technique dite « sous tension mécanique » par une machine à commande synchronisé. Ils seront maintenus en l’air sans contact avec le sol entre deux poteaux. Leur déroulage sur l’artère sera effectué à partir d’un touret statique freiné placé sur une remorque ou un support spécifique.

La hauteur minimale des câbles sera de 6 mètres en dehors des traversées ou surplombs de voies ouvertes à la circulation et 8 mètres dans les traversées ou surplombs visés ci-dessus.

Le transport des tourets de câbles se fera par camions. Le tableau ci-après présente la liste des équipements de chantier.

**TABLEAU 4: Liste des équipements de chantier**

Type de travaux	Équipements
Travaux de préparation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Camion benne</li> <li>▪ Tractopelle</li> <li>▪ Pelle mécanique</li> <li>▪ Tractopelle</li> <li>▪ Tronçonneuse</li> </ul>
Dégagement des voies d'accès et de circulation dans les emprises des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Camion benne,</li> <li>▪ Décapeuse</li> <li>▪ Niveleuse</li> </ul>
Amenée et manutention des matériaux et équipements sur site	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Camion, benne</li> <li>▪ Camion grue</li> </ul>
Opérations de fouille et de terrassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tractopelle</li> <li>▪ Camion benne,</li> </ul>
Travaux de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Camion grue</li> <li>▪ Bétonnières</li> </ul>
Travaux de raccordement électrique et de mise en service des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grue</li> <li>▪ Poulie de déroulage et tire-fort</li> <li>▪ Grimpette support pour montage ligne HST</li> <li>▪ Caisse à outils électricien</li> <li>▪ Lot Appareils de mesure (multimètre numérique, Dynamomètre, appareil de mesure de terre)</li> <li>▪ Matériel de vérification de terre et de Mise à la terre (VAT et MAT)</li> <li>▪ Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour électricien</li> </ul>

### ☞ *Remise en état des voies d'accès et lieux des travaux*

Une fois les câbles posés en fond de fouille, les tranchées devront être remblayées au moyen des déblais. Les tracés devront être compactés pour éviter les affaissements de sol.

Les déblais tout comme les matériaux de construction en excès (sable, gravier, câbles, etc.) en excès seront évacués vers un site de réutilisation.

### ☞ *Gestion des eaux usées et déchets*

#### ☞ Gestion des eaux pluviales

Le relief des emprises des tracés est globalement plat et les sols sont ferrugineux tropicaux. Le terrassement de la base chantier et les fouilles respecteront la topographie de la zone pour ne pas perturber le ruissellement des eaux pluviales.

#### ☞ Élimination des eaux usées

Les eaux usées sanitaires de la base chantier seront stockées dans des toilettes mobiles puis évacuées périodiquement vers une station d'épuration. Quant aux eaux usées provenant de l'entretien des engins et camions, l'entretien se fera au niveau des stations-services.

#### ☞ Zone de collecte des déchets

Une aire dallée de 16 m<sup>2</sup> est prévue pour le stockage temporaire des déchets dans la base chantier en attendant leur enlèvement par un prestataire agréé.

Les feuilles et petits rameaux des arbres abattus au sein des établissements humains seront évacués vers une décharge autorisée. Le bois sera stocké sur un site dédié et mis à la disposition des populations.

### ☞ *Gestion de la sécurité*

La sécurité de la base chantier sera assurée 24h/24h. La RN2, les pistes rurales et les ruelles existantes dans la zone serviront de voies d'accès aux emprises des tracés.

L'entreprise en charge des travaux procédera :

☞ Au balisage des emprises des travaux ;

☞ À l'information des riverains de l'imminence du chantier ;

☞ À l'information, la sensibilisation et la formation du personnel sur les tâches à accomplir et les mesures de sécurité ;

☞ Aux aménagements nécessaires pour le confort et la sécurité des travailleurs, la facilitation des déplacements des populations mais aussi la protection de l'environnement (toilettes, aires de stockage des produits et des déchets, clôtures, etc.).

#### ☞ *Utilité*

#### ☞ Approvisionnement et stockage de l'eau

Les besoins en eau du projet étant minime, l'entreprise s'approvisionnera auprès des concessionnaire et fournisseurs locaux (SEN'EAU, ASUFOR) installés dans les communes concernées.

#### ☞ Approvisionnement en énergie

La base chantier sera connectée au réseau de la Senelec et deux groupes électrogènes de secours prévus pour un appui en cas de coupure d'électricité.

#### ☞ Protection contre la foudre

Il est prévu, dans la base chantier, la mise en place d'un système de mise à la terre ou de protection contre la foudre composée d'un câble de terre en cuivre de 70 mm connecté à une série de piquets de terre, tous placés à intervalles réguliers ou centrés dans les bureaux et magasin de stockage.

**Nombre de personnel:** 10 personnes

**Début des travaux :** Janvier 2025  
**Durée des travaux :** 24 mois  
**Bailleur :** Banque Mondiale  
**Entreprise des travaux :** ETM-ASTOR

## V. CLASSEMENT ADMINISTRATIF DES INSTALLATIONS CLASSÉES (NOMENCLATURE ICPE)

Le tableau suivant présente la nomenclature des installations classées.

**Tableau 5 :** classement ICPE

Rubrique	Désignation des activités	Niveau d'activité (Valeur actuelle sur le site)	Régime de classement A : Autorisation ou D : Déclaration	Type d'étude
<b>A 1000</b>	<b>MATÉRIAUX, MINÉRAUX ET MÉTAUX</b>			
<b>A1003</b>	<b>Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés (ciment, chaux, plâtre, sables fillerisés)</b>			
	La capacité de stockage étant inférieure à 1000m <sup>3</sup>	Stockage de sable et de gravier 16m <sup>3</sup>	NC	
<b>A 1400</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE, COMBUSTION, COMPRESSION ET RÉFRIGÉRATION</b>			
<b>A1402</b>	<b>Production et distribution d'électricité (Procédé par combustion) (centrales thermiques, groupe électrogène, etc.)</b>			
	Si puissance thermique maximale est Supérieure à 50 KW Inférieure à 500 KW	L'entreprise devra prévoir au moins un (01) groupe électrogène de 40 kVA pour assurer les besoins en électricité du chantier	<b>D</b>	-

D'après ce classement, le projet d'extension et de densification du réseau HTA de la région de Saint-Louis n'est pas classé. Cependant, selon l'annexe 2 du code de l'environnement de 2001 et en son point 3) *Lignes de transmission électrique*, le projet est soumis à autorisation et requiert de ce fait une Analyse Environnementale Initiale (AEI).

## VI. DESCRIPTION DU MILIEU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET

L'objectif de cette partie est de caractériser l'environnement récepteur des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis afin de faire ressortir les éléments du milieu susceptibles d'être affectés par les travaux d'extension et de densification de ce réseau. Elle consiste au recensement des différentes composantes biophysiques et humaines de la zone d'implantation des tracés.

### a. Description géographique des tracés des lignes HTA

Les lignes HTA à réaliser se trouvent dans région de Saint-Louis caractérisée par la vallée du fleuve Sénégal. Elles sont localisées dans les communes de Gandon, Richard-Toll, Aéré Lao, Pete, Medina Ndiathbe, Fanaye, Mery, Gamadji Sare, Mbolo Birane et Mboumba. .

Le tableau suivant représente les entités administratives concernées par les lignes HTA.

**TABLEAU 6 : Entités administratives concernées par les tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis**

Région	Département	Commune	Localité	Réseau HTA
Saint-Louis	Saint-Louis	Gandon	Boudiouck	Réseau HTA de Boudiouck
	Dagana	Mbane	Mbane	Réseau HTA de Mbane
	Podor	Aéré Lao	Aéré Lao	Réseau HTA d'Aéré Lao
		Pete	Pete	Réseau HTA de Pete
		Medina Ndiathbe	Medina Ndiathbe	Réseau HTA de Medina Ndiathbe
		Mery	Mery	Réseau HTA de Mery
		Gamadji Sare	Gamadji Sare	Réseau HTA de Gamadji Sare
		Fanaye	Dimat Diery	Réseau HTA de Dimat Diery
		Mbolo Birane	Diaba	Réseau HTA de Diaba
		Mboumba	Mboumba	Réseau HTA de Mboumba

Source : Données SENELEC

### b) Composantes environnementales du milieu qui risquent d'être affectés par le projet (air, eau, sol, flore, faune, éléments du milieu humain)

Deux (02) zones d'influence (directe et indirecte) sont considérées afin de mieux analyser les éléments du milieu qui risquent d'être affectés par les travaux de construction des lignes HTA dans la région de Saint Louis.

- ***Zone d'influence directe des travaux de construction des lignes HTA de la région de Saint-Louis***

La zone d'influence directe du projet correspond aux emprises des travaux de mise en place des lignes électriques HTA. Les emprises considérées sont de 5 m (soit 2,5 m de part et d'autre du tracé) pour les lignes souterraines et 7 m (soit 3,5 m de part et d'autre du tracé) pour les lignes aériennes en agglomération. Ainsi, dans ces emprises, toutes les composantes physiques (sol, eau, air, etc.), biologiques (flore, faune et habitats) et humaines (habitations, qualité de vie, activités, infrastructures paysage, patrimoine archéologique et culturel, etc.) ont été recensées pendant la mission de caractérisation.

✓ **Synthèse des composantes environnementales de la zone d'influence directe**

La détermination des composantes de l'environnement vise à établir, à partir de la collecte de donnée de la zone d'influence directe des tracés des lignes HTA, la liste des éléments de l'environnement physique, biologique et humain susceptibles d'être affectés par une ou plusieurs sources d'impact relatives aux travaux de construction des lignes HTA de la région de Saint-Louis.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des composantes environnementales de la zone d'influence directe de chaque tracé et ressortent les contraintes environnementales et sociales des emprises des lignes HTA.

**TABLEAU 7 : caractérisation du tracé de la ligne HTA de Boudiouck**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le tracé du câble de Boudiouck se caractérise par un relief plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types alluvionnaires dominé par des dépôts de sable.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts sédimentaire marine de l'éocène et les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 2 m de profondeur et se caractérise par des remontées en saison de pluies.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est uniquement influencée par les activités de transport (émissions des véhicules).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	Le tracé se trouve dans un milieu urbain et se caractérise par la présence d'arbres ombragés ou ornementales. Les espèces rencontrées sont : <i>Cassia siamea</i> (02), <i>Delonix regia</i> (05), <i>Ficus benjamins</i> (04), <i>Terminalia mantaly</i> (01). Ces espèces n'ont aucun statut particulier au niveau national et représentent une faible préoccupation (LC) pour l'UICN.

			 <p>Photo 36 : arbres ombragés sur le tracé de Boudiouck (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	<p>La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri (<i>Passer griseus</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle</i> maillée (<i>Spilopelia senegalensis</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.</p>
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	<p>La présence d'arbres ombragés ou ornementales contribue à améliorer la qualité de l'air en interceptant ou absorbant certains polluants et particules atmosphériques.</p>
	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	<p>Le tracé ne présente aucune activité. Cependant on note la présence de points de commerce (2boutiques) dans son emprise de sécurité.</p>
		Fréquentation du site	<p>Le tracé de la ligne souterraine se trouve entre la route principale du quartier de Boudiouck et les habitations. Elle est fréquentée par les piétons.</p>

<b>Milieu humain par rapport au site</b>		Alimentation en eau potable	L'eau potable est fournie par la Sen'eau qui dispose d'un réseau d'adduction dans la commune. Le tracé longe le réseau qui alimente les concessions mitoyennes.
		Structure de santé	Aucune structure de santé dans les environs du site.
		Structures scolaire et de formation	Aucune structure d'éducation et de formation sur le site. Toutefois, on peut signaler la mitoyenneté du centre de formation aux métiers rizicoles.  Photo 37 : proximité du centre de formation aux métiers rizicoles (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone urbaine, caractérisé par les activités de commerce et de services.
Cadre de vie : hygiène		Proximité des habitations par rapport au site	Sept concessions sont mitoyennes au site et hébergent des familles.  Photo 38 : proximité des habitations (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Assainissement eaux usées	Il existe un réseau d'assainissement eaux usées au milieu de la route auquel sont branchées les habitations de la zone. Le site du projet est traversé par des branchement à

			ce réseau. Des regards sont par ailleurs notés dans l'emprise des travaux. 
			Photo 39 : présence du réseau eau usée au voisinage du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eaux pluviales dans la zone. Cependant le site est le déversoir des eaux pluviales des habitations mitoyennes.
	Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.	
Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.	
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens et excroissances des habitations	
	Sur le plan physique	Aucune contrainte	
	Sur le plan socio-économique	Accès à 2 boutiques.	

La figure ci-après montre la localisation du câble HTA de Boudiouck.

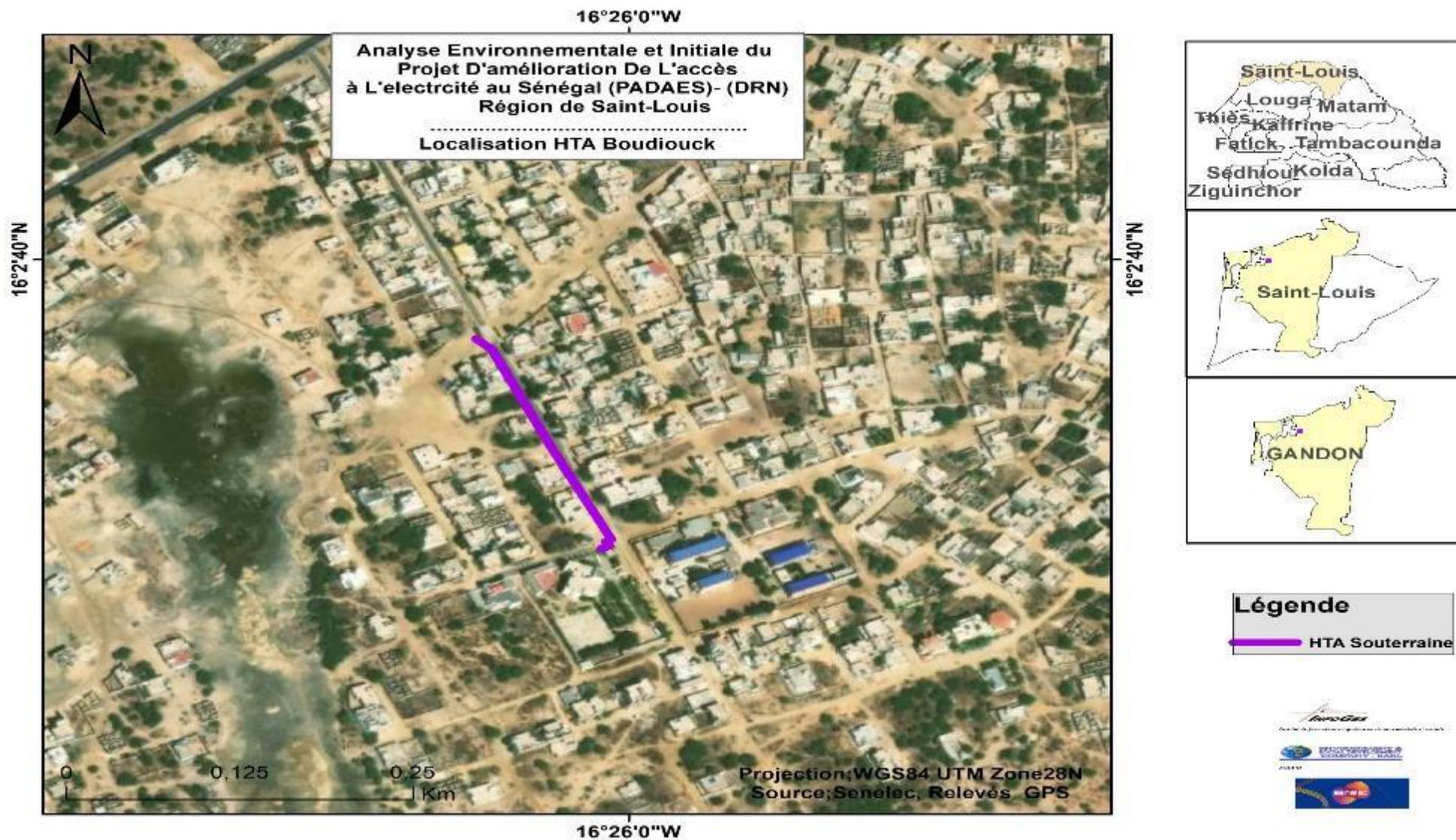


Figure 2 : Localisation du tracé des lignes HTA de Boudiouck

**Tableau 8: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Mbane**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief du tracé du câble HTA de Mbane est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types alluvionnaires dominé par des dépôts de sable.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts sédimentaire marine de l'éocène et les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 4 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est celle d'un milieu rurale caractérisée par de rares émissions de gaz et de poussières liées aux activités de transport (généralement sporadiques).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	Le tracé se trouve dans le village de Mbane et se caractérise par la présence d'arbres ombragés 15 Azadirachta indica dans l'emprise de sécurité. Cet espèce n'est pas protégée au niveau national et représente une faible préoccupation (LC) pour l'UICN.

			 <p>Photo 40 : arbres ombragés le long du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	<p>La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri (<i>Passer griseus</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Passeridés et à l'ordre des passeriformes. <i>Tourterelle maillée</i> (<i>Spilopelia senegalensis</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.</p>
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	<p>Le site se trouve dans un milieu rural densément peuplé. La présence d'arbres ombragés constitue des refuges pour les oiseaux.</p>
	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	<p>L'emprise de sécurité du tracé (2,5m de part et d'autre du tracé) est occupée par les activités commerciales (vente de légume et fruits, une boutique et une cantine amovible).</p>

<b>Milieu humain par rapport au site</b>			 <p>Photo 41 : places d'affaire le long du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Fréquentation du site	<p>Le tracé longe une des artères du village et présente 5 concessions dans l'emprise de sécurité (2,5 m de part et d'autre de la tranchée). Cette voie est très fréquentée par la population. Il y a une épave de voiture sur le tracé.</p>  <p>Photo 42 : épave de voiture sur le tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>	
	Alimentation en eau potable	<p>L'eau potable est fournie par la Séo qui dispose d'un forage et d'un réseau d'adduction dans le village. Le tracé longe ou traverse ce réseau qui alimente les concessions mitoyennes.</p>	
	Structure de santé	<p>Il n'y a aucune structure de santé dans le voisinage proche du tracé.</p>	
	Structures scolaire et de formation	<p>Il n'y a pas de structure éducative dans le voisinage proche du tracé.</p>	
	Mode de vie	<p>Le mode de vie est en transition entre un mode de vie urbain et un mode de vie rurale. Il y a une forme</p>	

			de mutation des activités agricoles et d'élevage vers les activités de commerces et services.
Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site		Huit concessions sont mitoyennes au site et hébergent des familles.
			Photo 43 : proximité des concessions de la tranchée (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées à Mbane. Les eaux usées sont rejetées dans les fosses ou dans les puits perdus.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eaux pluviales sur le site. L'eau de pluie ruisselle selon la pente du terrain dans le village.
	Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.	
Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.	
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Accès aux concessions et mobilité de la population	
	Sur le plan physique	Aucune contrainte physique.	
	Sur le plan socio-économique	Présence de quelques places d'affaires dans l'emprise de sécurité de la ligne (un point de vente de légume et fruit, une boutique, une librairie et une cantine.	

La figure ci-après montre la localisation du câble HTA de Mbane.

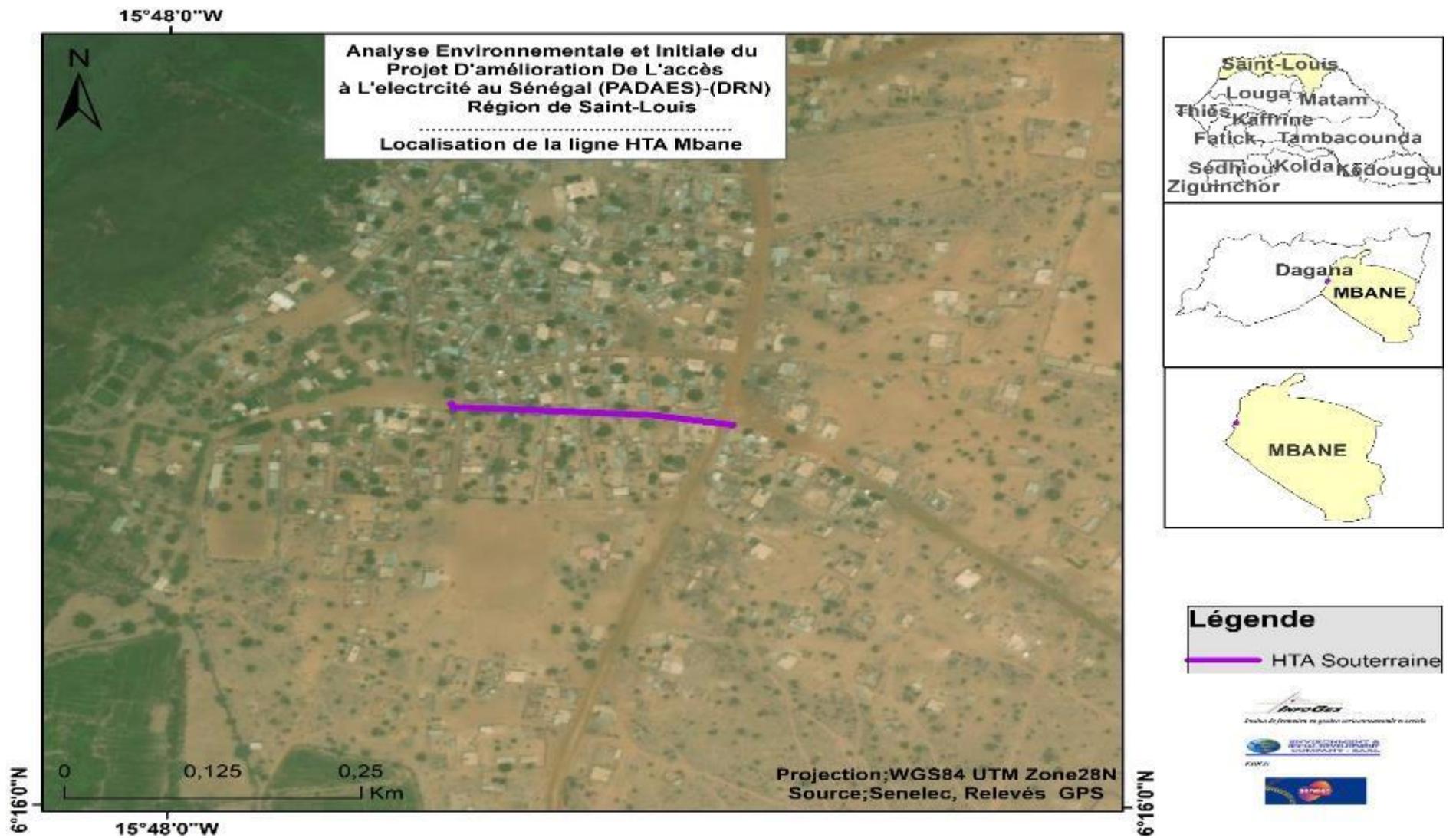


Figure 3 : Localisation du tracé du câble HTA de Mbane

**Tableau 9: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Dimat Dieri**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé de la ligne de Dimat Dieri est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 10 m de profondeur comme en témoigne le puits situé au voisinage du tracé.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur la route nationale 2 (RN2) (émission de gaz d'échappement).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>Le tracé se trouve en en bordure de la route. Aucune espèce végétale n'a été identifiée sur le site lors de la visite de terrain.</p> 

			Photo 44 : absence de végétation sur le tracé de Dimat Diéri (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	Aucune espèce de la faune n'a été observée dans l'emprise du projet.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	Le site ne présente pas service écosystémique prioritaire.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	L'emprise du projet est dépourvu d'activité socioéconomique. Le tracé longe une route du village, il est traversé par la voie d'accès à la mosquée.  Photo 45 : voie d'accès à la mosquée de Dimat Diéri (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Fréquentation du site	Le site longe une route du village de Dimat Dieri. La zone se caractérise par une faible mobilité des populations.
		Alimentation en eau potable	Il n'y a pas de réseau d'adduction d'eau potable dans le village. Un puits se trouve à proximité du tracé à environ 7 m.
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé dans le voisinage proche du tracé.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisé par les activités agricoles et d'élevage

	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	Il n'y a pas d'habitation dans l'emprise du projet, l'habitation la plus proche se trouve à environ 25 m du site.
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eaux pluviales sur le site et dans la zone.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site. Cependant, la mosquée du village est située à 20 m du site du projet.
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Traversée de la voie d'accès à la mosquée de Dimat Dieri.	
	Sur le plan physique	Aucune contrainte.	
	Sur le plan socio-économique	Aucune contrainte.	

La figure ci-après montre la localisation du tracé HTA de Dimat Diéri.



Figure 4 : Localisation du tracé des lignes HTA de Dimat Diaéri

**Tableau 10: caractérisation du tracé du câble HTA de Gamadji**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé du câble de Gamadji est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur la route nationale 2 (RN2) (émission de gaz d'échappement).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	Le tracé se trouve en en bordure de la route. Aucune espèce végétale n'a été identifiée sur le site. Toutefois on peut noter la présence de trois pieds de <i>Balanites aegyptiaca</i> à proximité (4 m) du tracé. Cette espèce n'est pas protégées au niveau national et représente une faible préoccupation (LC) pour l'UICN.

			 <p>Photo 46 : proximité de balanites par rapport au tracé à Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	<p>La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri (<i>Passer griseus</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> (<i>Spilopelia senegalensis</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.</p>
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	<p>Les arbres fournissent de l'ombre et constituent les zones de refuge pour les oiseaux.</p>
	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	<p>L'emprise du projet est dépourvu d'activité socioéconomique. Le tracé traverse une route du village.</p>
		Fréquentation du site	<p>Le site se trouve à proximité de la RN2 (8 m) et traverse une route du village. La zone présente une mobilité faiblement dense des populations.</p>

<b>Milieu humain par rapport au site</b>			 <p>Photo 47 : traversée d'une route du village de Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>  <p>Photo 48 : divagation du bétail à Gamadi (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Alimentation en eau potable	Il y a un réseau d'adduction d'eau potable dans le village géré par Asufor.
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé sur le site.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisé par les activités agricoles et d'élevage
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	Il n'y a pas d'habitation dans l'emprise du projet, l'habitation la plus proche se trouve à environ 15 m du site.
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eaux pluviales sur le site et dans la zone.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.

	Patrimoine	
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens.
	Sur le plan socio-économique	Aucune contrainte.

La figure ci-après montre la localisation de la lignes HTA de Gamadji Saré .

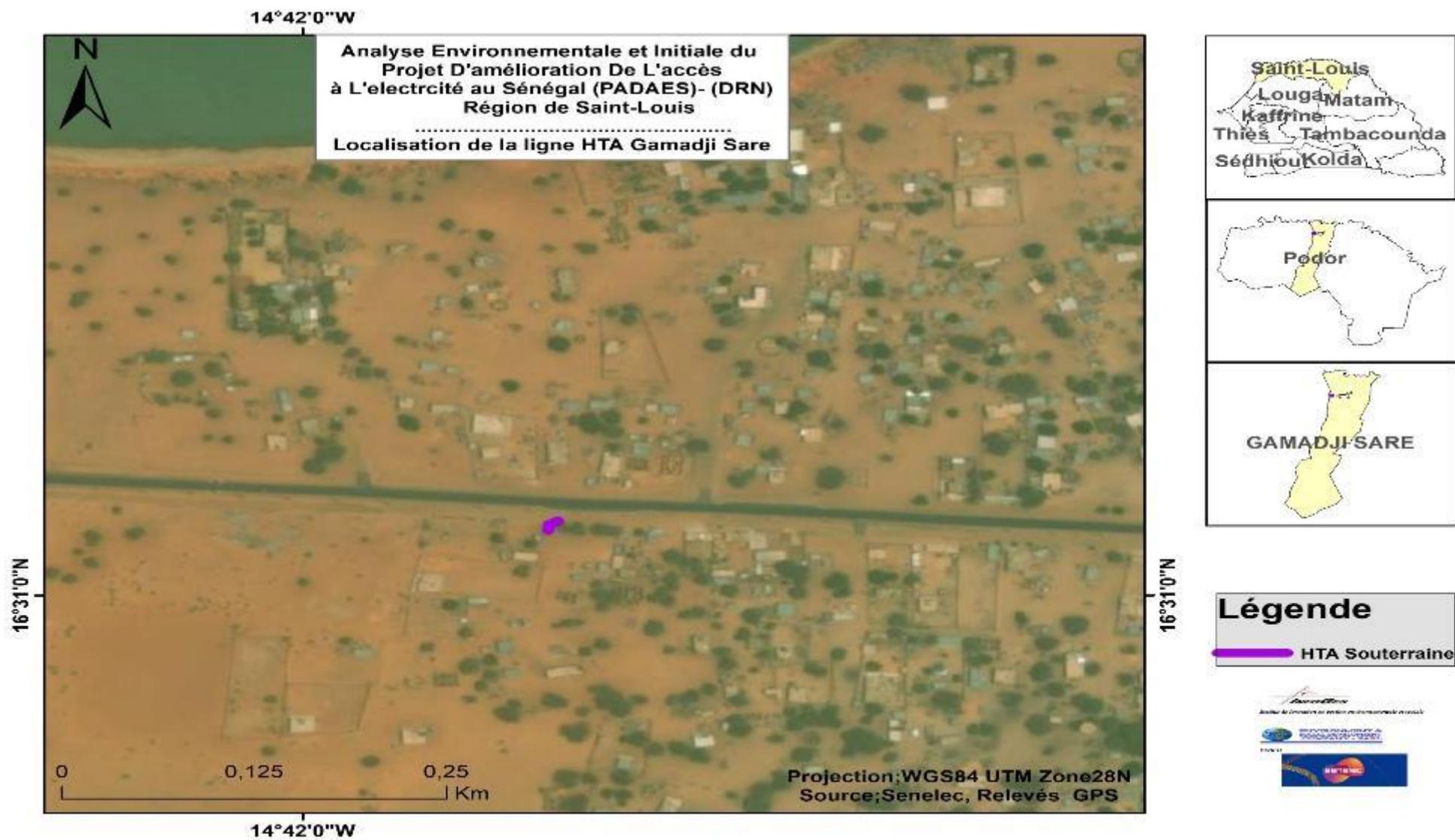


Figure 5 : Localisation du tracé du câble HTA de Gamadji Saré

**Tableau 11: caractérisation du tracé du câble HTA d'Aéré Lao**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief du tracé du câble d'Aéré Lao est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts sédimentaire marine de l'éocène et les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 25 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est celle d'un milieu rurale caractérisée par de rares émissions de gaz et poussières liées aux activités de transport (généralement sporadiques).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>Le tracé se trouve dans le village de Aéro Lao et longe une piste du quartier garage qui se caractérise par l'absence de végétation.</p>  <p>Photo 49 : absence de végétation sur le tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>

	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri ( <i>Passer griseus</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> ( <i>Spilopelia senegalensis</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	Le site ne contribue à aucun service écosystémique prioritaire.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	Le tracé de la ligne ne présente aucune activité. Toutefois, au niveau de l'emprise de sécurité (2,5 m de la tranchée) se trouve 3 magasins.  Photo 50 : magasin à proximité du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
		Fréquentation du site	Le tracé longe une des artères du quartier garage mitoyen à une mosquée, trois magasins et une concession.
		Alimentation en eau potable	L'eau potable est fournie par Asufor qui dispose d'un forage et d'un réseau d'adduction à Aéré Lao.

			Le tracé longe ce réseau qui alimente le quartier garage.
		Structure de santé	Il n'y a aucune structure de santé dans l'emprise du projet.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas de structure éducative dans l'emprise du projet.
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisé par les activités agricoles et d'élevage.
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	Le tracé de la ligne électrique est mitoyen à une mosquée, trois magasins et une concession.
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées à Aéré Lao. Les eaux usées sont rejetées dans les fosses ou dans les puits perdus.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eaux pluviales sur le site. Toutefois, on note la présence d'un petit segment de collecteur qui dirige les eaux pluviales de la route principale qui traverse le village vers la zone du site.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site. proximité d'une mosquée.
			 <p>Photo 51 : mosquée à proximité du tracé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Sur le plan humain	Accès à une concession, trois magasins et une mosquée. Présence de réseau d'adduction d'eau potable d'Asufor.	
		Sur le plan physique	
		Il n'existe pas de contrainte physique sur le site.	

<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan socio-économique	Proximité de trois magasins.
---	------------------------------	------------------------------

La figure ci-après montre la localisation du tracé HTA d'Aéré Lao.



Figure 6 : Localisation du tracé du câble HTA d'Aéré Lao

**Tableau 12: caractérisation du tracé du câble HTA de Médina Ndiathbé**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé du câble est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur la principale route d'accès du village (émission de gaz d'échappement).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>Le tracé se trouve en bordure de la route. Il y a un pied de neem (<i>Azadirachta indica</i>) dans l'emprise du tracé, c'est une espèce non protégée au Sénégal et qui constitue une faible préoccupation de l'UICN.</p>  <p>Photo 52 : pied de neem sur le tracé de Médina Ndiathbé (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>

	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri ( <i>Passer griseus</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> ( <i>Spilopelia senegalensis</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbidae et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	Le site ne présente pas service écosystémique prioritaire.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	L'emprise du tracé est dépourvu d'activité socioéconomique. Le tracé longe le trottoir de la route.
		Fréquentation du site	Le site se trouve à proximité de la route goudronnée qui traverse le village (3m) et menant à Kaskas.
		Alimentation en eau potable	Il y a un réseau d'adduction d'eau potable qui est géré par Asufor. Ce réseau passe en bordure des routes pour alimenter les concessions. Ce réseau est probablement dans l'emprise du tracé.
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé sur le site.
		Structures scolaire et de formation	Il y a un établissement scolaire proche du site à environ 100 m. .
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisé par les activités agricoles et d'élevage.
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	Il y a une concession qui est mitoyenne au tracé. L'emprise de sécurité du tracé empiète sur cette concession.

		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eau pluviale dans la zone.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens	
	Sur le plan physique	Aucune contrainte.	
	Sur le plan socio-économique	Aucune contrainte socioéconomique.	

La figure ci-après montre la localisation du tracé HTA de Médina Ndiathbe .

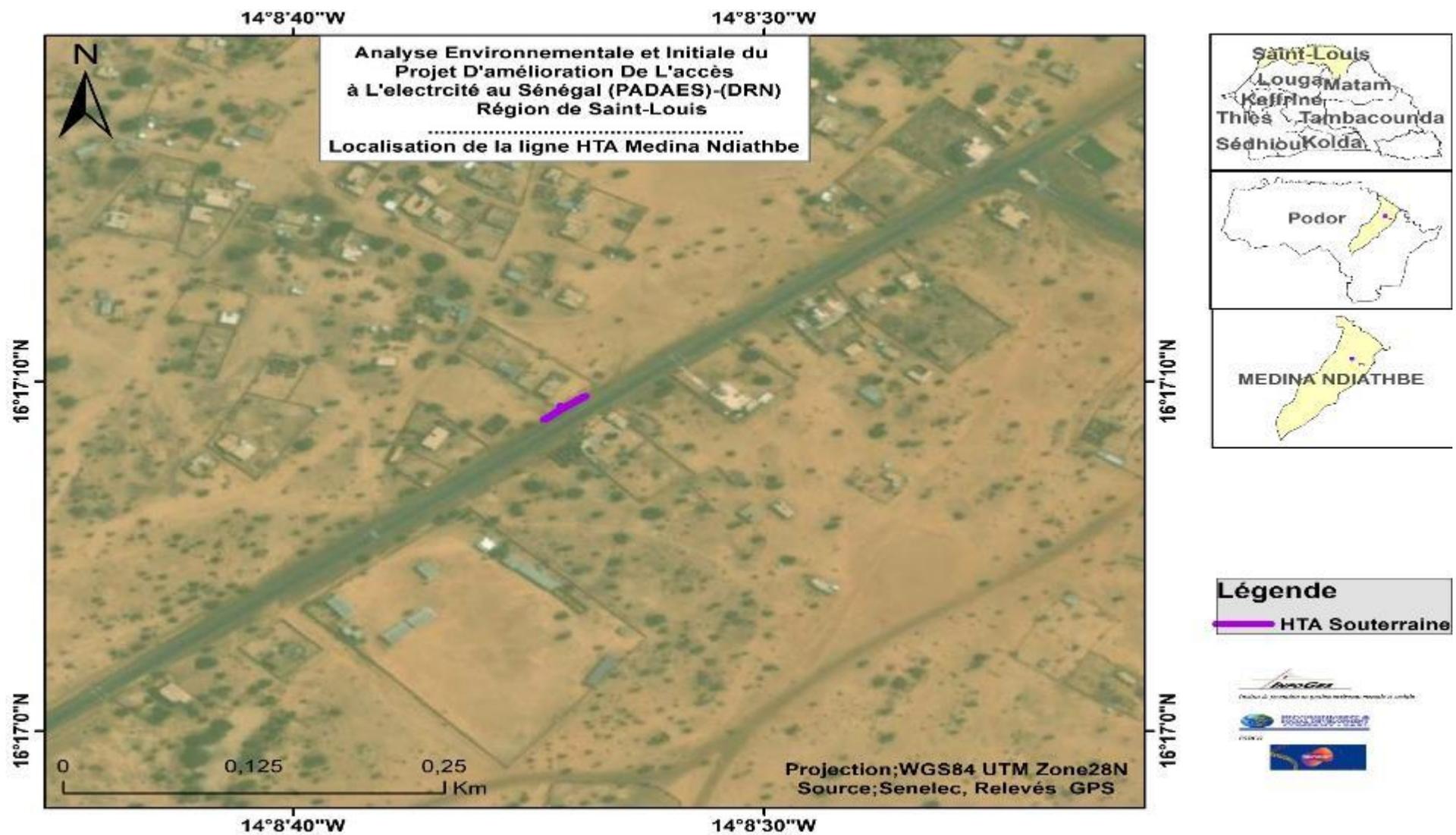


Figure 7 : Localisation du tracé du câble HTA de Medina Ndiathbe

**Tableau 13: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Mery**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé de la ligne est relativement plat et présente une faible inclinaison vers le Nord-Est.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur RN 2 et sur les routes latéritiques de la commune (émission de gaz d'échappement et de poussière).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>Le tracé se trouve en en bordure de la route. Aucune espèce végétale n'a été identifiée sur le site.</p>  <p>Photo 53 : absence de végétation sur le tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>

	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri ( <i>Passer griseus</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> ( <i>Spilopelia senegalensis</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	Le site ne présente pas service écosystémique prioritaire.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	L'emprise du tracé est dépourvu d'activité socioéconomique. Toutefois, on peut noter la proximité d'un site de mécanicien auto (10 m) et le passage du bétail sur la route mitoyenne au tracé de Mery.. 
		Fréquentation du site	Le tracé traverse la RN2 et longe une route latéritique de la commune. La zone présente une mobilité faiblement dense des populations.

			 <p>Photo 55 : traversée de la RN2 par le tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Alimentation en eau potable	<p>Il y a un réseau d'adduction d'eau potable à Mery qui est géré par Asufor. Ce réseau passe en bordure des routes pour alimenter les concessions. Ce réseau est visible au voisinage du tracé.</p>  <p>Photo 56 : réseau eau potable de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé proche du site.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.
		Mode de vie	Le mode de vie se caractérise par une forme de mutation des activités agricoles et d'élevage vers les activités de commerces et services.
Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	Deux concessions sont proches du tracé à 5 m environ.	

			 <p>Photo 57 : concession à proximité du tracé de Mery (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Le tracé longe une route sableuse qui constitue une voie importante de ruissellement des eaux de pluies.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens	
	Sur le plan physique	Traversée de la RN 2	
	Sur le plan socio-économique	Proximité d'un atelier mécanique.	

La figure ci-après montre la localisation du tracé HTA de Mery.

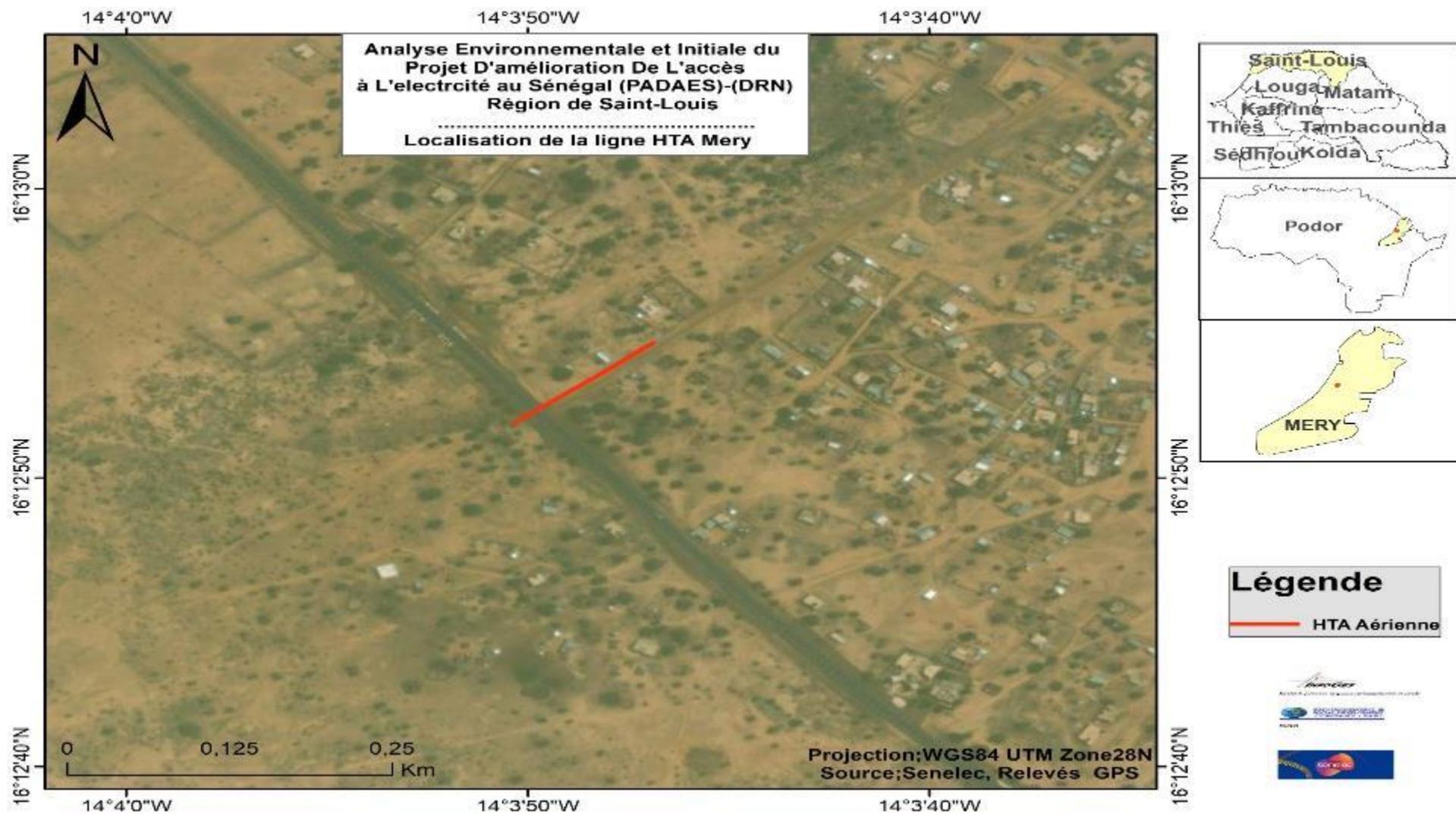


Figure 8 : Localisation du tracé des lignes HTA de Mery

**Tableau 14: caractérisation du tracé du câble HTA de Mboumba**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé du câble est relativement plat et présente une faible inclinaison vers le Nord-Est.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne. Cependant, le tracé est mitoyen à un ravin de ruissellement des eaux de pluies. 
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur RN 2 et sur les piste sableuses de la commune (émission de gaz d'échappement et de poussière).	

<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>Le tracé longe une piste sableuse du quartier Tiambé. Aucune espèce végétale ne se trouve dans l'emprise du projet.</p>  <p>Photo 59 : absence de végétation sur le tracé de Mboumba (les arbres se trouvent du côté opposé au tracé) (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	<p>La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri (<i>Passer griseus</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> (<i>Spilopelia senegalensis</i>) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.</p>
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	<p>Le site ne présente pas service écosystémique prioritaire.</p>
	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	<p>L'emprise du tracé est dépourvu d'activité socioéconomique. Cependant on note la présence d'un atelier de soudure à 8 m du tracé (sur le bord opposé de la route).</p>

<b>Milieu humain par rapport au site</b>		Fréquentation du site	<p>Le tracé traverse une piste du quartier Tiambé et en longe une autre. Ce sont des voies très fréquentées par la population notamment les élèves.</p>  <p>Photo 60 : charrette sur la piste longeant le tracé de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Alimentation en eau potable	Il y a un réseau d'adduction d'eau potable à Mboumba qui est géré par Asufor. Ce réseau passe en bordure des routes pour alimenter les concessions. Ce réseau est dans l'emprise du tracé.
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé proche du site.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisé par les activités agricoles et d'élevage.
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	<p>Cinq concessions sont proches du tracé et sont empiétées par l'emprise de sécurité de la ligne.</p>  <p>Photo 61 : accès d'une concession mitoyenne au tracé de Mboumba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>

		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Le tracé longe une route sableuse qui constitue une voie de ruissellement des eaux pluviales.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens	
	Sur le plan physique	Traversée d'une route sableuse.	
	Sur le plan socio-économique	Proximité d'un atelier de soudure.	

La figure ci-après montre la localisation du tracé HTA de Mboumba .

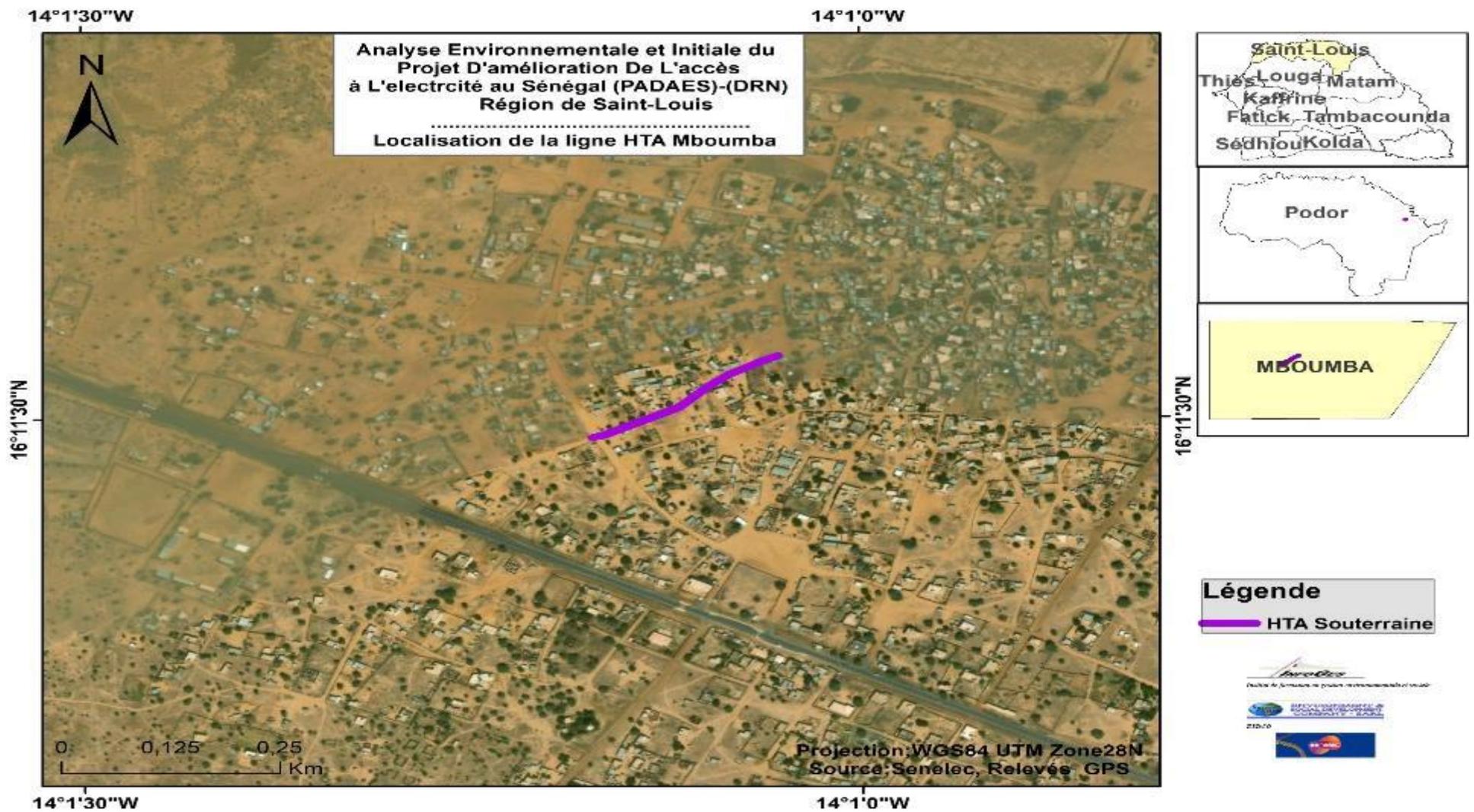


Figure 9 : Localisation du tracé des lignes HTA de Mboumba



**Tableau 15: caractérisation du tracé du câble HTA de Pete**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé du câble HTA de Pete est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur RN 2 et sur la piste latéritique du quartier Sinthiane II (émission de gaz d'échappement et de poussière).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>La végétation dans l'emprise du tracé est composée d'espèces communes, <i>Calotropis procera</i> (10 pieds) et de <i>Boscia senegalensis</i> (01 pieds).</p> 

			Photo 62 : pieds de calotropis dans l'emprise du tracé de Peté (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri ( <i>Passer griseus</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> ( <i>Spilopelia senegalensis</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	Le site ne présente pas service écosystémique prioritaire.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	L'emprise du tracé est dépourvu d'activité socioéconomique.
		Fréquentation du site	Le tracé longe une route du quartier Sinthiane et en traverse une autre. Le trottoir qui abrite le tracé est moins fréquenté d'où la présence de la végétation.  Photo 63 : le tracé de Peté longe le côté droit de la route (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)

		Alimentation en eau potable	Il y a un réseau d'adduction d'eau potable à Peté qui est géré par Asufor. Ce réseau passe en bordure des routes pour alimenter les concessions. Ce réseau est probablement dans l'emprise du tracé.	
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé proche du site.	
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.	
		Mode de vie	Le mode de vie est caractérisé par une forme de mutation des activités agricoles et d'élevage vers les activités de commerces et services.	
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site		Trois concessions sont proches du tracé et sont empiétées (3 murs de clôture et 2 entrées de concession) par l'emprise de sécurité de la ligne.  <p>Photo 64 : entrée d'une concession mitoyenne au tracé de Peté (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
			Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eau pluviale dans la zone.	
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.	
		Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.
	<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens	
Sur le plan physique		Traversée d'une route latéritique.		
Sur le plan socio-économique		Le site n'abrite pas d'activité socioéconomique.		

La figure ci-après montre la localisation de la lignes HTA de Peté.

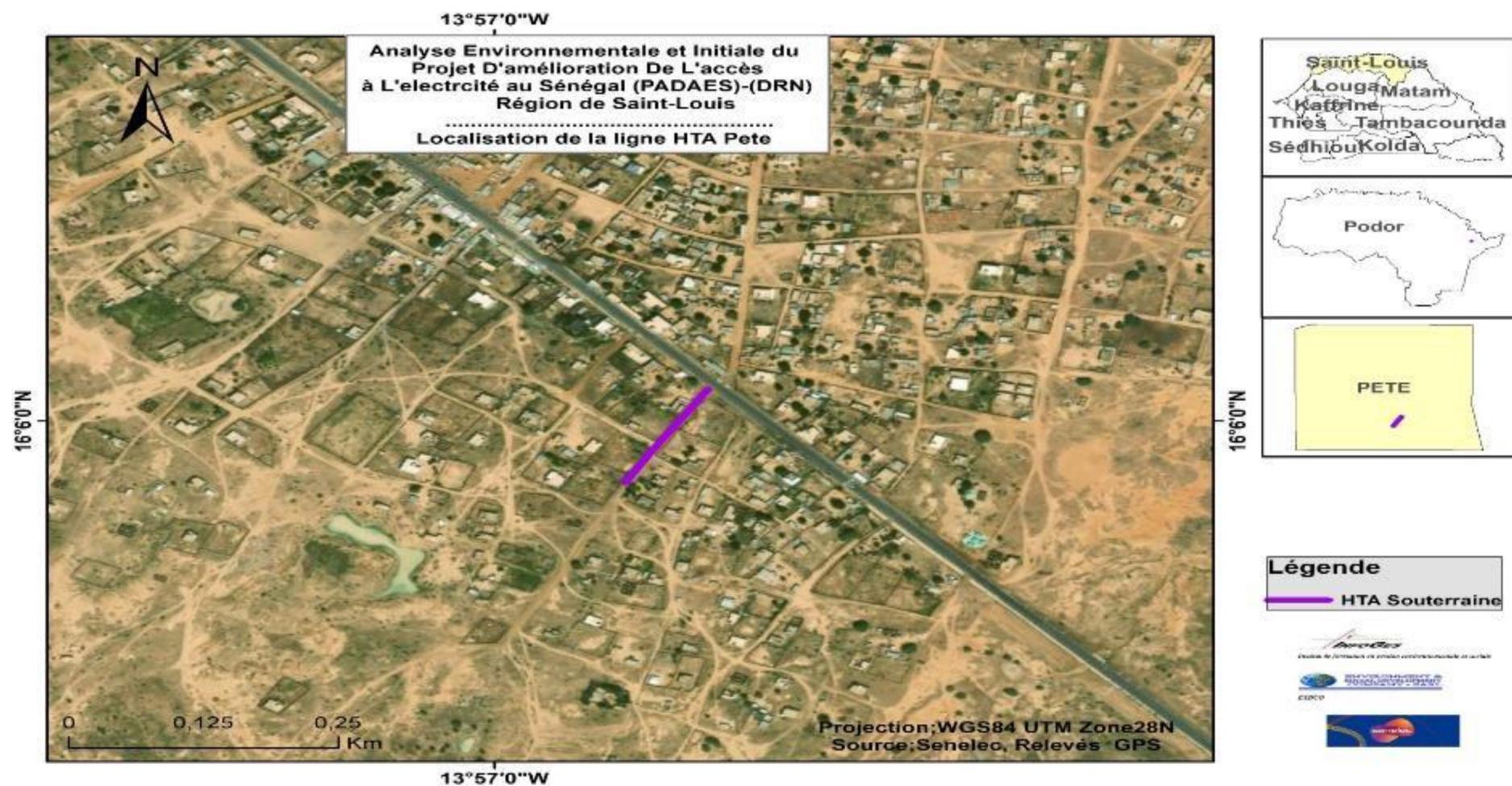


Figure 10 : Localisation du tracé du câble HTA de Pete

**Tableau 16: caractérisation du tracé de la ligne HTA de Diaba**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
<b>Milieu physique</b>	Relief	Formes et accidents du sol	Le relief de la zone du tracé de la ligne HTA est plat.
	Sols	Type de sols	Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés (sablo-argileux) encore appelés Fondé dans la zone.
	Contexte géologique	Nature des formations géologiques	La géologie de la zone est caractérisée par les dépôts alluvionnaires du quaternaire.
	Ressources en eaux	Nature des eaux de surface	Il n'existe pas de plan d'eau de surface sur le tracé de la ligne.
		Natures des eaux Souterraines	La nappe superficielle se trouve à environ 15 m de profondeur.
Air	Pollution de l'air	La qualité de l'air est faiblement influencée par les activités de transport sur RN 2 et sur la piste latéritique qui longe le tracé (émission de gaz d'échappement et de poussière).	
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<p>La végétation dans l'emprise du tracé est composée d'un seul pied d'<i>Acacia radiana</i> qui est une espèce partiellement protégée au Sénégal et non évaluée par l'UICN.</p> 

			Photo 65 : pied d'acacia raddiana dans l'emprise du tracé de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)
	Faune et son habitat	Espèces rencontrées et leur habitat	La faune observée lors de la visite de terrain sur le site sont des oiseaux en vol. il s'agit de moineaux gris et tourterelles. Le moineau gri ( <i>Passer griseus</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Passéridés et à l'ordre des passériformes. <i>Tourterelle maillée</i> ( <i>Spilopelia senegalensis</i> ) est un oiseau qui appartient à la famille des Columbides et à l'ordre des columbiformes. Ce sont des oiseaux dont le régime est très flexible et elles n'ont pas de grandes exigences en matière de site de nidification, si bien qu'ils peuvent facilement s'adapter à toutes les sortes d'habitats, y compris les plus dégradés comme les zones artificielles terrestres.
	Ecosystème	Eléments et services écosystémiques	L'acacia procure de l'ombre aux riverains et sert de refuge ou de perchoir aux oiseaux.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	Données socio-économiques Occupation du sol du site	Principale activité socio-économique	L'emprise du tracé est utilisée pour la fabrication des parpaings. 
		Fréquentation du site	Le tracé longe et traverse la route d'accès au cimetière.

			 <p>Photo 67 : voie d'accès au cimetière de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Alimentation en eau potable	Il y a un réseau d'adduction d'eau potable à Diaba qui est géré par Asufor. Ce réseau passe en bordure des routes pour alimenter les concessions. Ce réseau est probablement dans l'emprise du tracé.
		Structure de santé	Il n'y a pas de structure de santé proche du site.
		Structures scolaire et de formation	Il n'y a pas d'établissement scolaire proche du site.
		Mode de vie	Le mode de vie est celui d'une zone rurale caractérisée par les activités agricoles et d'élevage.
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport au site	<p>Une concession se trouve à 5 m de l'emprise de sécurité du tracé.</p>  <p>Photo 68 : entrée de la concession mitoyenne au tracé de Diaba (Source : INFOGES/ESDCO, Mai 2024)</p>
		Assainissement eaux usées	Il n'existe pas de réseau d'assainissement eaux usées dans la zone et dans l'emprise du tracé.
		Assainissement eaux pluviales	Il n'y a pas de réseau eau pluviale dans la zone.
		Collecte des déchets solides	Absence de dépôt d'ordure sur le site.

	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel	Absence de patrimoine culturel sur le site.
<b>Contraintes environnementales majeures du site</b>	Sur le plan humain	Mobilité des personnes et des biens	
	Sur le plan physique	Aucune contrainte	
	Sur le plan socio-économique	Présence d'activité de production de parpaings.	

La figure ci-après montre la localisation de la lignes HTA de Diaba.

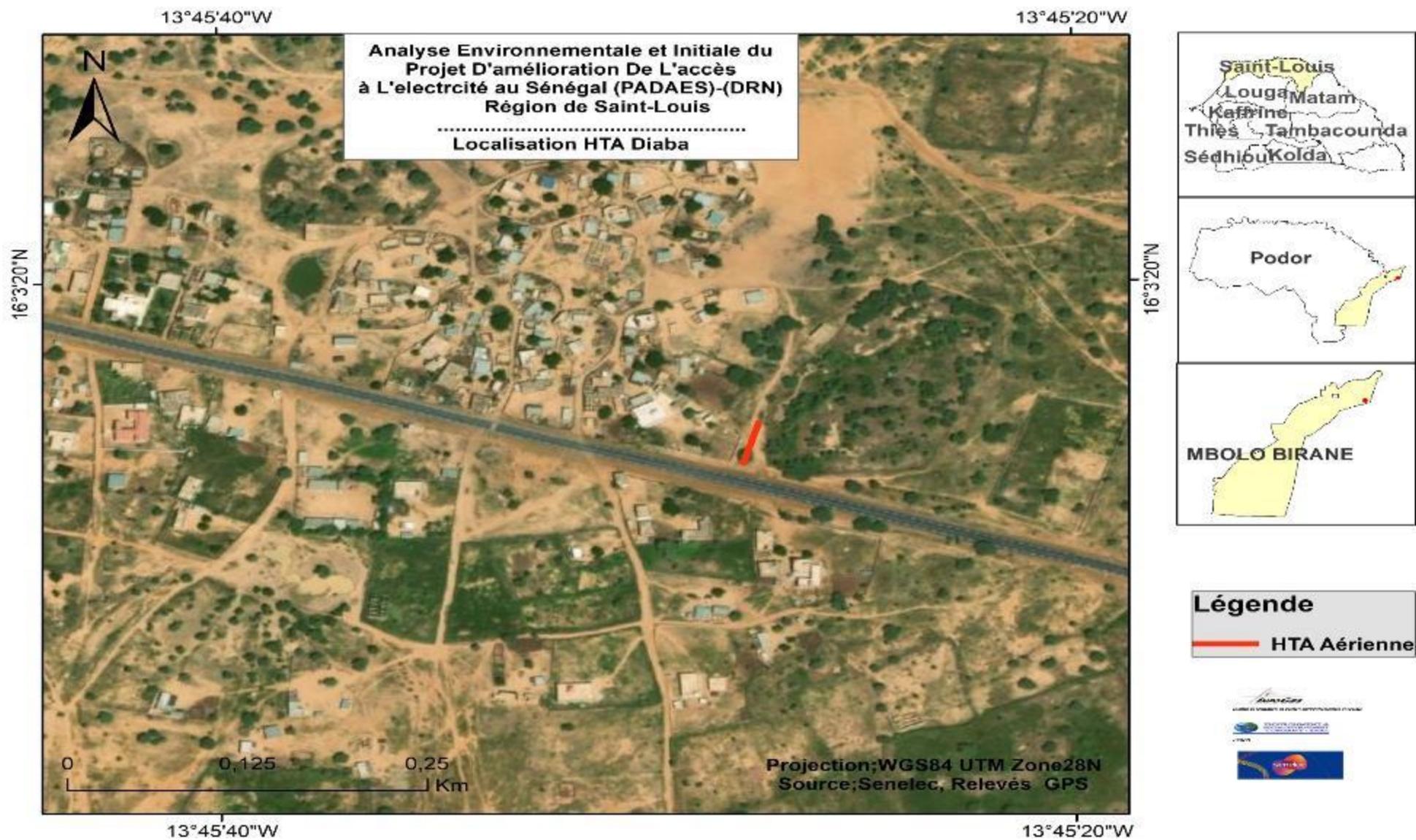


Figure 11 : Localisation du tracé des lignes HTA de Diaba

## VII. SYNTHÈSE DU MILIEU BIOPHYSIQUE ET HUMAIN DE LA ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE

Il s'agit de la zone avoisinante des emprises des lignes HTA. La zone étudiée correspond à l'échelle des communes concernées par les travaux de construction des lignes HTA de la région de Saint-Louis

Les tableaux ci-après donnent la synthèse du milieu physique de la zone d'influence indirecte des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis

**Tableau 17 : Synthèse du milieu physique de la zone d'influence indirecte des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis**

Milieu	Eléments de l'Environnement	Indicateurs	Etat actuel
Milieu physique	Climat	Caractéristiques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Communes de Gandon, Mbane, Fanaye, Gamadji Sarré, Aéré Lao, Méry, Médina Ndiatbé, Mboumba, Pété et Mbolo Birane</b></li> </ul> <p>Les caractéristiques climatiques des communes de Gandon, Mbane, Fanaye, Gamadji Sarré, Aéré Lao, Méry, Médina Ndiatbé, Mboumba, Pété et Mbolo Birane sont étudiées à partir des données de 1991 à 2020 de la station de Saint Louis. Ces données font état d'un climat de type sahélien continental, caractérisé par l'alternance d'une courte saison pluvieuse s'étendant de Juillet à Octobre et d'une saison sèche longue huit mois. Le cumul moyen annuel de la pluviométrie est de 265,7 mm.</p> <p>Les températures dont les minima comprise entre 16°C et 25° C et les maxima entre 31° C et 35 °C sont élevées dans le département de Podor surtout entre les mois de mai et d'octobre, période coïncidant avec la circulation de l'harmattan.</p>
	Sols	Type de sols	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Commune de Gandon</b></li> </ul> <p>La structure pédologique de la commune de Gandon est constituée par des sols hydromorphes (Centre et nord) ou sols alluviaux, localement appelés « Hollaldé », des sols bruns rouges subarides (Ouest et Sud), des sols ferrugineux</p>

			<p>tropicaux (Centre-est), des sols minéraux butés (Ouest) et de sols peu évolués (Sud-ouest).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbane</b> La commune de Mbane est dominée par l'alternance de deux types de sols : sols ferrugineux tropicaux et sols bruns rouges subarides. Des sols hydromorphes sont localisés dans l'extrême limite du Nord-ouest.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Dans la commune de Fanaye, les sols bruns rouges subarides dominent le centre et sont en alternance avec les sols ferrugineux tropicaux au Sud. Au Nord, apparaissent des sols peu évolués d'apport hydromorphes, des sols vertiques et des sols hydromorphes.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Dans la commune de Gamadji Sarré, l'architecture pédologique est semblable à celle de Fanaye. Les sols bruns rouges subarides dominent le centre et sont en alternance avec les sols ferrugineux tropicaux au Sud. Au Nord, apparaissent des sols peu évolués d'apport hydromorphes, des sols vertiques et des sols hydromorphes.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b> Dans la commune d'Aéré Lao, les principaux types de sols rencontrés sont des sols hydromorphes et des sols bruns rouges subarides.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> La structure pédologique de la commune de Médina Ndiatbé est dominée par les sols bruns rouges subarides. Des sols ferrugineux tropicaux apparaissent au Sud, des sols peu évolués d'apport hydromorphes, des sols vertiques et des sols hydromorphes au Nord.</li> <li>• <b>Commune de Méry</b> Dans la commune de Méry, les principaux types de sols rencontrés sont des sols hydromorphes (centre), des sols bruns rouges subarides (Sud et centre), des sols peu évolués et sols vertiques (Nord) et des régosols (par endroits au Sud).</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b></li> </ul>
--	--	--	---

			<p>Trois types de sols sont identifiés dans la commune de Mboumba : sols bruns rouges subarides (Ouest et Sud-ouest), sols hydromorphes (Sud-est) et Sols vertiques (Nord).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b> La surface de la commune de Pété est presque entièrement constitués de sols bruns rouges subarides, à l'exception du Nord-est où apparaissent des sols vertiques.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> Les sols de la commune de Mbolo Birane sont constitués par des régosols (Centre et Sud), des lithosols, des sols hydromorphes et des sols ferrugineux tropicaux (Sud), des sols bruns rouges subarides, des sols vertiques et des sols peu évolués (Nord).</li> </ul>
	<p><b>Relief et contexte géologique</b></p>	<p><b>Morphologie du terrain et nature des formations géologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Le relief de la commune de Gandon est faible et plat. Les altitudes les plus fréquentes y dépassent rarement 12 m et les quelques élévations constatées ne dépassent guère 36 m. Ce relief couvre à l'Ouest des sables de plages et cordons de dunes littorales de l'Holocène, des dépôts alluviaux récentes, et à l'Est des sables rubéfiés de dunes de l'Ogolién et des calcaires et marnes de l'Eocène.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Le relief de la commune de Mbane est caractérisé par des alignements SW-NE de dunes rouges de 52 m d'altitude. Cependant, dans le Nord-ouest, les dunes disparaissent à la faveur des cuvettes de décantation et des terrasses Nouachottiennes de 12 à 23 m d'altitudes. Le substrat géologique de la commune de Mbane est ainsi constitué par les sables de l'Ogoliens, des grès et argiles du Miocène, des argiles et marnes de l'Eocène et des alluvions fluviales récentes affleurant dans le Nord-ouest.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Le relief de la commune de Fanaye est caractérisé par l'alternance de dunes rouges et de dépressions. Les dunes sont orientées du SW au NE et ont des altitudes atteignant 58 m au Sud. Cependant, dans le Nord, les dunes disparaissent</li> </ul>

			<p>de la faveur de la vallée alluviale du Sénégal. Le substrat géologique de la commune de Fanaye est composé par des sables de l'Ogolien sur les argiles, des grès et argiles du Miocène et marnes de l'Eocène et par des alluvions fluviales récentes affleurant dans les rives de la vallée du fleuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Dans la commune de Gamadji Sarré, le relief se caractérise par une platitude et des altitudes s'abaissant du Sud (dunes culminant à 53-120 m) vers le Nord (vallée du fleuve Sénégal). Les formations géologiques dominantes sont constitués par des sables de l'Ogolien, des calcaires et marnes de l'Eocène, des grès et argiles du Miocène et des alluvions fluviales récentes affleurant dans les rives de la vallée du fleuve.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b> Le relief de la commune d'Aéré Lao est plat et monotone. Les altitudes les plus élevées (52 m) sont localisées au Sud-ouest. Le substrat géologique est constitué par des sables de dunes ogoliennes, des grès et argiles du Miocène et des alternances marno-calcaires de l'Eocène.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Dans la commune de Médina Ndiatbé, le relief a des altitudes s'abaissant du Sud (dunes culminant à 53-120 m) vers le Nord (vallée du fleuve Sénégal). Les formations géologiques dominantes sont constitués par des calcaires et marnes de l'Eocène, des grès et argiles du Miocène, des sables rubéfiés de dunes ogoliennes, et des alluvions fluviales récentes dans les rives de la vallée du fleuve.</li> <li>• <b>Commune de Méry</b> Le relief de la commune de Méry est marqué par sa platitude et sa faiblesse. Les altitudes, ne dépassent guère 52 m, s'amenuisent dans le lit majeur de la vallée du fleuve Sénégal. La géologie est constituée par des calcaires et marnes de l'Eocène, des grès et argiles du Miocène, des sables rubéfiés de dunes ogoliennes et des alluvions fluviales récentes.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Le relief de la commune de Mboumba est faible avec des altitudes se limitant à 12 m. Le substrat géologique est constitué par des calcaires et marnes de l'Eocène et des alluvions fluviales récentes.</li> </ul>
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b> Le relief de la commune de Pété est faible avec des altitudes se limitant à 36 m. Le substrat géologique est principalement constitué par des calcaires et marnes de l'Eocène.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> Dans la commune de Mbolo Birane, le relief est constitué par un plateau entaillé par une vallée et culminant à 120 m au Sud, mais aussi par une vallée alluviale au Nord. Le substrat géologique est constitué par des calcaires et marnes de l'Eocène et des alluvions fluviales récentes.</li> </ul>
	<b>Ressources en eaux</b>	<b>Nature des eaux de surface</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Dans la commune de Mbane, les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal et ses bras où ils forment un Delta.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Dans la commune de Gandon, les eaux de surface sont constituées par le lac de Guiers et des cours d'eau temporaires et des mares.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Dans la commune de Fanaye, les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal, les cours d'eau temporaires (défluent du fleuve) et des mares.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Dans la commune de Gamadji Sarré, les eaux de surface sont par nature des eaux du fleuve Sénégal, des défluent du fleuve et des mares.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b> Les eaux de surface de la commune d'Aéré Lao sont constituées par des cours d'eau temporaires.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Dans la commune de Médina Ndiatbé, les eaux de surface sont par nature des eaux du fleuve Sénégal, un bras du fleuve (le Doué) et des mares.</li> <li>• <b>Commune de Méry</b> Dans la commune de Méry, les eaux de surface sont des eaux du fleuve Sénégal, des défluent du fleuve et des mares.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b></li> </ul>

			<p>Dans la commune de Mboumba, il n'existe qu'un cours d'eau temporaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Mboumba, il n'existe qu'un cours d'eau temporaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Mbolo Birane, les eaux de surface sont des eaux du fleuve Sénégal, des cours d'eau temporaires et des mares.</p>
		<p><b>Nature des eaux Souterraines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b></li> </ul> <p>Les eaux souterraines de la commune de Gandon sont constituées par la nappe aquifère du littorale Nord et celle de l'Unité à eaux salées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbane</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Mbane, les nappes aquifères captivées sont l'Unité à eaux salées et le Maestrichtien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Fanaye</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Fanaye, les nappes aquifères captivées sont l'Unité à eaux salées et le Maestrichtien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Gamadji Sarré, les nappes aquifères captivées sont celle des calcaires de l'Eocène et le Maestrichtien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b></li> </ul> <p>Dans la commune d'Aéré Lao, les ressources en eaux souterraines sont constituées par la nappe des calcaires de l'Eocène (25-60 m de profondeur) et le Maestrichtien (100 m de profondeur) captivé par les forages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Médina Ndiatbé, les nappes aquifères captivées sont celle des calcaires de l'Eocène.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Méry, les nappes aquifères captivées sont celle des calcaires de l'Eocène et le Maestrichtien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mboumba</b></li> </ul> <p>Dans la commune de Mboumba, les nappes aquifères captivées sont celle des calcaires de l'Eocène.</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b> Dans la commune de Pété, les nappes aquifères captivées sont celle des calcaires de l'Eocène.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> Dans la commune de Mbolo Birane, les nappes aquifères captivées sont l'Unité centrale, Les calcaires de l'Eocène et le Maestrichtien.</li> </ul>
	Air	<b>Pollution de l'air</b>	Aucune mesure de la qualité de l'air n'a été effectuée dans les différentes communes concernées par l'implantation des lignes HTA.
<b>Milieu biologique</b>	Flore	Groupements végétaux et espèces rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> La végétation de la commune est de type savane arbustive à <i>Acacia senegal</i> et <i>Balanites aegyptiaca</i> associée au graminée <i>Cenchrus biflorus</i> et sur les surfaces compactes on rencontre des formations de type steppe arbustive à <i>Boscia senegalensis</i> et <i>Acacia senegal</i> (gommier) avec un couvert herbacée à <i>Cenchrus biflorus</i>, <i>Schoenfeldia gracilis</i> et du légumineuse <i>Indigofera senegalensis</i>, cette formation représente des pâturages de bonne qualité.  Les zones inondées en permanence sont colonisées par des espèces telles que <i>Tamarix senegalensis</i> ou <i>Cressa crateva</i> ainsi que par <i>Nymphaea lotus</i>, <i>Echinochloa colona</i>, <i>Vossia cuspidata</i>, <i>Sporobulus robustus</i>, <i>Scirpus sp.</i> Ces zones subissent actuellement la prolifération des végétaux aquatiques envahissants.  La commune dispose d'une forêt classée et d'une réserve naturelle communautaire.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> La commune est caractérisée en milieu terrestre par une steppe arbustive à arborée qui connaît une très importante dégradation. Les espèces les plus communes du couvert végétal sont <i>Acacia senegal</i>, <i>Acacia nilotica</i>, <i>Balanites aegyptiaca</i>, <i>Parkinsonia aculeata</i>, <i>Calotropis procera</i>, <i>Leptadenia hastata</i> etc. Ces espèces</li> </ul>

			<p>représentent celles qui ont résisté à la forte pression exercée sur la végétation au cours de ces vingt dernières années.</p> <p>En milieu aquatique, les formations herbacées sont surtout composées de graminées annuelles et de quelques espèces pérennes dont des Cypéracées et des Nénuphars. La végétation dans ces milieux est composée essentiellement de fougères et de plantes à fleurs. Les espèces les plus communes sont : <i>Typha australis</i>, <i>Nymphaea lotus</i>, <i>Pistia stratiotes</i>, <i>Ipomoea sp</i>, <i>Phragmites australis</i>, <i>Vetivera nigratina.</i>, <i>Tamarix senegalensis</i> et <i>Parkinsonia aculeata</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> La végétation varie selon les types de sols et les zones. En zone Diéri, elle est plutôt clairsemée avec une domination des végétaux semi-arides. En Hivernage, un tapis herbacé bien fourni se développe avec une végétation arboricole relativement flamboyante. Les principales espèces qu'on retrouve sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de graminées annuelles en tapis herbacé : <i>Schoenefeldia gracilis</i>, <i>Cenchrus biflorus</i>, <i>Eragrostis sp</i>, <i>Brachiaria sp</i>, <i>Chloris prieurii</i>, <i>Aristida mutabilis</i>, <i>Andropogon gayanus</i>, <i>Cassia obtusifolia</i>, <i>Dactyloctenium aegyptium</i>, ...</li> <li>• de ligneuses pérennes à dominantes épineuses <i>Acacia tortilis</i>, <i>Acacia senegal</i>, <i>Acaciaseyal</i>, <i>Balanites aegyptiaca</i>, <i>Combretum glutinosum</i>, <i>Boscia senegalensis</i>, <i>Bauhinia rufescens</i>, <i>Salvadora persica</i>, <i>Calotropis procera</i>, <i>Grewia bicolor</i>, <i>Guiera senegalensis</i>, <i>Tamarix senegalensis</i> ....</li> </ul> </li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> La végétation du terroir communal varie selon les types de sols et les zones agro-écologiques :</li> </ul>
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ en zone Diéri, elle est dominée par une savane arbustive et divers types d'acacias ;</li> <li>☞ dans le Walo, elle se distingue par le Gonakier et quelques acacias.</li> </ul> <p>• <b>Commune de Aéré Lao</b></p> <p>La Végétation varie selon les types de sols et les zones agro-écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En zone Diéri, elle est dominée par une savane arbustive parsemée de quelques arbres. Tels que : Acacia sénégale (patude), des Boscia Sénégalensis (Guidjile), des capparidis decidua (guumi), des Kalotropis Procera (bamwaami), des Sclerocarya Birrea (eri), des Ziziphus Mauritania (jaabe) etc...</li> <li>▪ Dans le Walo, elle est clairsemée d'arbres et d'espèces arbustives comme : l'acacia tomentosa (gonakie), l'acacia Adansonia (gawdi), l'acacia Nilotica (Gadele), l'acacia Albida (Thiaski), l'acacia Radiana (Thiludé), les balanites égyptiaca (murtoode).</li> </ul> <p>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b></p> <p>La couverture végétale a souffert de la baisse de la pluviométrie. Le type de végétation varie selon les saisons et les types de sols.</p> <p>Deux (2) types de végétation sont identifiables dans la commune de Madina :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Une végétation de type Walo caractérisée par la faible présence d'arbres épars parsemés d'arbustes et de quelques petites forêts. Les espèces recensées sont : Acacia Nilotica (gawdi Walo), Acacia Albida (caski), Acacia Raddiana (ciluki), Balanites - égyptiaca (murtoode), Acacia Adansonia (gawdi), Acacia Tomentosa (gonaki)</li> <li>☞ Une végétation de type Diéri caractérisée par une savane arbustive et quelques arbres ; les espèces qu'on y trouve le plus souvent sont : Acacia Sénégal (patude), Calotropis Procera (bamwami), Sclerocarya- Birrea</li> </ul>
--	--	--	--

			<p>(eeri), Capparis- Decidua (guumi), Commiphora Africana (badde), Boscia Sénégalensis (guijile).</p> <p>Il y a une seule forêt classée dans la commune. C'est celle de Loboudou Saga située dans la zone du Walo. Néanmoins, l'existence de cette végétation et de cette forêt favorise la disponibilité en pâturages et en fourrage aérien notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> La végétation est essentiellement ligneuse avec un boisement plus ou moins dense constitué d'une strate arborée à <i>Acacia senegal</i> et <i>Balanites aegyptiaca</i>, d'une strate arbustive à <i>Boscia senegalensis</i> et <i>Acacia senegal (gommier)</i> et d'une strate herbacées à <i>Cenchrus biflorus</i>, <i>Schoenfeldia gracilis</i> et du légumineuse <i>Indigofera senegalensis</i>, cette formation représente des pâturages de bonne qualité.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> La végétation de la commune de Mboumba s'inscrit dans le domaine phytogéographique sahélien distingué par une steppe arbustive et arborée. Cette végétation ouverte, varie selon les saisons et les types de sols. On y rencontre les strates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La strate arborée : Les familles les mieux représentées de la steppe arborée sont les mimosacées parmi lesquelles s'imposent : <i>Acacia raddiana (Thillouky)</i>, <i>Acacia seyal (boulbi)</i>, <i>Acacia Sénégal (patouki)</i>, <i>Acacia albida (thiassky)</i> et <i>Acacia nilotica (Gawdé)</i>, <i>Celtis integrifolia</i>, <i>Balanites aegyptica (mourtodé)</i>, <i>Tamarindus indica (diamoulé)</i>, <i>Faidherbia albida</i>.</li> <li>☞ La strate arbustive : Les arbustes sont représentés par des espèces comme : <i>Guiera senegalensis (guélouki)</i>, <i>Maytenus senegalensis</i>.</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	--

			<p>☞ La strate herbacée :</p> <p>Le tapis herbacé est caractérisé par les graminées : <i>Aristida mutabilis</i> (selbéré), <i>Schoenefeldia gracilis</i>, <i>Cenchrus biflorus</i>, <i>Brachiaria ramosa</i> (paguiri), etc.</p> <p>La distribution de la végétation est en grande partie liée à celle de la pluviométrie dont la répartition temporelle se distingue par une irrégularité et une baisse significative au cours des dernières années.</p> <p>Les ressources végétales correspondantes sont composées essentiellement d'épineux, d'arbustes et de vastes espaces dénudés. La faune qui se développe dans ces forêts, est faite d'espèces très aléatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b> Les ressources forestières sont fortement éprouvées par les aléas climatiques et les actions anthropiques. Actuellement les ressources végétales sont constituées de tamarix, de Nénuphar, de gonakier ou <i>Acacia nilotica</i> (Neep – Neep) dans les terres du Walo, alors que le Diéri est couvert d'espèces végétales telles que <i>le Balanites aegyptiaca</i> (Soump), des <i>Acacia Sénégal</i> (gommiers), <i>ziziphus mauritiana</i> (Sideem), etc.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> Deux types de végétation sont identifiables au sein de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une végétation de type Waalo caractérisée par la présence d'espèces suivantes : <i>Acacia Nilotica</i> (« gawdiWaalo »), <i>Acacia Tomentosa</i> (« gonakier »), <i>Acacia Adansonia</i> (gawdi), <i>Acacia albida</i> (caski), <i>Acacia raddiana</i> (ciluki), <i>Balanites aegyptiaca</i> (murtoode) ;</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	--

			<p>→ Une végétation de type Jeeri caractérisée par les espèces suivantes : Ziziphus mauritania (jaabe), Acacia sénégal (patude) gomme arbique, Calotropis procera (bamwami), Commiphora africana (badde), Sclerocarrya-birrea (eeri), Boscia senegalensis (gijille), Capparis-decidua (guumi)</p>
	Faune	Espèces rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> La faune de la commune est dominée par les oiseaux. Les espèces d'oiseaux d'eau sont représentées par la grande aigrette (<i>Ardea alba</i>) et le Vanneau éperonné (<i>Vanellus spinosus</i>). Parmi les oiseaux terrestres on a : les passereaux qui sont représentées par les espèces comme le moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), choucador à oreillons bleus (<i>Lamprotornis chalybaeus</i>... La tourterelle pleureuse (<i>Streptopelia decipiens</i>) et la Tourterelle maillée (<i>Streptopelia senegalensis</i>) sont les seules espèces de l'ordre des colombiformes. Il existe également des insectes et des reptiles.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Les espèces les plus communes dans le terroir sont le phacochère (<i>Phacochoerus aethiopicus</i>), le chacal (<i>Canis aureus</i>), le rat palmiste (<i>Xerus erythropus</i>), le lapin à Oreilles de Lièvre, Souris (<i>Mus musculus</i>), l'écureuil (<i>Siurus vulgaris</i>), le singe rouge (<i>Erythrocebus patas</i>), etc. L'existence d'exploitations agricoles dans la zone explique la forte présence de rongeur (rat palmiste, écureuil, souris, etc.) dans la zone.</li> </ul> <p>La population aviaire est constituée par des oiseaux d'eau dans son ensemble et des oiseaux terrestres. Parmi ces derniers, figurent diverses espèces perchées le long des arbres ou encore sautillantes de part et d'autre. C'est le cas de la Tourterelle masquée (<i>Oena capensis</i>), tourterelle maillée (<i>Streptopelia senegalensis</i>), tourterelle pleureuse (<i>Streptopelia decipiens</i>), busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Coucal du Sénégal (<i>Centropus senegalensis</i>), guêpier nain</p>

			<p>(<i>Merops pusillus</i>), rolhier d'Abyssinie (<i>Coracias abyssinicus</i>), oedicneme du senegal (<i>Burhinus senegalensis</i>) calao à bec rouge (<i>Tockus erythrorhynchus</i>), cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>), hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>), travailleur à bec rouge (<i>Quelea quelea</i>), francolin à double éperon (<i>Francolinus bicalcaratus</i>), Milan à bec jaune ou milan parasite (<i>Milvus parasitus</i>) et vanneau du Sénégal (<i>Vanellus spinosus</i>) etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> La faune est dominée par oiseaux dont les passereaux qui sont représentées par les espèces comme le moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)... La tourterelle pleureuse (<i>Streptopelia decipiens</i>) et la tourterelle maillée (<i>Streptopelia senegalensis</i>) sont les seules espèces de l'ordre des colombiformes. On y rencontre également les lièvres, écureuils, phacochères, varans, etc.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> La faune est caractérisée par la présence de diverses espèces : hérons (héron cendré et héron blanc), pélican, lièvres, écureuils, phacochères, varans, etc.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b> La faune est dominée par oiseaux dont les passereaux qui sont représentées par les espèces comme le moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)... La tourterelle pleureuse (<i>Streptopelia decipiens</i>) et la tourterelle maillée (<i>Streptopelia senegalensis</i>) sont les seules espèces de l'ordre des colombiformes. On y rencontre également les lièvres, écureuils, phacochères, varans, etc.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Sur le territoire communal, on trouve une faune composée de petits animaux : Gazelles ;</li> </ul>
--	--	--	--

			<p>Outardes, Francolins, Pintades, Singes, Chacals et Lapins. La dégradation de la nature a beaucoup contribué à la disparition de certaines espèces animales sauvages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> La faune est dominée par oiseaux dont les passereaux qui sont représentées par les espèces comme le moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)... La tourterelle pleureuse (<i>Streptopelia decipiens</i>) et la tourterelle maillée (<i>Streptopelia senegalensis</i>) sont les seules espèces de l'ordre des colombiformes. On y rencontre également les lièvres, écureuils, varans, etc.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Selon l'agent du Service des Eaux et, de par le passé, la localité était caractérisée par un paysage boisé et fortement peuplé : de phacochères, d'oryx, d'antilope, d'hippopotame, etc.  D'ailleurs, certains vieux rencontrés durant les ateliers thématiques sont témoins de cette diversité faunistique dont la présence de certains prédateurs y était visible.  Actuellement, la faune sauvage de la commune, très décimée, n'est composée que de quelques mammifères : phacochères, écureuils, chacals, singes ; des reptiles, d'oiseaux granivores et migrateurs : « tioulou », « cathia », « guass... ».</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> les ressources fauniques très rares sont constituées essentiellement de rongeurs (rats palmistes, les chacals, les lièvres). On retrouve de rares phacochères dans la zone walo.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b></li> </ul>
--	--	--	---

			Jadis importantes et variées, la faune et son habitat se sont appauvries. On note la présence d'oiseaux (perdreaux et pintades), et autres espèces : outardes, des antilopes, phacochères, chacals, lapins, singes, reptiles etc.
<b>Milieu humain par rapport au site</b>	<b>Données socio-économiques Occupation du sol dans le voisinage du site</b>	<b>Principales activités socio-économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Selon le PDC (2019), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Gandon sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture (irriguée et sous-pluie) favorisée par la présence de cours d'eau permanents, de vastes étendues de terres arables et des aménagements de la SAED et des agro-industrie, tournée vers les spéculations suivantes : le riz, le maïs, l'oignon, la tomate, la pastèque ;</li> <li>- L'élevage qui, favorisé par l'existence de vastes étendues de pâturage dans la zone du Diéri et la présence de cours d'eau, est de type extensif ;</li> <li>- La pêche à fois maritime (pratiquée sur le point d'ouverture à hauteur village de Fass Dièye) et continentale (pratiquée dans les zones du Ndiassew, du Gorom Lampsar et de Leybar, et de Bop Thior) ;</li> <li>- Le commerce, freiné par la proximité avec la ville de Saint Louis qui bloque le développement de grands marchés permanents ou hebdomadaires, qui s'appuie surtout sur le grand marché permanent de Rao caractérisé par des étables et des boutiques de vente de denrées alimentaires et de produits agricoles ;</li> <li>- Le tourisme, boosté par un riche patrimoine naturel, culturel et historique, mais aussi par sa proximité avec la ville de Saint-Louis, caractérisé par trois établissements hôteliers, trois campements (Guélakh, Rao, Salguir), trois zones amodiées (Ndialakhar, Goback, Minguène) et la mangrove avec sa verdure, ses marigots et îlots qui constituent un site idéal pour les balades en pirogues.</li> <li>- L'artisanat, secteur très dynamique surtout dans la zone de Toubé où les artisans forment un groupement, est caractérisé par la présence de plusieurs unités de service et de production dans les domaines de la teinture baltique, de la savonnerie, de la couture, de la menuiserie, du tissage de natte, de la production de cuire, de la mécanique auto, etc. ;...</li> </ul> </li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'industrie caractérisée par deux unités de production de glace à Keur Martin (Saint-Louis</li> <li>- Glace) et Fass Dièye, deux agro-industries à Ndialakhar (SCL) et Ndiawdoune (GDS) et une (01) unité de conservation et de commercialisation de poissons en cours de construction.</li> <li>- Les mines dont le potentiel tourne autour des carrières, des sites salins (Production annuelle de 5000 tonnes Ngay Ngaye) et de production de sables marins.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbane</b></li> </ul> <p>Les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Mbane sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture, irriguée (20 % des ménages) aux abords des cours d'eau (Tawaye et lac de Guiers) et la culture pluviale dans le Diéri, qui porte sur des spéculations à haute valeur ajoutée (arachide, riz, cultures maraîchères) ;</li> <li>- La pêche continentale, pratiquée sur le Lac de Guiers et le Tawaye (défluent) avec des prises faibles à cause des plantes envahissantes ;</li> <li>- L'élevage productif (Bovins, Ovins, Coprins, Volaille) pratiqué par toutes les populations, alors que partout ailleurs dans la région, cette activité reste l'apanage des peulhs ;</li> <li>- La production forestière diversifiée et très prisée, offrant des revenus importants aux exploitantes et exploitants ;</li> <li>- L'artisanat avec des corps de métier en adéquation avec les besoins ;</li> <li>- Le commerce tourné vers les produits locaux (agriculture, élevage, pêche, artisanat et manufacturières) ;</li> <li>- Le transport automobile et hippomobile pour le déplacement des personnes et des productions du secteur primaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Fanaye</b></li> </ul> <p>Selon le PDC (2019), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Fanaye sont :</p>
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture (irriguée et sous-pluie), qui occupe 34% de la superficie communale, est caractérisée par une diversité des spéculations cultivée notamment sur les terres du walo : le riz, l'oignon, la tomate et autres ;</li> <li>- L'élevage, pratiqué essentiellement dans le Diéri, est de type extensif (de Bovins, Ovins et Caprins) et transhumant à cause de la faiblesse du tapis herbacé et les fréquentes pannes des forages pastoraux ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée par une partie de la population résidant dans les villages riverains des berges du fleuve Sénégal et du Ngallenka ;</li> <li>- Le commerce boosté par des infrastructures marchandes constituées par deux (02) marchés permanents (Fanaye), de cinq (05) marchés hebdomadaires (Fanaye, Dimath, Ganina et Tatqui) et d'autres commerces ;</li> <li>- L'artisanat qui regroupe l'artisanat de production, d'art et de services notamment les corps de métiers suivants : les forgerons, les tisserands, les cordonniers, les menuisiers, les maçons, les bûcherons, les potières, les menuisiers bois et métalliques.</li> </ul> <p>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b></p> <p>Selon le PDC (2019), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Gamadji Sarré sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture (irriguée et sous-pluie), est caractérisée par une diversité des spéculations cultivée notamment sur les terres du walo où 75 % sont destinées à la culture du riz et 25% aux cultures maraîchères ;</li> <li>- L'élevage, de type extensif pratiqué dans le Diéri, dont le bétail est composé de Bovins, Ovins, Caprins, équins et asins ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée sur le fleuve Sénégal, le Gayo et le Doué ;</li> <li>- L'artisanat, mis en valeur dans la zone de Thiélao où un espace d'activités artisanales accueille des corps de métiers variés : bijouterie, sculpture, poterie, couture ... ;</li> <li>- Le commerce qui s'appuie sur deux (02) marchés permanents (Thialao et Gamadji Sarrédes étals, quincailleries, boutiques, échoppes et boulangeries (traditionnelles et modernes).</li> </ul>
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b> Selon le PDC (2020), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune d'Aéré Lao sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture, composée de culture irriguée (60 %), culture sous-pluie (30%) et culture de décrue (10%), dont les spéculations cultivées concernent le riz, la tomate, le gombo et l'oignon ;</li> <li>- L'élevage, de types semi-extensif et de case avec la pratique de l'embouche bovine et ovine, dont le bétail est composé d'ovins, bovins, caprins, équins et asins ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée sur le Doué par des Soubalbé (Alaybé) ;</li> <li>- L'artisanat, composé de corps de métiers variés tels que la bijouterie, la cordonnerie, la couture, les menuiseries, la coiffure, la boulangerie...</li> </ul> </li> <li>• <b>Commune de Méri</b> Selon le PDC (2019), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Méri sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture irriguée (pratiquée par 5 821 ménages sur une superficie de 1321 ha), sous-pluie (avec 2016 ménages pour une superficie de 787 ha) et de décrue (pratiquée par 91 ménages pour une superficie de 112 ha), dont les principales spéculations sont le riz, le maïs, le mil, le niébé, le sorgho, la tomate, l'oignon, la patate, l'oseille, etc ;</li> <li>- L'élevage, de type extensif pratiqué dans le Diéri, dont le bétail est composé de Bovins, Ovins, Caprins, équins, asins et la volaille ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée dans sept (07) villages qui se trouvent le long du fleuve Sénégal et de son défluent, le Doué ;</li> <li>- Exploitation forestière avec la cueillette dans le Diéri des produits de <i>Zizyphis mauritania</i> (Diabe), <i>Balanites aegyptiaca</i> (Murtoode), <i>Commiphora africana</i> (Badde) et <i>Acacia Sénégal</i> (Patude) ;</li> <li>- Le commerce qui s'appuie sur 05 marchés permanents (Méri, Dioudé Diabé, Bitto, Abdallah et Thioubalel) et d'une trentaine de boutiques où sont vendus des produits de consommation courante ;</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'artisanat dont les corps de métiers sont constitués par la couture, la maçonnerie, la mécanique, la cordonnerie, la sculpture et la fabrication de perles et chapelets mais aussi de produits comme les porte-clés et les calebasses.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Selon le PDC (2020), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Médina Ndiatbé sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture, composée de culture irriguée (potentiel de terres aménageables de 1173 ha), culture sous-pluie (dans le Diéri) et culture de décrue (800 ha mis en valeur), dont les spéculations cultivées concernent le riz, la tomate, le gombo et l'oignon ;</li> <li>- L'élevage, de type extensif et pratiqué dans le Diéri), dont le bétail est composé d'ovins, bovins, caprins, équins, asins et de la volaille ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée dans les zones du Walo et du Jeejengol avec des points de pêche se trouvant au bord du fleuve Sénégal et du Doué ;</li> <li>- Le commerce qui s'appuie sur 02 grands marchés hebdomadaires à Madina Ndiathbé et Cas-cas, 06 petits marchés permanents dans certains villages du Waalo (Cas-Cas ; Siwré ; Dounguel) et du Jeejengol (Madina ; Olol ; Aram) et plusieurs grandes boutiques et boulangeries traditionnelles ;</li> <li>- L'artisanat, composé de corps de métiers variés tels les forgerons, les bijoutiers, les cordonniers, les sculpteurs, les menuisiers de bois et métalliques, les mécaniciens, les vulcanisateurs de pneus, les frigoristes, les maçons, etc.</li> </ul> </li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Selon le PDC (2019), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Mboumba sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture, boostée par la culture irriguée avec 135 aménagés dans la zone de Loboudou et 200 ha dans la zone Djigadji par la SAED, dont les spéculations cultivées sont le riz et le mil ;</li> <li>- L'élevage de type intensif avec un bétail dominé par les ovins, les bovins et les caprins ;</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le commerce qui s'appuie sur l'existence de plusieurs boutiques dans les quartiers, de restaurants, des cantines de viande sur la route nationale, de 02 marchés permanents et d'un marché hebdomadaire ;</li> <li>- La pêche artisanale, pratiquée dans le marigot de Doué par les « thioubalo » ;</li> <li>- L'artisanat, composé de plusieurs activités tels que Sculpture, Poterie, Menuiserie (ébéniste et métallique), Tissage, Bijouterie, Couture, Cordonnerie, etc.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b></li> </ul> <p>Selon le PDC (2020), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Pété sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture, dominée par la culture irriguée dans des périmètres situés dans la commune de Boké Dialloubé, dont les spéculations principales sont le riz et le mil ;</li> <li>- L'élevage de type extensif de bovins, ovins, caprins, équins et asins en dépit de l'exiguïté de l'espace pastorale communal ;</li> <li>- Le commerce dont l'activité est concentrée sur l'axe de la route nationale (RN2) où sont localisé le marché et la gare routière ;</li> <li>- L'artisanat, composé de l'artisanat de production (menuiserie métallique, menuiserie en bois, couture, coiffure, cordonnerie, transformation (produits agricoles) et l'artisanat de service (restaurateurs, de réparateur de téléphones, de vulgarisateurs, etc.).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b></li> </ul> <p>Selon le PDC (2020), les principales activités socio-économiques répertoriées dans la commune de Mbolo Birane sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture (culture irriguée et de décrue dans le Waalo et culture sous pluie dans le Diéri), dont les spéculations principales sont le riz, le mil, le sorgho et le maïs ;</li> <li>- L'élevage extensif dont le cheptel est dominé par les caprins, les ovins et les bovins ;</li> <li>- La pêche pratiquée sur le fleuve Sénégal et ses affluents par les Thioubalos et des maliens ;</li> </ul>
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'artisanat composé d'activités de production comme des forgerons, des bijoutiers, des bûcherons, des sculpteurs, des tisserands, des potiers, des cordonniers, des teinturiers.</li> </ul>
		Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Gandon abrite 71080 habitants dont 51,56% d'hommes et 48,44% de femmes. Cette population est répartie dans 56 villages dont 26 % concentrent sont très peuplés et dépassant la taille plus de 1000 habitants/village. Elle est marquée par l'importance de sa jeunesse (48%) et sa composition cosmopolite avec 45% de Wolof, 35% de Peulhs, 15% de Maures et 5% d'Autres ethnies.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Mbane a une population de 40754 habitants dont 49,63% d'hommes et 50,37% de femmes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 60 % de cette population dont composition ethnique est dominée par les Wolofs suivis des Peuls.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Fanaye 48174 dont 50,08% d'hommes et 49,92,37% de femmes. Cette population très jeune, répartie dans 51 villages, a une composition ethnique de majorité Peul et des minorités Wolofs et Maures.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Gamadji Sarré a une population de 29971 habitants dont 48,7% d'hommes et 51,3% de femmes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 58 % de population qui est constituée à 90% de Peuls, 5% de Wolofs et 5% de Maures, Sarakolés, Sérères et autres.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b></li> </ul>

			<p>Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune d'Aéré Lao abrite 14384 habitants dont 50,73% d'hommes et 49,27% de femmes.</p> <p>La structure par âge de la population a fait état de l'importance des moins de 15 ans (40 %) et celle de la petite enfance (11%). Les Peuls constituent, dans la commune, l'ethnie majoritaire ; les Wolofs, les Sarakolés et les Maures y sont des minorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Médina Ndiatbé a une population 41491 habitants dont 50,08% d'hommes et 49,92% de femmes. Les principales ethnies qui composent cette population sont le Haalpulaar (96%), le Soninkés (3%) et autres (1%).</li> <li>• <b>Commune de Méry</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Méry a une population de 22731 habitants dont 49,63% d'hommes et 50,37% de femmes. Cette population est majoritairement jeune (64,7%) ; la part de petite enfance (15,7%) et celle des femmes en âge de procréer (FAR) sont considérables. L'ethnie Haalpulaar représente 99% de cette population.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Mboumba a une population de 5457 habitants dont 53,55,63% d'hommes et 46,45% de femmes. Concentrée dans quatre quartiers, cette population est jeune, car 77% ont moins de 30 ans et 18% moins de 5 ans. Elle est presque entièrement constituée par l'ethnie Haalpular.</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Pété a une population de 4835 habitants dont 52,15% d'hommes et 47,85% de femmes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 57% de cette population qui a une composition ethnique constituée de Peuls, Wolofs, Maures, Diolas, etc.</li> </ul>
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> Selon les données du RGPH-5 de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2023), la commune de Mbolo Birane a une population de 31102 habitants dont 50,34% d'hommes et 49,66% de femmes. Avec une grande majorité de Peuls, cette population est très jeune (70 % ont moins de 30 ans et 19 % ont moins de 5 ans.</li> </ul>
		Alimentation en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> L'accès à l'eau potable est favorisé par la réalisation d'un réseau AEP de 7 km et du château d'eau de Leybar dans le Sud. Ces réalisations ont permis de faire passer le taux de couverture à l'eau potable de 87% à 91% des villages officiels de la commune (PDC, 2020).</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Dans la commune de Mbane, l'accès à eau potable est assez difficile en raison de la faiblesse des infrastructures. La commune comptabilise 05 forages et 03 stations de potabilisation qui ont, tous, des capacités limitées leur permettant de ne desservir qu'un seul village à l'exception de Mbane dont la station de potabilisation est raccordée à un réseau d'adduction d'eau qui couvre 11 villages officiels.</li> </ul>



**Photo 69 : Forage de Mbane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024)**

- **Commune de Fanaye**

Selon le PDC (2019), dans la commune de Fanaye existe différentes sources d’approvisionnement en eau : 13 forages (avec un réseau AEP de 56 bornes fontaine), 100 puits communautaires, 05 puits simples, 10 stations de traitement, 07 potences et 01 bassin de rétention. Ainsi, le taux de couverture des villages est de 86 % et celui des concessions de 33%.

- **Commune de Gamadji Sarré**

La commune de GAMADJI SARE est bien dotée en infrastructures hydrauliques avec un (1) Mini-station de potabilisation, vingt (26) forages dont huit (12) pastoraux, trois (3) Mini-forages, quarante-huit (48) bornes fontaines, quinze (15) puits et cinq (5) potences. En termes de couverture, 92% des villages (26) ont un point d’eau potable ; ce qui porte le taux d’accès à l’eau potable à 95% nettement supérieur à celui du département (88%).

- **Commune de Aéré Lao**

L’alimentation en eau potable dans la commune d’Aéré Lao est assurée par trois forages fonctionnels avec un réseau d’AEP de 120 km.

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> Le service d'eau potable de la commune de Méry est constitué de 10 forages équipés (dont 01 alimenté par le réseau de la SENELEC, 04 par énergie solaire et 05 par groupe électrogène), 03 mini-forages solaires réalisés avec l'appui de la coopération catalane. Ces ouvrages couvrent 16 villages sur les 18 que compte la commune, soit un taux d'accès géographique de 84%.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> L'accès à l'eau potable dans la commune de Médina Ndiatbé est facilité par l'existence de 19 forages, 06 puits, 04 bornes fontaines et 02 unités de potabilisation. L'accès à l'eau potable, dans la commune, est assez satisfaisant avec un taux de couverture géographique de 79 %, soit un taux d'accès de la population de 86 %.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Dans la commune de Mboumba, l'offre est composée de 01 forage d'une capacité de 150 m3 et de 04 mini-forages (02 fonctionnelles). Le forage est composé de 03 réseaux qui couvrent la commune et 638 branchements particuliers, 11 branchements particuliers et 01 abreuvoir qui offrent à la commune une bonne couverture en matière d'eau potable comme le veut le 6e ODD.</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> La commune de Pété dispose d'un forage connecté d'un réseau de distribution de 12,5 km linéaire.</li> </ul>
--	--	--	---

			<div data-bbox="1279 225 1756 663" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="1032 703 2007 778"><b>Photo 70 : Forage de de Pété (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024)</b></p> <ul data-bbox="1048 820 1480 847" style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b></li> </ul> <p data-bbox="999 858 2040 1034">Dans la commune de Mbolo Birane, l'accès à l'eau potable est assuré par 11 forages dont 09 fonctionnels et 26 puits pour 26 villages. Par ailleurs, si 93% des populations ont une couverture en eau potable dont 49% de branchements privés pour les ménages, il reste que Kounady parmi les villages de plus de 1000 habitants non encore desservis en eau potable.</p>
		Accès à la santé	<ul data-bbox="1048 1046 1402 1074" style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b></li> </ul> <p data-bbox="999 1085 2040 1190">L'offre de santé est constituée par 04 postes de santé, 21 cases de santé, mais aussi sa proximité avec la commune de Saint Louis permet aux populations de bénéficier des services de l'hôpital et du centre de santé.</p> <ul data-bbox="1048 1198 1391 1225" style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbane</b></li> </ul> <p data-bbox="999 1236 2040 1335">La commune de Mbane dispose de 15 structures sanitaires dont 06 postes de santé et 09 cases de santé. En raison de la vaste étendue de la commune, seuls 18 villages sont couverts sur les 65, soit un taux d'accès géographique de 28%.</p>



**Photo 71 : Poste de santé de Mbane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024)**

- **Commune de Fanaye**

La commune de Fanaye dispose de sept (08) postes, neuf (09) cases de santé et une pharmacie privée répondant aux normes de l'ordre national des pharmaciens du Sénégal. En termes de couverture sanitaire, la commune de Fanaye répond tant bien que mal aux normes de l'OMS en se dotant d'un (01) poste pour 6486 habitants et d'une (01) case pour 4864 habitants.

- **Commune de Gamadji Sarré**

La Commune de Gamadji Sarré abrite deux (2) postes de santé et se trouve en déficit de couverture en poste comme en personnel de santé par rapport aux normes de l'OMS.

- **Commune de Aéré Lao**

La commune d'Aéré Lao abrite un poste de santé, un cabinet médical privé et un centre de santé secondaire en construction. Elle est cependant confrontée à un gap de personnel qualifié (infirmiers et sage-femmes) par rapport aux normes du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

- **Commune de Méri**

Selon le PDC (2019), les infrastructures sanitaires de la commune de Méri sont essentiellement composées de (03) postes et de (05) cases de santé. Selon la

		<p>norme OMS (10000 hbts/PS), soit une bonne couverture avec 6082 hbts/PS. Cependant, l'accessibilité géographique est à améliorer, car 07 villages dont 5 dans la zone diéri sont situés à plus de 5 km d'un poste de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> La commune de Médina Ndiatbé compte 04 postes de santé (à Cas-cas, Madina, Dounguel et Siwré Thiambé), 15 cases de santé, 01 centre de santé en construction à Cas-cas et 02 mutuelles de santé. Selon les normes de l'OMS (un Poste de Santé pour 5000 à 7500 hbts), la commune réalise une bonne couverture en infrastructures sanitaires.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> La commune de Mboumba est dotée d'un poste de santé, une officine privée et d'un cabinet dentaire, affichant ainsi une bonne couverture en matière d'infrastructure sanitaire avec un personnel assez satisfaisant et un accès facile.</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> La commune de Pété dispose du deuxième district sanitaire du département de Podor. Les services sanitaires, constitués par un centre et un poste de santé, offre à la commune une couverture répondant aux normes de l'OMS.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> La commune de Mbolo Birane, dotée de 04 postes de santé (soit 01 poste pour 7775 habitants) et 07 cases de santé (soit 01 case pour 4443 habitants), s'offre un taux d'accès géographique de 43% et un taux de couverture assez acceptable.</li> </ul>	
		<p>Accès à l'éducation et à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> La carte scolaire de la commune de Gandon présente 24 écoles maternelles (dont 2 privées), 4 cases des tout-petits et 5 cases communautaires, prenant en charge principalement, les enfants de 3 à 6 ans, 64 écoles primaires (couverture à 100% des villages si l'on considère la norme d'accès fixé à 3 km par le ministère de l'éducation), 08 CEM, 03 lycées et 69 Daaras (écoles coraniques). Sur le plan de la formation professionnelle, un centre de formation professionnelle aux métiers riziocoles a été noté à Boudiouck.</li> </ul>



**Photo 72 : Institution présentation de Marie de Boudiouck (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024)**

- **Commune de Mbane**

La commune de Mbane présente une carte scolaire constituée 05 établissements préscolaires, 52 écoles élémentaires (taux d'accès de 79%), 03 CEM et 56 écoles coraniques (Daaras).

- **Commune de Fanaye**

La commune de Fanaye est dotée de 06 cases des tout-petits, 35 écoles élémentaires, 03 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), un lycée d'enseignement général et 25 écoles coraniques (Daaras).



**Photo 73 : Ecole élémentaire de Dimat Diéry (Source : Groupement ESDCO/INFOGES sarl, mai 2024)**

- **Commune de Gamadji Sarré**

La commune de Gamadji Sarré dispose de 02 écoles maternelles, 35 écoles élémentaires, 03 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), un lycée d'enseignement général et 35 écoles coraniques (Daaras).

- **Commune d'Aéré Lao**

La commune d'Aéré Lao dispose d'une case des tout-petits, 05 écoles élémentaires, 01 Collège d'Enseignement Moyen (CEM), 01 lycée d'enseignement général et 40 écoles coraniques (Daaras).



			<p><b>Photo 74 : Ecole élémentaire d'Aéré Lao 2 (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> L'offre scolaire de la commune de Méry est composée de 3 écoles préscolaires dont une case des tout-petits, 18 écoles élémentaires, (2) collèges d'Enseignement Moyen (CEM) dont 1 abritant des classes de second et des écoles coraniques (Daaras).</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> La commune de Médina Ndiatbé dispose de 02 établissements préscolaires, 26 écoles élémentaires, 03 Collège d'Enseignement Moyen (CEM), 03 lycée d'enseignement général et 06 écoles coraniques (Daaras).</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Dans la commune de Mboumba, l'offre scolaire est composée d'une (01) structure préscolaire, de deux (02) écoles élémentaires, d'un (01) collège d'enseignement moyen-secondaire et six (06) écoles coraniques (Daaras).</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> La commune d'Aéré Lao dispose d'une (01) case des tout-petits, 02 écoles élémentaires, 01 Collège d'Enseignement Moyen (CEM), 01 lycée d'enseignement général et 40 écoles coraniques (Daaras).</li> </ul>
--	--	--	--

			 <p><b>Photo 75 : Ecole élémentaire de Pété (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> La commune de Mbolo Birane dispose d'un (01) établissement préscolaire, 20 écoles élémentaires, 05 Collège d'Enseignement Moyen (CEM) et 10 écoles coraniques (Daaras).</li> </ul>
		Réseaux électrique et télécom	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Dans la commune de Gandon, le réseau de la SENELEC couvre 25 villages correspondant à un taux de 71% de la population touchées (PLD, 2020).</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Dans la commune de Mbane, seuls quatre villages ont accès au réseau d'électricité de la SENELEC. L'énergie solaire est aussi utilisée dans les infrastructures communautaires (Poste et case de santé, forage...), dans des places d'affaires (station-service) et dans certains villages n'ayant pas accès à l'électricité.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Les différentes sources d'énergie de la commune de Fanaye sont l'énergie électrique de la SENELEC et l'énergie solaire. La commune de Fanaye est une zone privilégiée pour les différents opérateurs de téléphonie. Il est ainsi noté une couverture de la commune par : Sonatel/Orange, Tigo/Free et Expresso.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b></li> </ul>

			<p>Dans la Commune de Gamadji Sarré, seuls 07 villages (soit 25%) sont couverts par le réseau électrique fourni par la SENELEC et COMASEL. Ce déficit est compensé par le recours au système solaire.</p> <p>La Commune de Gamadji Sarré connaît une bonne couverture en réseau téléphonique et en radio, même si dans la zone Diéry quelques endroits sont non couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b></li> </ul> <p>La commune d'Aéré Lao est bien couverts par le réseau électrique de la SENELEC et des Lampadaires solaires. Elle est couverte par les réseaux des opérateurs de téléphonie mobile d'Orange, Free et Expresso.</p>  <p><b>Photo 76 : Lampadaire solaire à Aéré Lao (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b></li> </ul> <p>Le taux d'électrification dans la commune de Méry est très acceptable avec 56 % soit 10 villages électrifiés sur les 18 officiels. En effet, les villages de Méri et Soubalo Mboumba sont connectés au réseau SENELEC tandis que les huit autres villages (Dioudé Diabé, Fondé Elimane, Bito, Thioubalel, Souraye, Abdallah, Fondé Gandé et Roundé Diaobé sont raccordés au réseau COMASEL. Le territoire communal est couvert par les 3 opérateurs de téléphonie du pays (Orange, Expresso et Free).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b></li> </ul>
--	--	--	---

			<p>Le taux de couverture de la commune de Médina Ndiathbé en électricité est très faible. Seuls 02 villages (cas-cas et Madina Ndiathbé) sont connectés au réseau de la Senelec. Au plan des télécommunication, trois opérateurs de téléphonie (FREE, ORANGE ET EXPRESSO) sont présents dans la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mboumba</b></li> </ul> <p>La commune de Mboumba est connectée au réseau électrique de la SENELEC. Sur le plan de la télécommunication, trois opérateurs de téléphonie (FREE, ORANGE ET EXPRESSO) sont présents dans la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Pété</b></li> </ul> <p>La commune de Pété est connectée au réseau électrique de la SENELEC. Sur le plan de la télécommunication, trois opérateurs de téléphonie (FREE, ORANGE ET EXPRESSO) sont présents dans la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b></li> </ul> <p>La commune de Mbolo Birane est connectée au réseau électrique de la SENELEC. Sur le plan de la télécommunication, trois opérateurs de téléphonie (FREE, ORANGE ET EXPRESSO) sont présents dans la commune ; mais le réseau est faible dans certaines zones.</p>
	Cadre de vie : hygiène	Proximité des habitations par rapport à l'emprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b></li> </ul> <p>L'emprise de la ligne HTA souterraine de Boudiouck empiètent des murs de concessions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Mbane</b></li> </ul> <p>L'emprise de la ligne HTA souterraine de Mbane empiètent des murs de clôture de concession et des places d'affaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Fanaye</b></li> </ul> <p>L'emprise de la ligne HTA aérienne de Dimat Dièry est proche de 15 m des habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b></li> </ul> <p>L'emprise de la ligne HTA souterraine de Gamadji Sarré est proche de 04 m des habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b></li> </ul> <p>L'emprise de la ligne HTA souterraine d'Aéré Lao empiètent des murs de clôture de concession et des places d'affaire.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> L'emprise de la ligne HTA aérienne de Méry est proche de 10 m des habitations</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> L'emprise de la ligne HTA souterraine de Médina Ndiatbé empiètent un mur de clôture de concession.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> L'emprise de la ligne HTA souterraine de Mboumba empiètent des murs et bois de clôture de concession.</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> L'emprise de la ligne HTA souterraine de Pété empiètent des murs de clôture de concession.</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> L'emprise de la ligne HTA aérienne de Mbolo Birane est proche de 10 m des habitations.</li> </ul>	
	Assainissement eaux usées et pluviales		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> La commune de Gandon est marquée par l'absence de réseau collectif et de dispositif de collecte et d'évacuation des eaux usées et pluviales.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> La commune de Mbane se caractérise par une absence totale de canalisation et d'égouts pour les eaux pluviales comme pour les eaux usées.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> Le système d'assainissement est inexistant dans la commune de Fanaye. Aucun réseau d'évacuation des eaux usées ou pluviales n'y a été relevé.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Dans la commune de Gamadji Sarré, il n'y existe pas un seul système d'évacuation des eaux usées et pluviales.</li> <li>• <b>Commune d'Aéré Lao</b> Dans la commune d'Aéré Lao, il n'existe pas de système d'assainissement viable ou d'évacuation des eaux usées et pluviales</li> <li>• <b>Commune de Méri</b> La commune de Méri ne dispose pas de réseau d'évacuation des eaux usées ou pluviales.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> La commune de Médina Ndiatbé ne dispose pas encore de réseau d'évacuation des eaux usées ou pluviales.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> La commune de Mboumba est marquée par l'absence de réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> La commune de Pété est dépourvue de réseau d'assainissement collectif (eau usée et eau pluviale).</li> <li>• <b>Commune de Mbolo Birane</b> La commune de Mbolo Birane ne dispose d'aucun système d'assainissement et d'évacuation des eaux usées et pluviales.</li> </ul>
		<p><b>Collecte des déchets solides</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Excepté Ngaye Ngaye, aucun des 14 autres villages de plus de 1000 habitants ne dispose de système de gestion des ordures fonctionnel malgré l'appui de la commune dans certains villages comme Gandon. L'installation du centre d'enfouissement technique de Saint-Louis ne profite pas à la commune ; au contraire, le caractère inachevé du projet fait que Gandon abrite aujourd'hui un dépôt d'ordure non contrôlé qui peut être néfaste à son environnement.</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> Dans la commune de Mbane, il n'existe pas de système de gestion des déchets solides. Les ordures ménagères sont jetées dans des dépotoirs sauvages.</li> <li>• <b>Commune de Fanaye</b> La commune de Fanaye n'est pas dotée de système de collecte des déchets solides et de décharge contrôlée. Les ménagères ont généralement recours aux dépôts sauvages pour se débarrasser des importantes quantités d'ordures produites.</li> <li>• <b>Commune de Gamadji Sarré</b> Dans 1 n'existe dans aucun village un système de collecte des ordures, ce qui signifie que tous les sites de dépôt des déchets ne sont pas réguliers.</li> <li>• <b>Commune de Aéré Lao</b></li> </ul>

			<p>La commune d'Aéré Lao abrite une décharge publique aménagée et tous les accessoires de gestion des ordures ménagères (1 benne, 09 charrettes, 16 bacs à ordures, 1200 poubelles, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Méry</b> La Commune de Méri ne dispose pas de système collectif de gestion des déchets solides.</li> <li>• <b>Commune de Médina Ndiatbé</b> Dans la commune de Médina Ndiatbé, il n'existe pas un système de gestion des ordures ménagères.</li> <li>• <b>Commune de Mboumba</b> Dans la commune de Mboumba existe une commission chargée de la Gestion des Ordures Ménagères (GOM) avec 444 adhérents en raison d'un paiement de 500f par adhérents et par mois. La collecte et l'évacuation des déchets sont assurées par 02 GIE contractant avec la commune qui transfèrent les déchets vers la décharge communale à l'aide de 04 charrettes. Cette commission souffre du faible taux de recouvrement des ménages</li> <li>• <b>Commune de Pété</b> Dans la commune de Pété, il existe un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères géré par le GIE « Sénaaré Pété » à travers un contrat d'affermage établi entre la Commune et le GIE.</li> <li>• <b>Commune de Mbollo Birane</b> Dans la commune de Mbollo Birane, il n'existe pas un système de collecte des déchets solides.</li> </ul>
	Services et Communications Patrimoine	Patrimoine culturel et cultuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Gandon</b> Selon le PDC, la commune de Gandon dispose de 04 foyers de jeunes et trois troupes théâtrales actives (à Lampar, Maka Toubé) et Rao qui assurent l'animation culturelle</li> <li>• <b>Commune de Mbane</b> La danse du « Walo-Walo », la circoncision et l'art culinaire sont des patrimoines immatériels vivants dans la commune de Mbane. La commune regorge aussi des sites historiques tels que : Dogou Bour (place interdite à toute autorité située à 1,5 km de Saneine), Dakhar Dahaa (acceptation de toute prière faite sous l'arbre situé</li> </ul>

à 1 km du village de Saneine), Dakhar El Hadji Malick sous lequel le saint homme a écrit Taysir (à Ndombo Sandjiry Diop) et Kan Diack dans le Lac du Guiers entre Ndiakhaye et Malla où réside le mauvais esprit (Rab).

- **Commune de Fanaye**

Dans la commune de Fanaye, le tourisme religieux est assez développé à travers les « gamou » et les « ziarra » ; c'est le cas : du « ziarra » de Elimane Boubacar Kane et des « gamou » de Ndieurba, de Fanaye et de Tatqui.

- **Commune de Gamadji Sarré**

Dans la commune de Gamadji Sarré existent des sites historiques tels que les Mausolées des parents d'El Hadj Oumar TALL à Alwar, de celui d'El Hadji Thierno Mama AW, la case de retraite spirituelle d'El Hadj Oumar TALL à Thiélao. Il existe également dans le village de Thiélao un site historique classé patrimoine de l'UNESCO en l'occurrence une mosquée tracée par El Hadj Oumar TALL. Il existe également dans la commune des lieux de pèlerinage : Alwar, Thiélao, Gamadji, Moundouwaye.



**Photo 77 : Mosquée de Gamadji Sarré (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)**

- **Commune de Aéré Lao**

Capital de l'ancien royaume des Almamy (Fouta Tooro), la commune d'Aéré Lao dispose d'un patrimoine historique et culturel (religieux) assez riche. Les sites historiques sont : MBoulé (Wendou) surnom d'Aéré Lao ; Dudal Almamy où

Baidy Kadio avait tué le colon Abel qui avait manifesté un comportement grossier à l'égard de l'Islam ; Gafo et Awgaly, rivières très célèbres ; Tiommé, lieu de la bataille entre sérères et al poular qui s'est soldé par la fuite des sérères abandonnant leurs champs ; Woldé Boumaye : guerre entre Toro et Lao consacrant l'interdiction formelle à Aéré Lao de voyager ; Thially Diaka consacrant l'élaboration en 1960 du premier plan de développement du Sénégal. La grande mosquée d'Aérankobé, délimitée par EL Hadj Omar Tall et de la tombe de Thierno Sakho Bass Mor de Sintiou Dangdé, marabout d'El Hadj Omar Tall sont des patrimoines religieux.



**Photo 78 : Mosquée d'Aéré Lao (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)**

- **Commune de Médina Ndiatbé**

La commune compte un foyer des jeunes, situé dans le village de Cas-cas.

- **Commune de Méri**

Une animation culturelle est assurée à travers le « Diarro » (course de moutons qu'organisent les bergers pendant les vacances dans le Diéri), les prestations théâtrales dans tous les villages du Waalo et des courses de pirogues entre les Thioubalos du « Dandé-Maayo ».

- **Commune de Mboumba**

La commune est marquée par l'existence de sites historiques (Palais d'Almamy, Grande mosquée), l'organisation de Gamou et de 03 ziara annuels (Thierno

Racine, Thierno Mamadou Coumba, et Thierno Demba Niane) qui mobilisent plusieurs personnes venant de partout dans le pays, mais aussi l'organisation d'un festival à ciel ouvert qui convie beaucoup de personnes et d'artistes du monde.

- **Commune de Pété**

Le patrimoine culturel de la commune de Pété est composé du site de « DEDJI » (première invasion de Pété), de la place « BOURDIBA » (invasion de Pété par Brahme et Amadou hamed le 10 octobre 1873) et la marre miraculeuse appelée « HEDIS » dont ses eaux servaient à soigner toutes sortes de maladies.

- **Commune de Mbolo Birane**

Dans la commune de Mbolo Birane, l'animation culturelle est tenue à travers des évènements comme des courses de pirogues avec les « Thioubalos », les danses de lutte avec les Sebbe, le « Jaaro » ou la danse des moutons avec les Peulhs et les chansons avec les « Laobé ».



**Photo 79 : Cimetière de Diaba à 5m à l'Est de l'emprise de la ligne HTA (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)**

<b>Contraintes environnementales majeures de l'emprise</b>	Sur le plan physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible capacité de pompage des forages ;</li> <li>• Mauvaise qualité de l'eau des forages ;</li> <li>• Erosion et dégradation des sols ;</li> </ul>
	Sur le plan biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de la végétation sous l'action combinée de l'homme et de la péjoration climatique ;</li> <li>• Régression de la faune liée à la sécheresse ;</li> </ul>
	Sur le plan socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès à l'eau potable ;</li> <li>• Absence de système d'assainissement collectif ;</li> <li>• Absence de décharges publique ;</li> <li>• Absence d'un système de collecte des ordures ménagères ;</li> <li>• Insuffisance du personnel de santé ;</li> <li>• Faible capacité d'accueil des structures sanitaires ;</li> <li>• Vétusté des ouvrages d'irrigation et faiblesses des aménagements ;</li> <li>• Enclavement des zones de production ;</li> </ul>

Les figures ci-après illustrent le relief, le sol , les couches géologiques et l'hydrographie dans la zone d'influence indirecte du projet.

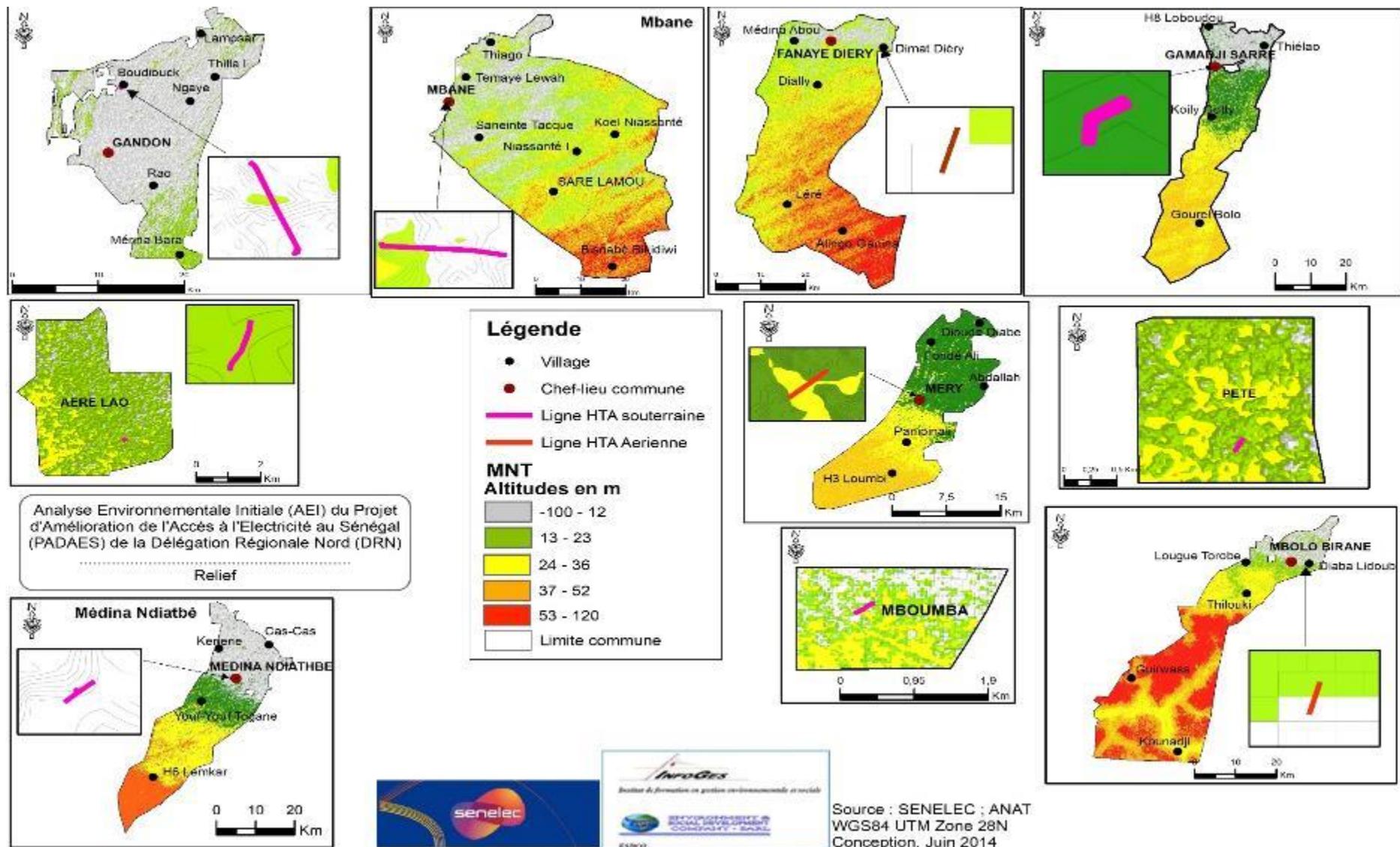


Figure 12: types de relief rencontrés dans la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis

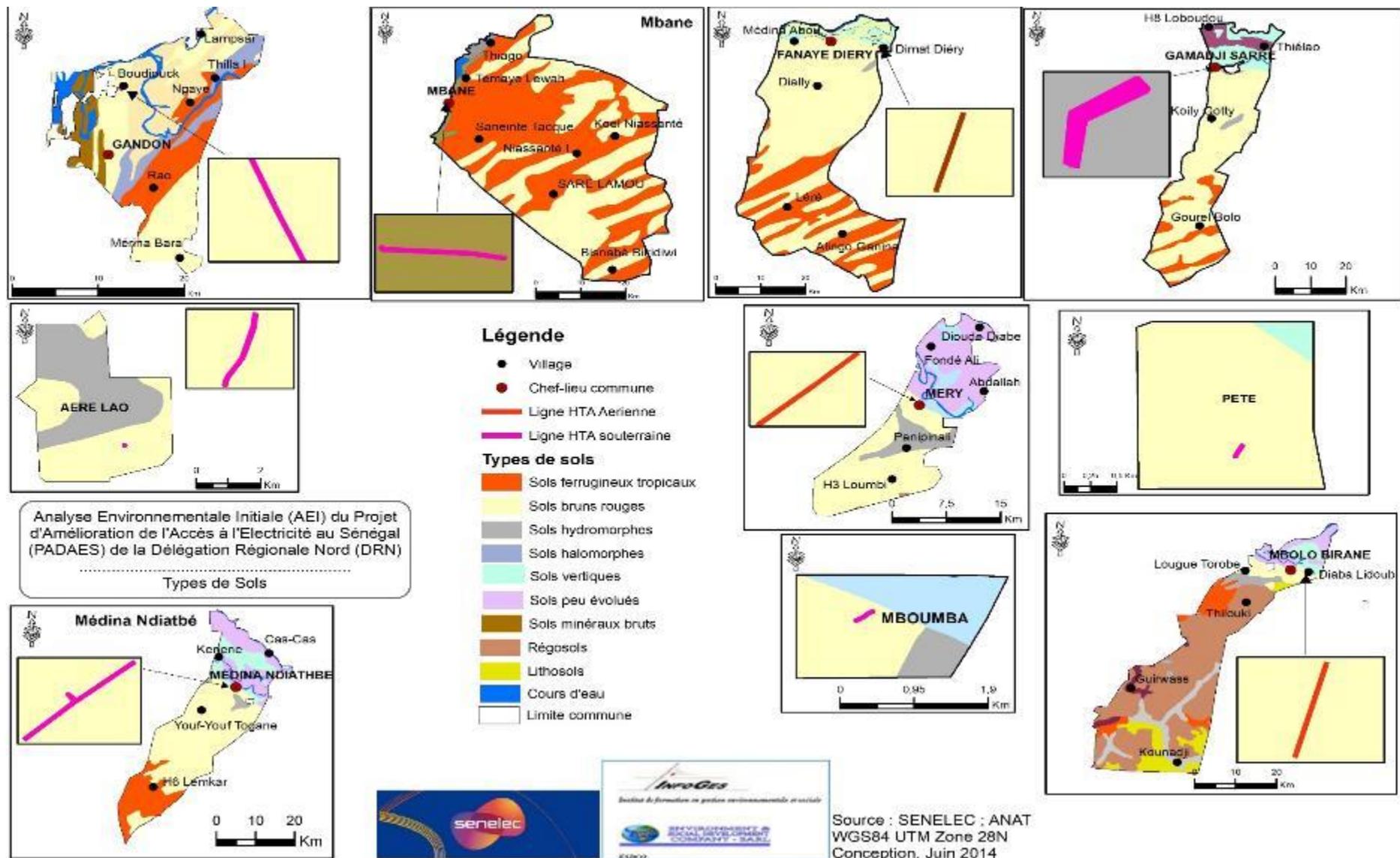


Figure 13 : types de sols de la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis

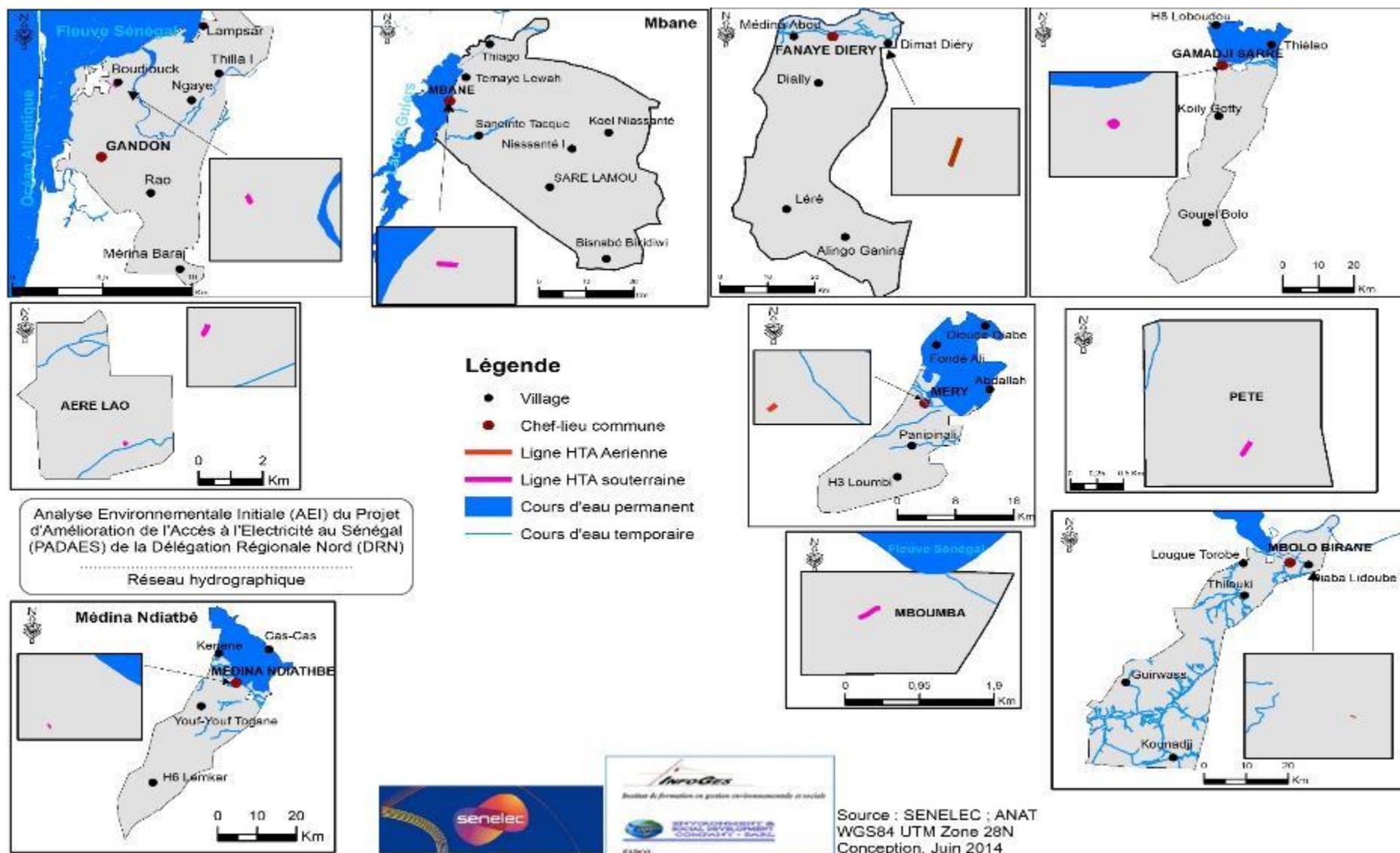


Figure 14: réseau hydrographique de la zone d'influence indirecte des tracés HTA de la région de Saint-Louis

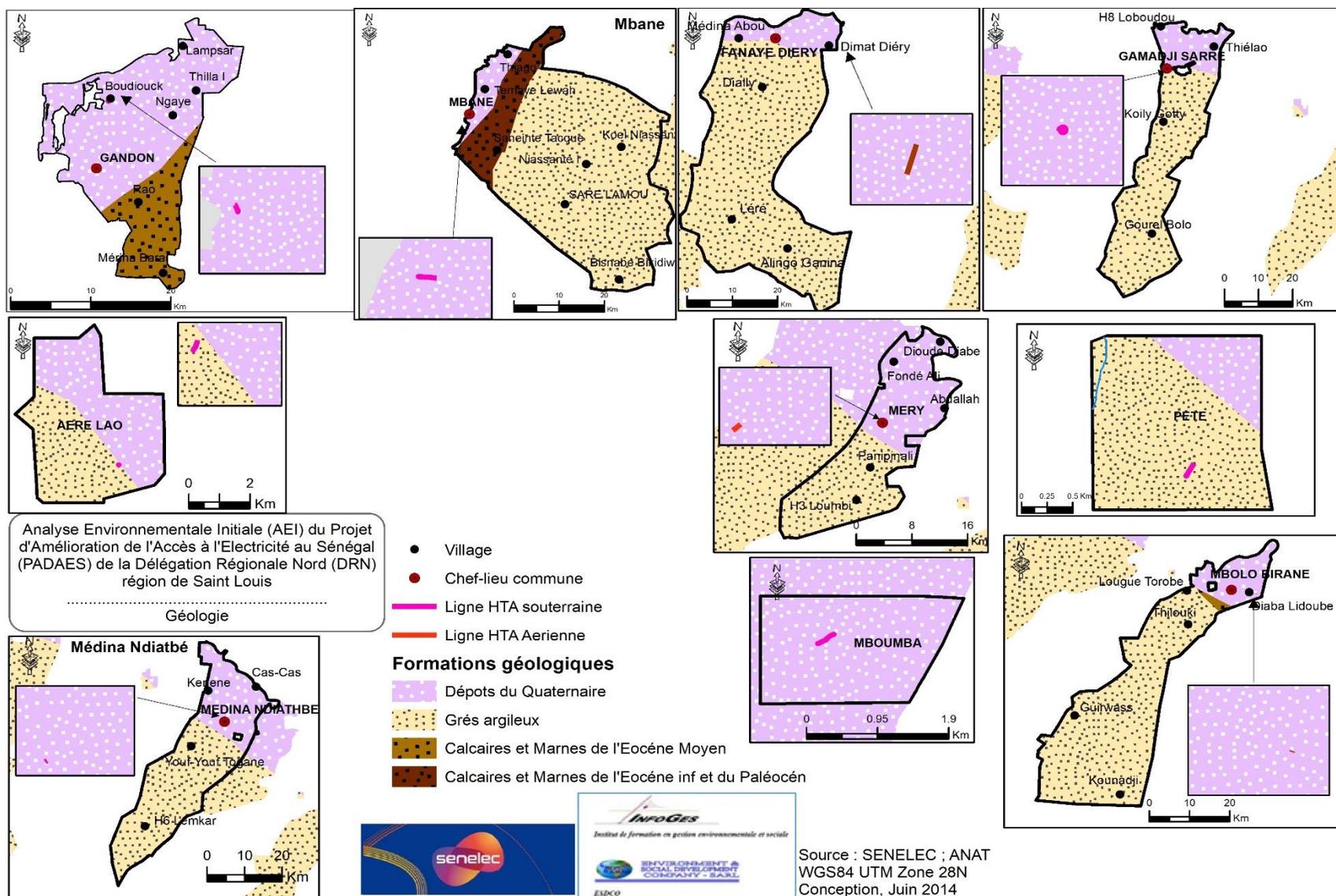


Figure 15 : couches géologiques de la zone d'influence indirecte des lignes et câbles HTA de la région de Saint-Louis

## VII. LISTE DES MATIÈRES ET AUTRES UTILISÉES

### 7.1. Substances dangereuses

Substances	Quantité max d'être stockée	Unités	Mode de stockage	Etat physique (Solide, gazeux, liquide)
Gasoil	100	Litre	Jerricane	Liquide
Lubrifiants/huiles moteur : minéral, synthétique ou semi-synthétique		Litre	Bidon	Liquide
Produits d'entretien base chantier : - Détergents : Madar Renzo liquide multi usage - Dégraissant : Madar Renzo Platinum - Acide Chlorhydrique	- Madar liquide/dégraissant : bouteilles grand model 325 ml (cartons de 12) - Décapant à base d'acide chlorhydrique dilué : bouteilles de 5l  - Désinfectant : eau de javel granule lot de 5 kg	Litre	Bouteilles plastiques en PETS, pray en métal dédiés placés dans un local consacré	Liquide
		Kilogramme	Sachet plastique	Solide

### 7.2. Eaux

#### 7.2.1. Eaux entrantes

Source		Volume présumé	Unité
Eau de distribution	X	2	m <sup>3</sup>

Prise d'eau souterraine	Forage ou puits	2	m <sup>3</sup>
Autre (stockage d'eau dans des réservoirs)	X	2	m <sup>3</sup>

## VIII. TYPE DE REJETS

Le projet implique-t-il des rejets d'eau ?

Non  Oui  alors remplir le tableau ci-dessous

### 7.1 Eaux sortantes

	Type d'eau			Récepteur			Contrôle (spécifier le type de contrôle envisagé)	
	Entretien & lavage véhicules	Pluviales	Sanitaires	Eau de surface	Réseau ONAS	Fosse	Débitmètre	échantillonneur
<b>Rejet 1 :</b> Eaux Pluviales		X				Un réseau de drainage des eaux pluviales sera construit dans la base chantier et conforme à la topographie de la zone	Aucun	Aucun car les eaux sont rejetées dans la nature
<b>Rejet 2:</b> Eaux usées sanitaires			X			Collecte dans des fosses vidangeables des toilettes amovibles puis acheminer vers une STEP	Succion directe des bacs des toilettes amovibles	Aucun car pris en charge par un prestataire agréé en vue d'un

								traitement approprié.
--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------------

## 7.2 Air

Le projet engendre-t-il des rejets atmosphériques ? Non  Oui  **X** alors remplir le tableau ci-dessous

### ○ *Rejets canalisés*

Installation générant le rejet	Hauteur du débouché par rapport au sol	Nature des effluents	Technique d'épuration installée
Groupe électrogène (cheminée)	4,5 mètres	Gaz de combustion : polluants particuliers (ex. fumée) et gazeux (SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , CO, etc.)	Spécifications techniques du groupe qui est muni de filtre permettant la réduction des polluants atmosphériques.

### ○ *Rejets diffus*

Installation générant le rejet	Nature du rejet	Mesures de prévention d'apparition des rejets
Moteurs en fonctionnement des véhicules d'automobiles	Gaz d'échappement contenant du monoxyde de carbone, des hydrocarbures imbrulés	Indiquer par un panneau l'obligation de couper le moteur en cas d'arrêt.
Stockage et transvasement de gasoil	Odeurs	Emplacement des évents au niveau des cuves enterrées d'une hauteur de 6 mètres mais toujours au dessus du bâtiment le plus haut

Fonctionnement du groupe électrogène de secours	Polluants gazeux et particulaires	Canaliser les gaz de combustion et installer un filtre à la sortie des gaz de combustion
Fonctionnement des engins et circulation des camions	Rejets de poussières diffuses	Arroser régulièrement (02 fois par jour) les pistes en terres et réduire les vitesses à 20 km/h en agglomération

### 7.3 Bruit

Installation générant du bruit	Horaire de fonctionnement	Niveau équivalent sonore attendu	Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores
Le moteur des véhicules d'automobiles	Dépend de la fréquentation du site de prélèvement	Non déterminé dépendamment des types de véhicules	Eteindre le moteur lors d'un remplissage
Groupe électrogène	Dépend de la fréquence de délestage	Varie entre 55 et 85 dB	Capoter le groupe électrogène
la machine de déroulage mécanique de câbles HTA	Dépend de la fréquence d'utilisation	Supérieur à 85 dB(A) à 1m	Le conducteur doit fermer la cabine ou porter un casque anti bruit Eloigner le personnel à plus de 5 m de la machine ou les doter de casque anti bruit

### 7.4 Déchets

Types de déchets	Description du déchet (état physique, caractéristiques)	Quantité maximale susceptible d'être généré	Mode de traitement ou d'élimination
Déchets ménagers et assimilés	Déchets banals : végétaux, emballages en plastiques, emballages	Fonction de la fréquentation du site	Prévoir des bacs à ordures réglementaires Et remise à une société de collecte agréée

<b>Types de déchets</b>	<b>Description du déchet (état physique, caractéristiques)</b>	<b>Quantité maximale susceptible d'être généré</b>	<b>Mode de traitement ou d'élimination</b>
	en verre, emballages en métal (canettes de boissons, contenant d'aérosols, etc.) carton, papier, etc.		
<b>Déchets solides spéciaux (déchets électriques et électroniques)</b>	Matériels électriques usagés à la fin des travaux	Quantité marginale en fonction de l'avancement des travaux	Collecte et remise au Services compétents de la SENELEC

## LES EXIGENCES LÉGALES APPLICABLES AU PROJET

### a) Les exigences au niveau national

Les exigences légales et réglementaires applicables au projet sont présentées dans le tableau qui suit.

**TABLEAU 18:** Récapitulatif des exigences légales et réglementaires applicables à l'aménagement des lignes HTA de la région de Saint-Louis

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
<b>ICPE</b>	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Article 49	La seconde classe comprend les installations qui, ne présentant pas de graves dangers pour les intérêts visés à l'article 44 de la présente loi, doivent respecter les prescriptions générales édictées par le Ministre chargé de l'Environnement en vue d'assurer la protection de ces intérêts.
		Article 50	Les installations rangées dans la seconde classe doivent faire l'objet, avant leur construction d'une déclaration adressée au Ministre chargé de l'Environnement, qui délivre un récépissé dans les conditions fixées par décret.
		Article 51	L'exploitant doit renouveler sa demande d'autorisation ou sa déclaration soit en cas de transfert, soit en cas d'extension ou de modification significative des installations.
<b>FONCIER</b>	Loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national.	Article 2	L'État détient les terres du domaine national en vue d'assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelles, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement
		Article 3	Les terres du domaine national ne peuvent être immatriculées qu'au nom de l'État. Toutefois, le droit de requérir l'immatriculation est reconnu aux occupants du domaine national qui, à la date d'entrée en vigueur de la présente

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			loi, ont réalisé des constructions, installations ou aménagements constituant une mise en valeur à caractère permanent.
		Article 8	Les terres de la zone des terroirs sont affectées aux membres des communautés rurales qui assurent leur mise en valeur et les exploitent sous le contrôle de l'État et conformément aux lois et règlements.
		Article 13	L'Etat ne peut requérir l'immatriculation des terres du domaine national constituant des terroirs, ou affectées par décret en vertu de l'Article 11, que pour la réalisation d'opérations déclarées d'utilité publique.
	La loi n°76-67 du 2 juillet 1976 relative à l'expropriation	Article 1	L'expropriation pour cause d'utilité publique est la procédure par laquelle l'Etat peut dans un but d'utilité publique et sous réserve d'une juste et préalable indemnité, contraindre toute personne à lui céder sa propriété.
	Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales	Article 3	<p>Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local. Les collectivités locales sont seules responsables, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions.</p> <p>Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le respect de l'équité de genre.</p>
La loi n°2021-31 du 09 juillet 2021 portant code de l'électricité	Article 49	La déclaration d'utilité publique de tout projet de développement d'ouvrage de production d'énergie électrique, de transport ou de distribution d'énergie électrique	

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			<p>donne à l'exploitant tous les droits que les lois et règlements confèrent à l'administration en matière de travaux publics.</p> <p>Tout titulaire de titre d'exercice peut, dans le cadre de la réalisation de la mission du service public de l'électricité, recourir, conformément à la réglementation en vigueur, à la procédure d'expropriation, après déclaration d'utilité publique des ouvrages et équipements de production, des ouvrages de transport ou de distribution.</p>
<b>Analyse Environnementale et Sociale</b>	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Article 20	L'évaluation environnementale est un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'Environnement. L'évaluation environnementale comprend l'évaluation environnementale stratégique, l'étude d'impact environnemental et social, l'analyse environnementale initiale et l'audit environnemental.
		Article 21	<p>Selon leur impact potentiel, leur nature, leur ampleur et leur localisation, les projets sont classés en deux catégories.</p> <p>La catégorie 1 comprend les projets soumis à une étude d'impact environnemental avec risque environnemental majeur, quand le milieu peut être atteint dans son ensemble au point où sa qualité est considérée comme altérée de façon profonde.</p> <p>La catégorie 2 concerne les projets faisant l'objet d'une analyse environnementale initiale avec risque environnemental modéré, quand le milieu peut être atteint sensiblement.</p>
		Article 39	Sont soumis à analyse environnementale initiale, les projets dont les effets sont présumés minimales et non préjudiciables à l'Environnement et dont la réalisation n'est pas prévue dans une zone à risque ou une zone écologiquement sensible.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
		Article 40	Les catégories de projets devant faire l'objet d'une analyse environnementale initiale sont déterminées par l'annexe II du décret d'application du Code de l'Environnement et par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement.
<b>Air</b>	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Article 172	Toute installation susceptible de dégager des odeurs est munie d'un dispositif permettant de collecter les émissions malodorantes, afin de les traiter ou d'empêcher toutes nuisances. Des désodorisants utilisés pour des odeurs de gaz non toxiques ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour dissimuler des gaz malodorants toxiques. L'exploitant de l'Installation doit surveiller et supprimer les nuisances olfactives.
<b>Assainissement</b>	Loi N° 2009-24 du 08 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement	Article L3	Tout déversement, écoulement, dépôt, rejet, enfouissement et immersion directs ou indirects de déchets liquides, d'origines domestique, et industrielle dans le milieu naturel doit faire l'objet d'une dépollution préalable dans les conditions fixées par les textes en vigueur.
		Article 29	Il est formellement interdit de déverser dans les collecteurs publics d'eaux usées : [...] Les substances susceptibles de favoriser la manifestation d'odeurs ou de colorations anormales dans les eaux acheminées par les égouts publics. [...] Les eaux non domestiques ou chimiques ne répondant pas aux conditions générales d'admissibilité, celles n'ayant pas fait l'objet de neutralisation ou traitement préalable, ou contenant des substances nocives dont les valeurs dépassent les limites prescrites par la réglementation en vigueur.
		Article 40	Tout système de collecte d'évacuation des eaux pluviales doit permettre, à l'issue d'une pluie, l'évacuation efficace des eaux de ruissellement sans occasionner l'immersion d'autres lieux publics ou privés, proches ou éloignés.
	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Article 148	Le déversement d'eaux résiduaires dans le réseau public d'assainissement ne doit nuire ni à la conservation des ouvrages, ni à la gestion de ces réseaux.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			L'autorité propriétaire ou gestionnaire du réseau est chargée de veiller à l'état des ouvrages. Toute convention de déversement entre le Service en charge de l'Assainissement et l'exploitant d'une installation classée est signée après avis conforme du Ministre chargé de l'Environnement qui assure le suivi et la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales.
<b>Eau</b>	Loi N° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau	Article 49	Aucun déversement, écoulement, rejet, dépôt direct au indirect dans une nappe souterraine ou un cours d'eau susceptible d'en modifier les caractéristiques physiques, y compris thermiques et radio atomiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, ne peut être fait sans autorisation accordée, après enquête, par les Ministres chargés de l'Hydraulique et de l'Assainissement.
		Article 50	Les mesures destinées à prévenir la pollution des eaux sont déterminées par décret pris sur le rapport conjoint des Ministres chargés de l'Hydraulique et de l'Assainissement, de la Santé publique et de l'Environnement.
		Article 59	Les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs direct ou indirects d'eau ou de matières, et plus généralement tout fait susceptible d'altérer la qualité de l'eau superficielle ou souterraine sont soumis à réglementation et à autorisation préalable conformément aux dispositions des articles 49 et 50.
<b>PROTECTION DES ESPECES VEGETALES</b>	<b>Code forestier</b>  Loi numéro 2018-25 portant code forestier du 02 Novembre 2018	Article 5	Obligation de faire une demande de défrichement qui doit être examinée par les organes délibérants des collectivités locales concernées qui transmettent, au conseil régional, leur avis circonstancié sur la demande.
		Article 7	En vue de leur préservation, certaines espèces forestières présentant un intérêt particulier du point de vue économique, botanique, culturel, écologique, scientifique ou médicinal ou menacées d'extinction peuvent être partiellement ou intégralement protégées. La liste des espèces partiellement ou intégralement protégées est fixée par arrêté.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
		<i>Article 12</i>	Le bénéficiaire d'une autorisation de défrichement doit, préalablement à la coupe d'arbres, s'acquitter des taxes et redevances, conformément aux dispositions relatives à l'exploitation forestière. Il dispose des produits.
<b>PROTECTION DES ESPECES ANIMALES</b>	<b>Code de la chasse</b> Loi N°86-04 du 24 Janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune	<i>Article D 36 du décret N°86-844 du 14 juillet 1986</i>	Les animaux intégralement protégés bénéficient d'une protection absolue sur toute l'étendue du territoire national. Leur chasse et leur capture y compris celles des jeunes et le ramassage des œufs sont formellement interdits.  Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux porteurs de permis scientifique.
		<i>Article D 37 du décret N°86-844 du 14 juillet 1986</i>	Les animaux partiellement protégés bénéficient d'une protection, leur chasse ou leur capture n'est autorisée qu'aux porteurs de permis de grande chasse, de chasse au gibier d'eau, de capture commerciale ou scientifique. Les espèces partiellement protégées ne peuvent être abattues, ébranchées ou arrachées sauf autorisation préalable du service des Eaux et Forêts.
<b>Déchets</b>	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant code de l'environnement	Article 66	Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les catégories de déchets solides sans préjudice des lois en vigueur.
		Article 69	La gestion écologiquement rationnelle des déchets s'inspire des principes suivants - le principe de priorité à la prévention et à la réduction ; - le principe de la hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier dans l'ordre : la réutilisation, le recyclage, la valorisation énergétique et l'élimination ; - le principe de proximité ; - le principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
		Article 70	Toute personne dont l'activité produit des déchets ou qui détient des déchets en assure elle-même la gestion, en respectant l'ordre de priorité de traitement. Toutefois, cet ordre peut être modifié dans des conditions particulières. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux déchets ménagers et assimilés.
		Article 71	L'élimination ou tout autre traitement des déchets est soumis à l'autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement.
<b>Bruit</b>	Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Article 142	Les nuisances sonores, les valeurs limites, les systèmes de mesures et les moyens de contrôle des émissions sonores sont fixés par décret.
		Article 143	Dans le cas de l'atteinte à la tranquillité du voisinage, l'autorité compétente peut prendre d'office des mesures conservatoires ou des sanctions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
		Article 13	Le niveau d'exposition au bruit doit être le plus bas possible et rester dans une limite d'intensité qui ne risque pas de porter atteinte à la santé des travailleurs, notamment à leur ouïe. Pour parvenir à ce résultat, l'employeur doit, notamment, Privilégier les procédés de fabrication les moins bruyants ; Réduire à la source le bruit émis par les équipements professionnels et, en particulier, les machines ; Isoler, dans des locaux spécifiques, les équipements bruyants dont le fonctionnement n'exige qu'un nombre limité de travailleurs ; Éviter la diffusion du bruit d'un atelier à un autre ; Aménager les locaux de travail de façon à réduire la réverbération du bruit sur les parois en verre ou plafonds ; organiser le travail de sorte que les salariés soient éloignés du bruit.
		Article 14	« Le niveau d'exposition sonore quotidienne reçu par un travailleur durant toute la durée de sa journée de travail ne doit pas dépasser quatre-vingt-cinq décibels pondérés A (db (A)).

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			<p>S'il n'est pas techniquement possible de réduire le niveau d'exposition sonore quotidienne en dessous de 85 db (A), l'employeur doit mettre à la disposition des salariés des équipements de protection individuelle adaptés. Il doit s'assurer qu'ils sont effectivement utilisés.</p> <p>Cette limite de 85 db (A), requise pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle, peut être abaissée en fonction de la nature des travaux, intellectuels ou autres, exigeant de la concentration. »</p> <p>Note : Pour renforcer les critères d'évaluation, il sera fait référence au décret français n°2006-892 du 19 juillet 2006 plus précis sur certains aspects.</p>
<b>Santé &amp; Sécurité</b>	Loi N° 97-17 du 1 <sup>er</sup> décembre 1997 portant Code du travail	Article 171	L'employeur doit faire en sorte que les lieux de travail, les machines, les matériels, les substances et les procédés de travail placés sous son contrôle ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs par des mesures techniques, d'organisation de la médecine du travail, d'organisation du travail
		Article 172	Lorsque des mesures prises en vertu de l'article L.171 ne sont pas suffisantes pour garantir la sécurité ou la santé des travailleurs, les mesures de Protection Individuelle contre les risques professionnels doivent être mises en œuvre
		Article 174	Toute utilisation de substances ou de procédés entraînant l'exposition des travailleurs à des risques professionnels, doit être portée à la connaissance de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale.
		Article 175	Soumission des lieux de travail à une surveillance régulière pour vérifier la sécurité des équipements et des installations ainsi que les risques pour la santé sur les lieux de travail.
		Article 176	Soumettre les travailleurs à des visites médicales périodiques
		Article 177	Tous les travailleurs doivent être informés de manière complète des risques professionnels et doivent recevoir des instructions adéquates quant aux

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			moyens disponibles, aux conduites à tenir pour prévenir ces risques et se protéger contre eux
		Article 178	Rapport périodique sur l'état de santé des travailleurs par l'employeur
	Décret 94-244 du 07 Mars 1994 fixant les modalités d'organisation et fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité au travail	Article 1	Obligation pour toute entreprise qui a un effectif de 50 salariés de mettre en place un Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail
		Article 2	<p>Dans les établissements autres que ceux où l'institution d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité du Travail est obligatoire, l'Inspecteur du travail et de la Sécurité sociale du ressort peut prescrire la création et l'organisation d'un Comité d'hygiène et de sécurité du travail, notamment en raison de la nature des travaux, de l'agencement ou de l'équipement des locaux de travail.</p> <p>En cas de non-respect de cette perspective, l'employeur est mis en demeure par l'Inspecteur du travail et de la Sécurité sociale de s'exécuter dans un délai minimum de quinze (15) jours.</p>
		Article 3	<p>Le Comité d'hygiène et de sécurité du travail comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chef d'établissement ou son représentant : <i>Président</i> ;</li> <li>- le chef de service sécurité ou l'agent chargé des questions de sécurité : <i>Secrétaire</i> ;</li> <li>- le médecin du travail de l'établissement ou du service médical interentreprises ;</li> <li>- trois (3) travailleurs coptés par les trois (3) susnommés en fonction de leurs connaissances du milieu du travail et d'une manière générale de leurs connaissances en matière d'hygiène et de sécurité. Ceux-ci peuvent être remplacés au comité par des suppléants désignés dans les mêmes conditions.</li> </ul>

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			<p>La liste nominative des membres du comité doit être affichée dans les locaux affectés au travail.</p> <p>L'employeur doit veiller à la formation continue des membres du comité en matière d'hygiène et de sécurité.</p>
		Article 4	<p>Les membres du comité d'hygiène et de sécurité du travail sont désignés pour une durée de trois (3) ans. Leur mandat est renouvelable.</p>
		Article 5	<p>Le comité d'hygiène et de sécurité du travail a pour mission :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. — de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par un établissement extérieur y compris les travailleurs temporaires, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail ;</li> <li>2. — de procéder ou de faire procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail ou de chaque maladie professionnelle grave, ayant entraîné la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou qui aura révélé l'existence d'un danger grave à l'occasion d'une série d'accidents répétés ou ayant atteint plusieurs travailleurs ;</li> <li>3. — de s'assurer de l'application des prescriptions législatives et réglementaires et des consignes concernant l'hygiène et la sécurité ainsi que du bon entretien des dispositions de protection, notamment celles relatives à la boîte de secours prévue par l'article 163 du Code du travail ;</li> <li>4. — d'organiser avec les services compétents et les organismes agréés, la formation des équipes chargées des services d'incendie et de sauvetage et de veiller à l'observation des consignes de ces services ;</li> <li>5. — de développer le réflexe de sécurité au niveau des travailleurs et de recueillir de leur part toute suggestion contribuant à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.</li> </ol> <p>Il peut être proposé à cet effet, des actions préventives, si l'employeur n'est pas en mesure de les mettre en œuvre, il doit motiver sa décision.</p>

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			Le comité d'hygiène et de sécurité du travail est informé de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité.
		Article 7	Le Comité d'hygiène et de sécurité du travail se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président. Il est également réuni soit à la suite de tout accident qui a entraîné ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves. Soit à la demande motivée de deux de ses membres. Le projet d'ordre du jour de chaque réunion du comité d'hygiène et de sécurité du travail est établi par le président et transmis aux membres du comité et à l'inspecteur du travail du ressort trois (3) jours au moins avant la séance. En cas de blocage du fonctionnement du comité ou à la demande de la moitié au moins de ses membres, le comité peut être convoqué par l'Inspecteur du travail du ressort et siéger sous sa présidence. Le comité peut également se réunir à l'initiative de l'Inspecteur du travail du ressort.
		Article 11	Le Comité procède à l'inventaire de tous les produits dangereux, ainsi qu'une analyse et à une évaluation des risques réels ou potentiels
		Article 12	Obligation de la tenue d'un registre santé, hygiène et sécurité où sont mentionnés : les procès-verbaux des réunions, les statistiques d'accidents et de maladies professionnelles, les moyens d'intervention et d'évacuation.
	Décret 2006-1258 du 15 novembre 2006 fixant les missions et les règles d'organisation et de	Article 40	Obligation d'un examen médical au moins une fois par an pour les employés
		Article 41	Surveillance médicale particulière sur les salariés affectés à certains travaux comportant des exigences ou des risques spéciaux.
		Article R 29	Dans chaque atelier, chantier ou service où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
	fonctionnement des services de médecine du travail	Article R 30	<p>Le médecin du travail est le conseiller du chef d'entreprise ou de son représentant, des salariés, des représentants, du personnel, des services sociaux en ce qui concerne, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'établissement ;</li> <li>- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;</li> <li>- la protection des salariés contre l'ensemble des nuisances et, notamment, contre les risques d'accidents du travail ou d'utilisation des produits dangereux</li> <li>- l'hygiène générale de l'établissement ;</li> <li>- la prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement, en rapport avec l'activité professionnelle.</li> </ul> <p>Afin d'exercer ces missions, le médecin du travail conduit des actions sur le milieu de travail et procède à des examens médicaux.</p>
	Décret n°2006 – 1251 du 15/11/2006 relatif aux équipements de travail	Article premier – article 43	<p>Prévoit des dispositions générales sur la sécurité</p> <p>Notes :</p> <p>L'article 39 prévoit l'obligation de doter le personnel d'EPI en cas de besoin et dans tous les cas où il est techniquement impossible d'éliminer totalement les nuisances causées par un équipement de travail</p> <p>La mise en œuvre requière une application de normes de sécurité pour les équipements et pour les EPI. Ces normes doivent être précisées et évaluées par rapport aux principes généraux prévus par la réglementation.</p>

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
	Décret 2006-1261 relatif aux mesures générales d'hygiène et sécurité	Article 48	L'employeur doit :  prendre, en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'évacuation des travailleurs, les mesures nécessaires, adaptées à la nature des activités et à la taille de l'établissement et compte tenu de la présence d'autres personnes ;  organiser les relations nécessaires avec des services extérieurs, notamment en matière de premiers secours, d'assistance médicale d'urgence, de sauvetage et de lutte contre l'incendie.
	Décret 2006-1256 relatif aux obligations des employeurs en SST	Article premier – article 8	Dispositions générales sur les obligations de l'employeur en matière de sécurité au travail.  Notes : Ces obligations complètent les dispositions du code du travail. Par ailleurs, elles seront reprises et précisées par les dispositions des autres textes réglementaires
Hygiène	Loi N° 83-71 du 05 juillet 1983 portant Code de l'Hygiène	Article L 30	Les locaux et alentours des établissements industriels et commerciaux ne doivent pas être insalubres. L'élimination des eaux résiduaires doit se faire selon la réglementation en vigueur et spécifique à chaque industrie.
		Article L 49	Visites médicales périodiques du personnel de l'établissement

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
<b>Construction et Urbanisme</b>	Loi n°2023-21 du 29 décembre 2023 portant code de la construction	Article L 35	Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis à jour, le découvreur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate, avant le déplacement desdits objets, au représentant de l'Etat au niveau de la circonscription administrative concernée. Celui-ci avise le Ministre chargé du Patrimoine historique ou son représentant. Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité.
	Loi n°2023-20 du 29 décembre 2023 portant code de l'urbanisme	Article L 44	Dans toutes les agglomérations, la création et la mise d'équipements, doit être exécutée en conformité avec les plans d'urbanisme.
	DECRET n°2010-99 du 27 janvier 2010 PORTANT CODE DE LA CONSTRUCTION	Articles R 95	Le permis de construire est délivré dans les conditions définies par le Code de l'Urbanisme, après consultation de la Commission régionale ou départementale de Protection Civile compétente.
		Article L 2	Nul ne peut entreprendre, sans autorisation administrative, une construction de quelque nature que ce soit ou apporter des modifications à des constructions existantes sur le territoire des communes, ainsi que dans les agglomérations désignées par arrêté du Ministre chargé de l'Urbanisme. Cette obligation s'impose aux services publics et concessionnaires de services publics de l'Etat, aux communes comme aux personnes privées.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			Les règles générales de construction applicables aux bâtiments, les mesures d'entretien destinées à assurer le respect des règles d'hygiène et de sécurité jusqu'à la destruction desdits bâtiments ainsi que les modalités de justification de l'exécution de cette obligation d'entretien sont fixées par décret.
CHST	Décret n°94-244 du 07 mars 1994 fixant les modalités d'Organisation et de fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité du travail	Article L 174	Informé par écrit l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité Sociale de l'utilisation de procédés, substances, machines ou matériels spécifiés par la réglementation et entraînant l'exposition des travailleurs à des risques professionnels sur les lieux de travail.
	Loi n°2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH SIDA	Article 1	L'information sur le VIH et le SIDA est un service fourni par les personnels de santé et toutes les personnes formées à cet effet. Tous les départements ministériels, les collectivités territoriales, les entreprises privées et les organisations de la société civile notamment, les associations de religieux et celles de personnes vivant avec le VIH, ainsi que les médias en collaboration avec l'instance chargée de coordonner la lutte contre le VIH et le SIDA, sont chargés de mener des activités spécifiques d'information, d'éducation et de communication sur le VIH et le SIDA en direction des populations.
Médecine du travail	Décret n°2006-1258 du 15 novembre 2006 fixant les missions et les règles d'organisation et de fonctionnement des services de Médecine du Travail	Article 6	Faire à l'Inspecteur du Travail du ressort territorial duquel dépend l'établissement une déclaration préalable d'ouverture d'un service de médecine du travail.
Travail enfants et des femmes	Loi No 97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du travail	Article L 141	Le repos des femmes et des enfants doit avoir une durée de onze heures consécutives au minimum.
		Article L 145	Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis avant l'âge de quinze ans, sauf dérogation édictée par arrêté du

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
			Ministre chargé du Travail compte tenu des circonstances locales et des tâches qui peuvent leur être demandées
		Article L 146	L'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale peut requérir l'examen des femmes et des enfants par un médecin agréé, en vue de vérifier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces. Cette réquisition est le droit à la demande des intéressés.
	ARRETE ministériel n° 3749/MFPTEOPIDTSS en date du 6 juin 2003 fixant et interdisant les pires formes du travail des enfants ;	Article 2	Les formes de travaux très pénibles interdites aux enfants et qui mettent, en péril, la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant sont entre autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail souterrain, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ;</li> <li>- Travaux effectués de manière confinée, ou isolée pendant de longues heures impliquant le port de lourdes charges ;</li> <li>- Travaux très dangereux exercés par des enfants : utilisation et manipulation et transport des produits chimique et biologique toxiques, utilisation d'outils et de machines complexes ;</li> <li>- Transports publics de biens et de personnes exercés par des enfants;</li> <li>- Récupération de déchets et ordures par des enfants.</li> </ul>
	Arrêté ministériel n°3751/MFPTEOP/DTSS en date du 6 juin 2003 fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite auquel s'applique l'interdiction	Article 1 <sup>er</sup>	Est considéré comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. L'âge minimum d'admission à l'emploi est fixé à 15 ans conformément à l'article L 145 du code du travail.
		Article 2	Les catégories d'entreprises interdites aux enfants sont listées en annexe dans lesquelles il est interdits d'employer les enfants dans les zones de dégagement de poussières nuisibles.
	Arrêté ministériel n°1887 en date du 6 mars 2008 fixant la liste des secteurs d'activité dans lesquels il est d'usage de ne pas	Article 1 <sup>er</sup>	Les activités occasionnelles de pose, de nettoyage industriel, d'entretien, de maintenance, de révision, de réparation, de démontage, etc. et dont l'emploi est de nature temporaire, ne nécessitent pas un contrat à durée indéterminée.

Secteurs ou domaine	Bases légales	Références de l'article ou du texte	Contenus pertinents
	recourir au contrat à durée indéterminée		
	Code du travail (Arrêté ministériel n°973 MFPT du 23 janvier 1968 portant institution d'un bulletin de paie et d'un registre des paiements)	Article 116	<p>Quels que soient la nature et la durée du travail fourni et le montant de la rémunération acquise, tout paiement du salaire doit, sauf dérogation autorisée à titre individuel par l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, faire l'objet d'une pièce justificative dite «bulletin de paie», dressée et certifiée par l'employeur, et remise au travailleur au moment du paiement.</p> <p>Toutes les mentions portées sur le bulletin de paie sont obligatoirement reproduites, à l'occasion de chaque paiement des salaires, sur un registre dit «registre des paiements».</p>
	Décret n°2021-1469 du 03 novembre 2021 relatif au travail des femmes enceintes qui abroge l'Arrêté général n°5254 IGTLS/AOF du 19 juillet 1954 relatif au travail des femmes et des femmes enceintes	Article 1 <sup>er</sup>	<p>Dans les établissements installés au Sénégal, de quelque nature qu'ils soient, agricoles, commerciaux ou industriels, publics ou privés, laïcs ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, ou chez les particuliers, il est interdit d'employer des femmes enceintes à des travaux excédant leurs forces, présentant des causes de dangers ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de blesser leur moralité.</p>
		article 9	<p>Dans les établissements visés à l'article premier du présent décret, les femmes ne peuvent être employées pendant une période de quatorze semaines au total avant et après accouchement.</p>
Article 10	<p>Dans les mêmes établissements, il est interdit de faire porter, pousser ou traîner une charge quelconque par les femmes, dans les trois semaines qui suivent la reprise normale du travail, après leurs couches.</p> <p>La même interdiction s'applique pour les femmes enceintes, sous réserve de la notification de leur état à l'employeur, soit par les intéressées, soit par le service médical.</p>		

Le tableau ci-après donne les extraits de la Norme Sénégalaise NS 05-061, Rejets des eaux usées

Tableau 19 : Extraits de la Norme Sénégalaise NS 05-061, Rejets des eaux usées

<b>LIGNE(S) DIRECTRICE(S)</b>	
<p>La Norme Sénégalaise NS 05-061 publiée en juillet 2001 fixe les valeurs limites de qualité des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel et avant raccordement à une station d'épuration collective. La norme fixe également les conditions d'épandage des effluents et des boues résiduelles [biosolids]. Ces valeurs limites sont présentées aux tableaux suivants.</p>	
<p><b>Tableau des valeurs limites de rejet des eaux usées dans le milieu naturel (Source : Norme Sénégalaise NS 05-061)</b></p>	
Paramètre	Valeur limite
Matières en suspension totales	50 mg/l
DBO5	80 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 30 kg/j, 40 mg/l au-delà
DCO	200 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 100 kg/j; 100 mg/l au-delà
Azote total	30 mg/l en concentration moyenne mensuelle lorsque le flux journalier maximal est égal ou supérieur à 50 kg/jour
Phosphore total	10 mg/l en concentration moyenne mensuelle lorsque le flux journalier maximal autorisé est égal ou supérieur à 15 kg/jour.
Indice phénols	0,5 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Phénols	0,5 mg/l si le rejet dépasse 5g/j
Chrome hexavalent	0,2 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Cyanures	0,2 mg/l si le rejet dépasse 3 g/j
Arsenic et composés (en As)	0,3 mg/l si le rejet dépasse 3 g/j
Chrome total (en CrR3R)	1,0 mg/l si le rejet dépasse 10 g/j
Hydrocarbures totaux	15 mg/l si le rejet dépasse 150 g/j

### LIGNE(S) DIRECTRICE(S)

Tableau des valeurs limites de qualité des eaux usées avant raccordement à une station d'épuration collective

Paramètre	Valeur limite
Matières en suspension totales	600 mg/l
DBO5	800 mg/l
DCO	2000 mg/l
Azote total	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
pH	6 - 9
Température	30 °C

Le tableau ci-après donne les extraits de la Norme Sénégalaise NS05-062, Octobre 2003, Pollution atmosphérique – Norme de rejets

Tableau 20 : Extraits de la Norme sénégalaise NS05-062, Octobre 2003, Pollution atmosphérique – Norme de rejets

### LIGNE(S) DIRECTRICE(S)

La norme NS 05-062 fixe des valeurs limites pour le cas général (tableau général de l'annexe 1) et des valeurs limites pour certaines installations spéciales (annexe 2), de manière à tenir compte des spécificités liées à leurs procédés. L'annexe 1 détermine aussi les valeurs limites d'immissions (qualité de l'air ambiant).

Par ailleurs, elle intègre des dispositions générales et des dispositions relatives à la surveillance, à la déclaration des émissions, etc.

#### **Chapitre II :**

#### **Caractéristiques des émissions**

#### **1. Valeurs limites des émissions dues aux installations existantes et aux nouvelles installations stationnaires.**

Les installations existantes et nouvelles stationnaires doivent être équipées et exploitées de manière à respecter la limitation maximale des émissions fixée aux annexes I, II, III» de la norme sénégalaise.

### **«1.1 Captage et évacuation des émissions**

1.1.1 Les émissions sont captées aussi complètement et aussi près que possible de leur source, et évacuées de telle sorte qu'il n'en résulte pas d'émissions excessives.

1.1.2 L'exploitant doit prendre toutes les dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation des installations pour réduire la pollution de l'air à la source.»...

«1.1.4 Des appareils, indiquant la direction et la vitesse, si nécessaire, du vent doivent être mis en place à proximité des installations susceptibles d'émettre dans l'atmosphère des substances dangereuses en cas de dysfonctionnement.»

### **3. Déclaration des émissions**

3.1 Quiconque exploite ou entend construire une installation qui émet des polluants atmosphériques doit fournir à l'autorité compétente des renseignements sur :

- a. La nature et la quantité des émissions;
- b. Le lieu de rejet, la hauteur à partir du sol à laquelle il apparaît et ses variations dans le temps;
- c. Toute autre caractéristique du rejet, nécessaire pour évaluer les émissions.

3.2 La déclaration des émissions peut être établie sur la base de mesures durant les phases d'activités importantes ou du bilan quantitatif des substances utilisées.»

### **Chapitre V : Surveillance des rejets**

1. L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de ses rejets. Les mesures sont effectuées sous la responsabilité de l'exploitant et à ses frais dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation.

2. L'arrêté d'autorisation peut, pour certains polluants spécifiques et certains procédés, prévoir le remplacement de certaines mesures de surveillance par le suivi en continu d'un paramètre représentatif du polluant. Dans ce cas, des mesures de contrôle et d'étalonnage sont réalisées périodiquement, à une fréquence fixée en accord avec l'autorité administrative compétente, par un organisme extérieur compétent.

3. Lorsque les quantités de polluants rejetés sont supérieures aux valeurs limites, l'arrêté d'autorisation doit fixer la liste des paramètres à mesurer et la fréquence des mesures ainsi que les conditions de prélèvement. Au moins une fois par an, ces mesures devront être effectuées par un organisme agréé ou choisi en accord avec l'autorité administrative compétente.

4. Les résultats des mesures sont transmis au moins trimestriellement à l'autorité administrative compétente, accompagnés de commentaires, si nécessaire, sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.»

Tableau sur immissions (qualité de l'air ambiant)	Valeur limite d'immission	Définition statistique
Substance		
Anhydride sulfureux (SO <sub>2</sub> )	50 µg/m <sup>3</sup> 125 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne annuelle (Moyenne arithmétique) Moyenne journalière
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	200 µg/m <sup>3</sup> 40 µg/m <sup>3</sup> ok	Moyenne horaire (moyenne arithmétique) Moyenne annuelle
Monoxyde de carbone (CO)	30 mg/m <sup>3</sup>	Moyenne par 24h ; ne doit en aucun cas être dépassé plus d'une fois par année
Ozone (O <sub>3</sub> )	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne sur 8 heures (santé pour la population)
Poussière en suspension (PM 10)	80 µg/m <sup>3</sup> 260 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique) Moyenne sur 24h ; ne doit en aucun cas être dépassé plus d'une fois par année
Plomb (Pb) dans les poussières en suspension	2 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)

Cadmium (Cd) dans les poussières en suspension	1,5 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Retombées de poussières totales	200 mg/m <sup>2</sup> x jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Plomb (Pb) dans les retombées de poussières	100 µg/m <sup>2</sup> x jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Cadmium (Cd) dans les retombées de poussières	2 µg/m <sup>2</sup> x jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Zinc (Zn) dans les retombées de poussières	400 µg/m <sup>2</sup> x jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Thallium dans les retombées de poussières	2 µg/m <sup>2</sup> x jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Poussière fines en suspension dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 µ		
Amiante		

## ***b) Réglementation du secteur de l'énergie***

Le secteur de l'énergie électrique au Sénégal est régi notamment par :

- La loi n° 65-59 du 19 juillet 1965 relative à la production ou au captage, au transport et à la distribution de l'eau et de l'énergie électrique ;
- Loi n° 2021-31 du 09 juillet 2021 portant code de l'électricité ;
- Le décret n° 84-1128 du 4 octobre 1984 portant réglementation de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Cependant, dans le contexte de tarissement des sources de financement concessionnel, les mutations économiques ont conduit bon nombre de pays à entreprendre la réforme de leur secteur électrique.

Pour ce faire, le cadre législatif et réglementaire a été révisé : loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité modifiée par la loi n° 2002-01 du 10 janvier 2002 abrogeant et remplaçant son article 19, alinéas 4 et 5, et son chapitre IV, dans le but d'attirer les investissements privés importants que requiert le développement du secteur et d'introduire à terme la concurrence dans la production, la vente en gros et l'achat en gros d'énergie électrique.

## ***c) Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de Avril 2007 du Groupe de la Banque mondiale et de « Environmental, Health and Safety Guidelines for Annual Crop Production from March 30, 2016), les directives EHS de la Banque Mondiale***

Les travaux ont un lien avec les directives sanitaires et sécuritaires du Groupe Banque Mondial.

Pour bien gérer les questions d'ordre environnemental, sanitaire et sécuritaire, il importe de les prendre en compte dans les procédés des entreprises et dans les opérations des installations.

## ***d) Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité de la Banque Mondiale (Directives EHS)***

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (pour le transport et la distribution de l'électricité, Environnement, Hygiène et Sécurité au travail, santé et sécurité des communautés, construction et déclassement) de la Banque Mondiale vont également s'appliquer au programme de modernisation et de renforcement du réseau électrique au Sénégal.

En effet, les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière. Lorsqu'un ou plusieurs États membres participent à un projet du Groupe de la Banque Mondiale, les Directives EHS doivent être suivies conformément aux politiques et normes de ces pays. Ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour les différentes branches d'activité qui présentent les questions d'ordre environnemental, sanitaire et sécuritaire propres

au domaine considéré. Les projets complexes peuvent exiger l'application de plusieurs directives couvrant des branches d'activité différentes.

Les Directives EHS indiquent les mesures et les niveaux de performances qui sont généralement considérés réalisables dans de nouvelles installations avec les technologies existantes à un coût raisonnable. L'application des Directives EHS dans des installations existantes peut nécessiter la définition d'objectifs spécifiques et l'établissement d'un calendrier adapté pour atteindre ces objectifs. Si les seuils et normes stipulés dans les réglementations du pays d'accueil diffèrent de ceux indiqués dans les Directives EHS, les plus rigoureuses seront retenues pour les projets menés dans ce pays. Si des niveaux moins contraignants que ceux des Directives EHS peuvent être retenus pour des raisons particulières dans le contexte du projet, une justification détaillée pour chacune de ces alternatives doit être présentée dans le cadre de l'évaluation environnementale du site considéré. Cette justification devra montrer que les niveaux de performance proposés permettent de protéger la santé de la population humaine et l'environnement (IFC et WBG, 2007). Le programme de modernisation et de renforcement du réseau électrique au Sénégal s'appuiera sur les grandes orientations de ces directives en lien avec les problématiques environnementales et sociales dont il aurait à traiter.

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant le transport de l'énergie entre une centrale de production et une sous-station qui fait partie du réseau de transport, ainsi que la distribution de l'électricité, à partir d'une sous-station, aux consommateurs des zones résidentielles, commerciales et industriels. Ces directives documentent essentiellement deux grands champs ou sections en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux relatifs au transport et à la distribution d'électricité :

- Section 1.0 - Description et gestion des impacts propres aux activités considérées ;
- Section 2.0 - Indicateurs de performance et suivi des résultats

#### ***e) Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale***

Devenu effectif le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le CES qui se décline à travers dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES) vise à protéger les populations en particulier les personnes vulnérables et défavorisés, les femmes/filles, les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les sans terre, les analphabètes, les communautés pastorales qui ont un accès limité à la terre, etc.) ; Ainsi que l'environnement contre les impacts potentiels susceptibles de se produire en relation avec les projets d'investissement financés par la Banque mondiale. Il promeut en plus le développement durable.

Le CES de la Banque mondiale marque des avancées importantes dans des domaines tels que la transparence, la non-discrimination, l'inclusion sociale, la participation du public et la reddition des comptes. Il met également davantage l'accent sur le renforcement des capacités propres des gouvernements Emprunteurs en matière de gestion des problèmes environnementaux et sociaux.

Les travaux d'extension et de densification du réseau HTA de la région de Saint-Louis seront assujettis au respect de ses dispositions déclinées dans les dix (10) NES.

***f) Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale pertinentes pour les travaux de construction et d'exploitation des lignes électriques HTA de la région de Saint-Louis***

Les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale énoncent les obligations des emprunteurs en matière de prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans le cadre des projets appuyés par la Banque au moyen du Financement de Projets d'Investissement. Huit (08) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes pour le projet de construction des lignes HTA de la région de Saint-Louis.

Le tableau ci-après récapitule les huit (08) Normes Environnementales et Sociales et précise leurs pertinences pour les travaux de construction des lignes HTA de la région de Saint-Louis.

**TABLEAU 21 : Normes Environnementales et Sociales pertinentes pour les travaux de construction et d’exploitation des lignes HTA de la région de Saint-Louis**

<u>Intitulé de la Norme</u>	<u>Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts</u>	<u>Pertinence pour le Project</u>
<p align="center"><b><u>NES n°1,</u></b>  <b><u>Évaluation et</u></b>  <b><u>gestion des risques</u></b>  <b><u>et effets</u></b>  <b><u>environnementaux</u></b>  <b><u>et sociaux</u></b></p>	<p>La NES n°1 énonce les responsabilités de l’Emprunteur pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d’un projet financé par la Banque par le biais du Financement des projets d’investissement (FPI), afin d’atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes Environnementales et Sociales (NES).</p>	<p>Le Projet à travers ses composantes générera des risques et impacts environnementaux et sociaux qu’il faudrait gérer durant tout le cycle du projet d’extension et de densification du réseau HTA de Saint-Louis. Dès lors, la NES n°1 s’applique à ce projet. Ainsi, en conformité avec les exigences de cette norme, le gouvernement sénégalais à travers la SENELEC en tant qu’Emprunteur réalisera une évaluation environnementale et sociale du projet.</p>
<p align="center"><b><u>NES n°2, Emploi</u></b>  <b><u>et conditions de</u></b>  <b><u>travail</u></b></p>	<p>La NES n°2 reconnaît l’importance de la création d’emplois et de la génération de revenus dans la poursuite de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. Les Emprunteurs peuvent promouvoir des relations constructives entre les travailleurs d’un projet et la coordination/gestionnaire, et renforcer les bénéfices du développement d’un projet en traitant les travailleurs de manière équitable et en garantissant des conditions de travail sûres et saines.</p>	<p>L’exécution de certaines activités ou travaux du projet (abattage des arbres, nettoyage des emprises des lignes HTA, pose de câbles électriques, etc.) occasionnera la création d’emplois et les exigences en matière de traitement des travailleurs et de conditions de travail telles que définies dans la présente NES devront être respectées. La SENELEC élaborera et mettra en œuvre des procédures de gestions des ressources humaines, applicables au projet. Aussi, un mécanisme de gestion des plaintes devra être mis à la disposition des travailleurs. Le gouvernement sénégalais évaluera aussi le risque de travail des enfants et de travail forcé et les risques liés à la santé et sécurité au travail.</p>

<b><u>Intitulé de la Norme</u></b>	<b><u>Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts</u></b>	<b><u>Pertinence pour le Project</u></b>
<b><u>NES n°3, Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</u></b>	La NES n°3 reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation génèrent souvent une augmentation des niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol, et consomment des ressources limitées d'une manière qui peut menacer les populations, les services des écosystèmes et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. La NES décrit les exigences nécessaires pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, la prévention et la gestion de la pollution tout au long du cycle de vie d'un projet.	La mise en œuvre des lignes HTA de la région de Saint-Louis nécessitera l'utilisation de véhicules et engins de chantier qui comportera des risques de pollution de l'environnement, par rapport auxquelles s'impose le respect des exigences de la NES n°3 pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, ainsi que la prévention et la gestion de la pollution.
<b><u>NES n°4, Santé et sécurité des populations</u></b>	La NES n°4 traite des risques et des impacts sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés affectées par le projet, ainsi que de la responsabilité respective des Emprunteurs de réduire ou atténuer ces risques et ces impacts, en portant une attention particulière aux groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être vulnérables.	Les populations localisées dans les communes ou quartiers traversés par les lignes HTA de la région de Saint-Louis ainsi que les travailleurs risquent d'être impactées du point de vue sécuritaire et sanitaire, lors de la mise en œuvre des lignes. Ainsi, les exigences de la présente NES en matière de réduction ou d'atténuation de ces risques et impacts devront être respectées par le Gouvernement sénégalais.
<b><u>NES n°5, Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire</u></b>	La NES n°5 a pour principe de base que la réinstallation involontaire doit être évitée. Lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, elle doit être limitée, et des mesures appropriées pour minimiser les impacts négatifs sur les personnes déplacées (et les communautés hôtes qui accueillent les personnes déplacées) doivent être soigneusement planifiées et mises en œuvre.	Cette NES s'applique car les travaux de libération des emprises des lignes HTA entraîneront des pertes de terrains nus et de clôtures de concessions. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un Plan d'Action de Réinstallation est préparé en même temps que le présent AEI.

<b><u>Intitulé de la Norme</u></b>	<b><u>Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts</u></b>	<b><u>Pertinence pour le Project</u></b>
<b><u>NES n°6,</u></b> <b><u>Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</u></b>	La NES n°6 reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, revêtent une importance capitale pour le développement durable. Elle reconnaît également l'importance de la conservation des fonctions écologiques clés des habitats, notamment les forêts, et la biodiversité qu'ils abritent. La NES n°6 se penche également sur la gestion durable de la production primaire et de l'exploitation des ressources naturelles, et reconnaît la nécessité d'examiner les moyens de subsistance des parties affectées par le projet, y compris les Peuples autochtones, dont l'accès ou l'utilisation de la biodiversité ou des ressources naturelles vivantes peuvent être affectés par un projet.	Cette NES est pertinente pour ce projet du fait notamment de la libération des emprises des lignes HTA qui nécessite l'abattage d'arbres, la perturbation de la faune et la destruction d'habitats (tapis herbacé sec, support et refuge de la faune, etc.).
<b><u>NES n°8,</u></b> <b><u>Patrimoine culturel</u></b>	La NES n°8 reconnaît que le patrimoine culturel offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La NES n°8 fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet.	Les travaux de construction des lignes HTA souterraines de la région de Saint-Louis vont nécessiter des excavations avec des risques de ramener en surface des ressources culturelles physiques archéologiques, préhistoriques, etc. Fort de cela, le PGES inclut des mesures qu'il faut prendre en compte en cas de découverte fortuite.
<b><u>NES n°10,</u></b> <b><u>Mobilisation des parties prenantes et information</u></b>	La NES n°10 reconnaît l'importance de la consultation ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes d'un projet, comme un élément essentiel de bonne pratique internationale. La consultation efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets, et contribuer de	La NES n°10 s'applique au Projet vu que tous les projets financés par la Banque sont assujettis à cette NES. Le PPMP et le PGME ont été élaborés et validés.

<b><u>Intitulé de la Norme</u></b>	<b><u>Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts</u></b>	<b><u>Pertinence pour le Project</u></b>
	manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie des projets.	<p>Aussi, le gouvernement sénégalais diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre ses risques et impacts, ainsi que ses opportunités potentielles.</p> <p>Enfin, il proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes.</p>

## IX. CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément aux exigences du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale et à la législation environnementale du Sénégal, l'élaboration de l'EIES a été effectuée selon une démarche inclusive par le truchement de consultations publiques et de rencontres institutionnelles avec les personnes et communautés vivant dans la zone d'intervention directe du projet, les autorités administratives, les services techniques centraux, régionaux et départementaux ainsi que les acteurs et entités de la société civile.

### 1. Approche méthodologique des consultations publiques

Les consultations publiques ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec les parties prenantes du projet. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels, de focus groups ou de réunions d'assemblée en français (langue officielle) et dans les langues nationales (Peulh et Wolof).



Photo 80 : Rencontre avec l'adjoint au préfet de Dagana (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)



Photo 81 : Rencontre avec le conseil municipal de Gandon et le village de Boudiouck (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)



Photo 82 : Rencontre avec le conseil municipal de Mbolo Birane (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mai 2024)



Photo 83 : Rencontre d'assemblée à la commune de Médina Diatkbé (Source : Groupement ESDCO/INFOGES Sarl, mars 2024)

L'identification des parties prenantes s'est appuyée sur les activités envisagées par le PADAES, les localités et acteurs ciblés, les caractéristiques socio-économiques et environnementales de la ZIP (Zone d'Intervention du Projet) et les effets positifs et négatifs que le projet pourrait avoir. L'objectif visé est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être touchées directement ou indirectement (de façon positive ou négative), d'avoir un intérêt dans le Programme ou de l'influencer.

## 2. Situation des consultations et rencontres institutionnelles

Les consultations et rencontres institutionnelles se sont déroulées du 20 Mars au 30 Mai 2024 selon la chronologie présentée dans le tableau ci-dessous. Au total, 123 personnes ont été rencontrées dont 105 hommes et 18 femmes.

Le tableau suivant présente la situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles.

**Tableau 22** : situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles

Date	Structure/Acteurs rencontrés	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
<b>NIVEAU CENTRAL</b>					
02/04/2024	Direction de l'Assainissement		2	2	0

02/04/2024	Direction de l'Agriculture		3	1	2
03/04/2024	L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire		4	3	1
19/04/2024	Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances		1	1	0
19/04/2024	Direction de la Protection Civile		1	1	0
23/04/2024	Direction de la santé et sécurité du travail		1	1	0
24/04/2024	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols		5	4	1
29/04/2024	Direction des Etablissements Classés		5	2	3
<b>Sous total 1</b>			<b>22</b>	<b>15</b>	<b>7</b>
<b>NIVEAU REGIONAL ET DEPARTEMENTAL</b>					
20/03/2024	Inspection Régional des Eaux et Forets		1	0	1
21/03/2024	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés		1	1	0
21/03/2024	Agence Régionale de Développement		1	1	0
21/03/2024	Direction Régionale de l'Urbanisme et de L'Habitat		1	1	0
21/03/2024	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers		1	1	0

22/03/2024	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale		1	0	1
22/03/2024	Direction Régionale de la Planification		1	1	0
27/05/2024	Préfecture de St-Louis	Entretien individuel	1	1	0
28/05/2024	Préfecture de Dagana	Entretien individuel	1	1	0
28/05/2024	Sous-préfecture de Mbane	Entretien individuel	1	1	0
30/05/2024	Préfecture de Podor	Entretien individuel	1	1	0
<b>Sous total 2</b>			<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>NIVEAU LOCAL</b>					
27/05/2024	Mairie de Gandon et le village de Boudiouck	Focus-group	8	8	0
28/05/2024	Mairie de Mbane	Focus-group	8	5	3
28/05/2024	Mairie de Fanaye et le village de Dimat Diéry	Focus-group	23	21	2
29/05/2024	Mairie de Gamadji Saré	Focus-group	4	3	1
29/05/2024	Mairie d'Aéré Lao	Focus-group	9	8	1
29/05/2024	Mairie de Méry	Focus-group	13	13	0
30/03/2024	Mairie de Mbolo Birane	Focus-group	6	5	1
30/05/2024	Mairie de Médina Diatkbé	Focus-group	13	12	1
30/05/2024	Mairie Pété	Focus-group	10	10	0

30/05/2024	Mairie Mboumba	Focus-group	4	4	0
Sous total 2			93	84	9
<b>Total global</b>			<b>123</b>	<b>105</b>	<b>18</b>

### 3. Points abordés

---

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les parties prenantes du projet. Les échanges ont porté sur les thématiques ci-après :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les recommandations et attentes ;
- La gestion des conflits et la gestion foncière ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Les échanges avec les personnes consultées sont synthétisés dans les sous-sections qui suivent :

#### a. Perception

Le PADAES est globalement bien perçu par les parties prenantes consultées. Celles-ci lui accorde en effet un grand nombre d'enjeux positifs comme :

- Le développement économique et social ;
- Le renforcement du processus d'industrialisation des produits agricoles ;
- La lutte contre l'insécurité ;
- La lutte contre l'exode rural
- La conservation des produits agricoles ;
- L'amélioration les conditions d'étude des apprenants.
- La solution pour le développement durable ;
- L'électrification du monde rural ;

- La réduction les inégalités énergétiques ;
- La facilitation de l'accès à l'eau ;
- La stimulation de la production des activités génératrices de revenus ;
- L'attraction les entrepreneurs et les agrobusiness ;
- Le soulagement des femmes sur les travaux pénibles ;
- Etc.

### b. Préoccupations majeures et recommandations

Malgré un avis favorable exprimé par les parties prenantes vis-à-vis du projet PADAES, celles-ci ont tenu à faire part de leurs préoccupations par rapport aux activités prévues. Ainsi les préoccupations soulevées par les parties prenantes sont relatives :

- *A la non-implication, communication et sensibilisation des acteurs ;*
- *La non-implication, communication et sensibilisation des acteurs ;*
- *La problématique de l'indemnisation des biens impactés ;*
- *Les conflits fonciers ;*
- *Les impacts environnementaux pour la mise en place des installations électriques ;*
- *Les impacts sur les biens fonciers ;*
- *Les risques sécuritaires pendant et après l'exécution de programme ;*
- *Le non-respect de la parole donnée ;*
- *Le nonaccès à l'électricité de la population rurale*
- *La présence des termites ;*
- *L'endommagement des réseaux hydrauliques ;*
- *Le chevauchement des projets ou programmes.*

Les tableaux ci-dessous synthétisent les préoccupations majeures évoquées par les PP et les principales recommandations qu'elles ont faites.

**Tableau 23 : perception de chaque PP par rapport au PADAES**

Thématiques	Préoccupations	Recommandations
<b>La non-implication, communication et sensibilisation des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-implication de la population, qui impacte le bon déroulement du projet en phase de chantier, comme le cas du projet de construction du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la population à toutes les étapes pour faciliter la mise en œuvre des installations électriques ;</li> <li>• Mettre l'accent sur la communication via la presse publique et communautaire, avec l'accord du gouverneur, afin d'informer la population ;</li> </ul>

Thématiques	Préoccupations	Recommandations
	<p>péage Dakar-Thiès-St-Louis ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité</li> <li>• L'absence d'information sur les enjeux et les avantages du programme ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une audience publique pour informer sur les avantages du projet afin de faciliter son acceptabilité ;</li> <li>• Prendre les dispositions pour informer de façon écrite les autorités des collectivités territoriales qui sont traversées par les activités pour ces dernières aient les bonnes réactions pour mobiliser les jeunes pour contribuer à la réalisation du projet ;</li> </ul>
<p><b>La problématique de l'indemnisation des biens impactés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le retard de paiement des indemnisations aux personnes impactées, comme dans l'exemple du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis ;</li> <li>• La non-indemnisation des terrains nus ne disposant pas de titre de propriété</li> <li>• Les éventuels cas d'omissions des impactés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de répéter les erreurs commises lors du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis, en payant les indemnisations dans un délai record ;</li> <li>• Indemniser les terrains nus qui n'ont pas de titre pour éviter des désagréments pendant la période d'exécution du programme ;</li> <li>• Proposer un barème d'indemnisation pour éviter les protestations susceptibles d'entraver le bon déroulement des activités ;</li> <li>• Réviser le barème d'indemnisation si nécessaire ;</li> <li>• Indemniser les parcelles à vocation agricole sur une période de 5 ans si la somme initiale n'est pas suffisante</li> <li>• Faire un recensement exhaustif des pertes qui seront occasionnées ;</li> <li>• Mettre en place une commission chargée d'évaluer les dépenses présentées par le préfet, regroupant l'ensemble des services techniques, le maire et les représentants de la communauté ;</li> </ul>
<p><b>Les conflits fonciers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les litiges fonciers, fréquents dans la commune de Mbane, qui peuvent impacter la mise en œuvre du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre au préalable des mesures sur la question des litiges fonciers de la commune de Mbane pour éviter les lenteurs dans le cadre de l'exécution du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;</li> <li>• Impliquer la commission chargée des impenses pour l'identification des biens impactés et de leurs propriétaires, et évaluer les pertes avec la présence des personnes impactées par le projet ;</li> <li>• Impliquer les chefs de village pendant la phase d'identification et de recensement des biens pour éviter les conflits fonciers qui handicapent le déroulement du projet ;</li> </ul>

Thématiques	Préoccupations	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter autant que possible les cas d'omissions pour une bonne exécution des installations électriques ;</li> </ul>
<b>Les impacts environnementaux pour la mise en place des installations électriques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pollution des nappes phréatiques encouragée par les activités de creusement pour l'installation des poteaux électriques ;</li> <li>• Des coupes d'arbres importantes pour la mise en place des installations électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter le programme dans les zones moyennement sensibles pour atténuer les risques environnementaux ;</li> <li>• Payer les taxes et faire un reboisement compensatoire une fois que les lignes traversent une forêt classée ;</li> <li>• Éviter les coupes d'arbres dans les réserves protégées à moins que le projet dispose d'autorisations spéciales</li> <li>• Penser à la signature de convention avec le service pour les autorisations d'égagement ;</li> <li>• S'activer dans les activités de reboisement ;</li> <li>• Se rapprocher toujours des Eaux et forêts pour l'obtention des autorisations de coupe ;</li> <li>• Prévoir des compensations par reboisement pour lutter contre le réchauffement climatique ;</li> </ul>
<b>Les impacts sur les biens fonciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pertes sur les biens fonciers dues à la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Les impacts sur les périmètres maraîchers qui perturberont les productions ;</li> <li>• La réduction de l'espace pastorale pendant la période de creusement des tranchées pour les installations électriques ;</li> <li>• Les pertes de terres agricoles pendant la mise en œuvre des installations électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer également avec le service de l'urbanisme pour l'obtention de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du programme ;</li> <li>• Prévoir des indemnités pour les propriétaires des emprises qui seront utilisées pour la mise œuvre du projet ;</li> </ul>
<b>Les risques sécuritaires pendant et après l'exécution de programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques sécuritaires pendant l'ouverture des tranchées au moment des travaux de mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Les cas d'électrocution dans ces zones liés à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les zones où des tranchées ont été ouvertes pour éviter les risques sécuritaires ;</li> <li>• Prendre en compte tous les aspects sécuritaires pour éviter les dangers ;</li> <li>• Sécuriser les excavations pour éviter les accidents pendant les activités de mise en place des installations électriques ;</li> </ul>

Thématiques	Préoccupations	Recommandations
	<p>l'absence de suivi des installations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation des poteaux électriques dans les concessions menace la sécurité des personnes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d'installer les équipements électriques dans les zones qui abritent des points bas pour la sécurité des personnes et du bétail ;</li> <li>• Éviter l'utilisation des poteaux en fer pendant l'installation des lignes électriques pour garantir la sécurité de la population ;</li> <li>• Corriger les erreurs commises dans le passé concernant l'installation des poteaux électriques dans les concessions ;</li> <li>• Éviter de réaliser les installations électriques dans les zones résidentielles ou les sites accueillant du public pour des raisons de sécurité ;</li> <li>• Installer les poteaux électriques le long de la route principale pour éviter de faire des installations dans les habitations, dans un souci de sécurité ;</li> </ul>
<b>Le non-respect de la parole donnée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le non-respect des engagements par les entreprises notés très souvent ;</li> <li>• Le non-respect des engagements par les promoteurs de projet concernant les accompagnements ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les engagements pris lors des missions d'avant-projet ;</li> <li>• Respecter les délais de mise en place des infrastructures ;</li> <li>• S'assurer du respect des promesses concernant les accompagnements</li> </ul>
<b>Le non-accès à l'électricité de la population rurale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'électricité dans les villages environnants ;</li> <li>• Le manque d'accès à l'électricité dans les villages traversés par les lignes électriques de haute tension</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les villages qui sont situés à proximité de la zone d'intervention du projet pour éviter toute forme de discrimination ;</li> <li>• Veiller à éclairer les voies publiques pour la sécurité de la population ;</li> <li>• Installer un poste électrique dans chaque zone, afin de permettre aux villages d'accéder à l'électricité ;</li> </ul>
<b>La présence des termites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dégradation rapide des poteaux électriques en bois avec la présence massive de termites,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les poteaux électriques en dur, qui ont une longue durée de vie, afin de préserver la sécurité des populations ;</li> <li>• Éviter d'installer les poteaux électriques dans les concessions afin de garantir la sécurité de la population ;</li> </ul>
<b>L'endommagement des réseaux hydrauliques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coupure des réseaux hydrauliques par les activités de creusement pour les installations électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les concessionnaires hydrauliques pour l'identification du réseau afin d'éviter de l'endommager ;</li> </ul>

Thématiques	Préoccupations	Recommandations
<b>Le chevauchement des projets ou programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques de chevauchement avec le projet d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser le programme avec les projets existants dans la zone, tels que le PUDC, l'ASER et l'ANASER, pour éviter les doublons ;</li> </ul>

### C. Gestion des plaintes au niveau local et institutionnel

Selon les acteurs consultés, les plaintes peuvent avoir plusieurs sources comme :

- Les impacts supplémentaires non pris en compte dans le PAR ;
- Une mauvaise communication, un manque de sensibilisation ;
- Le non-respect des engagements pris avec les populations ;
- Le non-respect des protocoles mis en place et des partenariats ;
- L'importation abusive de main-d'œuvre pour réaliser les travaux ;
- Une répartition non équitable de l'électricité au sein d'un village ou d'une localité bénéficiaire ;
- Les omissions dans le recensement des biens impactés et des PAP ;
- Le détournement ou le vol ;
- etc.

Selon les PP, la gestion des plaintes se fait au niveau d'une variété d'instances comme :

- La justice ;
- Les préfectures ;
- Les sous-préfectures ;
- Les Commissions Départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) ;
- Les cadres de concertation ;
- Les conseils de quartier et village.

Ces instances regroupent souvent un groupe de personnes aux profils variés. Par exemple, le cadre de concertation de la commune de Fanaye dispose d'une commission de prévention et de règlement des plaintes. Elle est présidée par le maire, accompagné par les conseillers municipaux, par le représentant des chefs de village et les personnes ressources. À côté de ce mécanisme, il existe également un comité inter-villageois.

Dans leurs démarches, ces instances privilégient la médiation comme voie de résolution des plaintes et de gestion des réclamations. C'est pourquoi, la justice n'est recommandée qu'en dernier recours par les acteurs consultés.

Le sous-préfet Mbane souligne que le département de Dagana a mis en place une commission chargée d'accompagner les projets, regroupant l'ensemble des acteurs concernés et compétents dans le cadre de la résolution des plaintes. Elle est présidée par le Préfet. Cette commission se charge de l'évaluation des impenses, le paiement des indemnités aux impactés, et de recueillir les plaintes concernant les lenteurs administratives pour le paiement des compensations, ainsi que de régler des cas d'omission et les conflits fonciers.

Le dispositif de gestion des plaintes et recours du PADAES s'articule autour de cinq (5) niveaux d'intervention mobilisés selon la gravité de la plainte.

D'une manière générale, la gestion des plaintes s'effectue selon les niveaux suivants :

- Au niveau du point focal local, appuyé par le représentant de la structure facilitatrice chargée de la mise en œuvre du PAR ou de l'expert social de l'entreprise chargée des travaux dans les zones où il n'y a pas de biens impactés ;
- Au niveau de la Commune à travers le point focal Communal ;
- Au niveau des Préfectures à travers la Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI) ;
- Au niveau de la Gouvernance à travers une Commission de Conciliation (CC) présidée par le Gouverneur lui-même ou son adjoint ;
- Au niveau de la Justice (qui est disponible pour la PAP à tout moment).

Les points focaux au niveau quartier ou village (local) constituent le premier filtre visant à résoudre l'essentiel des plaintes. A ce niveau (local), le MGP doit être perçu comme un outil de médiation du projet permettant de maintenir les bonnes relations avec les communautés, les autorités locales et autres parties prenantes.

Pour assurer que les plaintes soient bien prises en charge, les parties prenantes ont fait les recommandations ci-dessous :

- Mettre en place un MGP pour gérer les plaintes et revendications qui vont découler du projet ;
- Renforcer les capacités des membres du MGP en gestion des plaintes ;
- Eviter de surplomber des maisons avec des lignes MT ;
- Respecter les engagements pris avec les PP ;
- Eviter de créer des omissions dans le recensement des biens impactés et de leurs propriétaires ;
- Etc.

#### **d. Besoins de renforcement des capacités**

Interrogées sur leurs capacités à jouer pleinement leurs rôles dans le projet, certaines parties prenantes ont exprimé le besoin de bénéficier, de la part du PADAES, de formations, de mise à niveau et/ou d'appuis variés. Le tableau ci-dessous rend compte des formes de renforcement des capacités souhaitées par chaque catégorie de parties prenantes.

**Tableau 24 : types de renforcement des capacités souhaités par catégorie de PP**

<b>Catégorie de Parties prenantes</b>	<b>Besoins spécifiques</b>
<i>Autorités administratives/ services centraux et régionaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur les techniques d'utilisation des outils électriques ;</li> <li>• Le renforcement en ressources financiers pour les activités de suivi ;</li> <li>• Renforcement de capacités techniques et pédagogiques pour le suivi environnemental et social.</li> </ul>
<i>Communes et communautés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et renforcer les jeunes de la localité en électricité ;</li> <li>• Renforcer les capacités des conseillers municipaux sur la gouvernance locale, ainsi que leur rôle et leurs responsabilités ;</li> <li>• Former les jeunes au suivi des installations électriques pour éviter de faire appel à une expertise étrangère.</li> <li>• Renforcer les éleveurs sur les techniques d'élevage ;</li> <li>• Former les jeunes en informatique ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les femmes dans la transformation des céréales et des produits maraîchers ;</li> <li>• Renforcer les communes sur la gestion financière ;</li> <li>• Former les conseils municipaux sur les normes environnementales ;</li> <li>• Renforcer les femmes sur les activités de transformation laitière ;</li> <li>• Renforcer les points focaux sur la collecte et le traitement des conflits.</li> </ul>
--	---

### e. Développement local

En plus des bénéficiaires qu'elles vont tirer du projet, les Communes et communautés ont formulé le souhait de bénéficier d'un accompagnement social de la part du PADAES et des entreprises qui seront chargées de l'exécution des travaux. Les besoins exprimés concernent plusieurs domaines dont :

- L'éducation ;
- La santé ;
- Le sport ;
- L'économie : les activités de transformation et de maraichage ;
- L'éclairage public ;
- L'accès à l'eau ;
- etc.

L'expression des besoins d'accompagnement social de chaque collectivité territoriale et chaque localité (quartier/village) est mentionnée dans le compte-rendu correspondant annexé dans le présent rapport.

## XI: ANALYSE ET ÉVALUATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

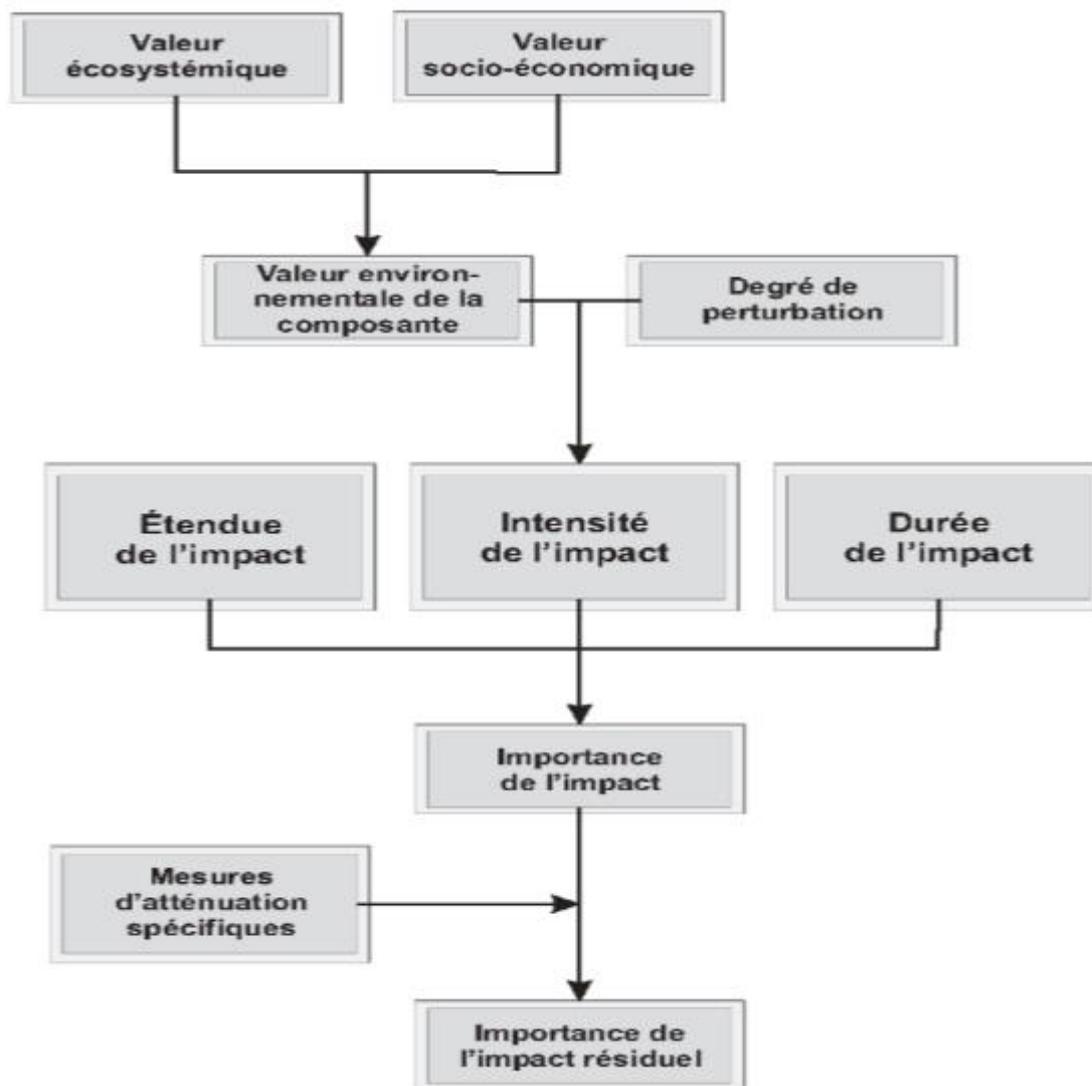
Ce chapitre identifie et évalue les risques et impacts (positifs et négatifs, directs et indirects) environnementaux et sociaux potentiels des travaux de construction des lignes HTA dans la région de Saint-Louis à l'aide de critères permettant d'en déterminer la portée. Dans ce cadre du processus d'analyse des impacts, des mesures d'atténuation ou de bonification seront définies pour optimiser tout impact positif et réduire la portée de tout impact négatif.

### 11.1.Méthodologie d'analyse des impacts et risques

L'identification des impacts et risques se base sur les composantes du milieu pouvant être affectées par les activités du projet durant les différentes phases (préparatoire, travaux et exploitation). L'importance de chaque impact et le niveau de chaque risque sont appréciés à l'aide de critères permettant d'en juger leur degré. Des mesures d'atténuation sont définies pour réduire la portée de tout impact négatif et les mesures de prévention pour éviter les risques. Les impacts positifs sont optimisés par des mesures de bonification. Après avoir pris en considération les mesures proposées, les impacts et risques résiduels sont alors évalués selon les mêmes critères et les mesures de maîtrise des conséquences proposées.

#### ➤ Évaluation des impacts

Lorsque l'ensemble des effets potentiels du projet sur une composante environnementale donnée a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de cette composante est évaluée suivant le *schéma du processus d'évaluation des effets environnementaux* ci-après :



La confrontation des activités sources d'impacts avec les composantes du milieu affectées permet d'établir les interrelations entre ces activités et les composantes environnementales et de ressortir les principaux impacts. L'évaluation des impacts est basée sur les critères suivants :

*Grille d'évaluation de l'importance des impacts*

<b>Intensité</b>	<b>Etendue</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>
	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure

<b>Forte</b>		Courte	Moyenne	
	Locale	Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Moyenne	
	Ponctuelle	Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Moyenne	
	<b>Moyenne</b>	Régionale	Longue	Majeure
			Moyenne	Moyenne
Courte			Moyenne	
Locale		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure à négligeable	
Ponctuelle		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure à négligeable	
<b>Faible</b>	Régionale	Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure à négligeable	
	Locale	Longue	Moyenne	
		Moyenne	Mineure à négligeable	
		Courte	Mineure à négligeable	
	Ponctuelle	Longue	Mineure à négligeable	
		Moyenne	Mineure à négligeable	
		Courte	Mineure à négligeable	

Les critères utilisés pour cette évaluation sont : la nature de l'interaction, l'intensité ou l'ampleur de l'impact, l'étendue ou la portée de l'impact, la durée de l'impact, comme expliqué ci-après.

- ✓ **La nature de l'impact** indique si l'impact est négatif ou positif ;
- ✓ **L'intensité ou l'ampleur** exprime le degré de perturbation de la composante affectée, elle tient compte de la sensibilité du milieu ; trois classes sont considérées (forte, moyenne et faible) ;
- ✓ **L'étendue** donne une idée de la portée spatiale de l'impact ; on distingue trois classes (ponctuelle, locale et régionale) ;
- ✓ **La durée** de l'impact indique la manifestation de l'impact dans le temps ; on distingue aussi trois classes (momentanée, temporaire et permanente) ;
- ✓ **L'importance** de l'impact correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la composante environnementale touchée ; elle est fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée ; on distingue trois degrés de perturbation (forte, moyenne et faible) :
  - *Forte* : lorsque l'effet altère l'intégrité de la composante et modifie de façon permanente sa qualité et son utilisation ;
  - *Moyenne* : quand l'impact compromet quelque peu l'intégrité ; la qualité et l'utilisation de la composante touchée ;
  - *Faible* : quand l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité et l'utilisation de l'élément affecté.

#### *Outil d'évaluation d'impact*

<b>Résumé de l'évaluation de l'impact</b>	
Activité du projet	
Types d'impacts	

Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation					
Mesures d'atténuation					
Avec atténuation					

### ➤ Evaluation des risques

Le risque désigne la probabilité qu'une composante environnementale ou sociale subisse un préjudice ou des effets nocifs (environnementaux ou sociaux) en cas d'exposition à un danger c'est-à-dire à une source potentielle de dommage, de préjudice ou d'effet nocif à l'égard de la composante seulement dans certaines conditions. Le risque peut également s'appliquer à des situations où il y a une probabilité de perte de biens ou d'équipements lors des travaux, de corrosion de la cohésion sociale, de conflits sociaux, de frustration en cas de non-recrutement de la main d'œuvre locale, de discrimination à l'emploi, d'abus sexuels, de violences basées sur le genre ...

Le risque environnemental diffère de l'impact qui désigne toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services entrant dans le cadre du projet.

L'identification des risques a été basée sur le retour d'expérience (accidents et maladies professionnelles dans les domaines similaires). Pour l'évaluation des risques un système de notation a été adopté ; cette notation est faite dans le but de définir les risques importants et prioriser les actions de prévention.

Les critères qui ont été pris en compte dans cette évaluation sont : La **Probabilité** de l'évènement où la fréquence et ou la durée d'exposition sont prises en compte dans l'estimation de la probabilité et la **gravité** de l'accident ou l'incident. Dans le tableau qui suit, nous avons la grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité.

Tableau 25 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité

Échelle de Probabilité		Échelle de gravité			
Score	Fréquence	Score	Dimension humaine et socioéconomique	Dimension environnementale	Dommages
1	Une fois par 10 ans, Très improbable	1	Entrave à la circulation sur les voies de communication ; Accidents de la circulation...	Dégradation d'espaces naturels protégés par des déboisements ou une augmentation de la fréquentation de ces espaces par les hommes	Lésions réversibles, sans AT
2	Une fois par an, Improbable	2	Déplacements économiques, restriction d'accès à des moyens de subsistance tels que les terres agricoles...	Pollution de la nappe phréatique	Lésions réversibles, avec AT
3	Une fois par mois, Probable	3	Troubles psychologiques (anxiété, inquiétude... suscités par la présence des lignes électriques)	Dégradation de surfaces agricoles	Lésions irréversibles, Incapacité permanente
4	Une fois par semaine ou plus, Très probable	4	Destruction de biens culturels (vestiges archéologiques ; Profanation de sites culturels (cimetières, lieux de culte)	Pollution et dégradation des ressources pédologiques	Décès

Le risque est évalué par la formule :  $R$  (risque) =  $G$  (gravité)  $\times$   $P$  (probabilité), une "**matrice de criticité**" est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables mais également la priorisation des actions qui vont de 1 à 3. Dans le tableau ci-dessous, nous avons la matrice de criticité

**Tableau 26** : Matrice de criticité

	P1	P2	P3	P4
G4	41	42	43	44
G3	31	32	33	34
G2	21	22	23	24
G1	11	12	13	14

**Signification des couleurs :**

- Un **risque** très limité aura une couleur **verte**. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est du troisième ordre (mise en place d'actions non prioritaires)
- La couleur **jaune** matérialise un **risque important**. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est de 2 (actions à mener à court et moyen terme)
- Tandis que la couleur rouge représente un **risque élevé** qui nécessite une des actions prioritaires de premières importances (risque critique nécessitant des actions à mener immédiatement).

**Tableau 27:** Signification des couleurs

	Risque élevé avec Actions à Priorité 1
	Risque important avec Priorité 2
	Risque faible avec Priorité 3

**Tableau 28** : Exemple d'un résumé d'évaluation de risque

<b>Risque:</b>
<b>Activité (s) concernée (s):</b>

	Risqué initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommmage
Avant prévention					
Mesures de prévention					
	Risqué résiduel		Gravité	Niveau de risque	Dommmage résiduel
Après prévention					
Maitrise de conséquences					

## 8.2. Identification des sources d'impacts et de risques

Les éléments du projet liés aux phases de préparation, de construction et d'exploitation sont tous pris en considération. Le tableau suivant présente les activités sources d'impacts :

**Tableau 29** : liste des activités sources d'impacts

Phases	Activités sources d'impacts
<b>Phase préparatoire ou ou libération des emprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déboisement et gestion des résidus ligneux ;</li> <li>- Endommagement de réseaux situés dans l'emprise ;</li> </ul>
<b>Phase travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport et circulation associés aux déplacements de la main d'œuvre et des équipements ;</li> <li>- Travaux des fouilles ;</li> <li>- Génération de déchets ;</li> <li>- Travaux de pose de la ligne ;</li> <li>- Recrutement de la main d'œuvre et du personnel</li> </ul>

<b>Phases</b>	<b>Activités sources d'impacts</b>
<b>Phase exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'entretien des infrastructures et éventuellement de réfection des équipements au cours de leur cycle de vie ;</li> <li>- Recrutement de la main d'œuvre et du personnel ;</li> <li>- Génération des déchets d'entretien ;</li> </ul>

Les composantes de l'environnement et de la société affectées ou susceptibles d'être affectées sont constituées des éléments physiques, biologiques et humains.

**Tableau 30** : liste des composantes susceptibles d'être affectées

<b>Milieux</b>	<b>Composantes</b>
<i>Physique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sols</li> <li>- Air et bruit ambiant</li> <li>- Eaux de surface et souterraine</li> <li>- Paysages</li> </ul>
<i>Biologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flore et Végétation</li> <li>- Espèces à statut particulier</li> </ul>
<i>Humain</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène, santé et sécurité</li> <li>- Activités socio-économiques</li> <li>- Patrimoine culturel et archéologique</li> </ul>

### 7.1. Impacts positifs du projet

<b>Phase</b>	<b>Impacts positifs</b>
<b>Libération des emprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés en s'appuyant sur les autorités locales, les conseils de quartier, les ASC, etc.</li> <li>• Achat des biens et services</li> </ul>

<b>Construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés en s'appuyant sur les autorités locales, les conseils de quartier, les ASC, etc.</li> <li>• Développement d'activités génératrices de revenus autour des chantiers</li> <li>• Développement des PME (transport et vente de matériaux de construction, etc.) par des partenariats de sous-traitance</li> </ul>
<b>Exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir une meilleure alimentation du réseau 30kV ;</li> <li>• Réduire les pertes techniques sur les départs 30kV ;</li> <li>• Amélioration de la souplesse d'exploitation du réseau par des possibilités de reprise en cas de dysfonction au niveau de certains départs</li> <li>• Augmentation des ventes</li> <li>• Améliorer la qualité de service.</li> <li>• Réduction de l'insécurité</li> </ul>

### 8.3.Impacts négatifs et risques

#### 8.3.1. Impacts/risques en phase libération des emprises

La libération des emprises consiste à enlever toute forme d'occupation existant sur l'emprise du projet. La description des emprises fait ressortir la présence d'arbres ombragés et de réseau de concessionnaire (eau et électricité) dont l'endommagement nécessite une gestion appropriée.

##### 8.3.1.1.Impacts et risques sur le milieu biologique

##### *Impact 1 : Perte d'arbres situés dans les emprises du projet*

Le projet de renforcement de la capacité de fourniture d'électricité dans la région de Saint-Louis prévoit de mettre en place 10 lignes HTA en agglomération. Ces tracés impactent peu de végétation comme l'illustre le tableau suivant :

Lieu	Boudiouck	Mbane	Dimat Dieri	Gamadi	Aéré Lao	Médina Ndiathbé	Mery	Mbou- mba	Pete	Diaba
------	-----------	-------	----------------	--------	-------------	--------------------	------	--------------	------	-------

Flore dans l'emprise	<i>Cassia siamea</i> (02), <i>Delonix regia</i> (05), <i>Ficus benjaminus</i> (04), <i>Terminalia mantaly</i> (01).	<i>Azadirachta indica</i> (15)	Aucune espèce	Aucune espèce	Aucune espèce	<i>Azadirachta indica</i> (1)	Aucune espèce	Aucune espèce	Calotropis procera (10) et de <i>Boscia senegalensis</i> (01).	<i>Acacia radiana</i> (1)
Sous-Total	12	15	0	0	0	1	0	0	11	1
<b>Total</b>	<b>40</b>									

Sur les 8 espèces différentes rencontrées dans les emprises seule *Acacia raddiana est* partiellement protégée au Sénégal. Ces espèces représentent une faible préoccupation (LC) pour l'UICN.



Photo 84 : végétation sur les tracés de Boudiouck et de Mbane

***Payement des taxes d'abattage liés à la libération des emprises des tracés***

La libération des emprises va engendrer la coupes de soixante (60) arbres et arbustes, toutes espèces confondues (11).

**TABLEAU 31: taxes d'abattage par espèce**

Nom scientifique de l'espèce	Effectif	Prix unitaire	Prix total
<i>Cassia siamea</i>	02	8.000F	16.000F
<i>Delonix regia</i>	05	8.000F	40.000F

<i>Ficus benjaminus</i>	04	8.000F	32.000F
<i>Calotropis procera</i>	10	8.000F	80.000F
<i>Boscia senegalensis</i>	01	8.000F	8.000F
<i>Terminalia mantaly</i>	01	8.000F	8.000F
<i>Azadirachta indica</i>	16	8.000F	128.000F
<i>Acacia raddiana</i>	01	8.000F	8.000F
<b>TOTAUX</b>	<b>40</b>		<b>320.000F</b>

La taxe d'abatage s'élève globalement à trois-cent-vingt mille francs (**320.000**) FCFA.

Le budget estimatif de compensation des pertes d'arbres est calculé dans le tableau ci-après :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total FCFA
<b>Taxe d'abatage</b>	<b>40</b>	Tableau ci-dessus	<b>320.000</b>
Achat de plants	120+10%=132	1 000	132 000
Transport des plants	132	20	2640
Plantation	132	100	13 200
Arrosage et Entretien	01 x 12	100 000	1.200 000
<b>TOTAUX</b>			<b>1.667 840</b>

**Tableau 32:** Résumé de l'évaluation de la perte d'arbres situés dans les emprises du projet

<b>Impact 1 : perte des arbres situés dans les emprises du projet</b>					
Activité du projet	Libération des emprises du tracé				
Types d'impacts	<b>Perte des arbres</b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Forte	Ponctuelle	Longue	<b>Forte</b>	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et évaluer la perte d'arbres dans le cadre du PAR ;</li> <li>Payer les taxes d'abatage aux communes concernées avant le début des travaux ;</li> <li>Procéder à un reboisement compensatoire des arbres abattus en respectant un rapport de 3 pour 1 ((planter 3 arbres pour 1 abattu : c'est-à-dire arbres 40 x 3= 120 plus 10% de pertes (12 arbres environ), soit une production de 132 arbres;</li> </ul>				

Avec atténuation	Moyenne	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Oui
------------------	---------	------------	--------	----------------	-----

### ***Impact 2 : perte de refuge de la faune***

Aucun habitat essentiel n'est recensé dans les emprises des lignes HTA. Cependant, les coupes d'arbres (30) et plantes ornementales (10) lors de la libération des emprises entraîneront la perte de refuge de la faune, les arbres impactés sont des zones de refuge et de perchoir pour les oiseaux.

**Tableau 33:** *Résumé de l'évaluation de la perte de refuge de la faune.*

<b><i>Impact 2: perte de refuge pour la faune</i></b>					
<b>Activité : libération des emprises</b>					
	<b>Intensité</b>	<b>Étendue</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>	<b>Réversibilité</b>
<b>Sans atténuation</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Locale</b>	<b>Longue</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Non</b>
<b>Mesures d'atténuation/ Amélioration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer et mettre en œuvre un reboisement compensatoire pour combler les arbres à abattre sur le site ;</li> <li>• Vérifier au préalable dans les arbres à abattre la présence d'oiseaux;</li> <li>• Eloigner ou déplacer les oiseaux avant les coupes d'arbres.</li> </ul>				
<b>Avec atténuation</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Locale</b>	<b>Courte</b>	<b>Mineure</b>	<b>Non</b>

### ***8.3.1.2. Impacts et risques sur le plan humain***

#### ***Risque 1 : risque de perturbation de service des concessionnaires (eau, assainissement et électricité)***

Les réseaux de concessionnaires Sen'eau, Asufor et Onas sont situés dans les emprises des tracés de la ligne HTA de certaines agglomérations comme Boudiouck et Mbane. Le réseau d'adduction d'eau assure la distribution dans les localités concernées par le projet (Boudiouck, Mbane, Gamadi, Aéré Lao, Ndiathbé, Mery, Mboumba, Pete et Diaba). Ainsi 9 des 10 tracés prévus pour l'installation de ligne HTA dans la région de Saint-Louis sont maillées par le réseau de distribution d'eau potable de Sen'eau et d'Asufor. En outre, dans la localité de Boudiouck

le tracé de la HTA traverse les branchements individuels au réseau d'assainissement de l'Onas situé au milieu de la route. Ces réseaux doivent faire l'objet de traitement avant les travaux.



**Photo 85:** réseau eau potable à Mery et regards du réseau assainissement à Boudiouck

**Tableau 34:** *Résumé de l'évaluation du risque de perturbation de service de concessionnaires (eau et électricité)*

<b>Risque 1 : Risque de perturbation de service des concessionnaires (eau et électricité)</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Endommagement de réseau	3	3	33	Délestage en eau et en électricité ;
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les réseaux enterrés non signalés et sur les conséquences ;</li> <li>- Mettre en place un cadre de concertation avec tous les concessionnaires impactés ;</li> <li>- Identifier, avec les concessionnaires, tous les tracés de réseaux enterrés dans les différents tracés du projet ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les réseaux enterrés et sur les conséquences ;</li> <li>- Passer en-dessous des réseaux enterrés lors des travaux ;</li> <li>- Eviter d'endommager les réseaux</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage

<b>Risque 1 : Risque de perturbation de service des concessionnaires (eau et électricité)</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Après prévention	Rupture de câble	2	2	22	Délestage
Maitrise des conséquences	Informer le concessionnaire de l'incident ; Prendre en charge les frais de réparation.				

### **Impact 3 : Perturbation des activités socioéconomiques**

Il existe plusieurs types d'activités socioéconomiques qui se pratiquent dans les emprises du projet. Il s'agit notamment de 2 boutiques à Boudiouck, des activités commerciales (vente de légume et fruits, une boutique et une cantine amovible) à Mbane et trois magasins à Aéré Lao. Les activités de libération des emprises entraîneraient une cessation temporaire de ces activités de subsistance. La perturbation de ces activités nécessitera une contrepartie de la part du projet qui devra procéder à l'indemnisation des pertes de revenus avant le démarrage des travaux. Cette mesure préalable permet de prévenir le risque de tension sociale.



**Photo 86:** boutique à Boudiouck et places d'affaires à Mbane dans les emprises de sécurité

**Tableau 35:** Résumé de l'évaluation de la perturbation des activités socioéconomiques

<b>Impact 3 : perturbation des activités socioéconomiques</b>					
Activité du projet	Libération des emprises des tracés				
Types d'impacts	<b>Perturbation des activités socioéconomiques</b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Forte	Ponctuelle	Courte	<b>Moyenne</b>	Oui

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les personnes affectées (propriétaire et employé(s) ;</li> <li>• Indemniser toute les personnes affectées avant la réalisation des travaux ;</li> <li>• Appliquer rigoureusement et de façon complète les dispositions prévues par le PAR.</li> </ul>				
Avec atténuation	Moyenne	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Oui

#### ***Impact 4 : Destruction des biens privés (fosses, excroissances)***

Les excroissances d'habitations qui se trouvent à l'intérieur des emprises du projet sont constituées des rampes d'accès, de partie de clôture, de devantures de maisons dallées. Au niveau de Boudiouck ce sont les regards et les excroissances de 7 concessions qui sont concernés, car ces maisons sont mitoyennes à la route. Au niveau de Mbane, ce sont généralement les clôtures, les voies d'accès et quelques excroissances qui sont situés dans l'emprise du tracé. Au niveau de Mboumba, il y a 5 concessions qui se trouvent l'emprise du tracé. A Pete, il y a 3 trois concessions dont les murs de clôture occupent l'emprise de sécurité. La destruction de ces biens est avérée. Cependant, il est possible d'éviter les destructions d'autant plus que la majorité se trouvent dans l'emprise de sécurité du tracé. Le projet devra adopter des mesures fortes pour éviter la tension sociale.



**Photo 87:** habitations mitoyennes aux tracés à Boudiouck, Mbane et à Mboumba

**Tableau 36:** *Résumé de l'évaluation de la destruction des biens privés*

<b><i>Impact 4 : destruction des biens privés</i></b>	
Activité du projet	Libération des emprises des tracés
Types d'impacts	<b><i>Destruction des extensions d'habitations</i></b>

Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Forte	Ponctuelle	Longue	<b>Forte</b>	Non
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les personnes affectées ;</li> <li>• Indemniser les personnes dont les biens sont affectés avant la réalisation des travaux ;</li> <li>• Appliquer rigoureusement et de façon complète les dispositions prévues par le PAR;</li> <li>• Appliquer les dispositions prévues par le MGP en cas de plaintes</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Longue	<b>Moyenne</b>	Non

**Risque 2 : Risque de tension sociale liée à la perte de biens**

La perte de bien (40 pieds de plants) et la perturbation de la fourniture des services de base (eau et assainissement) est une situation très sensible surtout si les pertes ne sont pas compensées et les délestages rétablis. Cette situation risque d'entraîner des frustrations et conflits, ce qui peut contribuer à freiner la réalisation du projet. *Il est nécessaire que des actions d'information et de compensation soient mises en œuvre.*

**Tableau 37:** Résumé de l'évaluation du risque de tension sociale liée à la perte des biens

<b>Risque 2 : Risque de tension sociale liée à la perte des biens</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Non indemnisation , Frustrations et tensions sociales ; conflit social.	3	3	<b>33</b>	Arrêt du projet ; Domage corporel ;
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information &amp; sensibilisation populations sur les activités du projet;</li> <li>- S'assurer de la prise en compte de la flore dans le PAR ;</li> <li>- S'assurer de l'effectivité des indemnisations et taxes avant la réalisation des travaux ;</li> <li>- Diligenter les interventions sur les réseaux perturbés (délestage) ;</li> <li>- Respecter les délais d'exécution des travaux ;</li> </ul>				

<b>Risque 2 : Risque de tension sociale liée à la perte des biens</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Frustrations	2	2	22	Ralentissement du projet
Maitrise des conséquences	Mettre en place et activer le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) Mettre en place un cadre de concertation et de gestion des plaintes liées aux pertes des biens qui seront prises en charge par le PAR				

### **Risque 3 : Risque de conflit social lié au non recrutement de la main d'œuvre locale**

Outre l'emploi qualifié disponible du côté de l'entreprise en charge des travaux, la mise en place du projet va nécessiter le recrutement d'une main d'œuvre non qualifiée<sup>1</sup>. Cette dernière pourrait concerner différents profils suivants les activités envisagées :

- Abatage des arbres pour la libération des emprises,
- Fouilles des trous de poteaux et tranchées des câbles souterrains,

La non-utilisation de la main d'œuvre locale (Boudiouck, Mbane, Dimat Diéri, Pete, Diaba, Aéré lao, Ndiathbé, Mery, Mboumba, Gamadi) pourrait susciter des frustrations et générer des conflits. Cette situation risque de nuire à la bonne exécution des travaux. Avec la venue de travailleurs étrangers, on peut craindre des conflits sociaux en cas de non-respect des us et coutumes locales.

**Tableau 38** : Résumé de l'évaluation du risque de conflit social lié au non recrutement de la main d'œuvre locale

<b>Risque 3 : risque de conflit social lié au non recrutement de la main d'œuvre locale</b>					
Activité (s) concernée (s): recrutement de la main d'œuvre					
	Risque initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage

<sup>1</sup> 20 ouvriers non qualifiés pourraient être mobilisés pour les activités du projet. Les profils sont : bucheron, ferrailleurs, manœuvres, maçons, etc.

Avant prévention	Non recrutement de la main d'œuvre locale, non-respect des us et coutumes	3	3	33	Tensions sociales, sabotage, arrêt des travaux
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale aux emplois non qualifiés (gardiens, travail temporaire, etc.);</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations</li> <li>• Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des conflits avec les populations locales.</li> </ul>				
	Risque final	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage résiduel
Après prévention	Conflits entre populations locales et le personnel de chantier	2	2	22	Atteinte à la cohésion sociale
Mesures d'intervention d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suspender les actes ou activités à l'origine de la frustration, du conflit ;</li> <li>➤ Enclencher la procédure de gestion du conflit en suscitant entre les parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le dialogue (parler/écouter) ;</li> <li>✓ La discussion/ le débat ;</li> <li>✓ La négociation directe d'une sortie de crise, d'une solution ;</li> <li>✓ La triangulation/ médiation impliquant un tiers si nécessaire ;</li> <li>✓ Si nécessaire, activer le mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul> </li> </ul>				

#### ***Risque 4 : Risques de coupures/blessures et d'écrasement lors de l'abattage des arbres***

L'utilisation de la tronçonneuse, de la hache ou de la machette pour l'abattage des arbres situés sur les emprises du projet peut entraîner des blessures auprès des ouvriers. Lors de leur chute, les arbres abattus pourraient tomber sur une tierce personne. Ces risques aussi anodins soient-ils, sont à prendre au sérieux lors des travaux afin d'éviter des situations irréparables.

<b>Risque 4 : risques de coupures/blessures et d'écrasement lors de l'abattage des arbres</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Mauvaise manipulation des outils (tronçonneuse, hache ou machette) ; Inattention des personnes proches des activités d'abattage	3	4	34	Blessures, fractures, perte d'organes et décès;
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les travailleurs et riverains sur les risques encourus ;</li> <li>- Doter les ouvriers des EPI adéquats (casque, gangs, lunettes) ;</li> <li>- Prévoir une trousse de premiers secours lors de l'abatage des arbres</li> <li>- Elaborer une procédure d'intervention d'urgence pour les cas d'accident</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Destruction de biens archéologiques	2	4	24	Perte de potentiels biens culturels ;
Maîtrise de conséquences	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence pour la prise en charge des accidentés				

### 8.3.2. Impacts/risques en phase travaux

#### 8.3.2.1. Impacts et risques sur le milieu physique

Les composantes du milieu susceptibles d'être affectées par les travaux sont : le sol, l'air et l'eau.

### ***Impact 5 : Déstructuration du sol au niveau des fouilles et des tranchées***

Le creusement des trous pour les poteaux et des tranchées pour le câble perturbera la structure du sol au droit des emprises. En effet, lors du remblaiement des trous et tranchées, la disposition des couches ne respecte plus la succession originelle. Cette modification de la structure des sols est ponctuelle et négligeable au regard de l'ampleur du projet.

**Tableau 39:** *Résumé de l'évaluation de la déstructuration du sol au niveau des fouilles.*

<b><i>Impact 5 : déstructuration du sol au niveau des fouilles</i></b>					
Activité du projet	Ouverture et remblaiement des trous				
Types d'impacts	<b><i>Déstructuration du sol au niveau des fouilles</i></b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Faible	Ponctuelle	Moyenne	<b>Mineure</b>	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter les emprises du tracé ;</li><li>• Disposer les déblais de façon successive en évitant de les éparpiller ;</li><li>• Remblayer les fouilles en suivant la disposition des couches de sols ;</li><li>• Eviter d'enfouir les déchets des travaux ;</li><li>• Nivelier la surface du sol au niveau des excavations.</li></ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Courte	<b>Négligeable</b>	Oui

### ***Risque 5 : Risque de pollution des sols***

Les sols peuvent être pollués par les déchets banals (rebus de câble, emballages), les huiles usagées et par les fuites de carburant, les eaux sanitaires des bases de chantier, etc. Pour prévenir efficacement ce risque, un bon système de gestion des déchets doit être mis en place, aussi bien au niveau des bases de chantier et du chantier.

**Tableau 40:** *Résumé de l'évaluation du risque de pollution des sols*

<b>Risque 5 : risque de pollution des sols</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Avant prévention	Mauvaise gestion des déchets ; Déversement accidentel des huiles usées et du carburant ;	3	2	<b>32</b>	Pollution des sols et de la nappe ; Insalubrité ;
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information &amp; sensibilisation du personnel sur la gestion des déchets ;</li> <li>- Établir un plan de gestion des déchets pour chaque site (base chantier et les tracés) ;</li> <li>- Stocker les huiles usagées dans des contenants hermétiques et installés sur une surface étanche et à l'abri des intempéries ;</li> <li>- Assurer l'entretien et la maintenance des véhicules et engins de chantier de façon régulière dans des zones dédiées et étanches ;</li> <li>- Stationner les véhicules et engins sur des surfaces étanches dans la base chantier ;</li> <li>- Mettre en place des toilettes pourvues de fosses étanches ;</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Après prévention	Production de déchets ; Déversement accidentel des huiles usées et du carburant ;	2	2	<b>22</b>	Pollution du sol
Maitrise des conséquences	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas de pollution du sol ;				

### **Risque 6 : Risque de pollution de la nappe**

Le risque de contamination de la nappe est surtout lié à des fuites ou déversements accidentels de carburant. La nappe dans la zone est atteinte à 25 m de profondeur. Bien que la probabilité

de polluer cette nappe est faible, il convient néanmoins de prendre certaines mesures de prévention.

**Tableau 41:** *Résumé de l'évaluation de la pollution de la nappe*

<b>Risque 6 : risque de pollution de la nappe</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Fuites ou déversements accidentels de carburant ; Mauvaise gestion des eaux usées.	1	3	<b>13</b>	Pollution de la nappe ;
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et sensibiliser le personnel sur la préservation de l'environnement ;</li> <li>- Stocker les huiles usagées dans des contenants appropriés (cuve métallique) et installés sur une surface étanche et à l'abri des intempéries ;</li> <li>- Remettre les huiles usagées à une société spécialisée ;</li> <li>- Assurer l'entretien et la maintenance des véhicules et engins de chantier de façon régulière dans des zones dédiées et étanches ;</li> <li>- Stationner les véhicules et engins sur des surfaces étanches dans la base chantier ;</li> <li>- Prévoir des toilettes mobiles ;</li> <li>- Mettre en place des toilettes pourvues de fosses étanches et vidangeables dans les bases chantier ;</li> <li>- Collecter et acheminer les boues de vidange vers des STEP</li> <li>- Suivre la filière de gestion des boues de vidange</li> <li>- Remblaiement automatique les fouilles,</li> <li>- Évacuation systématique des déblais toxiques non réutilisables</li> <li>- Parcage, le soir et en fin de semaine, des machines de chantier hors de la fouille</li> <li>- Prévoir des places étanches pour le lavage des machines</li> </ul>				

<b>Risque 6 : risque de pollution de la nappe</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Après prévention	Risque de pollution par les carburants ; Risque de déversement des eaux usées	1	2	<b>12</b>	Pollution de la nappe
Maitrise de conséquence	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement Disposer des bordereaux de dépotage des boues de vidange.				

### **Impact 6 : Pollution de l'air**

La qualité de l'air dans la zone du projet est bonne, car nous sommes en milieu rural. Cependant, la pollution de l'air sera liée au soulèvement de poussière par les activités de transport du personnel ou du matériel sur les routes/pistes en terre. Le creusement des fouilles va également émettre des poussières. Les soulèvements de poussières vont entraîner la suspension de PM 10 et de PM2.5 dans l'air mais aussi une augmentation de la concentration en gaz CO, NOx due aux rejets de gaz d'échappement.

**Tableau 42:** Résumé de l'évaluation de la pollution de l'air

<b>Impact 6 : pollution de l'air</b>					
Activité du projet	Transport et ouverture des fouilles				
Types d'impacts	<b>Pollution de l'air</b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Faible	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Oui

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arroser les pistes en terre jouxtant les habitations selon une fréquence raisonnable (trois fois par jour) afin d'assurer l'efficacité de la mesure;</li> <li>- Limiter les vitesses à 20 km/h sur les pistes en terre et dans les agglomérations ;</li> <li>- Assurer l'entretien et la maintenance régulière des véhicules ;</li> <li>- Port des EPIs adaptés pour le personnel de chantier</li> <li>- Bâcher les véhicules de transport des matériaux;</li> <li>- Réduction des stockages de sables à ciel ouvert ou les bâcher si nécessaire</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Courte	<b>Négligeable</b>	Oui

### 8.3.2.2. Impacts et risques sur le milieu humain

#### **Risque 7 : Risque d'affection respiratoire**

Le soulèvement des poussières (particules fines de terre) dans l'atmosphère et des émissions de particules fines issues de la combustion incomplète des hydrocarbures (gaz d'échappement) peut occasionner les affections respiratoires chez la population riveraine et le personnel des travaux.

**Tableau 43: Résumé de l'évaluation du risque d'affection respiratoire**

<b>Risque 7 : risque d'affection respiratoire</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Inhalation de poussières et de gaz d'échappement ;	3	3	33	Développement de maladies respiratoires
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arroser les voies d'accès et les aires de travail ;</li> <li>- Réduire les vitesses à 20km/h sur les pites ;</li> <li>- Doter le personnel des EPIs (masques) ;</li> <li>- Utiliser les véhicules en bon état et les entretenir régulièrement</li> </ul>				

<b>Risque 7 : risque d'affection respiratoire</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Inhalation de poussières et de gaz d'échappement ;	2	2	22	Troubles respiratoires
Maîtrise des conséquences	Rendre opérationnel le MGP				

### **Impact 7 : Nuisances sonores**

Les activités de fouille et du transport du matériel et du personnel vont émettre du bruit. Ces activités perturberont l'ambiance sonore dans les zones de travaux.

**Tableau 44:** *Résumé de l'évaluation des nuisances sonores*

<b>Impact 7 : nuisances sonores</b>					
Activité du projet	Travaux et transport				
Types d'impacts	<b>Nuisances sonores</b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Forte	Ponctuelle	Courte	<b>Moyenne</b>	Oui

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier le travail de jour aux heures légales de travail (8h-13h et 15h-18h) ;</li> <li>- Fournir les EPIs adaptés aux travailleurs pour diminuer l'effet du bruit (ex. bouchon d'oreilles) ;</li> <li>- Utiliser des appareils en bon état et assurer leur entretien ;</li> <li>- Utiliser des groupes électrogènes respectant la norme de 85 db à 01 mètre</li> <li>- Entretenir les outils pneumatiques, les machines et l'équipement pour maintenir le niveau de bruit généré à une valeur acceptable</li> </ul>				
Avec atténuation	Moyenne	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Oui

***Impact 8 : Perturbation de la mobilité des biens et personnes***

En phase chantier, plusieurs voies de communication seront traversées par les lignes HTA. A Mboumba, Mbane, Pete, Diaba, Mery, Gamadi et à Boudiouck les lignes traversent des routes. Ces voies sont très fréquentées par les élèves et les populations locales. Des perturbations de la mobilité des personnes et des biens sont à craindre au niveau de ces voies pendant les travaux. Aussi plusieurs accès aux concessions mitoyennes seront perturbés notamment avec la mise en place des tranchées.



**Photo 88:** route traversé par la ligne à Boudiouck



**Photo 89:** route traversée par la ligne à Gamadi



**Photo 90:** RN 2 traversée par la ligne à Mery



**Photo 91:** accès aux habitations à Boudiouck

**Tableau 45:** *Résumé de l'évaluation de la perturbation de la mobilité des personnes et des biens*

<b>Impact 8 : perturbation de la mobilité des biens et personnes</b>					
Activité du projet	Mise en place de tranchée et pose des câbles				
Types d'impacts	<b><i>Perturbation de la mobilité des biens et personnes</i></b>				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Forte	Ponctuelle	Moyenne	<b>Moyenne</b>	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baliser les travaux ;</li> <li>• Mettre en place une signalisation et un dispositif sécuritaire ;</li> <li>• Informer les populations sur le démarrage des travaux et les zones concernées ;</li> <li>• Respecter le délai d'exécution des travaux pour minimiser l'impact sur la mobilité des populations ;</li> <li>• Limiter les travaux aux emprises retenues ;</li> <li>• Eviter de laisser les tranchées ouvertes devant les concessions ;</li> <li>• Mettre des rampes d'accès au-dessus des tranchées non fermées ;</li> </ul>				
Avec atténuation	Moyenne	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Oui

### **Risque 8 : Risque de chute de plain-pied**

L'abandon des fouilles et tranchées ouvertes et des câbles sur le sol de façon désordonnée peuvent occasionner la chute des travailleurs et des passants. Ce risque de chute concerne également le matériel mal disposé dans la base chantier.



**Photo 92:**exemple de fouille et de tranchée non balisées/projet de ligne électrique (Source : Ankh, Novembre 2018, Décembre 2023)

**Tableau 46:** *Résumé de l'évaluation du risque de chute de plain-pied*

<b>Risque 8 : risque de chute de plain-pied</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Perte d'équilibre ; Obstruction de voie de passage ; Câbles jonchant le sol ; Mauvais rangement du matériel dans la base chantier ; Sol glissant ; etc.	3	3	33	Blessures, entorses et fractures
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et informer les riverains (réunion, communiqué, signalisation et affichages) sur les risques</li> <li>- Baliser les espaces des travaux ;</li> <li>- Mettre en place des rampes d'accès suffisamment large devant les habitations, écoles et lieux de culte ;</li> <li>- Eviter de laisser les fouilles ouvertes ;</li> <li>- Eviter le déversement des huiles sur le sol ;</li> <li>- Porter des chaussures de sécurité antidérapante ;</li> <li>- Mettre en place un système de signalisation (cônes, rubans réfléchissants, GBA) au moment des travaux et systématiser la fermeture des fouilles à la descente. Ce dispositif pourrait être complété par le recrutement d'un gardien pour la supervision des fouilles.</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Mauvais rangement du matériel dans la base chantier ;	2	2	22	Blessures, entorses et fractures

<b>Risque 8 : risque de chute de plain-pied</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	Rampe d'accès moins large ; Sol glissant ; etc.;				
Maîtrise de conséquences	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence et prendre en charge les accidentés ; Disposer d'un kit de premiers secours sur le chantier				

### **Risque 9 : Risques d'accidents de la circulation**

Les activités de transport du personnel et du matériel risquent d'entraîner des accidents de la circulation (collision avec les voitures, collision entre engins de travaux, renversement de personnes, etc.).

**Tableau 47:** Résumé de l'évaluation du risque d'accidents de la circulation

<b>Risque 9 : risque d'accidents de la circulation</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Excès de vitesse ; collision de voiture et renversement de personnes ;	3	3	33	Blessures, fractures, décès, cabossage de véhicules, etc. ;
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les chauffeurs et la population riveraine sur les risques d'accidents ;</li> <li>- Réduire les vitesses en agglomération à 20 km/h ;</li> <li>- Positionner les agents de régulation de la circulation au niveau de voie d'accès de la base chantier ;</li> <li>- Doter les chauffeurs des trousse de premiers secours et les former à leur utilisation ;</li> <li>- Etablir un plan de circulation dans les communes concernées ;</li> </ul>				

<b>Risque 9 : risque d'accidents de la circulation</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer avec les structures sanitaires pour la gestion des urgences (hôpital, Urgences 24);</li> <li>- Positionner les panneaux de signalisation des travaux et baliser les travaux ;</li> <li>- S'assurer de la formation des chauffeurs en matière de sécurité routière ;</li> <li>- Préparer un code de bonne conduite a faire signer et respecter par tous les chauffeurs</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Excès de vitesse ; collision de voiture et renversement de personnes ;	2	2	22	Blessures, fractures, cabossage de véhicules
Maîtrise de conséquences	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence et prendre en charge les accidentés				

**RI- : Risque de chutes de charge et d'objets**

Le projet comporte des risques de chutes de charges ou d'objets lors des déplacements d'équipements (poteaux, accessoires, etc.) avec des appareils de levage (grues etc.) et des interventions en hauteur. Les conséquences pourraient être des dégâts matériels ou corporels ou même des pertes en vies humaines.

**Tableau 48 : résumé de l'évaluation du risque de chutes d'objets**

<b>RI-: Risque de chutes de charges ou d'objets</b>					
<b>Activités concernées: manutention de charge</b>					
	Risque initial	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage
Avant prévention	Utilisation d'objets en hauteur;	3	3	33	Dégâts matériels;

<b>RI-: Risque de chutes de charges ou d'objets</b>					
<b>Activités concernées: manutention de charge</b>					
	<b>Risque initial</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage</b>
	Manutention d'équipements; Utilisation d'échelles; Inattention des travailleurs				Domages corporels avec ou non arrêt du travail; Pertes en vie humaine
<i>Mesures de prévention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, instruire et former le personnel ;</li> <li>• Doter le personnel d'équipements de protection individuelle tels que les casques et en exiger le port ;</li> <li>• Assurer un bon arrimage des charges à déplacer ;</li> <li>• Délimiter les zones de manutention et les rendre inaccessibles lors des manœuvres ;</li> <li>• Stabiliser les équipements en cours de montage par des dispositifs appropriés : haubans, contreventements, ancrages provisoires ;</li> <li>• Elaborer des procédures d'intervention d'urgence</li> </ul>				
	<b>Modalités d'exposition</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage résiduel</b>
<i>Après prévention</i>	Erreurs opératoires; Inattention	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	Interruption temporaire du travail
<i>Gestion des conséquences</i>	Mettre en œuvre les procédures d'intervention				

***RI-: Risque d'accidents liés aux conditions de travail (manutention manuelle ou mécanique de charges lourdes, ambiance physique inappropriée...)***

La manutention manuelle ou mécanique de charges lourdes à une fréquence élevée et les ambiances physiques inadéquates (chaleur excessive...), comportent des risques de traumatismes pour les travailleurs.

Les mauvaises postures de travail, les gestes répétitifs (Lors de serrage, dévissage d'écrous...), le travail sous le soleil, dans un espace mal éclairé, étroit ou confiné, les efforts physiques intenses lors du soulèvement de charges lourdes, peuvent affecter les muscles, les os et les articulations du tronc et des membres supérieurs et inférieurs.

**Tableau 49 : Résumé de l'évaluation du risque d'accidents liés aux conditions de travail (manutention manuelle ou mécanique de charges lourdes, ambiance physique inappropriée...)**

<b>RI-: Risque d'accidents liés aux conditions de travail (manutention manuelle ou mécanique de charges lourdes, ambiance physique inappropriée...)</b>					
<b>Activités concernées:</b> pose des poteaux					
	<b>Modalités d'exposition</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Dommmage</b>
<i>Avant prévention</i>	Manutention de charge lourde; Geste répétitif ou à cadence élevée; Manutention dans un espace encombré ; Ambiance particulière (chaleur excessive, mauvais éclairage,) Maintien prolongé d'une posture contraignante; Contrainte posturale liée à la dimension de la charge	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	Dommages corporels avec ou sans arrêt du travail; Stress
<i>Mesures de prévention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les salariés aux gestes et postures appropriés et à la prévention des risques liés aux activités physiques et à l'ergonomie ;</li> <li>• Veiller à un bon aménagement des locaux ;</li> <li>• Utiliser des aides à la manutention, des engins de levage, palans, crics... ;</li> <li>• Limiter les charges, les volumes ;</li> <li>• Prévoir des pauses pendant les travaux physiques ;</li> <li>• Organiser les postes de travail de manière à éviter ou minimiser les manutentions ;</li> <li>• Assurer le suivi médical des salariés à risque ;</li> <li>• Elaborer des procédures d'intervention d'urgence</li> </ul>				
	<b>Risque final</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Dommmage résiduel</b>
<i>Après prévention</i>	Erreurs opératoires	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	Fatigue; Stress
<i>Gestion des conséquences</i>	Mettre en œuvre les procédures d'intervention d'urgence				

### ***Risque 10 : Risques de propagation des IST et du VIH***

En phase travaux, les activités du projet amèneront des ouvriers de chantiers itinérants à entrer en contact avec les populations locales. Il faut noter que les secteurs d'activités caractérisés par l'abondance de métiers itinérants sont à hauts risques. Cette main d'œuvre étrangère aura

tendance à augmenter les contacts avec les jeunes filles et femmes au sein de la population locale mais aussi avec les professionnelles du sexe.

**Tableau 50:** *Résumé de l'évaluation du risque de propagation des IST et VIH Sida*

<b>Risque 10 : risque de propagation des IST et du VIH Sida</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Contamination des IST/VIH/SIDA ;	3	3	33	Maladie, décès, infection, baisse de l'efficacité des malades,
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information &amp; sensibilisation des populations ;</li> <li>- Information &amp; sensibilisation du personnel ;</li> <li>- Distribution de préservatifs au niveau du personnel ;</li> <li>- Organiser des séances de dépistage de maladies infectieuses ;</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs sur le respect des mœurs</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Contamination des IST/VIH/SIDA ;	2	2	22	Maladie, décès
Maîtrise des conséquences	Prendre en charge les malades Appuyer les centres de santé en médicaments Appliquer la méthode 90-90-90				

***Risque 11 : Risques de conflits entre populations locales et le personnel de chantier***

La réalisation des travaux nécessitera un recrutement de main-d'œuvre et du personnel qualifié. Ce personnel qualifié et non qualifié est généralement recruté en priorité dans la population

locale. Le non-respect de cette règle peut être source de conflits entre les populations locales et le projet.

**Tableau 51 :** *Résumé de l'évaluation du risque de conflits sociaux*

<b>Risque 11 : risques de conflits entre population locale et le personnel de chantier</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Non recrutement de la population locale	3	3	33	Frustration des populations, enregistrement du retard dans l'exécution des travaux, dommages corporels, décès
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'information et l'implication des riverains à la mise en œuvre du projet ;</li> <li>- S'assurer de la bonne exécution du PAR</li> <li>- Créer un cadre de concertation acteurs pour la prévention et une gestion efficace des conflits ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale et assurer une large diffusion des offres d'emploi.</li> <li>- A compétence égale privilégier la main d'œuvre qualifiée locale ;</li> <li>- Mettre en place un cadre de concertation avec les populations locales pour la gestion des divergences entre le projet et les autochtones ;</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Non recrutement de la main d'œuvre locale	2	2	22	Frustrations
Maîtrise des conséquences	Mettre en place un comité de gestion des plaintes et conflits				

**Risque 12 : Risques de violence basée sur le genre (VBG et EAHS)**

Les femmes sont considérées comme groupe vulnérable parce qu'elles sont généralement victimes des abus venant de la gente masculine. Ces violences peuvent être de connotation verbale (insultes, réprobation irrespectueuse à caractère sexuel, etc.), physique (atteinte à l'intégrité corporelle, abus sexuel, etc.). Ces formes de violence basée sur le genre sont très récurrentes dans les lieux de travail et sont généralement mises sous-silence. Pourtant, les conséquences de ces violences sur les femmes sont parfois traumatisantes. Ce risque important doit être pris en compte sans tabou dans la gestion des affaires du site.

**Tableau 52: Résumé de l'évaluation du risque de violence basé sur le genre**

<b>Risque 12 : risque de violence basée sur le genre</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Maltraitance; Abus sexuel; Travail des enfants	3	3	33	Troubles psychologiques, atteinte à l'intégrité physique, faible rendement, abandon du travail, etc.
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information &amp; sensibilisation du personnel sur le respect lié au genre ;</li> <li>- Encourager les femmes à se prononcer sur les cas de violences subies ;</li> <li>- Mettre en place un cadre de concertation et de gestion des plaintes liées aux violences faites aux femmes ;</li> <li>- Préparer le code de bonne conduite à faire signer par tous les travailleurs ;</li> <li>- Former les ouvriers, les maîtres d'ouvrage et l'ingénieur superviseur sur la VBG/EAHS;</li> <li>- Inclure dans le MGP des mesures de collecte et de gestion des cas présumés de VBG/EAHS ;</li> <li>- Eviter de recruter les enfants de moins de 15 ans ;</li> </ul>				

<b>Risque 12 : risque de violence basée sur le genre</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter l'effort physique à l'âge des ouvriers ;</li> <li>- Dans le cadre de la réponse du MGP au survivant de VBG, assurez un chemin de référence approprié chez les prestataires de services VBG pour aider la victime.</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Maltraitance; Abus sexuel;	2	2	22	faible rendement, abandon du travail
Maîtrise de conséquences	Mettre en place un comité de gestion des plaintes et prendre en charge les victimes de violence basée sur le genre				

**Risque 13 : Risque de travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis**

La pauvreté incite le plus souvent les ménages à s'appuyer sur le revenu des enfants pour aider à boucler les fins de mois, notamment en cas d'évènement imprévu. Ces phénomènes comptent parmi les facteurs principaux du travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis. Ainsi les enfants constituent un groupe vulnérable qui est souvent exploité pour de maigres revenus. Ces enfants sont souvent soumis à des tâches ardues qui ne correspondent pas à leur âge. Pour éviter ce risque, des mesures idoines devront être prises.

**Tableau 53: Résumé de l'évaluation du risque de violence basé sur le genre**

<b>Risque 13 : Risque de travail d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis</b>					
	Risques initiaux	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage initial
<b>Sans mesures de prévention</b>	Non-respect de la législation du travail	2	3	23	Atteinte à la santé et la sécurité des enfants, Abandon scolaire

<b>Risque 13 : Risque de travail d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis</b>					
	Risques initiaux	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage initial
<b>Mesures de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proscrire le travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ;</li> <li>- Systématiser le contrôle de l'âge des demandeurs d'emploi.</li> <li>- Faire signer des codes de bonne conduite aux entreprises</li> </ul>				
<b>Après prévention</b>	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage final
	Manque de vigilance	1	2	21	Frustration
<b>Gestion des conséquences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêter immédiatement le travail des employés mineurs ;</li> <li>• Prendre des sanctions à l'endroit de l'employeur dans le sens des dispositions prévues par le Code du travail .</li> </ul>				

**Risque 14 : Risques de découverte fortuite et de dégradation de vestiges culturels**

Il n'existe pas sur les tracés du projet de site archéologique susceptible d'être affecté par les travaux. Cependant, on ne peut pas écarter le risque de découverte de vestiges culturels sous le sol des emprises du projet durant les travaux de fouille.

**Tableau 54: Résumé de l'évaluation du risque de découverte fortuite de vestiges culturels**

<b>Risque 14 : risques de découverte fortuite et de dégradation de vestiges culturels</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
<b>Avant prévention</b>	Découverte fortuite de patrimoine culturel ; Destruction de biens archéologiques	2	3	23	Perte de potentiels biens culturels ;
<b>Mesures de prévention et de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les travailleurs sur d'éventuelles découvertes fortuites des objets archéologiques ;</li> <li>- Informer les autorités locales (administratives, communales, coutumières)</li> <li>- Protéger les sites de découvertes fortuites de biens culturels ;</li> </ul>				

<b>Risque 14 : risques de découverte fortuite et de dégradation de vestiges culturels</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de découverte fortuite, arrêter les travaux ; circonscrire et protéger la zone et avertir les services compétents pour conduite à tenir</li> <li>- Approfondir les investigations, enquêtes et consultations au niveau national et local ;</li> <li>- Suivre la procédure nationale décrite dans la loi 71 12 du 25 septembre 1971 et le décret 73 746 sur la préservation des sites ;</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Destruction de biens archéologiques	1	3	<b>13</b>	Perte de potentiels biens culturels ;
Maîtrise de conséquences	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence pour le confinement de la zone				

✓ *Impacts négatifs et risques spécifiques à la ligne aérienne*

**Impact 9 : Impacts lié à la modification du paysage**

Une ligne de transport électrique peut être considérée comme un élément d'incohérence dans un paysage rural, car elle impose son empreinte dans le champ visuel du paysage. L'importance de cet impact visuel dans la zone de Mbeguene est majeure. En effet, la présence d'un élément artificiel (ligne électrique) dans un milieu naturel (paysage rural) constitue une identité remarquable très distincte des autres composantes naturelles du milieu que sont le relief et la végétation. Toutefois, il est possible d'atténuer cette transformation du milieu en évitant les crêtes et en utilisant les éléments du paysage pour diminuer la visibilité.

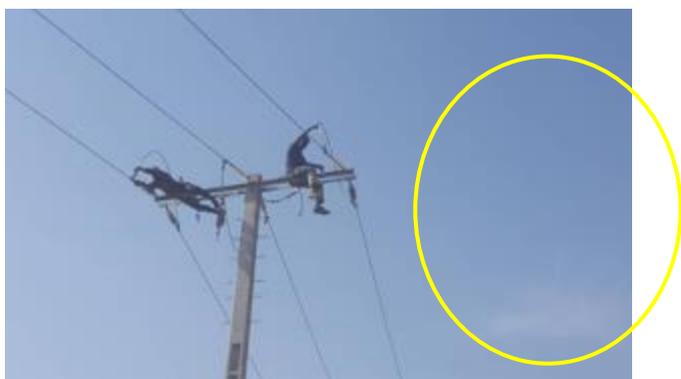
**Tableau 55 : Résumé de l'évaluation de l'impact de la modification du paysage**

Impact 9 : impact lié à la modification du paysage					
Activité du projet/composante	Ligne électrique				
Impacts	Perturbation du paysage				
Sans atténuation	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
	Forte	Locale	Longue	Majeure	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter de placer les poteaux sur des crêtes de haut relief ;</li> <li>• Planter les arbres à faible hauteur de croissance sous la ligne.</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Locale	Longue	Faible	Oui

### ***Risque 15 : Risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage***

Lors du tirage des fils électriques, les opérateurs spécialisés risquent une chute de hauteur. En effet, ces activités se déroulent exclusivement en hauteur.

Des risques de chutes peuvent être notés au moment des montées des opérateurs sur les poteaux.



**Photo 93:** montage de lignes électriques (Source : Ankh, Novembre 2018)

**Tableau 56 :** Résumé de l'évaluation du risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage

<b><i>Risque 15 : Risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage</i></b>
Activité (s) concernée (s): travail en hauteur (installation des câbles )

	Risqué initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Dérapiage, perte d'équilibre, chute,	3	4	34	Blessures, fractures, décès
Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des harnais de protection pour les travaux en hauteur ;</li> <li>• Limiter les longueurs des rallonges électriques ;</li> <li>• Procéder à la pose de garde-corps ;</li> <li>• Porter des chaussures de sécurité antidérapante ;</li> <li>• Elaborer une procédure d'intervention d'urgence ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité à travers les quarts d'heure HSE, les débriefings, les sessions de formation en secourisme, etc...</li> </ul>				
	Risqué initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Risqué résiduel
	Dérapiage, chute, heurt, collision	2	2	23	Blessures et douleur
Mesures d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre la procédure d'intervention d'urgence ;</li> <li>➤ Revoir le dispositif de prévention afin d'identifier les défaillances et dysfonctionnements ;</li> <li>➤ Apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter la répétitions des accidents</li> </ul>				

✓ *Impacts négatifs et risques spécifiques à l'installation et au fonctionnement des bases de chantier*

**Risque 16 : Risque du mauvais choix de site pour la base chantier**

La base chantier devra se situer à une distance de 200 m des cours d'eau, des habitations et établissements recevant du public (écoles, mosquées, structure de santé, marchés, etc.). Le non-respect de cette mesure prévue dans le code de l'environnement peut entraîner des accidents ou la pollution des eaux de surface.

**Tableau 57:** *Résumé de l'évaluation du risque de mauvais choix de site pour la base chantier du mauvais*

<b>Risque-16: Risque de mauvais choix de site pour la base chantier</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage initial</b>
<b>Avant prévention</b>	Choix d'un site à proximité des ERP ; Choix d'un site à proximité de cours d'eau ;	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	Accidents, nuisances sonores, etc.
<b>Mesure de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Insérer dans les DAO une clause lié à l'emplacement du site de la base chantier ;</li> <li>– Implanter la base chantier à 200 m des habitations et des ERP (écoles, mosquées, structure de santé, marchés, etc.);</li> <li>– Déclarer la base chantier à la DREEC de Sédhiou ;</li> </ul>				
	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage final</b>
<b>Après prévention</b>	Proximité des ERP	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	Accidents, nuisances sonores
<b>Gestion des conséquences</b>	Mettre en place une équipe de la gestion de la sécurité et des nuisances				

**Risque 17. Risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité**

Un défaut d'hygiène sur la base chantier, l'absence de toilettes ou des toilettes en nombre insuffisant et/ou sans vestiaires et eau courante, tout comme la promiscuité, les échanges d'EPI... peuvent être sources de dermatoses et de maladies du péril fécal.

En l'absence de toilettes, les travailleurs peuvent être contraints à aller faire leurs besoins dans la nature, ce qui favorise la propagation des maladies du péril fécal. La promiscuité et les échanges d'EPI favorisent la propagation des dermatoses comme les mycoses. Le tableau suivant donne le résumé de l'évaluation du risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité.

**Tableau 58:** *Résumé de l'évaluation du risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité*

<b>Risque-17. Risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage initial</b>
<b>Avant prévention</b>	Absence de toilettes,  Toilettes en nombre insuffisant et/ou sans vestiaires et source d'eau ;  Échange d'EPI ; promiscuité	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	Maladies du péril fécal ; dermatoses ;  Absentéisme au travail ;  Coût de prise en charge des malades ;  décès
<b>Mesures de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à des visites pré-embauches pour établir le statut médical des travailleurs ;</li> <li>▪ sensibiliser les travailleurs sur les risques de dermatoses et de maladies du péril fécal ;</li> <li>▪ assurer un approvisionnement fiable des travailleurs en eau potable (citernes/réservoirs/forages) ;</li> <li>▪ aménager des toilettes sexo spécifiques avec vestiaire et eau courante et équipées de fosses septiques ;</li> <li>▪ faire des provisions de produits de soins (savons, détergents) et les mettre à la disposition des travailleurs ;</li> <li>▪ assurer la propreté des toilettes ;</li> <li>▪ signer un contrat avec un prestataire privé agréé ou la municipalité pour la vidange des fosses septiques ;</li> <li>- doter les travailleurs d'EPI en nombre suffisant ;</li> <li>- interdire les échanges d'EPI entre travailleurs ;</li> <li>- élaborer des procédures d'intervention en cas de maladies du péril fécal</li> </ul>				

<b>Risque-17. Risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité</b>					
	Risques initiaux	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage initial
<b>Après prévention</b>	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage final
	Promiscuité	1	2	21	Dermatoses
<b>Gestion des conséquences</b>	- mettre en œuvre les procédures d'intervention d'urgence				

**Risque 18 : Risque de non-respect de la clause de réhabilitation des bases de chantier à insérer dans les DAO**

Le stockage de matériaux et les diverses substances utilisées dans le cadre du projet de Saint-Louis sur la base de chantier font que le site constitue une menace pour l'environnement et le cadre de vie bien au-delà. Le stockage de matériaux et les déplacements des engins durant les travaux entraînent un compactage des sols alors que les excédents de matériaux constituent des déchets. De plus les excédents de produits dangereux comme les huiles usagées, les peintures, vernis, mastics, aérosols, emballages souillés, solvants, colles et batteries et les déchets spéciaux comme les seringues peuvent constituer des menaces pour l'environnement.

**Tableau 59:** Résumé de l'évaluation du risque de non-respect de la clause de réhabilitation de ma base chantier à insérer dans les DAO

<b>Risque-18: Risque de non-respect de la clause de réhabilitation de la base de chantier à insérer dans les DAO</b>					
	Risques initiaux	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage initial
<b>Avant prévention</b>	Non-inclusion de la réhabilitation des bases dans les clauses contractuelles de l'entreprise ;  Mauvaise exécution de la réhabilitation	2	3	32	Défiguration du paysage,  Contamination de l'environnement et des ressources
<b>Mesure de prévention</b>	- élaborer et mettre en œuvre un plan de réhabilitation de la base chantier en commun accord avec la commune ;				

<b>Risque-18: Risque de non-respect de la clause de réhabilitation de la base de chantier à insérer dans les DAO</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– collecter et évacuer les déchets banals vers des décharges autorisées de la région ;</li> <li>– assurer la prise en charge des déchets dangereux par un prestataire agréé ;</li> <li>– démolir les autres installations fixes et évacuer les déblais et les matériaux vers des sites de valorisation.</li> </ul>				
<b>Après prévention</b>	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage final</b>
	<b>Remise en état non satisfaisante</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	Valorisation difficile du site Impossibilité du développement de la flore
<b>Gestion des conséquences</b>	En cas de remise en état non satisfaisante, contraindre l'entreprise au respect des clauses contractuelles				

**Risque 19 : Risque d'abandon des déchets de démantèlement de la base chantier sur le site**

L'abandon des déchets sur les sites de démantèlement est chose récurrente. Ce risque se traduit par un impact paysager et des risques de pollution des sols. Il convient donc de veiller au bon suivi du démantèlement de la base chantier.

**Tableau 60: Résumé de l'évaluation du risque d'abandon de déchets de démantèlement de la base chantier sur le site**

<b>Risque 19 : Risque d'abandon des déchets de démantèlement de la base chantier sur le site</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage initial</b>
<b>Avant prévention</b>	Abandon des déchets de démantèlement de la base chantier	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	Insalubrité
<b>Mesure de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Evacuer des déchets de démantèlement de la base chantier vers des sites appropriés ;</li> <li>– Vérifier que le site est dépourvu de tout déchets</li> </ul>				

<b>Risque 19 : Risque d'abandon des déchets de démantèlement de la base chantier sur le site</b>					
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Criticité	Domage final
<b>Après prévention</b>	Proximité des ERP	1	2	21	Accidents, nuisances sonores
<b>Gestion des conséquences</b>	Mettre en place une équipe de la gestion de la sécurité et des nuisances				

### 8.3.3. Impacts/risques en phase exploitation

En phase exploitation les impacts et risques concernent les travaux d'entretien du réseau.

#### **Impact 10: Perturbation de la fourniture d'électricité lors des entretiens**

Les interventions sur le réseau pourraient entraîner une interruption temporaire et localisée de la fourniture en électricité. Cet impact peut être qualifié de moyenne, car le temps d'intervention est court (2 à 4 h). Toutefois, si le temps de l'intervention doit être prolongé, la SENELEC devra prendre les dispositions nécessaires pour que l'intervention ne dure pas 24 heures. Cette procédure permet de réduire les désagréments causés aux clients et de garantir la continuité du service.

**Tableau 61: Résumé de l'évaluation de la perturbation de la fourniture d'électricité**

<b>Impact 10 : perturbation de la fourniture de l'électricité lors des entretiens</b>					
Activité du projet	Entretien du réseau				
Type d'impact	<b>Perturbation de la fourniture d'électricité</b>				
Critère	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale	Moyenne	<b>Moyenne</b>	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la clientèle sur les périodes d'intervention par des communiqués radio et presse ;</li> <li>• Rétablir le courant au bout de quatre d'intervention. Si les travaux ne sont pas achevés, les poursuivre le lendemain.</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Momentanée	<b>Faible</b>	Oui

**Risque 20 : Risque d'électrocution lié à l'empiètement des emprises**

En phase exploitation, le risque d'occupations anarchiques des servitudes de la ligne HTA préalablement libérées pourrait survenir. Ces occupations irrégulières (constructions, installations amovibles de commerces, etc.) sont incompatibles à l'exploitation de la ligne électrique. Ces formes d'occupation sont exposées à des risques d'électrocution en cas de rupture des fils électriques.

**Tableau 62: Résumé de l'évaluation du risque d'électrocution lié à l'empiètement des emprises**

<b>Risque 20 : risque d'électrocution lié à l'empiètement des emprises</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Avant prévention	Occupations anarchiques des servitudes de la ligne HTA ; électrocution en cas de rupture du câble	3	4	34	Brûlures, décès.
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les populations sur les inconvénients liés à l'occupation des emprises de lignes HTA ;</li> <li>- Faire le suivi de l'occupation des emprises de la SENELEC ;</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
Après prévention	Occupations anarchiques des servitudes de la ligne HTA	2	3	23	Brûlures
Maîtrise de conséquences	Impliquer les forces de l'ordre dans la gestion de l'occupation des emprises de la SENELEC				

**Risque 21 : risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets**

Les travaux d'entretien et de maintenance des lignes seront ponctuels, de courte durée et ne nécessitent pas de main d'œuvre importante. L'impact des travaux d'entretien consiste essentiellement en la génération de déchets issus d'éventuels travaux de remplacement de

matériel ainsi qu'à des déchets d'origine végétale issus des travaux d'élagage et d'entretien de la végétation sur l'emprise de la ligne.

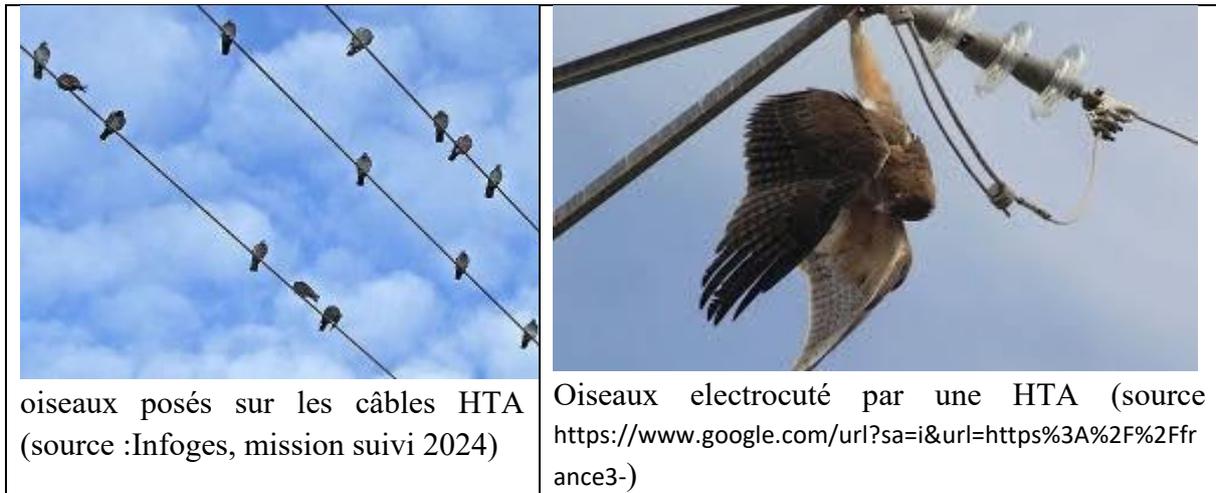
**Tableau 63:** *Résumé de l'évaluation du risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets*

<b>Risque 21 : risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets</b>					
	Risques initial	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Avant prévention	Absence de gestion des déchets	3	4	34	Insalubrité
Mesures de prévention et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter et évacuer les déchets d'équipements électriques vers les sites d'entreposage de SENELEC en vue d'une valorisation ou d'une élimination sécurisée ;</li> <li>- Evacuer les emballages vers une décharge autorisée</li> <li>- Assurer le suivi de la gestion des déchets d'entretien</li> </ul>				
	Risques résiduels	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Domage
Après prévention	Abandon des déchets	2	3	23	Insalubrité
Maîtrise de conséquences	Enlever les déchets abandonnés				

**Risque 22: risque de collision et électrocution des oiseaux et chiroptères**

Le risque d'électrocution est exclu sur les lignes à moyenne tension dont les conducteurs sont trop éloignés pour qu'un oiseau, même la taille d'un Aigle couronné par exemple, puisse en toucher deux à la fois. Seuls les risques de collisions sont à craindre car certains oiseaux ou chauve-souris risquent de se heurter accidentellement aux câbles. Les petits passereaux, les martinets, les tourterelles, les hirondelles, les rapaces (milan à bec jaune, corbeau pie) etc. sont les espèces qui fréquentent plus les lignes électriques. Les populations riveraines des tracés affirment que les altercations des oiseaux avec les lignes sont rares. Aucune espèce menacée n'est recensée dans ces zones pendant la mission de caractérisation. les espèces rencontrées

sont les tourterelles , les éperviers et les moineaux Toutefois, des mesures idoines devront être prises pendant la conception des lignes pour éviter les court-circuits causés par les oiseaux.



oiseaux posés sur les câbles HTA (source :Infoges, mission suivi 2024)

Oiseaux electrocuté par une HTA (source <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Ffrance3->)

**TABLEAU 64 : résumé de l'évaluation du risque de collision et électrocution des oiseaux et chiroptères**

<b>Risque-22: risque de collision et électrocution des oiseaux et chiroptères</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Damage initial</b>
<b>Avant prévention</b>	Fréquence des oiseaux sur les poteaux et câbles Mauvaise conception des équipements	2	3	32	Collision ; Perte d'oiseaux Délestage
<b>Mesure de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Munir les câbles d'isolateurs ;</li> <li>- Choisir les isolateurs suspendus à la place d'isolateurs dressés;</li> <li>- Prévoir des isolateurs et câbles conducteurs avec des calottes.</li> </ul>				
<b>Après prévention</b>	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Damage final</b>
	Manque d'entretien des équipements	1	2	21	Délestage Perte d'oiseaux
<b>Gestion des conséquences</b>	Prévoir un système d'effarouchement visuel (silhouettes artificielles de rapaces) appelés effaroucheurs, fixé sur le support afin que les oiseaux « proie » survolent celles-ci et évitent les câbles				

**Risque 23 : Risque lié à l'environnement de travail**

C'est un risque physique lié aux conditions ergonomiques (bruit, lumière, vibrations) et pouvant altérer la qualité de l'ambiance de travail et les conditions ergonomiques/difficulté de concentration, fatigue, acuité visuelle, etc.

**Tableau 65:** Résumé de l'évaluation du risque lié à l'environnement de travail

<b>Risque 23 : risque lié à l'environnement de travail</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Niveau de risque</b>	<b>Dommmage</b>
<i>Avant prévention</i>	Nuisances sonores, vibrations et luminosité	3	3	33	Difficulté de concentration, fatigue, acuité visuelle, bourdonnement, etc
<i>Mesures de prévention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le bruit produit par les machines par isolement et/ou disposition d'écrans acoustiques ;</li> <li>• Utiliser des engins capotés ;</li> <li>• Eclairer de manière correcte les postes de travail (travaux en vide sanitaire ou en sous-sol) ;</li> <li>• Port d'EPI (bouchons d'oreilles, arceaux anti-bruit);</li> <li>• Se conformer aux normes de santé et de sécurité au travail dans les chantiers de travaux publics.</li> </ul>				
	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Niveau de risque</b>	<b>Dommmage</b>
<i>Après prévention</i>	Nuisances sonores, vibrations et luminosité	2	2	22	Fatigue
<i>Maîtrise de conséquences</i>	Prise en charge sanitaire du personnel affecté par les nuisances				

✓ **Risque 24 : Risque de fuite de SF6**

L'hexafluorure de soufre ou SF6 est un gaz artificiel largement utilisé dans les équipements électriques haute tension. Il est incolore, inodore, non combustible et chimiquement très stable. Il ne réagit donc pas avec d'autres substances à température ambiante. Sa grande stabilité est basée sur l'arrangement symétrique parfait de ses six atomes de fluor autour de son atome de soufre central.

C'est précisément cette stabilité qui rend ce gaz très utile dans l'industrie. Le SF6 est un excellent isolant électrique et peut efficacement éteindre un arc électrique. Cela l'a rendu très populaire et c'est pourquoi on trouve dans des équipements électriques en moyenne et haute tension qui l'utilisent.

Le SF6 dans sa forme pure n'est pas toxique ni dangereux lorsqu'il est inhalé, mais comme il est presque six fois plus lourd que l'air, dans les environnements fermés il déplace l'oxygène et par conséquent il y a un risque de suffocation pour les personnes.

C'est pourquoi vous devez faire très attention lors de la manipulation de ce gaz.

Sur le plan environnemental, le SF6 est gaz à effet de serre dont le potentiel de réchauffement global est de 20.000 fois supérieure à celui du dioxyde de carbone, ce qui en fait potentiellement le plus puissant gaz à effet de serre.

**TABLEAU 66 : résumé de l'évaluation du risque de fuite de SF6**

<b>Risque-24: Risque de fuite de SF6</b>					
<b>Activités concernées : entretien des réseaux HTA, BT et des postes</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage initial</b>
<b>Avant prévention</b>	Défaillance et/ou défautuosité des câbles ; Défauts d'entretien des transformateurs	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	Contribution à l'échauffement climatique
<b>Mesure de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les techniques de conception, d'installation et de maintenance adaptés et permettant de limiter le risque de fuite :</li> <li>- Veiller à ce que l'installation des câbles, isolateurs et transformateurs soit réalisée par des techniciens ayant la qualification professionnelle requise ;</li> <li>- Veiller à ce que toute modification sur le poste transformateur (renouvellement des lignes HTA, échange de transformateur avec ou sans augmentation de puissance, échange de disjoncteur BT, augmentation ou diminution de puissance, raccordement d'un générateur d'énergie) fasse l'objet d'une validation du distributeur ;</li> <li>- En cas d'intervention sur un appareillage contenant du SF6, récupérer le gaz à l'aide d'un outillage adapté, le retraiter et le réutiliser s'il répond aux exigences techniques des matériels. Au cas contraire le SF6 doit pris en charge par à un prestataire agréé pour élimination ou régénération ;</li> <li>- Former le personnel d'entretien à la gestion du SF6 dans les équipements électriques ;</li> <li>- Équiper le poste d'un détecteur de SF6 portable afin de détecter facilement les petites fuites ;</li> <li>- Assurer la récupération du SF6 en fin de vie des équipements.</li> </ul>				
	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Domage final</b>
<b>Après prévention</b>	Défauts d'entretien des câbles et transformateurs	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	Fuites mineures de SF6
<b>Gestion des conséquences</b>	Mettre en place une procédure d'invention d'urgence en cas d'incendie d'un poste transformateur				

✓ **Risque 25 : Risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs (postes)**

Il existe deux types de transformateurs : les transformateurs baignant dans un diélectrique (de l'huile) ou les transformateurs dit « sec » avec des bobinages enveloppés d'une résine époxy. En cas d'incendie, le transformateur peut disperser le diélectrique (contenant parfois des PCB : polychlorobiphényles). Bien que ces derniers soient considérés comme toxiques pour l'homme, ce sont les produits issus de leur dégradation qui sont les plus à craindre. En effet, à partir de 500 °C et en présence d'oxygène, leur décomposition peut se traduire par le dégagement de composés de forte toxicité tels que les dioxines et les furannes. Aussi, les transformateurs avec PCB devront être proscrits.

Tableau 67 : **Résumé de l'évaluation du risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs**

<b>Risque 25: risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs</b>					
<b>Activité : exploitation des postes, HTA</b>					
	<b>Risques initial</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Dommage</b>
<b>Avant prévention</b>	Défectuosité des transformateurs ; Court-circuit ou surchauffe entraînant un incendie de transformateur	2	3	32	Contamination de l'environnement et des ressources
<b>Mesures de prévention et de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les transformateurs dits « secs » avec des bobinages enveloppés d'une résine époxy</li> <li>• Proscrire les transformateurs avec PCB.</li> </ul> <p>En cas d'utilisation de transformateur à bain d'huile, les mesures ci-après s'imposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des liquides de classe K (à point de feu &gt;300°C, selon la norme IEC 61100). Cette qualité, combinée au lent réchauffement du produit dû à sa conductivité thermique et à sa chaleur spécifique, confère au fluide une résistance à l'inflammation ;</li> <li>• Placer des systèmes de rétention (fosses étanche) au niveau de chaque transformateur afin d'éviter toute contamination en cas de fuite d'huile ;</li> <li>• conserver et remettre les huiles recueillies lors des interventions à des sociétés spécialisées pour leur prise en charge</li> </ul>				
	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>	<b>Dommage</b>
<b>Après prévention</b>	Départ de feu Contamination de l'environnement et des ressources	1	2	12	Intoxication par les dioxines et les furannes ; Perte de matériel ; Brûlures
<b>Maîtrise de conséquences</b>	Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas de court -circuit dans un poste transformateur				

✓ **Impact 11: Nuisance sonore des postes**

L'exploitation d'un poste peut être source de bruits de différente nature. Les composantes génératrices de bruit sont principalement les transformateurs et leurs organes de réfrigération. La SENELEC devra pour cette raison insérer dans les clauses techniques des fournisseurs, l'acquisition d'équipements conformes aux normes internationales.

**Tableau 68 : Résumé de l'évaluation des nuisances sonores**

<b>Impact 11: nuisance sonore des postes</b>					
Activité du projet	Fonctionnement des postes transformateurs				
Critère	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Faible	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Non
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insérer dans les clauses techniques des fournisseurs, l'acquisition de transformateurs conformes aux normes internationales en matière d'émissions sonores ;</li> <li>Assurer la maintenance régulière et le suivi des transformateurs ;</li> <li>Doter le personnel d'entretien des équipements de protection individuelle (bouchons d'oreilles et les arceaux anti-bruit) ;</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure	Non

**Risque 26 : Risques d'électrocution accidentelles durant l'entretien du réseau**

C'est un risque d'électrocution suite à un contact avec un conducteur électrique consécutivement à une défaillance ou un défaut d'isolement de matériels de travaux publics tels que, perceuses, générateurs électriques, etc.

**Tableau 69: Résumé de l'évaluation du risque d'électrocution accidentel durant l'entretien du réseau**

<b>Risque 26 : Risques d'électrocution accidentelles durant l'entretien du réseau</b>					
	Risques initiaux	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Dommage
<i>Avant prévention</i>	Electrocution	3	3	33	Lésions cutanées, Brulures Décès
<b>Mesures de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la formation et à l'habilitation électrique des opérateurs,</li> <li>Mettre en place des consignes de sécurité,</li> </ul>				

<b>Risque 26 : Risques d'électrocution accidentelles durant l'entretien du réseau</b>					
	<b>Risques initiaux</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Niveau de risque</b>	Dommmage
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le personnel d'EPI (gants isolants, chaussures ou bottes isolantes de sécurité, combinaison de travail en coton ignifugé ou en matériau similaire, écran facial anti UV) et exiger leur utilisation,</li> <li>- Mettre en place des procédures de consignation</li> </ul>				
	<b>Risques résiduels</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Niveau de risque</b>	Dommmage
<i>Après prévention</i>	Electrocution	2	3	23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engourdissement avec douleurs musculaires ;</li> <li>• Spasmes et douleurs musculaires ;</li> <li>• Maux de tête ;</li> </ul>
<i>Maîtrise de conséquences</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas d'électrocution</li> </ul>				

#### **8.3.4. Impacts et risques liés à la phase de fin de vie**

##### ***Impact 12 : abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains***

Les principaux déchets attendus en phase cessation d'activité sont les équipements électriques en fin de vie.

**Tableau 70:** Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains

<b>Impact 12 : abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains</b>					
Activité du projet : <b>cessation d'exploitation des installations électriques</b>					
Type d'impact	<b>Abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains</b>				
Critère	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Ponctuelle	Longue	<b>Moyenne</b>	Oui
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démanteler les installations ;</li> <li>• Collecter les déchets et les évacuer vers les sites de stockage de SENELEC en vue d'une valorisation ou d'une élimination ;</li> <li>• Réhabiliter les sites</li> </ul>				
Avec atténuation	Faible	Ponctuelle	Courte	<b>Mineure</b>	Non

**Tableau 71 : synthèse des impacts environnementaux et sociaux**

<b>Impacts négatifs</b>	<b>Importance</b>
<b>PHASE LIBERATION D'EMPRISE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur le milieu biologique</b></li> </ul>	
IMPACT-1 : Perte d'arbres situés dans les emprises du projet	<b>Forte</b>
IMPACT-2 : Perte de refuge de la faune	<b>Moyenne</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur le milieu humain</b></li> </ul>	
IMPACT-3 : Perturbation des activités socio-économiques	<b>Moyenne</b>
IMPACT-4 : Description de bien privés	<b>Forte</b>
<b>PHASE TRAVAUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur le milieu physique</b></li> </ul>	
IMPACT-5 : Destructuration du sol au niveau des fouilles et des tranchées	<b>Mineure</b>
IMPACT-6 : Pollution de l'air	<b>Mineure</b>

<b>Impacts négatifs</b>	<b>Importance</b>
IMPACT-7 : nuisances sonores	Moyenne
IMPACT-8 : perturbation de la mobilité de biens et des personnes	Moyenne
IMPACT-9 : Impact lié à la modification du paysage	Majeure
<b>PHASE EXPLOITATION</b>	
IMPACT-10 : Perturbation de la fourniture d'électricité lors des entretiens	Moyenne
Impact 11: Nuisance sonore des postes	Faible
IMPACT-12 : abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains	Moyenne

**Tableau 72 : synthèse des risques environnementaux et sociaux**

<b>Risques</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>
<b>PHASE LIBERATION DES EMPRISES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sur le plan humain</b></li> </ul>			
RISQUE-1: Risque de perturbation de service des concessionnaires (eau et électricité)	3	3	33
RISQUE-2 : Risque de tension sociale liée à la perte de biens	3	3	33
RISQUE-3 : Risque 3 : Risque de conflit social lié au non recrutement de la main d'œuvre locale	3	3	33
RISQUE 4 : risques de coupures/blessures et d'écrasement lors de l'abattage des arbres	3	4	34
<b>PHASE DE TRAVAUX</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sur le milieu physique</b></li> </ul>			
RISQUE-5 : Risque de pollution des sols	3	2	32
RISQUE-6 : Risque de pollution de la nappe	1	3	13
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sur le milieu humain</b></li> </ul>			
RISQUE-7 : Risque d'affection respiratoire	3	3	33

Risques	Probabilité	Gravité	Criticité
RISQUE-8 : Risque de chute de plain-pied	3	3	33
RISQUE-9: Risques d'accidents de la circulation	3	3	33
RISQUE-10 : Risques de propagation des IST et du VIH	3	3	33
RISQUE-11 : Risques de conflits entre populations locales et le personnel de chantier	3	3	33
RISQUE-12: Risques de violence basée sur le genre (VBG et EAHS)	3	3	33
RISQUE-13 risque de travail d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis	2	3	23
RISQUE-14: Risques de découverte fortuite et de dégradation de vestiges culturels	2	3	23
RISQUE-15: Risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage	3	4	34
<b>Risques négatifs spécifiques à l'installation et au fonctionnement des bases de chantier</b>			
RISQUE 16 : Risque du mauvais choix de site pour la base chantier	2	3	23
RISQUE-17: Risque de maladies liées à l'hygiène et la salubrité	3	3	33
RISQUE 18 : Risque de non-respect de la clause de réhabilitation de la base de chantier à insérer dans les DAO	2	3	32
RISQUE 19 : Risque d'abandon des déchets de démantèlement de la base chantier sur le site	2	3	23
<b>PHASE EXPLOITATION</b>			
RISQUE 20: Risque d'électrocution lié à l'empiètement des emprises	3	4	34

<b>Risques</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Gravité</b>	<b>Criticité</b>
RISQUE 21 : risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets	3	4	34
RISQUE 22 : risque de collision et électrocution des oiseaux et chiroptères	2	3	23
RISQUE 23 : Risque lié à l'environnement de travail	3	3	33
Risque 24 : Risque de fuite de SF6	2	3	32
Risque 25: Risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs	2	3	32
RISQUE 26 : Risques d'électrocution accidentelles durant l'entretien du réseau	3	3	33

## XII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau 73 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
<b>PHASE DE LIBERATION D'EMPRISE</b>									
Libération des emprises (abattage d'arbre, déplacement de biens : clôtures de concessions, places d'affaires, etc)	<i>Perte d'arbres situés dans les emprises du projet (40 pieds d'arbres/arbustes</i>	Flore	Faire des ajustements ponctuels pour éviter certaines coupes ; S'acquitter des taxes d'abattage et de défrichage,  Élaguer si possible les rameaux des grands arbres situés à la	Obtention de l'autorisation des services forestiers ; Nombre d'arbres reboisés Nombre d'arbres élagués ; Montant paiement taxes	Récépissés de taxes d'abattage Contrôle visuel	Avant les travaux	<b>1.667.840</b> FCFA	Senelec	IREF CRSE SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			limite des emprises; Procéder à un reboisement compensatoire des arbres abattus en respectant un rapport de 3 pour 1 ((planter 3 arbres pour 1 abattu : c'est-à-dire $40 \times 3 = 120$ plus 10% de pertes (12 arbres environ), soit une	d'abattages					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			production de 132 arbres;						
	<i>Perte de refuge fauniques</i>	Faune	Réaliser un reboisement compensatoire de 3 fois le nombre d'arbres abattus  limiter le défrichement au strict minimum nécessaire ;  respecter les prescriptions du Code de la Chasse et de la	Nombre d'arbres reboisés ; Nombre d'arbres servant de site de repos et de refuge; Nombre de travailleurs sensibilisés au respect des dispositio	Plan de reboisement ; PV de réunion de sensibilisation ; Contrôle visuel	Libération d'emprise	Inclus dans le budget de compensation des pertes forestières	Senelec	CRSE IREF SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>protection de la faune.</p> <p>Vérifier au préalable la présence d'oiseaux dans les arbres à abattre;</p> <p>Eloigner ou déplacer les oiseaux avant les coupes d'arbres ;</p>	ns du Code de la chasse					
	<b>Risque d'endommagement des réseaux de</b>	Population et concessionnaires	Informer et sensibiliser les ouvriers sur les réseaux	Existence d'un cadre de	PV de rencontres de	Durant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Senelec	SENELEC; DREEC ;

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>concessionnaires</i>		enterrés non signalés et sur les conséquences ; Mettre en place un cadre de concertation avec tous les concessionnaires qui seront impactés ; S'approcher des concessionnaires pour identifier tous les tracés de réseaux enterrés dans les emprises des lignes souterraines;	concertation ;  Obtention de la cartographie des réseaux des concessionnaires	concertation ;  Contrôle visuel				CRSE ;

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objective vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			Éviter d'endommager les réseaux.						
	<i>Perturbation d'activité socio-économique (7 places d'affaires (vente de sucreries, café, restauration), de champs et un atelier métallique.)</i>	Population riveraine	<p>Informier et sensibiliser les personnes affectées (propriétaire et employé(s) ;</p> <p>Indemniser toutes les personnes affectées avant la réalisation des travaux ;</p> <p>Appliquer rigoureusement et de façon complète les dispositions</p>	<p>100% des PAP recensés et indemnisés ;</p> <p>Nombre de plaintes pour non-indemnisation</p>	<p>Rapports d'évaluation du PAR ;</p> <p>Registre des plaintes</p>	<p>Avant les travaux</p>	<p>Inclus dans le budget du PAR</p>	Senelec	CDREI SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			prévues par le PAR.						
	<b>Risques de coupures/bl essures et d'écrasement lors de l'abattage des arbres</b>	Personnel de chantier et riverains	Sensibiliser les travailleurs et riverains sur les risques encourus ; Doter les ouvriers des EPI adéquats (casque, gangs, lunettes) ; Prévoir une trousse de premiers secours lors de l'abatage des arbres Élaborer une procédure d'intervention	Nombre de séances de sensibilisation tenues ; Nombre de travailleurs portant des EPI ; Existence d'une trousse de premiers secours ;	PV de séance de sensibilisation ; Contrôle visuel Nombre de trousses Fiche de procédure d'intervention	Travaux de libération d'emprise	100 000FCF A/séance de sensibilisation ; 7000FCFA/la paire de gants ; 8500FCFA/la paire de lunette	Entreprise des travaux	DREEC DPC SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			d'urgence pour les cas d'accident	Existence d'une procédure d'intervention					
	<i>Destruction des biens privés (fosses, excroissances, champs) (murs de clôtures et terrains nus)</i>	Population riveraine	<p>Informez et sensibilisez les personnes affectées ;</p> <p>Indemnisez les personnes dont les biens sont affectés avant la réalisation des travaux ;</p> <p>Appliquez rigoureusement et de façon complète les dispositions</p>	<p>100% des PAP recensés et indemnisés ;</p> <p>Nombre de plaintes liés au processus d'indemnisation</p>	Rapports d'activité du PAR ; Registre des plaintes	Avant les travaux	Inclus dans le budget du PAR	Senelec	CDREI SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			prévues par le PAR; Appliquer les dispositions prévues par le MGP en cas de plaintes						
	<i>Risque de tension sociale liée à la perte de biens et perturbation d'activités socioéconomiques</i>	Population locale	Information et sensibilisation des personnes affectées ; S'assurer de la bonne exécution du PAR ; S'assurer de l'effectivité des indemnisations avant la réalisation des travaux ;	Nombre de plaintes pour non-indemnisation	Rapport d'activité du PAR  Registre des plaintes	Avant les travaux	Inclus dans le budget du PAR	Entreprise/SE NELEC	CDREI SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			Respecter les délais d'exécution des travaux ; Reconstruire le mur de clôture du terrain municipal de Guiré Yoro						
	<b><i>Frustration et conflits en cas de non-recrutement de la main d'œuvre locale</i></b>	Population locale	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale aux emplois non qualifiés (gardiens, travail temporaire,	Nombre de personnes localement recrutées ; Proportion de femmes	Registre d'embauche ; Registre de recrutement Liste de présence élargée	Période de recrutement	Inclus dans le cout des travaux	Entreprise	Autorité administrative, SENELEC/ UGP

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>etc.); Mettre en place un comité de recrutement sous la supervision du sous-préfet ;</p> <p>Informez les populations des postes à pouvoir; Sensibiliser le personnel de chantier sur le respect des us et coutumes des populations</p> <p>Mettre en place un mécanisme de</p>	<p>recrutées</p> <p>Nombre de séance de sensibilisation réalisée</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées</p>	Registre des plaintes				

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			prévention et de gestion des conflits avec les populations locales.						
<b>PHASE TRAVAUX</b>									
<b>Mise en fouilles et ouverture des tranchées et pose des câbles pour les lignes</b>	<i>Modification de la structure du sol et sous-sol au niveau des fouilles</i>	Sol	Respecter les emprises des tracés ; Disposer les déblais de façon successive en évitant de les éparpiller ; Remblayer les fouilles en suivant la disposition	Respect des limites du site ; Volume de sol déblayé ;	Rapport d'activité ; Évaluation visuelle	Durant la phase des travaux	Inclus dans le marché de l'entreprise	Entreprise	CRSE DREEC SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
souterraines			des couches de sols ; Éviter d'enfouir les déchets des travaux ; Niveler la surface du sol au niveau des excavations.						
	<i>Risque de chute de plain-pied</i>	Personnel et population	Sensibiliser et informer les riverains (réunion, communiqué, signalisation et affichages) sur les risques Porter des chaussures de sécurité antidérapante ;	Nombre de séances de sensibilisation ; Balisage des aires de travail ; Signalisation et	PV de sensibilisation ; Contrôle visuel ;	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	SENELEC; DREEC ; CRSE ;

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>Mettre en place un système de signalisation au moment des travaux et systématiser la fermeture des fouilles à la descente ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des rampes d'accès suffisamment large devant les habitations, écoles et lieux de culte ;</li> </ul>	sécurisation des fouilles					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>Risque de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de la mise en fouilles et ouverture de tranchées</i>	Population (milieu Culturel)	Procéder à une vérification afin de s'assurer de l'absence de patrimoine archéologique ; Informers les autorités coutumières et s'informer auprès d'elles de l'existence d'éventuels patrimoines archéologiques .	Nombre de découvertes fortuites ou la procédure est suivie par les travailleurs < 1	Registre de découverte fortuite ; Procédure à suivre en cas de découvertes fortuites	Durant les travaux	Inclus dans le coût des travaux	Entreprise	SENELEC DREEC CRSE/ Direction du patrimoine culturelle

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
Mise en place des poteaux, montage et tirage des lignes	<i>Modification du paysage</i>	Milieu humain	Éviter de placer les poteaux sur des crêtes de haut relief ; Planter les arbres à faible hauteur de croissance sous la ligne.	Nombre d'arbres planté Nombre de poteaux sur les crêtes	Contrôle visuel	Durant les travaux	Inclus dans le budget du projet	Entreprise SENELEC	CRSE DREEC SENELEC
	<i>Perturbation de la mobilité des personnes et leurs biens</i>	Population et riverains	Baliser les emprises des travaux avec un ruban de sécurité; Mettre en place des cônes avertisseurs et un panneau de signalisation des travaux ; Informez les	Nombre de séances d'information ; Linéaire d'emprise balisé	PV de séance d'information ; Contrôle visuel	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	DREEC ; CRSE ; SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			populations sur le démarrage des travaux et les zones concernées ; Respecter le délai d'exécution des travaux pour minimiser l'impact sur la mobilité des populations ; Limiter les travaux aux emprises retenues ; Mettre des rampes d'accès au-dessus des tranchées non fermées ;						

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>Risque d'accidents liés aux conditions de travail (manutention des poteaux, condition d'ergonomie inappropriée ...)</i>	Population et travailleurs (personnel)	<p>Former le personnel sur la conduite des engins utilisés ;</p> <p>Utiliser des engins et accessoires de levage conformes et adaptés aux charges ;</p> <p>Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ;</p> <p>Procéder à des entretiens préventifs</p>	<p>Effectivité des EPIs</p> <p>Effectivité du port d'EPI</p> <p>Fréquence d'entretien des engins</p> <p>Effectivité du balisage de l'espace de travail</p>	<p>Contrôle visuel</p> <p>Registre d'entretien</p>	<p>Durant toute la période d'installation des équipements</p>	<p>Inclus dans le marché de l'entreprise</p>	<p>Entreprise chargée des travaux</p>	<p>DREEC ;</p> <p>CRSE ;</p> <p>DPC</p> <p>SENELEC</p>

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>réguliers des engins ;  Délimiter les zones de manutention et les rendre inaccessibles lors des manœuvres ;</p> <p>Doter les travailleurs d'équipements de protection individuelle et en exiger le port ;  Elaborer des procédures d'intervention d'urgence</p>						

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<b>Risque de chutes de charge lors des activités de manutention</b>	Population et travailleurs (personnel)	<p>Informer, instruire et former le personnel sur la manutention des charges lourdes ;</p> <p>Doter le personnel d'équipements de protection individuelle tels que les casques et en exiger le port ;</p> <p>Assurer un bon arrimage des charges à déplacer ;</p> <p>Délimiter les zones de</p>	<p>Nombre d'incidents enregistrés</p> <p>Effectivité du balisage des zones de manutention</p> <p>Existence d'un plan d'urgence</p>	<p>Contrôle visuel</p> <p>Plan d'urgence</p>	<p>Durant toute la période d'installation des équipements</p>	<p>Inclus dans le marché de l'entreprise</p>	<p>Entreprise chargée des travaux</p>	<p>DREEC ;</p> <p>CRSE ;</p> <p>DPC</p> <p>SENELEC</p>

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>manutention et les rendre inaccessibles lors des manœuvres ;</p> <p>Stabiliser les équipements en cours de montage par des dispositifs appropriés : cordage, ancrages provisoires ;</p> <p>Elaborer une procédure d'intervention d'urgence</p>						

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<b><i>Risque de chutes de hauteur lors des opérations de montage</i></b>	Personnel (travailleurs)	Porter des harnais de protection pour les travaux en hauteur ; Procéder à la pose de garde-corps ; Porter des chaussures de sécurité antidérapante ; Élaborer une procédure d'intervention d'urgence ; Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité à travers les quarts d'heure	Nombre d'employés portant des harnais  Permis de travail en hauteur  Nombre de chute enregistré	Contrôle visuel Registre d'accidents	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	SENELEC DREEC IRTSS

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			HSE, les débriefings, les sessions de formation en secourisme, etc...						
<b>Transport du matériel, matériaux et du personnel</b>	<b>Pollution atmosphérique</b>	Air	Arroser les pistes d'accès aux tracés; Bâcher les véhicules de transport matériaux; Limiter les vitesses de circulation des engins et	Fréquence des arrosages ; Pourcentage de camions bâchés ; Nombre d'arrosage de la piste d'accès	fiches de mesure ; Contrôle visuel	Durant la phase des travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	SENELEC CRSE DREEC ORQA/CG QA

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			véhicules à 20 km/h, dans les zones de travaux ;  contrôler périodiquement la qualité de l'air sur les zones de travaux	effectué quotidiennement  90% de véhicules et engins ont moins de 10ans					
	<b>Risques d'accidents de la circulation</b>	Population et personnel de chantier	Sensibiliser les chauffeurs et les riverains sur les risques d'accidents ; Limiter les vitesses à 20 km/h ; Positionner des porteurs de drapeaux en	Nombre de séances de sensibilisation ;  Nombre d'infractions ou de plaintes	PV de sensibilisation registre d'accidents ;  Contrôle visuel	Durant les travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	DREEC ; CRSE ; DPC SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>amont des zones de travail et à l'entrée des bases-chantiers ;</p> <p>Élaborer un plan de circulation ;</p> <p>Collaborer avec les services de secours ;</p> <p>Baliser les zones de travail ;</p> <p>Élaborer une procédure d'intervention d'urgence pour</p>	<p>pour excès de vitesse ;</p> <p>Nombre de porteurs de drapeau;</p> <p>Existence d'une procédure d'intervention</p>					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			les cas d'accident						
	<b>Risque d'affection respiratoire (IRA)</b>	Population et travailleur (personnel)	Arroser les voies d'accès et les aires de travail ; Réduire les vitesses à 20km/h sur les pistes ; Doter le personnel des EPIs (masques) ; Utiliser les véhicules en bon état et les entretenir régulièrement	Fréquence d'arrosage des pistes ; Nombre d'infractions à la limitation de vitesse, Etat des véhicules et fréquence des entretiens	Contrôle visuel ; Statistiques des services de sécurité	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	SENELEC DEEC ; CRSE ;

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
Fonctionnement de la machinerie et stockage des produits dangereux (huiles usées et carburant)	Risque de pollution des sols	Sols	Information & sensibilisation du personnel sur la gestion des déchets ; Établir un plan de gestion des déchets pour chaque site (base chantier et les tracés) ; Stocker les huiles usagées dans des contenants hermétiques et installés sur une surface étanche et à l'abri des intempéries ; Assurer l'entretien et	Nombre de séances de sensibilisation Nombre de bacs à ordures installés Fréquence de la collecte des déchets Effectivité de la procédure d'interven	Nombre de personnes sensibilisées Plan de gestion des déchets Programme d'entretien des engins Évaluation visuelle	Durant la phase des travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	CRSE DREEC SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			la maintenance des véhicules et engins de chantier de façon régulière dans des zones dédiées et étanches ; Stationner les véhicules et engins sur des surfaces étanches dans la base chantier ; Mettre en place des toilettes pourvues de fosses étanches ;	tion d'urgence en cas de pollution du sol.					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<b>Risque de pollution des eaux souterraines (nappe)</b>	Eau	Stocker les huiles usées sur une aire étanche et assurer leur prise en charge par un prestataire agréé ; Assurer un entretien régulier de la machinerie sur des aires étanches ; Installer des toilettes mobiles ; Collecter et évacuer les boues de vidange vers des STEP.	Existence des aires de stockage étanches pour les entretiens de la machinerie et le stockage des déchets ; Nombre de toilettes mobiles installé	Evaluation visuelle Registre de dépotage des boues Bordereaux d'enlèvement des déchets	Durant la phase des travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	CRSE DREEC DGPRES SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
				Quantité de boues évacuée					
<b>Fonctionnement de la machinerie et transport</b>	<i>Nuisances sonores</i>	Riverains, Ouvriers de chantier	Utiliser des engins en bon état et en assurer l'entretien régulier ; Exécuter les travaux aux heures légales autorisées (8h-13h et 15h-18h) ; Doter les travailleurs	Proportion d'engins de chantiers conformes ; Nombre d'infractions à la législation sur les	Contrôle visuel Fiches d'entretien Registre de chantier (démarrage/arrêt journalier	Pendant les travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	DREEC SENELEC COMMUNES

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			d'EPI et en exiger le port.	horaires de travail ;  Pourcentage de travailleurs portant régulièrement les EPI	des travaux)				
Toutes les activités	<i>Risques de propagation des IST et du VIH</i>	Population	Sensibiliser le personnel de chantier et les riverains sur les risques d'IST/SIDA ; Doter le personnel de chantier de préservatifs ;	Nombre de séances de sensibilisation sur les IST ;  Nombre de préservatif	PV de sensibilisation  Registre d'émargement des dotations de	Pendant les travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	DREEC/C RSE  SENELEC  Brigade d'hygiène  ONG

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			Organiser des séances de dépistage des IST-VIH-SIDA	<p>s distribués ;</p> <p>Nombre de séances de dépistage réalisé</p>	préservatifs				
	<b><i>Risques de conflits entre populations locales et le personnel de chantier</i></b>	Population et entreprise	Assurer l'information et l'implication des riverains à la mise en œuvre du projet ; S'assurer de la bonne exécution du PAR Créer un cadre de concertation	<p>Nombre de séances d'information ;</p> <p>Nombre de travailleurs locaux recrutés</p>	<p>PV de séance d'information ;</p> <p>Registre des travailleurs</p>	Pendant les travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	<p>SENELEC</p> <p>DREEC</p> <p>IRTSS</p> <p>ONG</p>

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			acteurs pour la prévention et une gestion efficace des conflits ; Privilégier la main d'œuvre locale et assurer une large diffusion des offres d'emploi.						
	<b>Risques de violence basée sur le genre (VBG et EAHS)</b>	Population	Informer et sensibiliser les travailleurs sur les VBG et l'impératif de la préservation de l'intégrité physique et	Nombre de 1/4 d'heure tenues ; Existence d'un cadre de prévention et de	PV de séance d'information et de sensibilisation ; Registre des incidents	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise	SENELEC DREEC IRTSS ONG

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>morale des personnes ;</p> <p>Sensibiliser les riverains sur les voies de recours dont ils en cas d'abus sexuels ou de VBG,</p> <p>Ouvrir un registre de doléance sur les chantiers et veiller à ce que toutes les plaintes reçues soient prises en charge dans les</p>	<p>gestion des VBG</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées</p> <p>Nombre de séances de formation sur le MGP</p>	de l'entreprise				

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>plus brefs délais ;</p> <p>Prévoir des sanctions dissuasives contre les auteurs d'abus sexuels et/ou de VBG.</p> <p>Former les ouvriers, les maîtres d'ouvrage et l'ingénieur superviseur sur l'existence du dispositif de prise en charge des victimes à travers le MGP</p>						

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>Risque de travail d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimal requis</i>	Enfants	Proscrire le travail des enfants n'ayant pas atteint 18 ans ;  Systématiser le contrôle de l'âge des demandeurs d'emploi	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans dans l'effectif de l'entreprise	Registre d'embauche	Période de recrutement	Pas de coût	Entreprise	SENELEC IRTSS CRSE
<b>Installation et fonctionnement de la base chantier</b>	<i>Risque du mauvais choix de site pour la base chantier</i>	Milieu humain	Insérer dans les DAO une clause liée à l'emplacement du site de la base chantier ; Implanter les bases chantiers à 200 m des habitations et des ERP	Base chantier située à plus 200 m des habitations et ERP  Lettre de déclaration	Contrôle visuel  Récépissé de déclaration	Avant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise des travaux	DREEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			(écoles, mosquées, structure de santé, marchés, etc.); Déclarer les bases chantiers à la DREEC de Saint-Louis ;	n de la base chantier à la DREEC					
	<b><i>Risque de maladies liées à un défaut d'hygiène</i></b>	Milieu humain	Procéder à des visites pré-embauches pour établir le statut médical des travailleurs ; sensibiliser les travailleurs sur les risques de dermatoses et de maladies du péril fécal ;	Proportion de personnel ayant subi une visite médicale  Nombre de toilette pour femmes	Registre d'embauche Contrôle visuel	Pendant les travaux	Inclus dans le budget des travaux	Entreprise des travaux	SENELEC DREEC IRTSS

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			assurer un approvisionnement fiable des travailleurs en eau potable (citernes/réservoirs) ; aménager des toilettes sexo spécifiques avec vestiaire et eau courante et équipées de fosses septiques ; faire des provisions de produits de soins (savons, détergents) et les mettre à la disposition des travailleurs ;	Quantité des produits de soin					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
Fonctionnement du groupe électrogène	<i>Risques de pollution de l'air</i>	Air	Installer une cheminée filtre avec une hauteur minimum de 10 m ; Utiliser un groupe électrogène en bon état ; Entretien régulier du groupe électrogène	Hauteur de la cheminée	Évaluation visuelle, Mesure de la hauteur	Phase travaux	300 000 F CFA	Entreprise des travaux	SENELEC DREEC CGQA/ ORQA
	<i>Risques de pollution du sol et sous-sol</i>	Sol et eaux	Poser le groupe électrogène sur une aire étanche	Étanchéité de l'aire qui supporte le groupe électrogène	Contrôle visuel	Phase travaux	350 000 F CFA	Entreprise des travaux	DREEC CRSE/ DGRPE/

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<b>Nuisance sonore</b>	Personnel et riverains	Utiliser un groupe électrogène capoté et insonorisé ; Entretien régulièrement le groupe ; Port d'EPI (bouchon d'oreille) pour les salariés)	Existence d'un groupe silencieux ; Nombre d'entretiens réalisés ; Fréquence des entretiens ; Nombre de travailleurs exposés portant un	Fiche technique du groupe	Phase travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	SENELEC CRSE/ DREEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
				EPI					
Démantèlement des bases chantiers	<i>Risque de non-respect de la clause de réhabilitation des bases de chantier</i>	Population et environnement	Insérer dans les DAO une clause de remise en état du site de la base de chantier  Élaborer et mettre en œuvre un plan de réhabilitation des bases de chantier ; Collecter et évacuer les déchets banals vers des décharges autorisées ;	Existence de clause de remise en état du site de la base de chantier Quantité de déchets abandonnés	Contrôle visuel ;  PGES de chantier	Fin des travaux	Inclus dans les DAO	Entreprise des travaux	SENELEC DREEC CRSE

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			Assurer la prise en charge des déchets dangereux par un prestataire agréé						
<b>PHASE EXPLOITATION</b>									
Mise en service du réseau HTA	<i>Risque d'électrocution lors du branchement</i>	Personnel	Disposer d'un permis de consignation électrique et d'une autorisation pour les travaux électriques ; Elaborer une procédure d'essai ;	Effectivité du permis de consignation ; Effectivité d'une procédure d'essai ; Nombre de	Contrôle visuel ; Permis de consignation ; Procédure d'essai ; procédure d'interven	Exploitation du réseau	Inclus dans le budget d'exploitation du réseau HTA	SENELEC	DREEC/C RSE DPC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>Procéder aux vérifications techniques et sécuritaires (VAT et MAT) ;</p> <p>Disposer d'une équipe d'intervention rapide et qualifiée ;</p> <p>Doter et veiller au port des EPI (gants isolants, lunettes soient à protection latérale, harnais conforme aux</p>	<p>personnel doté d'EPIs</p> <p>Effectivité d'une procédure d'intervention d'urgence</p>	<p>tion d'urgence</p>				

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			norme, etc.) ;  Mettre en place une procédure d'intervention d'urgence en cas d'accidents électriques.						
	<i>Risque d'électrocution lié à l'occupation (place d'affaire, construction, etc.) des emprises</i>	Milieu humain	Procéder à la sécurisation physique et juridique des emprises ;	Inscription des emprises sur le livre foncier national ;  Bornage des tracés des lignes	Titre de propriété ;  PV de séance de sensibilisation ;  Contrôle visuel	Exploitation du réseau	Inclus dans le budget d'exploitation du réseau HTA	SENELEC	DGID/Cadastre  Municipalités  CRSE

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>Sensibiliser les populations sur les inconvénients liés à l'occupation des emprises de lignes HTA ;</p> <p>Faire le suivi de l'occupation des emprises de la SENELEC.</p>	Nombre de séances de sensibilisation tenues					
	<i>Collision et électrocution des oiseaux et chiroptères</i>	Faune	<p>Munir les câbles d'isolateurs ;</p> <p>Choisir les isolateurs suspendus à la</p>	<p>Nombre d'isolateurs prévu ;</p> <p>Nombre d'isolateurs</p>	Cahier des charges pour la commande	Conception technique	Inclus dans le budget du projet	Bureau d'étude	SENELEC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			place d'isolateurs dressés;  Prévoir des isolateurs et câbles conducteurs avec des calottes.	Suspendus prévu/Total d'isolateurs ;  Nombre d'isolateurs et câbles avec calottes/Total d'isolateurs	des isolateurs				
	<b>Risque de fuite accidentelle d'huile (PCB) des transformateurs</b>	Milieu humain	Utiliser des liquides de classe K (à point de feu >300°C, selon la norme IEC 61100). Cette qualité, combinée au lent réchauffement du produit dû à sa conductivité	Typologie des transformateurs utilisés ;  Fréquence des entretiens des	Contrôle visuel ;	Exploitation du réseau	Coût d'exploitation	SENELEC	DREEC-CRSE

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>thermique et à sa chaleur spécifique, confère au fluide une résistance à l'inflammation ;</p> <p>placer des systèmes de rétention (fosses étanche) au niveau de chaque transformateur afin d'éviter toute contamination en cas de fuite d'huile ;</p> <p>Remettre les huiles recueillies lors des interventions à des sociétés spécialisées pour leur prise en charge</p>	<p>transformateurs ;</p> <p>Existence de système de déluge</p>					

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>Nuisance sonore des postes</i>	Milieu humain	S'assurer que les transformateurs utilisés sont les moins bruyants existant et les entretenir régulièrement ; Doter le personnel des équipements de protection individuelle (bouchons d'oreilles et les arceaux anti-bruit) ;	Existence et port des EPI	Contrôle visuel	Exploitation du réseau	Coût d'exploitation	SENELEC	DEEC/CRSE
	<i>Risque de fuite de SF6 des postes et lignes</i>	Air	Veiller à ce que toute modification sur le poste transformateur (renouvellement des lignes HTA, échange de transformateur avec ou sans augmentation	Existence d'une procédure claire de gestion des fuites d'huile ;  Existence d'un	Effectivité de la procédure de gestion des fuites ;	Exploitation du réseau	Coût d'exploitation	SENELEC	DEEC/CRSE  DPC  Commission nationale de gestion des

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			de puissance, échange de disjoncteur BT, augmentation ou diminution de puissance, raccordement d'un générateur d'énergie) fasse l'objet d'une validation du distributeur Récupérer le gaz (en cas d'intervention sur un appareillage contenant du SF6), le retraiter et si	détecteur de SF6 dans les câbles reliés aux postes;  Nombre de personnes formées à la gestion du SF6	Contrôle visuel				produits chimiques  DGTSS

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			<p>possible le réutiliser ou assurer sa prise en charge par à un prestataire pour élimination ou régénération ;  Former le personnel à la gestion du SF6 ;  Équiper les postes de détecteurs de SF6 portable afin de détecter à temps utile les fuites mineures au niveau des lignes;</p>						

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
	<i>Risques de contact par des engins de chantiers ou lors de travaux de terrassement et d'excavation d'autres structures autres que SENELEC</i>	Population et Personnel d'autres concessionnaires	Baliser et signaler d'une façon visible les zones où se trouvent des installations et des canalisations électriques ; Laisser une distance de 3 m (jusqu'à 50 000 V) entre les canalisations électriques et les travaux de construction ; Couper le courant (effectuée par la SENELEC) avant le tout	Affiches des consignes de sécurité ; Fréquence de vérification des travaux d'autres structures ;	Contrôle visuel Fiche de sécurité	Durant toute l'exploitation	Inclus dans le budget d'exploitation	SENELEC Autres structures	CRSE/CRP C/DPC

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			début des travaux, en cas de travaux à proximité immédiate des canalisations électriques.						
<b>Entretien du réseau HTA</b>	<i>Risque lié à l'environnement de travail</i>	Milieu humain	Utiliser des engins capotés ; Veiller à un éclairage approprié des postes de travail ; Doter les travailleurs d'EPI (bouchons d'oreilles, arceaux anti-bruit) et en exiger le port Se conformer aux normes de santé et de	Conformité de l'éclairage des postes de travail aux standards de santé et de sécurité	Contrôle visuel	Exploitation du réseau	Coût d'exploitation	SENELEC	DEEC/IRTS S

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			sécurité du travail sur les chantiers.						
	<i>Risques d'électrocution accidentelles durant l'entretien des câbles et des postes</i>	Milieu humain	<p>Informet et sensibiliser les travailleurs sur le risque électrique ;</p> <p>S'assurer de la bonne formation et de l'habilitation électrique des travailleurs ;</p> <p>Afficher les consignes de sécurité ;</p> <p>Doter le personnel d'EPI (gants isolants, chaussures ou bottes isolantes, combinaison de travail en coton ignifugé ou en</p>	<p>Nombre de séance de sensibilisation ;</p> <p>Affiches des consignes de sécurité ;</p> <p>Pourcentage du personnel portant des EPI.</p> <p>Existence de</p>	<p>PV de sensibilisation ;</p> <p>Contrôle visuel</p> <p>Fiche de sécurité</p>	Exploitation du réseau	Coût d'exploitation	SENELEC	DEEC/IRTS S

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			matériau similaire, écran facial) et en exiger le port ; Mettre en place et appliquer les procédures de consignation électriques des équipements	consignes de sécurité					
	<i><b>Perturbation de la fourniture d'électricité</b></i>	Milieu humain	Informez la clientèle du planning et de la durée des coupures de courant ; Rétablir le courant au bout de quatre d'intervention. Si les travaux ne sont pas achevés, les	Nombre d'intervention, Nombre de séances d'information ; Nombre de plaintes suite aux coupures	PV de séance d'information ; Planning des interventions	Entretien du réseau	Inclus dans le budget d'entretien du réseau HTA	SENELEC	ASCOSEN Collectivités

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			poursuivre le lendemain.	de courant.					
	<b>Risque d'insalubrité liée à une mauvaise gestion des déchets</b>	Cadre de vie	Collecter et évacuer les déchets d'équipements électriques vers les sites d'entreposage de SENELEC en vue d'une valorisation ou d'une élimination sécurisée ;  Évacuer les emballages vers une décharge autorisée	Effectivité de la collecte et de l'évacuation des déchets électriques vers le site de stockage de SENELEC ;  Prise en charge des déchets	Bordereaux d'enlèvement des déchets ;  Contrat de prestation	Exploitation du réseau	Inclus dans le budget d'entretien du réseau HTA	SENELEC	DREEC-CRSE

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
				banals par un prestataire agréé					
<b>Phase cessation des activités</b>									
<b>Repli de matériels</b>	<i>Abandon des déchets et altération du cadre de vie des riverains</i>	Cadre de vie	Démanteler les installations fixes ;  Collecter les déchets et les évacuer vers les sites de stockage de SENELEC en vue d'une valorisation ou d'une élimination ;	Effectivité du démantèlement des installations ;  Collecte et évacuation des déchets vers les sites de stockage	Contrôle visuel	Fin de vie des installations	Pour mémoire	Entreprise des travaux/ SENELEC	DREEC CRSE

Activités	Impacts/risques	Récepteurs d'impacts	Mesures d'atténuation/mesures de prévention	Indicateurs de suivi objectif vérifiables (IOV)	Moyens ou sources de vérification (MV)	Calendrier de la mise en œuvre	Coûts estimés	Responsables	
								Exécution/mise en œuvre	Suivi
			Réhabiliter les sites	SENELEC					

### XIII. ÉLÉMENTS DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

Les tableaux ci-dessous indiquent les programmes de suivi et de surveillance environnementale et sociale pendant les phases préparation, travaux et exploitation des lignes HTA de la région de Saint-Louis:

**TABLEAU 74 : Plan de suivi environnemental et social**

Élément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
<b>Phase Commande</b>								
Préparation DAO	→ Intégration des clauses environnementales et sociales dans le DAO	- S'assurer de la conformité des DAO aux engagements du PGES du projet en phase travaux	- DAO	- SENELE C/UGP	- Md C	-	Avant publication DAO	
Recrutement des entreprises de travaux	→ Sélection des entreprises et prestataires de services	Prendre en compte les performances environnementales et sociales dans le processus de sélection	- Rapport d'évaluation de la Commission des marchés	- SENELE C/UGP	- Md C	-	En phase d'évaluation des offres	

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
Préparation contrats	→ Intégration de clauses environnementales et sociales dans les contrats de la mission de contrôle et d'IEC	- S'assurer de la conformité des contrats aux engagements du PGES du projet en phase travaux	- Contrats de la mission de contrôle et de la mission IEC	- SENELEC/UGP	- MdC	-	Avant lancement DAO	
	→ Intégration de clauses environnementales et sociales dans les contrats d'entreprise		- Contrats des entreprises de travaux	- SENELEC/UGP	- MdC	-	Avant signature contrats DAO	
<b>Phase préparatoire (avant travaux)</b>								
Autorisations administratives	→ Vérification des autorisations administratives/exigences réglementaires (certificat de conformité environnementale, autorisation de construire, autorisation d'abattage...)	- S'assurer que le projet est conforme aux obligations administratives prévues dans le PGES (conformité	- Autorisations administratives	- Entreprise	- MdC	-	Avant émission de l'ordre de service de démarrage	Obtention de toutes les autorisations administratives préalables avant le démarrage des travaux

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
		réglementaire)						
Documents de sauvegarde des entreprises de travaux	→ PGES Entreprise et des Plans Santé - Sécurité des Entreprises	- S'assurer que les plans de mise en œuvre des travaux par les entreprises sont conformes aux clauses environnementales et sociales du DAO et des contrats	Rapport de validation de la mission de contrôle	- Entreprise	- Md C	-	Avant installation du chantier	Validation des PGES et des PSS des entreprises avant le démarrage des activités d'installation de chantier et de défrichage des sites
<b>Phase Travaux</b>								

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
<b>Sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Entreposage terre végétale</li> <li>→ Trace d'huiles usées sur le sol</li> <li>→ Zones remaniées non réhabilitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter des dégâts physiques des sols</li> <li>- Eviter la pollution</li> <li>-</li> </ul>	Observation visuelle	Entreprise	MdC	Journalière		Zéro déversement accidentel sur le sol sur une surface supérieure à 0,5 m <sup>2</sup> 100% surfaces remaniées remis en état
<b>Végétation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Abattages d'arbres.</li> <li>→ Mise en œuvre du plan de reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter la réduction de la couverture végétale et de la baisse de la diversité spécifique locale et les quantités de CO<sub>2</sub> séquestrées.</li> </ul>	Observation visuelle/Rapport de suivi du plan de reboisement	Entreprise	MdC	Hebdomadaire /mensuel	Libération des emprises et de façon continue avec le reboisement jusqu'à l'atteinte des objectifs.	L'abattage des arbres est évité autant que possible dans la conception de l'exécution des travaux Aucun arbre abattu en dehors des emprises ; Le taux de survie des plantes reboisées pour la

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
								compensation est de 70%
<b>Patrimoine archéologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibilisation des travailleurs à la protection du patrimoine ;</li> <li>→ Maîtrise de la procédure d'intervention en cas de découverte fortuite de vestiges</li> </ul>	Eviter l'altération du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des PV de sensibilisation</li> <li>Entretien avec les travailleurs</li> </ul>	Entreprise	MdC	Trimestriel ; Chaque fois qu'un nouveau travailleur est recruté	Durant la phase travaux	Zéro altération de patrimoine culture
<b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Bâchage des camions transportant des matériaux pulvérulents ;</li> <li>→ Arrosage des voies d'accès ;</li> <li>→ Entretien des véhicules et engin ;</li> <li>→ Niveau d'émissions des</li> </ul>	Minimiser les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observation ;</li> <li>Consultation de fiche d'entretien</li> <li>Mesures régulières d'émissions atmosphériques du groupe.</li> </ul>	Entreprise	MdC	Journalier (Trimestriel pour les entretiens des véhicules)	Durant la phase travaux	Respect des seuils prescrits par la Norme NS 05-062 octobre 2018 sur les valeurs limites de rejet des polluants atmosphériques par les

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
	sources fixes (groupe électrogène)							sources fixes et mobiles
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collecte et tri des déchets solides</li> <li>→ Stockage des déchets solides dans des contenants adaptés à leurs natures ;</li> <li>→ Mise en place de toilettes mobiles et vidange des fosses des toilettes</li> </ul>	Eviter le rejet des déchets dans la nature	Observation visuelle	Entreprise	MdC	Hebdomadaire	Phase travaux	Zéro rejet de déchets dans la nature
<b>Milieu Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Information de la population au sujet du projet ;</li> <li>→ Recrutement prioritaire de la main d'œuvre locale</li> <li>→ Existence d'un mécanisme de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication et adhésion des populations au projet ;</li> <li>- Réduction de la pauvreté</li> <li>- Détecter et traiter les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien avec autorités locales et les populations riveraines</li> </ul>	Entreprise	MdC	<p>Mensuelle</p> <p>Au plus tard 5 jours dans le cas de plaintes sensibles, notamment les plaintes liées</p>	Durant la phase travaux	Adhésion des populations au projet ; Toutes les plaintes sont traitées, documentées et clôturées dans les délais

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
	gestion des plaintes	inquiétudes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation de registre d'embauche</li> <li>- Rapport de mise en œuvre du MGP</li> </ul>			aux VBG/EAS/HS		prévus par le MGP
<b>Santé et sécurité des travailleurs et de la communauté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibilisation des travailleurs et des riverains sur les risques potentiels ;</li> <li>→ Mise en place et vérification des dispositifs de sécurité ;</li> <li>→ Mise en place et vérification de procédures de travaux en hauteur et de permis de travail</li> <li>→ Maîtrise des procédures d'intervention</li> </ul>	- Eviter tout incident/accident	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation ;</li> <li>- Consultation de rapports d'incident/accident, de PV de sensibilisation ;</li> <li>- Entretien avec les travailleurs</li> </ul>	Entreprise	MdC	Journalière	Durant la phase travaux	Aucun incident/accident

Elément	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Responsable de mise en œuvre	Responsable de contrôle	Périodicité du contrôle/Echéance	Période	Niveau de qualité à maintenir
	par les travailleurs							
	→ Sensibilisation sur les IST/VIH-SIDA ; → Visite d'embauche	Préserver la santé des travailleurs et des populations	Consultation de PV de sensibilisation et de registre médical	Entreprise	MdC	Mensuel	Durant la phase travaux	Zéro cas d'IST/VIH-SIDA
<b>Phase d'exploitation</b>								
Sécurité	Défaillance du réseau (câbles et poteaux)	Eviter les chutes de poteaux et câbles Maintien de l'intégrité du réseau	Registre de contrôle	SENELEC	MdC	Annuelle	Durant toute la phase d'exploitation	Zéro chute de poteaux et câbles

Plan de suivi environnemental et social du projet

**Tableau 75 : Plan de mise en œuvre du système de surveillance environnemental et social**

Eléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Contrôle réglementaire	Périodicité	Quantité	Coût unitaire	Coût de mise en œuvre
<b>Phase préparation</b>								

Eléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Contrôle réglementaire	Périodicité	Quantité	Coût unitaire	Coût de mise en œuvre
<i>Climat social</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des populations aux emplois créés ;</li> <li>• Prise en compte des plaintes des riverains (fonctionnement du MGP)</li> </ul>	Consultation du registre d'embauche et de règlements des plaintes Entretien	Mission de Contrôle/SENELEC	Préfecture	Mensuelle	1	400 000	400 000
<b>Sous-total</b>								<b>400 000</b>
<i>Phase travaux</i>								
<i>Ambiance sonore</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveaux sonores sur le chantier en limite de propriété</li> </ul>	Mesures	Mission de Contrôle/SENELEC	DREEC/CRSE	Trimestrielle	2	900 000	1 800 000
<i>Gestion des déchets dangereux</i>	<i>Suivi administratif</i>	Analyse des bordereaux d'enlèvement	Mission de Contrôle/SENELEC	DREEC/CRSE	Trimestrielle			
	<i>Suivi de caractérisation</i>	Contrôle visuel Pesage	Mission de Contrôle/SENELEC	DREEC/CRSE	Trimestrielle	2	350 000	700 000

Eléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Contrôle réglementaire	Périodicité	Quantité	Coût unitaire	Coût de mise en œuvre
<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévalence des IRAs chez les travailleurs ;</li> <li>• Prévalence des IST/VIH-SIDA chez les travailleurs et les riverains</li> </ul>	Consultation du registre des visites d'embauche et de suivi sanitaire ; Enquêtes épidémiologiques	Mission de Contrôle/SENELEC	Structures sanitaires CRSE	Trimestrielle	2	450 000	900 000
<i>Sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidents/accidents survenus sur les chantiers et le long des voies d'accès</li> </ul>	Consultation du registre des incidents/accidents	Mission de Contrôle/SENELEC	IRTSS CRSE	Mensuelle	6	275 000	1 650 000
<i>Genre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abus/harcèlements (VBG)</li> <li>• Discriminations liées au sexe</li> </ul>	Consultation des rapports de mise en œuvre du MGP et de surveillance environnementale et sociale. Entretiens	Mission de Contrôle/SENELEC	ONG Associations <i>Badiénougokh</i>	Mensuelle	6	225 000	1 350 000
<i>Climat social</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des populations aux emplois créés ;</li> <li>• Prise en compte des plaintes des riverains</li> </ul>	Consultation du registre d'embauche et de règlements des plaintes Entretiens	Mission de Contrôle/SENELEC	Municipalité CLIS/ONG Associations	Mensuelle	6	225 000	1 350 000

Eléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Contrôle réglementaire	Périodicité	Quantité	Coût unitaire	Coût de mise en œuvre
	(fonctionnement du MGP)							
<b>Total</b>								<b>7 750 00 0</b>

#### XIV. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le tableau qui suit récapitule les arrangements institutionnels pour mise en œuvre du réseau HTA de la région de Saint-Louis.

Tableau 76: *arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du réseau HTA de la région de Saint-Louis*

Acteurs	Rôle et responsabilité sur le plan environnemental et social	Rôle et responsabilité à la fin des travaux
<b>Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle (DIREC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire le dossier d'étude d'impact environnemental</li> <li>• Délivrer la conformité environnementale au projet ;</li> <li>• Autoriser ICPE ;</li> <li>• La DIREC est représentée au niveau régional par la Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne le suivi externe du PGES au sein du comité technique national ou régional ;</li> <li>• Assurer le Secrétariat du comité technique</li> </ul>
<b>DREEC de Saint-Louis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale ;</li> <li>• Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines ;</li> <li>• Mener des contrôles environnementaux périodiques sur le chantier ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale permettant de certifier l'exécution conforme du PGES.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre un rapport trimestriel d'inspection à la SENELEC/PADAES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organise le suivi externe</li> </ul>
<b>Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire le dossier d'autorisation de défrichement et autoriser d'abattage des arbres ;</li> <li>• Un protocole d'accord est signé entre la SENELEC/PADAES et la DEFCCS pour prendre en charge les missions de l'IREF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la surveillance et le reboisement compensatoire ;</li> </ul>
<b>SENELEC/PADAES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la maîtrise d'œuvre,</li> <li>• Assurer la mobilisation des ressources financières y relatives</li> <li>• Appuyer la préparation et la mise en œuvre du PGES et du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale</li> </ul>
<b>UGP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des communes et des populations riveraines, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>• Assurer les relations avec l'entreprise adjudicataire des travaux, de la surveillance de la mise en œuvre des mesures prescrites dans le PGES et du suivi opérationnel de l'atteinte des résultats.</li> <li>• Apporter un appui dans le cadre de la résolution des différends entre l'Entreprise et les populations riveraines ;</li> <li>• Mettre en œuvre toutes les composantes du PGES ;</li> <li>• Rapporter régulièrement la mise en œuvre du PGES à la DIREC et à la Banque Mondiale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la réception technique et environnementale des infrastructures</li> </ul>
<b>Entreprise de travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et assure la surveillance interne des clauses environnementales et sociales du DAO ;</li> <li>• Préparer un PGES-E approuvé par la SENELEC/PADAES et la DREEC de Saint-Louis, exécuter les mesures environnementales et sociales y relatives</li> <li>• Recrutement d'un Responsable QHSE</li> <li>• Production de rapports mensuels de mise en œuvre du PGES ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de Surveillance « interne »</li> <li>• Repli de chantier</li> </ul>

<b>Mission de Contrôle (MdC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la surveillance externe de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales du DAO ;</li> <li>• Coordination des études, de la réalisation et du suivi des travaux</li> <li>• Préparer un plan de surveillance environnementale et sociale détaillé et approuvé par la SENELEC/PADAES et la DREEC de Saint-Louis et l'exécuter</li> <li>• Recrutement d'un Expert Environnement et social</li> <li>• Production de rapports, PV chantiers, sur la mise en œuvre du PGES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance « externe »</li> <li>• Rapport de fin de mission</li> </ul>
<b>Communes de Gandon, Richard-Toll, Aéré Lao, Pete, Medina Ndiathbe, Fanaye, Mery, Gamadji Sare, Mbolo Birane et Mboumba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation des élus ;</li> <li>• Instruire les Services Techniques dans le suivi de proximité ;</li> <li>• Médiation entre le projet et les populations locales en cas de conflits.</li> <li>• Informer, éduquer et conscientiser les populations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation des populations riveraines</li> </ul>
<b>Services Techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le projet dans le suivi environnemental et social ;</li> <li>• Participer aux séances de renforcement des capacités ;</li> <li>• Délivrance des autorisations d'abattage d'arbres et participation à la mise en œuvre du plan de reboisement et</li> <li>• Participer à la réception provisoire et définitive des travaux</li> </ul>	Assurer le suivi externe des travaux
<b>Associations locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, éduquer et conscientiser les populations des zones bénéficiaires sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux travaux et à la ligne.</li> </ul>	Participer à la conscientisation des populations riveraines
<b>Commission Régionale de la Protection Civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la Prévention et gestion des catastrophes au niveau régional en phase exploitation</li> </ul>	

<b>Commission Régionale de la Protection Civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la Prévention et gestion des catastrophes au niveau régional en phase exploitation</li> </ul>	
---	---	--

## XV. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Le tableau qui ci-après récapitule les mesures de renforcement des capacités

TABLEAU 77: Plan des mesures de renforcement des capacités

Phases du projet	Mesures visées	Responsables	Besoins en renforcement identifiés	Coûts
<b>Travaux</b>	Application des mesures du PGES et des bonnes pratiques (gestion des déchets, limitation des nuisances, etc.)	Entreprise de travaux	Désignation et capacitation d'un responsable de l'application sur le chantier des mesures prescrites Brève formation du personnel sur les bonnes pratiques environnementales et les procédures d'intervention d'urgence (en cas de déversement de polluants, d'incendies...).	Inclus dans le contrat de l'Entreprise
	Reboisement	Entreprise avec appui de l'IREF	Formation des travailleurs et des populations sur les techniques de plantation et d'entretien des plants.	
	Plan de surveillance et de suivi environnemental	Bureau de contrôle ; CRSE	Capacitation des acteurs (UGP, CRSE, Services techniques régionaux) sur la surveillance et le suivi environnemental et social	Inclus dans les coûts des prestations du bureau de contrôle et de la prise en charge du CRSE

<b>Phases du projet</b>	<b>Mesures visées</b>	<b>Responsables</b>	<b>Besoins en renforcement identifiés</b>	<b>Coûts</b>
<b>Mise en service des infrastructures</b>	Formation des populations riveraines sur les mesures de sécurité lors des travaux d'entretien du réseau	UGP/SENELEC	Formation des travailleurs sur les procédures de consignation électrique des équipements, d'intervention lors des travaux en hauteur et récupération et de gestion du SF6	300 000fca X 2 (1 fois avant le démarrage des activités et 1 fois durant les travaux) = 600 000FCFA

## ANNEXE

### ANNEXE A : LETTRE DE VALIDATION DES TERMES DE REFERENCES

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

4032 N° METE/DIREC/DA/DEE.agd

Dakar, le 03 MAR. 2025

### Le Directeur,

A  
Monsieur Papa Toby GAYE  
Directeur général  
Société nationale d'Electricité du  
Sénégal  
28, Rue Vincens, BP 93 Dakar  
Tel : +221 33 839 30 30

DAKAR

**Objet :** *Votre programme d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal, zone des Niayes, région de Saint Louis.*

**Monsieur le Directeur général,**

Après examen du dossier de votre projet cité en objet, la Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle (DIREC) a pris bonne note que le programme consiste en l'amélioration de l'accès à l'électricité, à l'extension et la densification des réseaux de distribution.

Vu l'envergure limitée des travaux liés au projet, je vous demande d'élaborer une analyse environnementale initiale (AEI). Cette AEI pourra prendre en charge toutes les problématiques d'ordre environnemental, social et sécuritaire associées à ce projet.

A cet effet, je vous demande de vous rapprocher de la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés (DREEC) de Saint-Louis, Tel : 77 632 74 80, en vue d'entamer la procédure de validation de cette AEI qui doit être soumise, dans un délai de 45 jours, à compter de la date de réception de cette lettre. Passé ce délai, la procédure d'instruction du dossier devra être reprise.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur général,** l'expression de ma considération distinguée.

**Ampliation :**

- METE (ATCR) ;
- DREEC de Saint-Louis (pour suivi).



**DADA DRAME**

Direction de la réglementation environnementale et du Contrôle (DIREC)  
Parc Forestier de Hann, Route des Pères Maristes BP : 6557 Dakar Tél : + (221) 33 859 17 58  
106, Rue Carnot - Tél : +(221) 33 821 63 49  
Web : [www.denv.gouv.sn](http://www.denv.gouv.sn)

## ANNEXE B : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS DU PUBLIC

Le tableau ci-après donne la synthèse des consultations du public

**TABLEAU 78. Synthèse des consultations du public**

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>La Direction de l'Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	<p>le PADAES est à saluer, car il permet de renforcer l'accès à l'électricité en milieu rural. Il contribue également à renforcer le processus d'industrialisation des produits agricoles. Le PADAES aide à lutter contre l'insécurité et favorise le développement économique, notamment en favorisant l'essor des services dans les zones rurales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques d'accidents pendant les travaux du projet ;</li> <li>• Le non-raccordement des villages traversés par les installations électriques entraînant ainsi des frustrations ;</li> <li>• Le manque de communication sur la bonne utilisation de l'électricité dans le monde rural ;</li> <li>• L'absence d'un dispositif d'assainissement pendant la réalisation de ces types de projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures de sécurité en dotant le personnel des Équipements de Protection Individuelle (EPI) ;</li> <li>• Construire des toilettes dans les établissements recevant du public (écoles, centres de santé, etc.) pour accompagner les communautés ;</li> <li>• Accompagner les communautés en mettant en place des unités d'épuration pour un traitement adéquat des eaux usées ;</li> <li>• Sécuriser les installations électriques pour éviter tout contact accidentel ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des signalisations à proximité des installations électriques pour prévenir les accidents ;</li> <li>• Aider la population à avoir accès à l'eau potable dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;</li> <li>• Assurer la connectivité de toutes les localités proches des installations électriques ;</li> <li>• Sensibiliser la population rurale aux dangers que présentent les poteaux électriques pour éviter les accidents ;</li> <li>• Informer la population sur les répercussions environnementales et économiques du défaut d'assainissement ;</li> <li>• Prévoir un nombre suffisant de toilettes et de fosses septiques adaptées dans les camps</li> </ul>
--	--	--	--	--

				<p>de base et sur les chantiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vidange régulière des fosses septiques ;</li> <li>• Aménager des vestiaires séparés par sexe pour les travailleurs.</li> </ul>
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire(ANAT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	<p>ce programme d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal est un bon projet dans le sens où celui-ci contribue au bien-être des populations. Ce projet lutte contre l'exode rural et ses impacts sont entre autres la transformation et la conservation des produits agricoles. De plus, ce projet améliore les conditions d'étude des élèves et étudiants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques liés aux périmètres d'interventions</li> <li>• Les risques liés au positionnement et itinéraires des centrales électriques</li> <li>• La problématique de la gestion du projet qui ne prend pas en compte l'échantillonnage</li> <li>• Les risques d'insécurité liés au luminosité des panneaux solaires</li> <li>• Les risques d'équité territoriales</li> <li>• Les impacts négatifs en rapport au cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir de l'énergie de qualité en milieu rural</li> <li>• Bien choisir les sites d'installations, les zones de transformations et les localités</li> <li>• Mutualiser ce projet avec d'autres projets pour mieux le réussir</li> <li>• Réviser de façon régulière la durée du projet</li> <li>• Faire recourir aux services de la SENELEC</li> <li>• Bien rédiger les critères de sélection des sites</li> <li>• Alléger un peu le coup de l'électricité en milieu rural</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les populations à la mise en œuvre de ce projet</li> <li>• Anticiper sur les dangers électriques</li> <li>• Elaborer la carte du réseau distribution électrique</li> <li>• Subventionner les ménages vulnérables</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et Attentes</b>
<b>La Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cherté du coût de l'électricité qui a des impacts sur la vie des personnes vulnérables et sur la poursuite des activités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;</li> <li>• La cherté du coût des branchements qui peut affecter l'accès à l'électricité pour la population vulnérable ;</li> <li>• La mauvaise gestion des déchets pendant l'installation des installations électriques, ce qui entraîne des nuisances ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisser le coût de l'électricité pour faciliter son accès aux populations vulnérables ;</li> <li>• Electrifier les villages en fonction de leurs besoins énergétiques;</li> <li>• Privilégier des mini-centrales solaires dans les villages peu peuplés pour permettre la baisse du coût de l'électricité ;</li> <li>• Veiller à la bonne gestion des déchets sur les chantiers ;</li> <li>• Veiller à ce que les déchets ne sortent pas des limites du chantier et de la base de vie en</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-balise des excavations, ce qui entraîne des accidents pendant la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• La contamination des zones environnantes du projet par les déversements d'huiles et de carburant lors des déplacements des engins ;</li> <li>• La non-prise en compte des eaux résiduelles après le lavage des engins ;</li> <li>• Le rejet des déchets plastiques et des emballages par les ouvriers sur le chantier ;</li> <li>• La perturbation de l'écosystème animal par le rejet des déchets plastiques, entraînant des dommages.</li> </ul>	<p>les stockant et en les transportant en cas de déplacement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter strictement les travaux d'excavation pour la mise en place des lignes électriques ;</li> <li>• Baliser les excavations pour éviter les accidents pendant la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Veiller à prendre des dispositifs de gestion des huiles et du carburant pour éviter de contaminer l'environnement ;</li> <li>• Stocker les déchets liquides dans un réservoir étanche et les soumettre à un service dédié pour la gestion ;</li> <li>• Faire en sorte de contenir tous les déversements de gasoil pour éviter les nuisances pendant la phase de travaux du projet ;</li> <li>• Aménager des fosses septiques étanches pour une bonne gestion des</li> </ul>
--	--	--	--	--

				<p>déchets dans les bases de vie et sur les chantiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager des fosses étanches pour capter les eaux résiduelles après le lavage des engins et des camions ;</li> <li>• Séparer l'eau et l'huile puis procéder au traitement avant de déverser l'eau dans la fosse septique ;</li> <li>• Sensibiliser les ouvriers aux dangers que représentent le rejet des plastiques et des emballages ;</li> <li>• Faire appel à un service dédié pour la gestion des déchets plastiques, des batteries usagées, des huiles usagées, des pneus usagés, etc. ;</li> <li>• Indemniser les personnes impactées en compensant les pertes qu'elles subissent ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel sur les violences basées sur le genre (VBG) et le VIH/IST ;</li> </ul>
--	--	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au respect des mesures de recours en phase de chantier.</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et Attentes</b>
<b>La Direction de la Protection Civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	le PADAES est favorable car il répond à la politique de développement du pays et s'inscrit dans la dynamique de l'émergence du pays.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population environnante des zones d'intervention du projet pour faciliter le déroulement des travaux d'installation des lignes électriques ;</li> <li>• Doter les ouvriers des Équipements de Protection Individuelle adéquats au risque ;</li> <li>• Sensibiliser les ouvriers à l'importance du port des Équipements de Protection Individuelle ;</li> <li>• Veiller à maintenir une distance de 20 mètres en amont et en aval si les lignes électriques traversent des constructions ;</li> <li>• Baliser les tranchées pour éviter les chutes de personnes, surtout en milieu résidentiel,</li> </ul>

				<p>pendant la mise en place des installations électriques souterraines ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les riverains sur les risques d'accidents si les routes sont coupées pour effectuer les installations électriques ;</li> <li>• Prévoir des voies de déviation si les routes sont coupées pendant la mise en œuvre des installations électriques souterraines ;</li> <li>• Disposer d'une attestation de conformité auprès de COSSUEL avant toute attribution d'électricité aux demandeurs ;</li> <li>• Recenser les biens impactés avant la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Indemniser les personnes impactées à hauteur des pertes subies</li> <li>• Mettre en place une politique de gestion des</li> </ul>
--	--	--	--	---

				plaintes dans le cadre de ce projet.
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>La Division des établissements Classés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	<p>Tout projet d'électrification est le bienvenu car il va favoriser l'essor de l'économie du pays. Il va également stimuler le secteur agricole. Il apparaît en quelque sorte comme une solution pour le développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'implication de la population dans le mécanisme de gestion des plaintes par les projets ;</li> <li>• Le non-respect du code de l'environnement par les entreprises étrangères chargées de la mise en œuvre de ces types de projets ;</li> <li>• Le défaut de suivi des activités de ce genre par l'État ;</li> <li>• La problématique de la sous-traitance, accompagnée du non-respect du code de l'environnement pendant l'exécution des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les installations électriques et informer la DEEC ;</li> <li>• Faire une demande auprès du Ministère de l'Environnement pour ce dernier, puis identifier le type d'étude à réaliser avant la réalisation du projet ;</li> <li>• Constituer le dossier des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par le promoteur ;</li> <li>• Faire une bonne classification des ICPE et les scinder en fonction des risques qu'ils présentent ;</li> <li>• Identifier les équipements qui seront utilisés pour la mise en œuvre des installations électriques ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseigner sur le type d'énergie qui sera utilisé pour l'électrification des zones ciblées par le PADAES ;</li> <li>• Élaborer le plan du tracé afin d'avoir une vue d'ensemble des zones d'intervention du projet ;</li> <li>• Réaliser une étude de danger complète, incluant l'élaboration du tableau d'Analyse Préliminaire des Risques (APR), la modélisation et l'interprétation des risques, etc.</li> <li>• Veiller au respect du code de l'environnement lors du choix des sites pour le projet ;</li> <li>• Accompagner les communautés en fonction de leurs besoins ;</li> <li>• Assurer le suivi des activités d'électrification par les services compétents de l'État.</li> </ul>
--	--	--	--	---

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>La Direction de la santé et sécurité au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	<p>Un projet d'électrification est une nécessité pour les populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect de la législation du travail ;</li> <li>• L'absence de protection des ouvriers contre les risques professionnels</li> <li>• L'exposition des travailleurs a un temps d'enseillement élevé ;</li> <li>• Les retards de salaire et les conditions difficiles de travail ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer davantage la population par la sensibilisation et l'information sur le projet ;</li> <li>• Effectuer la déclaration d'ouverture de chantier ;</li> <li>• Respecter les horaires de travail ainsi que les pauses ;</li> <li>• Procéder un visite médical d'embauche par un médecin du travail ;</li> <li>• Veiller au port et au renouvellement des équipements de protection individuel adapte au poste de travail ;</li> <li>• Respecter les obligations liées au déplacement des travailleurs dans les régions ;</li> <li>• Informer les ouvriers sur les risques auxquels ils sont exposes ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hiérarchiser les risques afin d'établir un plan de formation ;</li> <li>• Faire une simulation pour les opérations d'urgences ;</li> <li>• Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et Attentes</b>
<b>La Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception / Avantages et enjeux du projet</li> <li>• Préoccupations risques et impacts négatifs</li> <li>• Recommandations</li> <li>• Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel</li> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>• Mesures d'accompagnement social/RSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coupes d'arbres pour la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• La perturbation des habitats des oiseaux que le PADAES va provoquer durant les travaux ;</li> <li>• Les pertes de terres agricoles pendant la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• La perturbation de la faune causée par les travaux de mise en œuvre des installations électriques du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la quantité de carbone qui sera perdue tout au long du tracé pour la mise en œuvre des installations électriques ;</li> <li>• Se rapprocher des services techniques régionaux pour voir s'il y a possibilité de faire passer les installations électriques dans les zones moyennement boisées afin de minimiser les coupes d'arbres ;</li> <li>• Réaliser la caractérisation des forêts classées que les lignes électriques vont traverser ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter de faire passer les lignes électriques dans les forêts denses pour minimiser les pertes de carbone ;</li><li>• Respecter la distance sécuritaire entre les lignes électriques et les habitations ;</li><li>• Se rapprocher des services techniques décentralisés des eaux et forêts pour faire l'inventaire des arbres ;</li><li>• Prévoir des activités de reboisement compensatoires dans le cadre de ce projet ;</li><li>• Se rapprocher des forestiers pour obtenir l'autorisation pour la coupe des arbres pendant la phase d'exécution du projet ;</li><li>• Minimiser la perturbation des habitats des oiseaux lors des travaux;</li><li>• Tenir compte des réalités socioculturelles des communautés qui vont accueillir le projet. ;</li></ul>
--	--	--	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemniser les pertes en tenant compte du type de compensation réclamé par les personnes impactées par le projet ;</li> <li>• Prendre en considération la faune durant la période d'exécution du projet.</li> <li>• Accompagner la population selon ses besoins ;</li> <li>• Renforcer les compétences de la population sur les techniques agricoles.</li> </ul>
<b>Catégories acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et Attentes</b>
<b>Préfecture St-Louis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation</li> </ul>	Le PADAES est une bonne initiative car il bénéficie à la population. le programme ne présente pas de risques énormes, surtout sur le plan environnemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-implication de la population, qui impacte le bon déroulement du projet en phase de chantier, comme le cas du projet de construction du péage Dakar-Thiès-St-Louis ;</li> <li>• Le retard de paiement des indemnisations aux personnes impactées,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la population à toutes les étapes pour faciliter la mise en œuvre des installations électriques ;</li> <li>• Mettre l'accent sur la communication via la presse publique et communautaire, avec l'accord du gouverneur, afin d'informer la</li> </ul>

	<p>des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> </ul>		<p>comme dans l'exemple du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-indemnisation des terrains nus ne disposant pas de titre de propriété, comme dans l'exemple du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis.</li> </ul>	<p>population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une audience publique pour informer sur les avantages du projet afin de faciliter son acceptabilité ;</li> <li>• Éviter de répéter les erreurs commises lors du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis, en payant les indemnités dans un délai record ;</li> <li>• Indemniser les terrains nus qui n'ont pas de titre pour éviter des désagréments pendant la période d'exécution du projet.</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Préfecture Dagana</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité est à saluer car il va permettre l'électrification du monde rural.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité</li> <li>• Les litiges fonciers, fréquents dans la commune de Mbane, qui peuvent impacter la mise en œuvre du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des Comités Régionaux de Développement (CRD) pour le lancement du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité afin d'informer tous les services techniques ainsi que la population ;</li> <li>• Prendre au préalable</li> </ul>

	<p>bonification des impacts positifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il va également renforcer les conditions d'éducation des zones bénéficiaires du PADAES.</li> </ul>		<p>des mesures sur la question des litiges fonciers de la commune de Mbane pour éviter les lenteurs dans le cadre de l'exécution du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la commission chargée des impenses pour l'identification des biens impactés et de leurs propriétaires, et évaluer les pertes avec la présence des personnes impactées par le projet ;</li> <li>• Impliquer les chefs de village pendant la phase d'identification et de recensement des biens pour éviter les conflits fonciers qui handicapent le déroulement du projet ;</li> <li>• Éviter autant que possible les cas d'omissions pour une bonne exécution des installations électriques ;</li> </ul>
--	---	---	--	---

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Sous-préfecture de Mbane</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme visant à améliorer l'accès à l'électricité mérite d'être salué car il contribuera à réduire les inégalités énergétiques.</li> <li>• Il va également permettre de renforcer l'accès à l'eau et d'améliorer le secteur éducatif grâce à l'électrification des zones rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;</li> <li>• L'absence d'harmonisation des projets, ce qui aboutit à des doublons et des conflits d'intérêts entre les promoteurs électriques ;</li> <li>• La non-prise en compte des réalités des zones d'intervention du projet ;</li> <li>• La pollution des nappes phréatiques encouragée par les activités de creusement pour l'installation des poteaux électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer préalablement les personnes ressources à travers le CRD et le CLD</li> <li>• Harmoniser les projets avec d'autres initiatives telles que l'ASER, ANASER, etc. afin d'éviter les doublons et les conflits d'intérêts ;</li> <li>• Prendre en considération les aspects sociologiques de la zone d'intervention du programme pour éviter les conflits potentiels ;</li> <li>• Tenir compte de la configuration de certaines zones pour éviter les cas de conflits liés à la limitation foncière ;</li> <li>• Prendre en compte les zones sensibles telles que le milieu pastoral lors de la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Exécuter le projet dans les zones moyennement</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indemnités jugées trop basses par les personnes impactées ;</li> <li>• Les risques sécuritaires pendant l'ouverture des tranchées au moment des travaux de mise en place des installations électriques ;</li> </ul>	<p>sensibles pour atténuer les risques environnementaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un barème d'indemnisation pour éviter les protestations susceptibles d'entraver le bon déroulement des activités ;</li> <li>• Réviser le barème d'indemnisation si nécessaire ;</li> <li>• Indemniser les parcelles à vocation agricole sur une période de 5 ans si la somme initiale n'est pas suffisante ;</li> <li>• Réhabiliter les zones où des tranchées ont été ouvertes pour éviter les risques sécuritaires ;</li> <li>• Collaborer avec les services de base pour mettre en place un plan de circulation assurant la mobilité des personnes ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Préfecture de Podor</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'électricité joue un rôle capital et le projet va stimuler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pertes de terres agricoles pendant la mise en œuvre des installations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des indemnités pour les propriétaires des</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	la production des activités génératrices de revenus.	<p>électriques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'information sur les enjeux et les avantages du programme ;</li> </ul>	<p>emprises qui seront utilisées pour la mise œuvre du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les mairies pour éviter les chevauchements entre les projets ;</li> <li>• Améliorer davantage les conditions de vie des populations grâce aux indemnisations ;</li> <li>• Convoquer une réunion de concertation et de développement (CRD) et impliquer toutes les parties prenantes, notamment les services techniques et les collectivités territoriales, pour recueillir l'avis de chacun sur le projet ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Agence Régionale de Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation</li> </ul>	Le projet est pertinent et ça cadre bien avec les besoins des populations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information sur le programme ;</li> <li>• Un faible ciblage vu que la demande en énergétique est très important ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre les dispositions pour informer de façon écrite les autorités des collectivités territoriales qui sont traversées par les activités pour ces dernières aient les bonnes réactions pour</li> </ul>

	<p>des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>			<p>mobiliser les jeunes pour contribuer à la réalisation du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relayer l'information vers les chefs de villages reconnus dans leur rôle d'autorité coutumière ;</li> <li>• Informer sur les modalités de recrutement pour une bonne mise en œuvre du présent projet ;</li> <li>• Faire des campagnes de sensibilisation portant sur les bonnes pratiques en matière d'économie de l'énergie pour rationaliser la consommation</li> <li>• Un faible ciblage vu que la demande en énergétique est très important ;</li> <li>• Assurer un bon ciblage des populations avec l'appui des autorités locales ;</li> <li>• Faire un élargissement de l'enveloppe s'il y a possibilité bien vrai que la SENELEC ne gère pas le monde rural ;</li> </ul>
--	---	--	--	---

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les avantages pour ce programme sont nombreux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des coupes d'arbres importantes pour la mise en place des installations électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Payer les taxes et faire un reboisement compensatoire une fois que les lignes traversent une forêt classée ;</li> <li>• Eviter les coupes d'arbres dans les réserves protégées à moins que le projet dispose d'autorisations spéciales</li> <li>• Penser à la signature de convention avec le service pour les autorisations d'élagage ;</li> <li>• S'activer dans les activités de reboisement ;</li> <li>• Se rapprocher toujours des Eaux et forêts pour l'obtention des autorisations de coupe ;</li> </ul>
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Direction Régionale de l'Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme avec un très grand intérêt qui va attirer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques liés au transport du matériel pouvant entraîner des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir clairement les mesures sécuritaires en phase travaux et</li> </ul>

<b>et des Etablissements Classés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> <li>•</li> </ul>	les promoteurs et les agrobusiness qui sont installés dans ces zones en ont besoin. En plus de ça, c'est un projet de soulagement des femmes par l'installation de tout ce qui est électrique à l'exemple du moulin;	accidents ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pollution de l'eau pendant la mise œuvre des installations ;</li> </ul>	fonctionnement dans le rapport ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte le transport du matériel en termes d'analyse des risques</li> <li>• Prendre en compte les questions liées à la pollution dans la mesure où ces dernières doivent non seulement être évaluées car, il faut savoir que le présent projet intervient dans une zone très arrosée en eaux de surface qu'en eaux de profondeur ;</li> <li>• En cas d'impact, se rapprocher au préalable du comité départemental pour les questions relatives au dédommagement et /ou impenses ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est un bon projet qui ne participera pas seulement à l'éclairage mais ça va aussi créer de l'emploi en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le non-respect des engagements par les entreprises notés très souvent ;</li> <li>• Les éventuels cas d'omissions des impactés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les engagements pris lors des missions d'avant-projet ;</li> <li>• Remettre en état après exécution des activités ;</li> </ul>

	<p>en œuvre du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<p>facilitant le travail plus particulièrement les femmes avec l'allègement des tâches ménagères.</p>	<p>par manque d'information d'où la mobilisation des moyens de communication ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un recensement exhaustif des pertes qui seront occasionnées ;</li> <li>• Prévoir une enveloppe pour les impactés inconnus pour minimiser les conflits ;</li> <li>• Penser à la révision du barème d'indemnisation d'où l'application des moins de recours ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Inspection régionale du Travail et de la sécurité sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est toujours bien d'avoir ces projets dans la zone d'autant plus que dans la région il n'y a pas de chômeurs et n'aurait vraiment voulu contre tenue de ces projets que les populations puissent en profiter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des textes pour la plupart des projets en phase travaux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les textes concernant les conditions de travail, la santé et sécurité au travail et le volet administratif ;</li> <li>• Déclarer impérativement le chantier avant démarrage de toute activité pour établir le nombre d'employés et</li> </ul>

	<p>recours ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>			<p>le suivi par rapport au nombre de contrats déposés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer très souvent des attestations de régularité délivrées par l'inspection pour savoir s'ils sont en règle ;</li> <li>• Respecter les conditions d'horaires de travail (heure supplémentaire, salaire réglementaire, repos et congés) ;</li> <li>• Prendre en compte les documents de planification en phase des mesures d'hygiène de santé et de sécurité des travailleurs qui doivent d'ailleurs figuré dans le rapport du bailleur ;</li> </ul>
--	---	--	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque l'entreprise a cinquante (50) employés, installer obligatoirement les comités d'hygiène et de santé au travail ;</li> <li>• Prévoir des signalisations de sécurité vu qu'il s'agit de BTP pour veiller à la circulation ;</li> <li>• Organiser obligatoirement les élections de délégués du personnel si l'établissement a au moins onze (11) travailleurs constituant de relais pour l'inspection comme ça une fois que le contrôleur ira sur le terrain vu qu'ils protégés ils sauront donner l'information sans avoir peur d'être malmenés ;</li> </ul>
--	--	--	--	---

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Direction Régionale de la Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PADAES est un bon projet et aura comme avantages :</li> <li>• La réduction de l'insécurité dans les villages ;</li> <li>• Un regain d'intérêt économique pour la population ;</li> <li>• La création de nouveaux emplois ;</li> <li>• Un confort pour les populations qui n'ont jamais connu ces infrastructures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de concertation et de communication entre les projets et les populations des zones d'intervention ;</li> <li>• Le non-respect des engagements par les promoteurs</li> <li>• Le non mise en avant des atouts du projet aux bénéficiaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les communautés et discuter avec les concessionnaires pour une réduction du cout d'électricité ;</li> <li>• Impliquer les communautés dans toutes les phases des travaux ;</li> <li>• Mettre en avant la discussion pour anticiper aux éventuels conflits fonciers ;</li> <li>• Privilégier la communication et impliquer les services techniques pour le suivi ;</li> <li>• Expliquer le projet à ces communautés pour une bonne réussite du projet ;</li> <li>• Respecter les engagements pris avec les parties prenantes ;</li> <li>• Respecter les délais de mise en place des infrastructures ;</li> <li>• Revoir au système de</li> </ul>

				tarification de l'électricité ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un recrutement transparent qui inclut la main-d'œuvre locale ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PADAES est un bon projet avec de très grands avantages.</li> <li>• Le projet va permettre les populations à se bénéficier pendant les travaux d'un gagne-pain.</li> <li>• Il va aider ces zones très enclavé à avoir de l'électricité comme tous les citoyens du pays.</li> <li>• L'électricité va faciliter le travail des brigades comme les sapeurs et les eaux et forêts en cas d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cas d'électrocution dans ces zones liés à l'absence de suivi des installations ;</li> <li>• Absence d'implication des chefs de village dans le recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte tous les aspects sécuritaires pour éviter les dangers ;</li> <li>• Impliquer tout le monde pour une bonne mise en œuvre des activités ;</li> <li>• Associer les chefs de village dans le recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> </ul>

Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Le conseil municipal de Gandon et de village de Boudiouck</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le PADAES est une bonne initiative dans la mesure où il va profiter à la population, plus précisément au village de Boudiouck.</li> <li>• À ce titre, elle souligne que la commune ainsi que le village de Boudiouck adhèrent au projet et qu'ils vont l'accompagner pendant toutes les phases pour assurer sa réussite.</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information et d'implication des acteurs locaux ;</li> <li>• L'absence d'électricité dans les villages environnants ;</li> <li>• Les risques d'accidents pour la mise en place des installations électriques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la mairie dans la mission d'information pour faciliter l'acceptabilité du projet auprès de la population ;</li> <li>• Informer la population à travers les mosquées, la radio et les réseaux sociaux ;</li> <li>• Organiser une audience publique pour informer une grande partie de la population et faciliter l'acceptation du projet ;</li> <li>• Intégrer les villages qui sont situés à proximité de la zone d'intervention</li> </ul>

				<p>du projet pour éviter toute forme de discrimination ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à éclairer les voies publiques pour la sécurité de la population ;</li><li>• Faire passer les lignes ainsi que les poteaux électriques sur les voies aménagées à l'intérieur du village de Boudiouck pour éviter d'impacter les parcelles à usage d'habitation ;</li><li>• Se rapprocher de la commune pour obtenir le plan de lotissement du village de Boudiouck afin d'éviter de faire passer les lignes électriques sur les terrains déjà lotis ;</li><li>• Sécuriser les</li></ul>
--	--	--	--	--

				excavations pour éviter les accidents pendant les activités de mise en place des installations électriques ;
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Conseil municipal de Mbane</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Gestion foncière dans la zone de projet ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PADAES va profiter à la population en favorisant l'accès à l'électricité et en aidant les groupements dans l'exercice de leurs activités respectives.</li> <li>• Le programme va également faciliter l'accès à l'eau.</li> <li>• Il présente également des impacts positifs en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'accès à l'électricité dans les villages traversés par les lignes électriques de haute tension, qui représentent 70 % des cas ;</li> <li>• Les pertes temporaires de terres agricoles pendant la période de mise en œuvre des poteaux de moyenne tension ;</li> <li>• Les risques de chevauchement entre les projets d'électricité tels que l'ASER et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier et faire profiter le programme à l'ensemble des villages traversés par les lignes électriques pour corriger les inégalités d'accès aux réseaux électriques ;</li> <li>• Faire bénéficier le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité en ciblant un village dans chaque centre, au nombre de 12 ;</li> <li>• Installer un poste électrique dans chaque zone, comprenant les 12 centres, afin de permettre aux villages d'accéder à l'électricité ;</li> <li>• Mettre en place une</li> </ul>

	social.		<p>l'ANASER et le PADAES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques d'accidents liés aux installations électriques ;</li> </ul>	<p>commission chargée d'évaluer les dépenses présentées par le préfet, regroupant l'ensemble des services techniques, le maire et les représentants de la communauté ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec la municipalité pour connaître les projets existants dans la zone et éviter les doublons ;</li> <li>• Éviter l'installation de câbles souterrains dans les zones humides pour garantir la sécurité des personnes ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Le conseil municipal et du village de Dimat Diéry</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme est à saluer car il permettra d'améliorer la qualité de l'électricité dans la zone et d'améliorer également la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dégradation rapide des poteaux électriques en bois avec la présence massive de termites, augmentant ainsi les risques sécuritaires ;</li> <li>• Les cas d'électrocution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les poteaux électriques en dur, qui ont une longue durée de vie, afin de préserver la sécurité des populations ;</li> <li>• Éviter d'installer les poteaux électriques dans les concessions afin de garantir la sécurité de la</li> </ul>

	<p>bonification des impacts positifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<p>conservation des produits agricoles et pastoraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PADAES constitue un vecteur de développement pour la commune.</li> <li>• Vu son importance, l'audience souligne qu'elle accueille le programme à bras ouverts car il va booster l'essor du secteur agricole et de l'élevage. Le programme va encourager l'installation des PME dans le monde rural.</li> </ul>	<p>fréquents dans la zone avec les installations électriques à hauteur qui menacent la sécurité de la population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coupes d'arbres forestiers lors de la mise en œuvre des installations électriques ;</li> <li>• La coupure des réseaux hydrauliques par les activités de creusement pour les installations électriques ;</li> <li>• Les risques de chevauchement avec le projet d'électricité existant dans la zone d'intervention du programme ;</li> </ul>	<p>population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d'installer les équipements électriques dans les zones qui abritent des points bas pour la sécurité des personnes et du bétail ;</li> <li>• Éviter l'utilisation des poteaux en fer pendant l'installation des lignes électriques pour garantir la sécurité de la population ;</li> <li>• Se rapprocher de la mairie pour obtenir l'autorisation de coupe d'arbres pour la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Payer les taxes d'abattage d'arbres à la mairie ;</li> <li>• Réaliser au préalable un inventaire des arbres à couper en impliquant les services forestiers de base et un représentant du village ;</li> <li>• Associer les concessionnaires hydrauliques pour l'identification du réseau afin d'éviter de</li> </ul>
--	--	---	---	--

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'endommager ;</li> <li>• Harmoniser le programme avec les projets existants dans la zone, tels que le PUDC, l'ASER et l'ANASER, pour éviter les doublons ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnements et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et attentes</b>
<b>Le conseil municipal Gamadji Saré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation des poteaux électriques dans les concessions menace la sécurité des personnes ;</li> <li>• Le blocage du parcours du bétail pendant la phase des travaux d'installation électrique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger les erreurs commises dans le passé concernant l'installation des poteaux électriques dans les concessions ;</li> <li>• Éviter de réaliser les installations électriques dans les zones résidentielles ou les sites accueillant du public pour des raisons de sécurité ;</li> <li>• Éviter de réaliser les installations électriques dans les</li> </ul>

				<p>zones résidentielles ou les sites accueillant du public pour des raisons de sécurité ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire longer les installations électriques le long de la route nationale pour des raisons de sécurité ;</li><li>• Se rapprocher de la commune pour obtenir le plan de lotissement de la zone afin d'éviter de réaliser les installations électriques dans les parcelles résidentielles ;</li><li>• Prévoir des dispositifs sécuritaires pour permettre au bétail de continuer son parcours ;</li><li>• Protéger l'emprise</li></ul>
--	--	--	--	---

				du programme en la balisant pour empêcher l'accès aux personnes étrangères ainsi qu'au bétail ;
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et attentes
<b>Le conseil municipal d'Aéré Lao</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques d'électrocution liés aux coupures fréquentes des fils électriques dans la zone, surtout pendant l'hivernage ;</li> <li>• Les poteaux en bois qui ne sont pas adaptés dans la zone en raison de la présence importante de termites ; Le non-respect des engagements par les promoteurs de projet concernant les accompagnements ;</li> <li>• Les coupes d'arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger les erreurs commises lors de l'installation des poteaux à l'intérieur des concessions ;</li> <li>• Placer les installations électriques à l'égard des habitations pour assurer la sécurité de la population ;</li> <li>• Densifier les poteaux électriques pour réduire les branchements de masse sur un même poteau, comme c'est le cas</li> </ul>

			<p>pour la mise en place des installations électriques.</p>	<p>actuellement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opter pour des aménagements souterrains des lignes électriques pour garantir la sécurité des personnes et du bétail ;</li> <li>• Privilégier l'utilisation de poteaux en dur, mieux adaptés à la zone ;</li> <li>• Remplacer les poteaux en bois, vulnérables aux termites, menaçant ainsi la quiétude de la population ;</li> <li>• S'assurer du respect des promesses concernant les accompagnements ;</li> <li>• Prévoir des compensations par reboisement pour lutter contre le</li> </ul>
--	--	--	---	---

				<p>réchauffement climatique ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire le coût de la facture d'électricité, qui est extrêmement élevé ;</li><li>•</li><li>• Installer les poteaux électriques le long de la route principale pour éviter de faire des installations dans les habitations, dans un souci de sécurité ;</li><li>• Prioriser les poteaux en béton étant donné la présence de termites dans la zone, ce qui réduit la durée de vie des poteaux en bois ;</li><li>• Baliser et sécuriser l'emplacement des installations</li></ul>
--	--	--	--	--

				<p>électriques pour réduire les accidents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir et remplacer les fils électriques vétustes pour réduire les cas d'électrocution ;</li> <li>• Impliquer la commune dans le recrutement de la main-d'œuvre locale car elle dispose d'un registre ;</li> <li>• Impliquer la population dans le choix des tracés ainsi que dans la phase d'exécution du programme ;</li> <li>• Impliquer la commune dans la phase d'information et de concertation avec les personnes impactées pour</li> </ul>
--	--	--	--	---

				trouver un consensus sur la modalité de paiement des dépenses ;
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>Le conseil municipal de Méri</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité est le bienvenu et répond à une demande sociale.</li> <li>• Elle souligne également que l'électricité est une nécessité et qu'elle favorise la sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût de la facture d'électricité jugé extrêmement élevé par la population ;</li> <li>• La perturbation de la sécurité des personnes par les installations électriques effectuées dans les habitations ;</li> <li>• L'absence de collaboration avec les acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la commune dans le recrutement de la main-d'œuvre locale car elle dispose d'un registre ;</li> <li>• Impliquer la population dans le choix des tracé ainsi que dans la phase d'exécution du programme ;</li> <li>• Impliquer la commune dans la phase d'information et de concertation avec les personnes impactées pour</li> </ul>

				trouver un consensus sur la modalité de paiement des dépenses ;
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>Le conseil municipal de Mbolo Birane et de village de Diaba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PADAES est très important car il va renforcer la qualité de l'électricité dans la zone et permettre aux villages environnants d'accéder au courant électrique.</li> <li>• Elle compte l'accompagner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 60 % des villages ne disposent pas d'électricité dans la zone,</li> <li>• La baisse de tension du réseau électrique entraîne la panne des matériels ménagers et impacte également la fourniture hydraulique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplier les extincteurs, étant donné qu'il y a de nouveaux aménagements prévus dans la zone ;</li> <li>• Faire bénéficier les villages de Loure Wolof, Ndiambori, Sambaoté, Béré, Loboudou, Baldioul, etc. ;</li> <li>• Revoir le câblage en utilisant des fils de qualité capables de supporter la puissance électrique nécessaire à</li> </ul>

				l'électrification des localités ciblées ;
Catégories d'acteurs	Questionnements et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>Le conseil municipal de Pété</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance, avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune indique qu'elle a été informée du PADAES car l'un des conseillers a participé à la visite du site avec l'équipe de caractérisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone est confrontée à une baisse permanente de tension électrique ;</li> <li>• Les coupures fréquentes d'électricité endommagent les appareils ménagers de la population ;</li> <li>• Le manque d'éclairage public à l'intérieur de la localité ;</li> <li>• La non-actualisation du barème d'indemnisation ;</li> <li>• La dégradation des poteaux électriques en bois par les termites, menaçant la sécurité de la population ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la commune sur les sites retenus pour la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Identifier les quartiers bénéficiaires puis les informer des enjeux et des avantages du PADAES ;</li> <li>• Densifier le courant électrique pour renforcer la qualité de l'énergie fournie aux consommateurs ;</li> <li>• Densifier les extensions pour électrifier toute la commune,</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les poteaux électriques installés à l'intérieur des concessions, source de risque d'électrocution ;</li> <li>• L'abattage d'arbres pour la construction des installations électriques ;</li> </ul>	<p>notamment Sinthian et Darsalam ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les installations en hauteur pour des raisons de sécurité, vu que les forts vents sont récurrents dans la zone ;</li> <li>• Veiller à exécuter ce programme dans les meilleurs délais ;</li> </ul>
<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Questionnaires et points discutés</b>	<b>Perceptions</b>	<b>Préoccupations</b>	<b>Recommandations et Attentes</b>
<b>Le conseil municipal de Médina Diathbé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance, avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le PADAES est salubre car la population en a besoin et l'attendait. Le programme va renforcer le réseau électrique dans la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité du tracé avec les habitations qui menace la sécurité de la population ;</li> <li>• Plus de 90% de la commune n'a pas accès au réseau électrique ;</li> <li>• La baisse de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacer les poteaux électriques installés à l'intérieur des maisons pour des mesures sécuritaires ;</li> <li>• Éviter de répéter les mêmes erreurs des projets</li> </ul>

	<p>bonification des impacts positifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il va permettre de mettre fin à la fuite de la population à la recherche de confort en matière d'électricité.</li> </ul>	<p>tension électrique qui endommage les matériels des consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lenteur d'exécution des projets, qui est récurrente ;</li> </ul>	<p>précédents en installant les installations électriques en dehors des maisons pour une garantie sécuritaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire bénéficier Thiéry du programme ;</li> <li>• Veiller à permettre aux villages qui sont à proximité des installations électriques de profiter du programme en les branchant au réseau</li> <li>• Renforcer la qualité et la tension du courant électrique ;</li> <li>• Exécuter immédiatement le PADAES car la population en a besoin ;</li> </ul>
--	--	---	--	---

Catégories d'acteurs	Questionnaires et points discutés	Perceptions	Préoccupations	Recommandations et Attentes
<b>Le conseil municipal de Mboumba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance, avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;</li> <li>• Gestion des plaintes et mécanismes de recours ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Besoins d'accompagnement social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le PADAES est à saluer car il va participer à l'éclairage et au développement de la commune.</li> <li>• De plus, il va être accueilli à bras ouverts dans la mesure où la commune est mal éclairée et cela pose des problèmes de sécurité.</li> <li>• Vu l'importance du programme, la commune est disposée à mettre en place le foncier pour la réalisation des installations électriques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'information sur les sites retenus pour la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• La baisse de la densité de l'électricité fournie aux consommateurs</li> <li>• Le retard dans l'exécution des projets ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la commune sur les sites retenus pour la mise en place des installations électriques ;</li> <li>• Identifier les quartiers bénéficiaires puis les informer des enjeux et des avantages du PADAES ;</li> <li>• Densifier le courant électrique pour renforcer la qualité de l'énergie fournie aux consommateurs ;</li> <li>• Densifier les extensions pour électrifier toute la commune, notamment Sinthian et Darsalam ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter les installations en hauteur pour des raisons de sécurité, vu que les forts vents sont récurrents dans la zone ;</li><li>• Veiller à exécuter ce programme dans les meilleurs délais.</li></ul>
--	--	--	--	--

## **ANNEXE C: PROCES VERBAUX DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTAL INITIALE (AEI)**

---

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Agence régionale de développement**

**Structure/Acteur rencontré : le directeur**

---

**L'an deux mille vingt-et-un**, le 21 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec l'Agence régionale de développement. La séance a commencé à 17H13Minet a pris fin à 18H 23Min

**Elle a été présidée par** : M. Ousmane Sow, le directeur de l'Agence Régionale de Développement

Etaient présents à la rencontre 01Participant (s)dont 01 homme et 00femme.

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

### **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Le projet est pertinent et ça cadre bien avec les besoins des populations.

### **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- Un faible ciblage vu que la demande en énergétique est très importante ;
- Le manque d'information sur le programme.

### **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Prendre les dispositions pour informer de manière écrite les autorités des collectivités territoriales traversées par les activités, afin qu'elles puissent mobiliser efficacement les jeunes pour contribuer à la réalisation du projet ;
- Relayer l'information auprès des chefs de villages, reconnus pour leur rôle d'autorité coutumière ;
- Informer sur les modalités de recrutement pour assurer une bonne mise en œuvre du projet ;
- Assurer un ciblage adéquat des populations avec le soutien des autorités locales ;
- Appliquer des tarifs préférentiels pour les populations les plus démunies ;
- Envisager d'augmenter le budget si possible, malgré la non-gestion de SENELEC dans les zones rurales ;
- Recruter la main-d'œuvre nécessaire pour les travaux d'installation et d'entretien ;
- Collaborer avec l'agence régionale pour identifier les besoins en mesure d'accompagnement dans ses secteurs prioritaires en relation avec les collectivités ;
- Établir un partenariat de mise en œuvre avec l'agence régionale de développement pour certaines activités ;
- Informer sur les types de participation et les emplois générés ;
- Laisser aux autorités locales la responsabilité du choix et de la sélection des employés.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Il existe un cadre de concertation régional pour le suivi de la politique énergétique, regroupant les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales ainsi que les projets et programmes opérant dans le secteur énergétique.

Tous les deux ans, les membres organisent un forum régional sur les énergies renouvelables afin de partager l'état d'avancement de la politique d'accès énergétique du Sénégal. Ils discutent également des solutions énergétiques actuelles les plus adaptées aux besoins des ménages et des acteurs économiques locaux.

Ce cadre permet également aux collectivités de s'engager dans une politique de promotion des énergies renouvelables, visant à réduire la surconsommation de bois de chauffe préjudiciable à notre environnement. Un tel cadre nécessite un soutien institutionnel pour fonctionner efficacement.

### **Identification des besoins en renforcement de capacités**

Les acteurs consultés souhaiteraient bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Organiser des sessions de formation pour améliorer le niveau de connaissances des artisans travaillant dans le secteur de l'électricité, en mettant l'accent sur les précautions sécuritaires à prendre et l'utilisation de matériaux modernes ;
- Collaborer avec les chambres de métiers pour offrir divers types de formations bénéfiques pour les populations ;
- Conduire des sessions de sensibilisation auprès des ménages sur les bonnes pratiques en matière d'économie de l'énergie afin de rationaliser la consommation ;
- Assurer un suivi des formations sur les politiques énergétiques au sein d'un cadre de concertation bien défini.

### **Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Fournir un soutien en équipements logistiques et informatiques.
- Accompagner les populations dans la construction de salles de classe.
- Mettre en place des plateformes de transformation de produits locaux.
- Contribuer à l'extension des réseaux d'eau potable.



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec l'Agence régionale de développement de Saint-Louis, le 21 mars 2024.**

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Inspection Régionale des Eaux et Forêts**

**Structure/Acteur rencontré : l'Inspectrice**

---

**L'an deux mille vingt-et-un**, le 20 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec l'Inspection régionale des Eaux et Forêts .La séance a commencé à 11H 30Min et a pris fin à 12H 12Min

**Elle a été présidée par** : Mme Oulimata Faye, l'Inspectrice régionale des Eaux et Forêts

Etaient présents à la rencontre : 01Participant(s) dont 00 homme(s) et 01 femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

**Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Les avantages pour ce projet sont nombreux.

### **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- Risque de destruction de nos défenses par la SENELEC, comme observé lors de leur projet d'installation de pylônes ;
- Importance des coupes d'arbres pour la mise en place des installations électriques ;
- Absence de lignes pour l'électrification des services publics ;
- Révision du tracé en cas de passage par des zones humides ;
- Paiement des taxes et mise en place d'un reboisement compensatoire en cas de traversée d'une forêt classée ;
- Implication du comité régional dans les études environnementales par le biais de la DREEC, permettant aux responsables d'effectuer les inspections sur le terrain ;
- Négociation d'une convention avec le service pour obtenir les autorisations nécessaires pour l'élagage ;
- Évitement des coupes d'arbres dans les réserves protégées, sauf avec les autorisations spécifiques requises pour le projet.

### **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Se rapprocher du service pour obtenir la cartographie afin d'envisager un contournement en cas de passage potentiel à travers une forêt classée ;
- Impliquer systématiquement les Eaux et Forêts dans les projets nécessitant des coupes d'arbres ;
- S'engager activement dans les activités de reboisement ;
- Collaborer régulièrement avec les Eaux et Forêts pour obtenir les autorisations nécessaires de coupe.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Il n'existe pas de comité de gestion des plaintes au sein du service, mais nous nous conformons au code forestier. Il est également important de noter qu'il ne devrait y avoir aucun différend avec ce service car nous respectons les règlements forestiers ; les forêts sont déjà classées et aucune installation ne devrait être autorisée.

Bien que la gestion des forêts ait été transférée aux collectivités territoriales avec l'Acte III de la décentralisation, les Eaux et Forêts restent les gardiens des ressources forestières.

### **Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Équiper les brigades forestières de moyens logistiques pour leurs missions de suivi (motos, véhicules) ;
- Fournir un soutien en moyens de locomotion, étant donné l'absence de logement propre pour ces agents ;
- Construire des bureaux pour faciliter le travail des agents.



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec l'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Saint-Louis, le 20 mars 2024.**

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés**

**Structure/Acteur rencontré : le chef de division**

---

L'an deux mille vingt-et-quatre, le 21 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec la division régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés. La séance a commencé à 12H 40Min et a pris fin à 13H 20Min.

**Elle a été présidée par :** M. Niasse, chef de division,

Etaient présents à la rencontre : 01Participant(s)dont 01homme(s) et 00femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

**Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

## **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Ce programme suscite un intérêt considérable et attire les promoteurs ainsi que les entreprises agroalimentaires déjà implantées dans ces zones. De plus, il vise à soulager les femmes en facilitant l'installation d'équipements électriques comme des moulins.

L'énergie est le moteur du développement et de l'amélioration de la qualité de vie. Le PADAES contribuera à :

- Alléger les travaux domestiques ;
- Développer les activités socioéconomiques ;
- Avoir un impact positif sur l'éducation et la santé des populations

## **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- Les risques liés au transport du matériel pouvant entraîner des accidents ;
- La pollution de l'eau pendant la mise œuvre des installations.

## **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Définir clairement les mesures de sécurité pour la phase de travaux et d'exploitation dans le rapport ;
- Assurer que toutes les communications et affichages soient réalisés dans la langue locale, étant donné que la majorité des habitants parlent le peul, afin d'assurer une meilleure compréhension, particulièrement en ce qui concerne les aspects sécuritaires ;
- Obtenir la cartographie des zones protégées (carte d'occupation des sols) pour identifier les enjeux liés aux ressources naturelles ;
- Analyser le tracé en tenant compte des enjeux identifiés précédemment ;
- Définir de manière précise la procédure de déclaration pour l'implantation de la base de chantier des entreprises ;

- Élaborer des Plans de Protection Environnementale et Sociale (PPES) en plus du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour les sites d'implantation de la base de vie et les carrières ;
- S'assurer du paiement des taxes superficielles ;
- Évaluer et aborder les questions de pollution, en tenant compte du fait que le projet se déroule dans une zone avec des eaux de surface abondantes ainsi que des eaux souterraines ;
- En cas d'impact, s'adresser préalablement au comité départemental pour les questions de dédommagement et/ou d'indemnisation ;
- Décrire les pertes prévues par rapport au tracé du projet ;
- Élaborer une stratégie pour promouvoir l'emploi de la main-d'œuvre locale, en mettant en place un comité local en collaboration avec les autorités départementales ou locales ;
- Évaluer les risques liés au transport du matériel ;
- Prendre en compte les préoccupations des populations locales à travers un programme spécifique d'accompagnement ;
- Se conformer au nouveau code de l'Environnement et aux nouvelles dispositions concernant le suivi et la sécurité environnementale ;
- Définir un plan de gestion des déchets incluant ceux issus des produits dangereux utilisés sur les chantiers ;
- Préciser la procédure de remplissage des fiches de screening et de suivi au niveau de l'annexe du document ;
- Informer préalablement les services techniques avant tout déplacement de terrain.

### **Identification des besoins en renforcement de capacités**

Les acteurs consultés souhaiteraient bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Élaboration de thématiques et de modules pour le suivi du projet par les services techniques concernés ;
- Pour renforcer les capacités des populations locales avec le soutien des services, ceux-ci pourraient prendre en charge cette activité. Par exemple, pour les questions environnementales, la DREEC dispose des compétences nécessaires pour le faire.

### **Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Soutien en fournissant des compteurs gratuits pour faciliter l'accès à l'énergie, compte tenu du niveau de vie des populations.

**PHOTO NON PRISE**

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat**

**Structure/Acteur rencontré : le chef de service**

---

**L'an deux mille vingt-et-un**, le 21 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec le service régional de l'Urbanisme .La séance a commencé à 11H 16Min et a pris fin à 11H 46Min

**Elle a été présidée par** : M. Abdoul Aziz Diop, le chef de division.

Etaient présents à la rencontre 01Participant(s) dont 01homme(s) et 00femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

**Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

## **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

C'est un excellent programme qui contribuera non seulement à l'éclairage mais également à la création d'emplois, en facilitant particulièrement le travail des femmes grâce à la réduction des tâches ménagères.

## **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- Le non-respect des engagements par les entreprises est souvent constaté ;
- Il y a de fortes chances que les impenses soient des champs ;
- Il pourrait y avoir des omissions éventuelles dans les Plans d'Actions de Réinstallation (PAPs) en raison d'un manque d'information, d'où la nécessité de mobiliser les moyens de communication ;
- Les problèmes liés au faible barème d'indemnisation, inchangé depuis 2011, sont également relevés.

## **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Veiller à minimiser les impacts négatifs ;
- Respecter les engagements pris lors des missions d'avant-projet ;
- Réhabiliter les zones après l'exécution des activités ;
- Effectuer un recensement exhaustif des pertes causées ;
- Prévoir une allocation pour les personnes affectées non identifiées afin de réduire les conflits ;
- Envisager la révision du barème d'indemnisation pour limiter les litiges ;
- Expliquer, sensibiliser et informer les populations, en particulier les personnes affectées par le projet, sur les avantages et les intérêts des activités ;
- Mettre en place des mesures de sécurité, notamment respecter les distances sécuritaires avec les installations de haute tension.

## **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Nous intervenons dans la commission de recensement des personnes impactées, où nous jouons un rôle actif sous la supervision du préfet. Notre mission au sein de ce comité consiste à recenser les habitations et les concessions, évaluer et éventuellement attribuer une valeur à chaque bien, ainsi qu'à donner notre avis sur les indemnités.

Pour ce qui est des assiettes foncières, la responsabilité revient aux domaines et au cadastre, qui utilisent notamment les extraits de plans cadastraux. Quant aux propriétaires de parcelles, cela relève des compétences des domaines.

Pour le suivi environnemental des projets dans la région, un comité régional est en place sous la présidence du gouverneur, avec la DREEC assurant le secrétariat. Ce comité est composé du gouverneur, de la DREEC et de l'ensemble des services techniques. Il est également chargé de traiter les plaintes, en désignant le service compétent pour chaque cas.

### **Identification des besoins en renforcement de capacités**

Les acteurs consultés souhaiteraient bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcement de capacités techniques et pédagogiques des commissions installées à la gouvernance pour le suivi environnemental et social des projets intervenant dans la région.

### **6. Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Appui en moyens logistiques pour se déplacer vers les chantiers pour évaluer les engagements inscrits dans le cahier de charge ;



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec le service régional de l'urbanisme de Saint-Louis, le 21 mars 2024.**

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Inspection régionale du Travail et de la sécurité sociale**

**Structure/Acteur rencontré : adjointe à l'Inspecteur**

---

**L'an deux mille vingt-et-un**, le 22 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec l'Inspection régionale du Travail et de la sécurité sociale .La séance a commencé à 14H 45Min et a pris fin à 16H 02Min

**Elle a été présidée par** : Mme Anne Tendeng, Adjointe à l'inspecteur régional.

Etaient présents à la rencontre : 01Participant(s)dont 00homme(s) et 01 femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

### **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

C'est toujours bénéfique d'avoir ces projets dans la région, d'autant plus qu'il n'y a pas de chômage. Nous espérons vivement que les populations pourront en bénéficier pleinement.

L'inspection du travail accueille avec plaisir les nouveaux projets dès lors qu'ils respectent les réglementations en vigueur.

### **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- Le non-respect des textes pour la plupart des projets pendant la phase de travaux ;
- La présence de travailleurs non rémunérés après la réalisation d'un projet, soulignant ainsi l'importance de s'assurer que les entreprises impliquées respectent les règlements tant pour la prestation que pour l'emploi ;
- La présence d'entreprises non répertoriées par nos services, résultant d'une insuffisance de ressources humaines et matérielles ;
- Le non-respect de l'âge minimum des travailleurs, alors que l'âge minimum légal pour travailler au Sénégal est de 15 ans.

### **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Contracter uniquement avec des entreprises en règle pour bénéficier de l'assistance de l'inspection en cas de conflits ;
- Respecter scrupuleusement les textes relatifs aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux aspects administratifs ;
- Déclarer obligatoirement le chantier avant le démarrage de toute activité pour établir le nombre d'employés et assurer le suivi par rapport aux contrats déposés ;
- Demander aux prestataires de se rapprocher de l'inspection du travail, étant soumis aux mêmes obligations de déclaration que l'entreprise principale ;
- Posséder régulièrement des attestations de régularité délivrées par l'inspection pour vérifier leur conformité ;
- Respecter les conditions d'horaires de travail (heures supplémentaires, salaires réglementaires, repos et congés) ;
- Intégrer les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité des travailleurs dans les documents de planification, inclus dans le rapport du bailleur ;

- Mettre en place obligatoirement des comités d'hygiène et de santé au travail lorsque l'entreprise emploie au moins cinquante (50) personnes ;
- Installer des signalisations de sécurité appropriées, notamment pour gérer la circulation sur les chantiers de BTP ;
- Organiser les élections des délégués du personnel obligatoirement lorsque l'établissement compte au moins onze (11) travailleurs, ces délégués faisant le lien avec l'inspection du travail pour assurer une meilleure protection des employés ;
- Favoriser l'emploi local autant que possible ;
- Informer les travailleurs sur les tenants et aboutissants du projet pour les impliquer davantage.

### **Identification des besoins en renforcement de capacités**

Les acteurs consultés souhaiteraient bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des employés sur leurs obligations, missions et responsabilités ;
- Formation des délégués du personnel car une fois formés, ils peuvent contribuer à prévenir les conflits.

### **Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Appui en moyens matériels et informatiques (ordinateurs, imprimantes et encre pour la recharge) ;
- Moyens logistiques pour les activités de contrôle afin d'améliorer nos missions.



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale de Saint-Louis.**

**Région : Saint-Louis**

**Département : Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Direction Régionale de la Planification**

**Structure/Acteur rencontré : chef de service**

---

**L'an deux mille vingt-et-un**, le 22 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec le service régional de la Planification .La séance a commencé à 14H 30Min et a pris fin à 15H 30Min

**Elle a été présidée par** : M. Souleymane Diop, Chef de service.

Etaient présents à la rencontre : 01 Participant(s) dont 01 homme(s) et 00 femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle).

**Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes

- Préoccupations et craintes liées au projet
- Attentes
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Le PADAES est un bon programme et il aura comme avantages :

- La réduction de l'insécurité dans les villages ;
- Le regain d'intérêt économique pour la population ;
- La création de nouveaux emplois ;
- Le confort pour les populations qui n'ont jamais connu ces infrastructures.

### **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- La préoccupation concernant le coût élevé de l'électricité en zone rurale ;
- Les risques d'accidents associés aux nouvelles installations ;
- Absence de concertation et de communication entre les projets et les populations des zones d'intervention ;
- La nécessité de mieux mettre en avant les avantages du projet pour les bénéficiaires ;
- Le non-respect des engagements par les promoteurs.

### **Recommandations et attentes**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Impliquer les communautés et négocier avec les concessionnaires pour réduire le coût de l'électricité ;
- Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Identifier les infrastructures sociales et économiques ;
- Revoir le système de tarification de l'électricité ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les installations ;
- Assurer un bon tracé des installations ;
- Consulter les acteurs des zones du projet avant d'installer les équipements pour assurer leur sécurité ;
- Respecter les délais d'exécution des travaux ;
- Prévenir les conflits fonciers par la discussion ;
- Effectuer un recrutement transparent incluant la main-d'œuvre locale ;
- Indemniser les pertes de terres ;
- Impliquer les communautés à toutes les phases des travaux ;
- Anticiper les éventuels conflits fonciers par le dialogue ;
- Effectuer des visites de suivi pour évaluer la progression des travaux ;
- Assurer la mise en œuvre rapide du projet ;
- Impliquer les communautés villageoises pour éviter toute frustration ;
- Respecter les engagements pris avec les parties prenantes ;
- Respecter les délais pour la mise en place des infrastructures ;
- Intégrer un système d'assainissement dans les travaux ;
- Prendre en compte toutes les préoccupations des communautés ;
- Recenser les familles impactées et compenser les pertes ;
- Aider les populations déplacées à retrouver leur situation initiale ;
- Favoriser la communication et impliquer les services techniques pour le suivi ;
- Informer les communautés sur le projet pour assurer sa réussite.

#### **4. Attentes**

- Le renforcement des capacités des bénéficiaires ;
- Le respect des engagements pris ;
- Le besoin d'une bonne collaboration ;
- L'acceptation de s'ouvrir pour la réussite du projet serait une meilleure chose.

#### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Il existe un comité régional de suivi environnemental au niveau de la gouvernance et le service régional de la planification est membre. Tous les conflits sont gérés dans cet organe.

Le chef de service de la planification est le président des comités.

## **Identification des besoins en renforcement de capacités**

Les acteurs consultés souhaiteraient bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Le renforcement en ressource financière pour les activités de suivi ;
- Le renforcement en ressources humaines

## **Mesures d'accompagnement social /RSE**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par les parties prenantes sont :

- Identifier les besoins en infrastructures sociaux de bases pour ces communautés ;
- Accompagnement sur le plan matériel.



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec le service régional de la planification de Saint-Louis, le 22 mars 2024**

**Région : Saint-Louis**

**Département Saint-Louis**

**Commune : Saint-Louis**

**Lieu de la rencontre : Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers**

**Structure/Acteur rencontré :**

---

**L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'EIES /PAR du projet**

d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal avec la brigade nationale des sapeurs-pompiers .La séance a commencé à 11H 58Min et a pris fin à 12H 32Min.

**Elle a été présidée par :** M. Ibrahima Camara

Etaient présents à la rencontre 01 Participant(s) dont 01 homme(s) et 00 femme(s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue nationale).

### **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- Avantages et enjeux majeurs du Projet
- Recommandations et attentes
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG /EAS/HS)
- Besoin en renforcement de capacités /appui institutionnel
- Mesures d'accompagnement social/RSE

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

La brigade régionale des sapeurs-pompiers a exprimé les avis ci-après :

- Le PADAES est un bon programme avec de nombreux avantages.
- Il permettra aux populations d'avoir un revenu pendant les travaux.
- Il aidera ces zones très enclavées à accéder à l'électricité comme tous les citoyens du pays.
- L'électricité facilitera le travail des brigades telles que les sapeurs-pompiers et les agents des eaux et forêts lors de leurs interventions.

### **Préoccupations et craintes liées au projet**

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- La non-prise en compte de la valeur des biens des personnes affectées par le projet ;
- Le faible paiement des compensations ;
- Absence d'implication des chefs de village dans le recrutement de la main-d'œuvre locale ;

- Le manque de sensibilisation sur les dangers des lignes électriques ;
- Les cas d'électrocution dans ces zones dus à un manque de suivi des installations.

### **Recommandations**

Sur les points discutés et les enjeux, risques et impacts majeurs identifiés, les attentes, suggestions/recommandations suivantes ont été formulées :

- Impliquer tout le monde pour une bonne mise en œuvre des activités ;
- Prendre en compte tous les aspects sécuritaires pour éviter les dangers ;
- Gérer les eaux de ruissellement pour préserver les routes ;
- Associer les chefs de village au recrutement de la main-d'œuvre locale.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

La brigade ne dispose pas d'un comité de règlement des conflits, mais lorsque nous délivrons un extrait pour sortir en cas d'urgence ou lorsque nous sommes saisis d'un incendie, ce document pourrait permettre au propriétaire de bénéficier d'un soutien.

Nous intervenons également au sein du comité régional en tant que membre de la protection civile, pour assurer la sécurité et la protection des biens.

### **Renforcement des capacités**

- Formation sur les nouvelles techniques de secours avec l'implication de la brigade ;
- Renforcer le matériel de secours ;

### **Attentes**

- Respect des engagements pris lors des séances de consultation ;
- Une bonne collaboration étroite entre parties prenantes et l'entreprise d'exécution.



**Images de la rencontre institutionnelle/mission de consultation publique avec la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, Saint-Louis, mars 2024.**

**Région : St-Louis**

**Département : St-Louis**

**Commune : St-Louis**

**Structure/Acteur rencontré : Adjoint au préfet**

**Lieu de la rencontre : Préfecture**

---

**L’an deux mille vingt-quatre**, le 27 mai, s’est tenue à la préfecture pré une consultation publique/rencontre institutionnelle avec l’Adjoint au préfet dans le cadre d’une Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) et d’un Plan d’Action de Réinstallation (PAR) du projet d’Amélioration de l’Accès à l’Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 1àH 55Min pour prendre fin à 11H 24Min.

La séance a été présidée par Monsieur Abdou Khadre D. Ba, Adjoint au préfet de St-Louis

Etaient présents à cette rencontre : 01participant dont 01homme et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français

**Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Mécanisme de gestion des plaintes

### **Questions posées**

- Pourquoi le choix du village de Boudiouck dans le cadre de ce programme ?
- Quelle est la date prévue pour l'exécution du PADAES ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'acteur souligne que le PADAES est une bonne initiative car il bénéficie à la population. Il estime également que le programme ne présente pas de risques énormes, surtout sur le plan environnemental.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- La non-implication de la population, qui impacte le bon déroulement du projet en phase de chantier, comme le cas du projet de construction du péage Dakar-Thiès-St-Louis ;
- Les impacts environnementaux pendant l'ouverture des tranchées pour la mise en place des installations électriques ;
- Le retard de paiement des indemnités aux personnes impactées, comme dans l'exemple du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis ;
- La non-indemnisation des terrains nus ne disposant pas de titre de propriété, comme dans l'exemple du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Impliquer la population à toutes les étapes pour faciliter la mise en œuvre des installations électriques ;
- Mettre l'accent sur la communication via la presse publique et communautaire, avec l'accord du gouverneur, afin d'informer la population ;

- Prévoir la mise en place d'une commission dirigée par le préfet pour accompagner le projet durant la phase de mise en œuvre ;
- Organiser une audience publique pour informer sur les avantages du projet afin de faciliter son acceptabilité ;
- Impliquer le préfet pendant la phase d'indemnisation du Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité ;
- Éviter de répéter les erreurs commises lors du projet de construction du péage de Dakar-Thiès-St-Louis, en payant les indemnités dans un délai record ;
- Indemniser les terrains nus qui n'ont pas de titre pour éviter des désagréments pendant la période d'exécution du projet.

### **Mécanisme de Gestion des Plaintes**

La préfecture dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes. La commission regroupe les services techniques départementaux, les représentants de la commune de Gandon ainsi que des autres communes et communautés, et elle est présidé par le préfet. Elle prend également en charge les questions de violences basées sur le genre. Les chefs de village et de quartier sont chargés de recueillir et d'enregistrer les plaintes dans un registre, comme ce fut le cas pour le projet de construction du péage Dakar-Thiès-St-Louis. L'acteur juge nécessaire de reconduire ce comité tout en le modernisant.



**Image illustrative de la rencontre à St-Louis /Mission de consultation publique avec l'Adjoint au préfet de St-Louis, le 27/05/2024.**

***Région : St-Louis***

**Département : Dagana**

**Commune : Dagana**

**Structure/Acteur rencontré : Préfecture**

**Lieu de la rencontre : Locaux du service**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, s'est tenue Dagana une consultation publique/rencontre institutionnelle avec l'Adjoint au préfet dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 11H 55Min pour prendre fin à 12H 23Min.

La séance a été présidée par l'adjoint au préfet Albert Lazare B Faye

Etaient présents à cette rencontre : 01participant dont 01homme et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français.

#### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### **Questions posées**

- Quel est le budget alloué pour le département de Dagana dans le cadre de ce programme ?
- Quelle est la date prévue l'exécution du PADAES ?

#### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité est à saluer car il va permettre l'électrification du monde rural. Il va également renforcer les conditions d'éducation des zones bénéficiaires du PADAES.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Les litiges fonciers, fréquents dans la commune de Mbane, qui peuvent impacter la mise en œuvre du projet ;
- Les cas d'omissions qui retardent l'exécution des projets, comme dans le cas du projet de construction de la route Richard-Toll - Keur Momar Sarr ;
- Les pertes de biens agricoles et des parcelles à usage d'habitation pour la mise en œuvre du programme d'électrification ;
- Le manque d'information sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Prendre au préalable des mesures sur la question des litiges fonciers de la commune de Mbane pour éviter les lenteurs dans le cadre de l'exécution du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- Impliquer la commission chargée des impenses pour l'identification des biens impactés et de leurs propriétaires, et évaluer les pertes avec la présence des personnes impactées par le projet ;
- Impliquer les chefs de village pendant la phase d'identification et de recensement des biens pour éviter les conflits fonciers qui handicapent le déroulement du projet.
- Éviter autant que possible les cas d'omissions pour une bonne exécution des installations électriques ;
- Mettre en place une commission chargée de traiter les plaintes issues des activités de mise en œuvre du projet, notamment les problèmes environnementaux ;
- Impliquer la commission départementale de gestion des plaintes dans les phases de sensibilisation et d'information de la population, en particulier les personnes dont les biens seront impactés ;

- Recruter la main-d'œuvre locale en collaborant avec le comité local départemental de recrutement des candidats, logé à la préfecture ;
- Impliquer davantage la commission départementale de gestion des plaintes dans le choix des bases vie et des chantiers ;
- Prévoir des Comités Régionaux de Développement (CRD) pour le lancement du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité afin d'informer tous les services techniques ainsi que la population ;
- Anticiper les violences basées sur le genre, les abus et les harcèlements sexuels en organisant des séances de sensibilisation pour les ouvriers et la population ;
- Impliquer les services de sécurité locale pour atténuer autant que possible les violences basées sur le genre.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

Le département dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes. Il regroupe les services techniques de base, les communes, le représentant des chefs de village, les imams, etc. La commission intervient dans la mise en œuvre des projets, surtout pendant la période d'indemnisation des personnes impactées. Elle résout les cas d'omission de biens en recevant les plaintes et en les traitant.

### **Accompagnement social/RSE**

- Construire et rénover les salles de classe dans les zones bénéficiant du programme ;
- Prévoir la construction d'un poste de santé et fournir les équipements nécessaires pour les services existants.



**Image illustrative de la rencontre à Dagana /Mission de consultation publique avec l'Adjoint au préfet, le 28/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Dagana**

**Commune : Mbane**

**Structure/Acteur rencontré : Sous-préfecture**

**Lieu de la rencontre : Locaux du service**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 28 mai, s'est tenue Mbane une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le Sous-préfet dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 13H 14Min pour prendre fin à 14H 10Min.

La séance a été présidée par Monsieur Ibrahima Ndour, Sous-préfet de Mbane

Etaient présents à cette rencontre : 01participant dont 01homme et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français.

**Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

- Quelle est la date d'exécution des travaux de mise en place des installations électriques ?
- Quelle est la durée des travaux ?
- Quelle est la liste des villages qui seront réellement impactés par les travaux de mise en œuvre ?
- Pourquoi le choix est-il porté sur la commune de Mbane pour abriter les poteaux de moyenne tension des lignes électriques ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Le programme visant à améliorer l'accès à l'électricité mérite d'être salué car il contribuera à réduire les inégalités énergétiques. Il va également permettre de renforcer l'accès à l'eau et d'améliorer le secteur éducatif grâce à l'électrification des zones rurales.

L'acteur souligne que la direction est prête à accompagner le programme en mettant à sa disposition du personnel tel que les chefs de village pour le choix des sites et l'identification des biens impactés ainsi que de leur propriété. De plus, je souligne la mission de mise en œuvre du projet à laquelle la direction prendra part, notamment en prenant en charge les dépenses nécessaires.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Le manque d'information sur le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- La non-prise en compte des réalités des zones d'intervention du projet ;

- L'absence d'harmonisation des projets, ce qui aboutit à des doublons et des conflits d'intérêts entre les promoteurs électriques ;
- Les risques environnementaux et sociaux encouragés par les activités de mise en place des installations électriques ;
- Les impacts environnementaux qui pourraient menacer la santé de la population pendant la période de mise en place des installations électriques ;
- Les risques sécuritaires pendant l'ouverture des tranchées au moment des travaux de mise en place des installations électriques ;
- La pollution des nappes phréatiques encouragée par les activités de creusement pour l'installation des poteaux électriques ;
- La perturbation des parcours de bétail pendant les travaux, étant donné que Mbane est une zone pastorale ;
- Les indemnités jugées trop basses par les personnes impactées.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Informer préalablement les personnes ressources à travers le CRD et le CLD ;
- Tenir compte de la configuration de certaines zones pour éviter les cas de conflits liés à la limitation foncière ;
- Prendre en compte les zones sensibles telles que le milieu pastoral lors de la mise en place des installations électriques ;
- Recruter et former du personnel au niveau local pour l'entretien et le suivi des ouvrages électriques ;
- Faciliter la sédentarisation de la population pastorale en leur fournissant de l'électricité ;
- Accorder des avantages du projet aux structures de production laitière telles que les mini laiteries ;
- Définir le type d'énergie adéquat pour chaque zone dans le cadre du projet ;
- Harmoniser les projets avec d'autres initiatives telles que l'ASER, ANASER, etc. afin d'éviter les doublons et les conflits d'intérêts ;
- Prendre en considération les aspects sociologiques de la zone d'intervention du programme pour éviter les conflits potentiels ;

- Exécuter le projet dans les zones moyennement sensibles pour atténuer les risques environnementaux ;
- Réhabiliter les zones où des tranchées ont été ouvertes pour éviter les risques sécuritaires ;
- Collaborer avec les services de base pour mettre en place un plan de circulation assurant la mobilité des personnes ;
- Coopérer avec l'autorité administrative ayant mis en place un comité local pour le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Proposer un barème d'indemnisation pour éviter les protestations susceptibles d'entraver le bon déroulement des activités ;
- Réviser le barème d'indemnisation si nécessaire ;
- Indemniser les parcelles à vocation agricole sur une période de 5 ans si la somme initiale n'est pas suffisante ;
- Organiser des forums pour informer la population de l'existence du programme afin de faciliter son acceptation.

### **Conflits fonciers**

L'acteur souligne que les conflits fonciers sont récurrents dans la commune de Mbane. Et pour éviter ce phénomène, le programme doit se rapprocher de l'autorité administrative pour le choix des sites et le tracé.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

L'acteur souligne que le département a mis en place une commission chargée d'accompagner les projets, regroupant l'ensemble des acteurs concernés et compétents dans le cadre de la résolution des plaintes. Elle est présidée par le Préfet. Cette commission se charge de l'évaluation des impenses, du paiement des indemnisations aux impactés, et de recueillir les plaintes concernant les lenteurs administratives pour le paiement des compensations, ainsi que de régler des cas d'omission et les conflits fonciers.

### **Accompagnement social/RSE**

- Recruter la main-d'œuvre locale pour les travaux de mise en œuvre des installations électriques ;

- Aménager des ouvrages connexes tels que des abreuvoirs pour les éleveurs de la zone d'intervention du projet ;
- Clôturer les écoles et construire des salles de classe.



**Image illustrative de la rencontre à Mbane /Mission de consultation publique avec sous-préfet, le 28/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : St-Louis**

**Commune : Gandon**

**Structure/Acteur rencontré : Les conseils municipaux et de village de Boudiouck Le conseil municipal et de village de Boudiouck**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Gandon**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 27, s'est tenue à la mairie de Gandon une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux et de village de Boudiouck dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 16H 31Min pour prendre fin à 17H 45Min.

La séance a été présidée par Amadou Sow, chef de cabinet du maire

Etaient présents à cette rencontre : 07participants dont 07hommes et 00femme.

Les échanges ont été faits en Wolof et Français.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'audience estime que le PADAES est une bonne initiative dans la mesure où il va profiter à la population, plus précisément au village de Boudiouck. À ce titre, elle souligne que la commune ainsi que le village de Boudiouck adhèrent au projet et qu'ils vont l'accompagner pendant toutes les phases pour assurer sa réussite.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Le manque d'information et d'implication des acteurs locaux ;
- Les pertes de biens de la population pendant la phase de mise en œuvre des installations électriques ;
- L'absence d'électricité dans les villages environnants ;
- L'absence d'éclairage des voies publiques dans certaines localités telles que le village de Boudiouck ;
- L'absence de suivi des chantiers pendant la mise en œuvre de ces types de projets ;
- Les risques d'accidents pour la mise en place des installations électriques ;
- La précarité des indemnisations pose problème pour les personnes impactées.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Faire au préalable une cartographie du tracé ;
- Impliquer la mairie dans la mission d'information pour faciliter l'acceptabilité du projet auprès de la population ;
- Informer la population à travers les mosquées, la radio et les réseaux sociaux ;
- Organiser une audience publique pour informer une grande partie de la population et faciliter l'acceptation du projet ;
- Faire passer les lignes ainsi que les poteaux électriques sur les voies aménagées à l'intérieur du village de Boudiouck pour éviter d'impacter les parcelles à usage d'habitation ;
- Se rapprocher de la commune pour obtenir le plan de lotissement du village de Boudiouck afin d'éviter de faire passer les lignes électriques sur les terrains déjà lotis ;
- Veiller à éclairer les voies publiques pour la sécurité de la population ;
- Impliquer davantage la population pour la réussite du projet ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des travaux de mise en œuvre du projet pendant sa réalisation ;
- Se rapprocher de la population pour recueillir leurs avis et préoccupations concernant le projet ;
- Intégrer les villages qui sont situés à proximité de la zone d'intervention du projet pour éviter toute forme de discrimination ;
- Sécuriser les excavations pour éviter les accidents pendant les activités de mise en place des installations électriques ;
- Privilégier la main-d'œuvre locale pour l'exécution des travaux du PADES ;
- Remettre en état les zones qui ont été affectées par les tranchées ;
- Prévoir un plan d'assainissement pour l'évacuation des eaux de pluie pendant la saison des pluies dans le cadre du projet ;
- Revoir le barème de compensation des dépenses imprévues ;
- Indemniser les propriétaires fonciers pour ce projet et éviter de répéter les erreurs du projet de construction du péage de Dakar-St-Louis ;
- Indemniser en fonction de la nature des pertes ;
- Éviter de faire passer les installations électriques à travers les sites culturels et les lieux de culte.

## **Conflits fonciers**

Ces types de programme sont source du conflit vu que la zone est très attractive.

### **Mécanisme de Gestion des Plaintes**

La commune ainsi que le village de Boudiouck disposent chacun d'un comité de gestion des plaintes. Le comité de gestion de la commune se nomme la Commission Sage, Religieuse et de Gestion des Plaintes. Présidée par le Maire, elle regroupe la Commission d'Urbanisme, les conseils municipaux, le représentant des chefs de village de la commune de Gandon. Quant au comité du village de Boudiouck, il est présidé par le chef de village, les représentants des ASC, les notables et le badienu ngox. Il règle les conflits fonciers et autres. En cas de résolution des plaintes, le sous-préfet est saisi.

### **Accompagnement Social/RSE**

- Aménager le bassin existant de Boudiouck ;
- Aménager la voirie reliant la RN et le village de Boudiouck ;
- Construire une école maternelle pour le village de Boudiouck ;
- Fournir des fournitures scolaires aux écoles ;
- Construire un poste de santé pour la population ;
- Fournir un financement aux femmes pour leurs commerces ;
- Accompagner les jeunes en clôturant et en équipant le terrain de football.



**Image illustrative de la rencontre à Gandon/St-Louis/Mission de consultation publique avec la Division Contrôle, Pollution et Nuisance, le 27/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Dagana**

**Commune : Mbane**

**Structure/Acteur rencontré : Conseil municipal de Mbane**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Mbane**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 28 mai, s'est tenue Mbane une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le conseil municipal dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 09H 22Min pour prendre fin à 10H 24Min.

La séance a été présidée par Coura Sarr, première adjointe au maire

Etaient présents à cette rencontre : 08participants dont 05hommes et 03femmes.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'audience souligne que le PADAES va profiter à la population en favorisant l'accès à l'électricité et en aidant les groupements dans l'exercice de leurs activités respectives. Le

programme va également faciliter l'accès à l'eau. Il présente également des impacts positifs en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Le manque d'accès à l'électricité dans les villages traversés par les lignes électriques de haute tension, qui représentent 70 % des cas ;
- Les pertes temporaires de terres agricoles pendant la période de mise en œuvre des poteaux de moyenne tension ;
- Les risques d'accidents liés aux installations électriques en raison de la zone humide ;
- Les risques de chevauchement entre les projets d'électricité tels que l'ASER et l'ANASER et le PADAES.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Privilégier et faire profiter le programme à l'ensemble des villages traversés par les lignes électriques pour corriger les inégalités d'accès aux réseaux électriques ;
- Faire bénéficier le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité en ciblant un village dans chaque centre, au nombre de 12 ;
- Installer un poste électrique dans chaque zone, comprenant les 12 centres, afin de permettre aux villages d'accéder à l'électricité ;
- Informer préalablement les personnes impactées par la perte de leurs biens et leur proposer une forme d'indemnisation pour assurer la continuité des travaux ;
- Éviter l'installation de câbles souterrains dans les zones humides pour garantir la sécurité des personnes ;
- Accorder une attention particulière aux populations vulnérables dans le cadre de ce programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- Organiser des visites de site en collaboration avec la municipalité et informer la population du tracé retenu pour l'exécution du programme ;

- Mettre en place une commission chargée d'évaluer les dépenses présentées par le préfet, regroupant l'ensemble des services techniques, le maire et les représentants de la communauté ;
- Sensibiliser la population à l'importance du programme pour faciliter la mise en place des installations électriques ;
- Collaborer avec la municipalité pour connaître les projets existants dans la zone et éviter les doublons ;
- Recruter de la main-d'œuvre locale pour l'exécution des travaux d'installation des infrastructures électriques.

### **Conflits fonciers**

Selon l'audience, les conflits fonciers sont récurrents dans la commune. Ils opposent en grande partie deux particuliers concernant la propriété d'une parcelle.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

L'audience souligne que la commune dispose d'une commission de gestion des plaintes chargée de résoudre la plupart du temps des conflits fonciers récurrents dans la zone. La commission regroupe l'ensemble des acteurs de la commune. Elle suggère de reconduire ce même comité durant la phase de mise en œuvre du programme.

L'audience précise que chaque village dispose d'un comité de gestion des plaintes présidé par le chef de village. Ce comité est composé d'un imam, du président de l'ASC, de badienu ngox et des notables. Il se charge de la résolution des conflits fonciers ainsi que des problèmes liés aux feux de brousse.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Former la commune sur son rôle et ses responsabilités ;
- Former la commune sur la fiscalité locale ;
- Renforcer les techniques agricoles ainsi que la transformation laitière, des fruits et légumes ;
- Doter la commune d'une voiture.

### **Accompagnent social/RSE**

- Accompagner la commune dans la réalisation du projet d'installation de lampadaires ;
- Construire une extension pour renforcer le réseau hydraulique ;
- Équiper les forages situés dans la commune pour renforcer l'approvisionnement en eau ;
- Réfectionner les toilettes et les toitures des salles de classe des écoles nécessiteuses ;
- Construire des salles de classe pour le CEM de la commune ;
- Clôturer et équiper les écoles ;
- Construire une chambre froide afin de permettre aux femmes de conserver les produits maraîchers ;
- Doter le village de Ndick Fall d'un panneau solaire ;
- Financer les femmes vendeuses ;
- Fournir de l'alimentation pour le bétail aux éleveurs en période de rareté de fourrage.



**Image illustrative de la rencontre à Mbane/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 28/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Podor**

**Structure/Acteur rencontré : Adjoint au préfet**

**Lieu de la rencontre : Préfecture**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 29 mai, s'est tenue Podor une consultation publique/rencontre institutionnelle avec l'adjoint au préfet dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 09H 10Min pour prendre fin à 09H 47Min.

Elle a été présidée par Ousmane Sidibé, adjoint au préfet

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme

Les échanges ont été faits en Français.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations et attentes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'électricité joue un rôle capital et le projet va stimuler la production des activités génératrices de revenus. Pour la libération des terres, l'acteur pense qu'il n'y aura pas de problèmes, étant donné que la population sait déjà comment s'y prendre en ce qui concerne les indemnités grâce à d'autres projets qui se sont déjà déroulés.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Les pertes de terres agricoles pendant la mise en œuvre des installations électriques ;
- Risques de chevauchement entre les projets dus à l'absence d'information au niveau des mairies lorsque le projet doit intervenir dans leurs zones ;
- Les émanations de poussières pendant les travaux ;
- Les risques d'accidents causés par les travaux en période hivernale.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Passer par les portes d'entrée à chaque fois que le projet doit intervenir dans la zone (mairies) ;
- Prévoir des indemnisations pour les propriétaires des emprises qui seront utilisées pour la mise œuvre du projet ;
- Faire en sorte que la population adhère au projet ;
- Informer la population avant le démarrage des travaux ;
- Prévoir des panneaux de signalisation pour informer et assurer la protection du bétail ;
- Favoriser la main-d'œuvre locale ;
- Informer les mairies pour éviter les chevauchements entre les projets ;
- Améliorer davantage les conditions de vie des populations grâce aux indemnisations ;
- Convoquer une réunion de concertation et de développement (CRD) et impliquer toutes les parties prenantes, notamment les services techniques et les collectivités territoriales, pour recueillir l'avis de chacun sur le projet ;
- Inviter le médecin chef du district lors du CRD pour prendre en compte les éventuels problèmes sanitaires que le projet peut entraîner ;
- Impliquer les mairies et les chefs de village dans l'identification des parcelles ;
- Mettre en place des affiches au niveau des mairies et des sous-préfectures pour le recrutement de la main-d'œuvre et informer les populations ;
- Impliquer la gendarmerie en cas de conflit pendant le projet ;
- Informer le département à chaque étape du projet ;
- Mener les activités du projet hors de la période hivernale ;
- Insister sur la communication et la sensibilisation concernant l'énergie.
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes à la sortie du CRD pour anticiper les problèmes éventuels.

### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

- Appuyer les éleveurs pour mieux prendre en charge le bétail ;
- Soutenir la population en fournissant des intrants agricoles ;
- Construire des services sociaux de base dans les zones d'intervention du projet.



*Image illustrative de la rencontre à Podor/St-Louis/Mission de consultation publique avec l'adjoint au préfet, le 29/05/2024*

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Fanaye**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal et du village de Dimat Diéry**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Fanaye**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 28 mai, s'est tenue Fanaye une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux et du village de Dimat Diéry dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 16H 12Min pour prendre fin à 17H 10Min.

La séance a été présidée par le Maire Aliou Gaye

Etaient présents à cette rencontre : 16participants dont 12hommes et 04femms.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

#### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet

- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

- Pourquoi le choix s'est-il porté sur Dimat Diéry alors que quatre villages ont été désignés pour le PADAES ?

### **Connaissance , perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'audience tient à préciser que la commune de Fanaye est le premier pôle agricole et pastoral du département de Podor. Elle a une superficie de 1851 km<sup>2</sup>. Officiellement, la commune compte 41 villages et plus de 60 hameaux pour une population de 45 000 habitants.

L'audience souligne qu'elle est informée du programme de ciblage des villages dans le cadre de l'électrification et que quatre localités avaient été retenues. Elle a déjà mis en place les points focaux comme convenu suite à la demande du promoteur. Cependant, l'audience ne comprend pas le choix de Dimat Diéry pour abriter les installations électriques.

Le programme est à saluer car il permettra d'améliorer la qualité de l'électricité dans la zone et d'améliorer également la conservation des produits agricoles et pastoraux. Le PADAES constitue un vecteur de développement pour la commune. Vu son importance, l'audience souligne qu'elle accueille le programme à bras ouverts car il va booster l'essor du secteur agricole et de l'élevage. Le programme va encourager l'installation des PME dans le monde rural.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Les cas d'électrocution fréquents dans la zone avec les installations électriques à hauteur qui menacent la sécurité de la population ;
- La dégradation rapide des poteaux électriques en bois avec la présence massive de termites, augmentant ainsi les risques sécuritaires ;

- Les coupes d'arbres forestiers lors de la mise en œuvre des installations électriques ;
- La perturbation de la piste routière des villages de Ndiamaté et Diéry par les activités d'installation des lignes électriques, ce qui va impacter la mobilité des personnes ;
- La coupure des réseaux hydrauliques par les activités de creusement pour les installations électriques ;
- Les risques de chevauchement avec le projet d'électricité existant dans la zone d'intervention du programme.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Privilégier les poteaux électriques en dur, qui ont une longue durée de vie, afin de préserver la sécurité des populations ;
- Éviter d'installer les poteaux électriques dans les concessions afin de garantir la sécurité de la population ;
- Étendre le programme à tous les villages voisins situés dans la commune de Fanaye ;
- Se rapprocher de la mairie pour obtenir l'autorisation de coupe d'arbres pour la mise en œuvre du projet ;
- Payer les taxes d'abattage d'arbres à la mairie ;
- Réaliser au préalable un inventaire des arbres à couper en impliquant les services forestiers de base et un représentant du village ;
- Associer les concessionnaires hydrauliques pour l'identification du réseau afin d'éviter de l'endommager ;
- Éviter d'installer les équipements électriques dans les zones qui abritent des points bas pour la sécurité des personnes et du bétail ;
- Harmoniser le programme avec les projets existants dans la zone, tels que le PUDC, l'ASER et l'ANASER, pour éviter les doublons ;
- Éviter l'utilisation des poteaux en fer pendant l'installation des lignes électriques pour garantir la sécurité de la population ;
- Recruter la main-d'œuvre locale pour l'exécution des travaux d'installation des lignes électriques ;
- Se rapprocher de la municipalité pour le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Veiller au respect des engagements pour ce programme ;

- Indemniser équitablement les impacts.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

La commune dispose d'une commission de prévention et de règlement des plaintes. Elle est présidée par le maire, accompagné par les conseillers municipaux, par le représentant des chefs de village et des personnes ressources. À côté de ce mécanisme, il existe un comité inter-villageois et un comité local de gestion des plaintes sous la supervision du sous-préfet. Les conflits sont en général réglés à l'amiable. Les griefs les plus fréquents dans la zone sont les conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Former et renforcer les jeunes de la localité en électricité ;
- Renforcer les capacités des conseillers municipaux dans la gouvernance locale, ainsi que leur rôle et leurs responsabilités ;
- Former les jeunes au suivi des installations électriques pour éviter de faire appel à une expertise étrangère.

### **Accompagnement social/RSE**

- Accompagner les familles vulnérables pour leur branchement au réseau électrique en leur fournissant des équipements d'installation ;
- Éclairer le terrain de foot des jeunes ;
- Réfectionner la maison familiale de la commune ;
- Construire une salle de classe pour le daara ;
- Clôturer l'école élémentaire de Dioly ;
- Construire une école maternelle et un centre de formation pour la commune ;
- Appuyer les femmes dans la transformation laitière en mettant en place une unité et en l'électrifiant ;
- Clôturer la parcelle maraîchère des femmes de Medina Moussa ;
- Construire un parc de vaccination pour les éleveurs.



**Image illustrative de la rencontre à Fanaye/St-Louis/Mission de consultation publique avec l'adjoint au préfet, le 28/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Gamadji Saré**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Gamadji Saré**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 29 mai, s'est tenue Gamadji Saré une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le conseil municipal dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 11H 14Min pour prendre fin à 12H 09Min.

La séance a été présidée par l'adjointe au maire Mariam Mamadou Ba

Etaient présents à cette rencontre : 04participants dont 03hommes et 01femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

**Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet

- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

Quelle est l'étendue de la zone d'intervention du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ?

### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'audience souligne qu'elle est informée du programme car elle a reçu une équipe dans le cadre de l'identification du tracé électrique. Au préalable, elle a proposé trois villages dans le cadre du PADAES et, à la demande de la SENELEC, elle a mis en place des points focaux.

L'audience estime que le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité est important et qu'il arrive à point nommé, car l'électricité est une nécessité absolue et participe au développement de la zone. Le programme va renforcer l'approvisionnement en énergie électrique de la zone sud de la commune ainsi que favoriser l'accès des villages environnants aux réseaux électriques. Il va également dynamiser le secteur agricole.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- L'installation des poteaux électriques dans les concessions menace la sécurité des personnes ;
- Le blocage du parcours du bétail pendant la phase des travaux d'installation électrique.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Corriger les erreurs commises dans le passé concernant l'installation des poteaux électriques dans les concessions ;

- Éviter de réaliser les installations électriques dans les zones résidentielles ou les sites accueillant du public pour des raisons de sécurité ;
- Protéger l'emprise du programme en la balisant pour empêcher l'accès aux personnes étrangères ainsi qu'au bétail ;
- Prévoir des dispositifs sécuritaires pour permettre au bétail de continuer son parcours ;
- Faire longer les installations électriques le long de la route nationale pour des raisons de sécurité ;
- Se rapprocher de la commune pour obtenir le plan de lotissement de la zone afin d'éviter de réaliser les installations électriques dans les parcelles résidentielles ;
- Relocaliser les pertes de foncier dans un autre site ;
- Indemniser équitablement les pertes ;
- Organiser une audience publique pour informer la population des avantages du programme afin de faciliter son adhésion ;
- Connecter les villages situés à proximité de la zone du tracé ;
- Se rapprocher de la commune avec l'implication du chef de village pour le recrutement de la main-d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée ;
- Mettre à disposition de la zone un agent technique pour assurer le suivi des installations électriques.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

La commune dispose d'un comité de gestion des conflits. Il regroupe les conseils municipaux et les services techniques locaux de base. Les problèmes sont résolus à l'amiable. Les conflits les plus fréquents concernent les litiges fonciers entre éleveurs et agriculteurs.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Renforcer les conseils municipaux sur leur rôle et leurs responsabilités ;
- Renforcer les chefs de village sur les politiques des relations inter-villageoises ;
- Équiper la commune de climatiseurs ;
- Former les femmes à la transformation laitière.

### **Accompagnement social/RSE**

- Accompagner les agriculteurs dans la modernisation des techniques agricoles ;

- Renforcer en électricité l'unité de transformation laitière du village de Bévédji ;
- Équiper l'unité de transformation ;
- Équiper la case de santé de la commune ;
- Clôturer et équiper les écoles de la commune ;
- Renforcer les femmes dans les techniques de transformation laitière, céréalière et maraîchère.

#### **Attentes**

- Éviter que la réalisation du programme ne prenne trop de temps ;
- Étendre les bénéfices du programme aux villages environnants ;
- Impliquer la commune et la population à toutes les étapes du programme ;
- Construire un mini-forage pour faciliter l'activité d'arrosage des périmètres maraîchers des femmes ;
- Financer les activités des femmes.



**Image illustrative de la rencontre à Gamadji Saré/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 29/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Aéré Lao**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Aéré Lao**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 29 mai, s'est tenue à Aéré Lao une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le conseil municipal dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 11H 14Min pour prendre fin à 12H 09Min.

La séance a été présidée par la première adjointe au maire Khadidiatou Talla

Etaient présents à cette rencontre : 09participants dont 08hommes et 01femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'acteur dit être informé du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal par courrier électronique via WhatsApp. Il a également mis en place des points focaux qui vont accompagner ce programme dans sa mise en œuvre.

L'acteur estime que le programme est le bienvenu car la population en a besoin et l'électricité favorise la sécurité et est source de développement

L'acteur souligne que la commune est prête à accompagner le programme dans sa mission d'information, d'identification du site d'installation des infrastructures et de négociation avec les personnes impactées, en mettant à leur disposition un guide tel qu'un délégué de quartier pour les orientations.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Les risques d'électrocution liés aux coupures fréquentes des fils électriques dans la zone, surtout pendant l'hivernage ;
- Le non-respect des engagements par les promoteurs de projet concernant les accompagnements ;
- La baisse de tension électrique qui endommage les équipements ménagers, due au mauvais branchement de masse sur les poteaux électriques ;
- Les poteaux en bois qui ne sont pas adaptés dans la zone en raison de la présence importante de termites ;
- Les coupes d'arbres pour la mise en place des installations électriques.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Identifier préalablement l'emplacement des installations électriques en collaboration avec les représentants communautaires tels que le chef de village ;
- Opter pour des aménagements souterrains des lignes électriques pour garantir la sécurité des personnes et du bétail ;
- Corriger les erreurs commises lors de l'installation des poteaux électriques à l'intérieur des concessions ;
- Placer les installations électriques à l'égard des habitations pour assurer la sécurité de la population ;
- Indemniser de manière juste et équitable les personnes impactées ;
- Impliquer la commune dans les missions d'information et de négociation avec les personnes impactées pour faciliter l'accès au foncier pour l'installation des poteaux électriques ;
- S'assurer du respect des promesses concernant les accompagnements ;
- Densifier les poteaux électriques pour réduire les branchements de masse sur un même poteau, comme c'est le cas actuellement ;
- Élargir les extensions pour permettre à un plus grand nombre de concessions de bénéficier de l'électricité ;
- Impliquer les communes à toutes les étapes du programme ;
- Privilégier l'utilisation de poteaux en dur, mieux adaptés à la zone ;

- Remplacer les poteaux en bois, vulnérables aux termites, menaçant ainsi la quiétude de la population ;
- Prévoir des compensations par reboisement pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Impliquer la mairie dans le recrutement de la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée, en profitant de son dispositif en ce sens ;
- Recruter une personne de la commune pour l'entretien et le suivi des installations électriques ;
- Focaliser sur la sensibilisation de la population pour faciliter la mise en œuvre du programme ;
- Informer la mairie des critères de sélection des couches vulnérables.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

La commune dispose déjà d'une commission de régulation sociale. Elle regroupe le maire, les conseillers municipaux et des personnes ressources telles que les délégués de quartier. L'audience souligne qu'il est important d'élargir cette commission dans le cadre de ce programme et de la reconduire pour la gestion des plaintes.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Renforcer les points focaux sur les techniques de gestion des plaintes ;
- Former et renforcer les jeunes en électricité ;
- Octroyer des motos à la commune.

### **Accompagnement social/RSE**

- Électrifier la maison des femmes ;
- Appuyer en électricité l'école 6 du quartier Sindian Ouro Windou ;
- Accompagner le Daara de la commune en éclairage ;
- Électrifier l'abattoir ;
- Renforcer en courant électrique le forage de Sipa ;
- Renforcer l'éclairage des voies publiques ;
- Appuyer la commune pour éclairer le stade municipal ;
- Équiper le périmètre maraîcher des femmes en le dotant d'un forage ;

- Construire une unité de transformation laitière pour les femmes.



**Image illustrative de la rencontre à Aéré Lao/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 29/05/2024**

### **Accompagnement social/RSE**

- Equiper les unités de transformations en matériel ;
- Equiper la case de santé de la commune pour renforcer le tableau médical ;
- Clôturer les écoles pour des mesures de sécurité ;

### **Attentes**

- Réaliser le programme dans les meilleurs délais car la population en a besoin ;
- Faire en sorte que tout le monde profite du programme ;
- Intégrer la commune ainsi que les personnes ressources à toutes les étapes du programme ;

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Meri**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Meri**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 29 mai, s'est tenue à Méri une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le conseil municipal dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 15H 29Min pour prendre fin à 17H 09Min.

La séance a été présidée par l'adjoint au maire Yoro Béye

Etaient présents à cette rencontre : 11 participants dont 11 hommes et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

Les villages alimentés par les branchements de la COMASEL sont-ils concernés par le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'audience estime que le programme d'amélioration de l'accès à l'électricité est le bienvenu et répond à une demande sociale. Elle souligne également que l'électricité est une nécessité et qu'elle favorise la sécurité.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Le coût de la facture d'électricité jugé extrêmement élevé par la population ;

- Les pertes de terrains pour la mise en place des installations électriques dans le cadre du programme ;
- Le non-respect des études d'impact environnemental et social par les projets précédents ;
- La perturbation de la sécurité des personnes par les installations électriques effectuées dans les habitations ;
- Les coupes d'arbres pour la mise en place des installations électriques comme les poteaux électriques de moyenne tension ;
- La perturbation du parcours du bétail par la mise en place des installations électriques dans la zone pastorale ;
- La non-implication de la population par les projets précédents ;
- Les coupes d'arbres pour la mise en œuvre du programme ;
- Les coupures fréquentes des lignes électriques pendant la saison des pluies dans la zone.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Prendre en considération tous les villages de la commune afin de leur permettre de bénéficier de l'électricité ;
- Réduire le coût de la facture d'électricité, qui est extrêmement élevé ;
- Veiller au respect des études de terrain pour éviter d'installer les poteaux électriques à l'intérieur des habitations, dans un souci de sécurité ;
- Collaborer avec l'OAS pour la mise en place des installations électriques ;
- Indemniser les pertes foncières à leur juste valeur ;
- Identifier et informer la population sur l'emplacement des installations électriques ;
- Impliquer la commune dans la phase d'information et de concertation avec les personnes impactées pour trouver un consensus sur la modalité de paiement des dépenses ;
- S'assurer que les couches vulnérables bénéficient des branchements électriques ;
- Installer les poteaux électriques le long de la route principale pour éviter de faire des installations dans les habitations, dans un souci de sécurité ;
- Impliquer la population dans le choix du tracé ainsi que dans la phase d'exécution du programme ;

- Prioriser les poteaux en béton étant donné la présence de termites dans la zone, ce qui réduit la durée de vie des poteaux en bois ;
- Baliser et sécuriser l'emplacement des installations électriques pour réduire les accidents ;
- Recruter la main-d'œuvre locale pendant la phase de travaux des installations électriques ;
- Impliquer la commune dans le recrutement de la main-d'œuvre locale car elle dispose d'un registre ;
- Revoir et remplacer les fils électriques vétustes pour réduire les cas d'électrocution ;

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

Il existe un comité de gestion des plaintes dans chaque village. Chacun d'eux est composé d'un imam, des notables, un infirmier, un directeur d'école, un représentant des jeunes et une badienu ngox. Ce comité est chargé du ciblage. Les litiges sont résolus à l'amiable. En cas de non résolution, l'autorité est saisie.

La commune, quant à elle, dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes dont le maire assure la présidence et la priorité de résolution des conflits se fait à l'amiable.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Renforcer les éleveurs sur les techniques d'élevage ;
- Former les jeunes en informatique ;
- Former les jeunes en électricité ;
- Renforcer les femmes dans la transformation des céréales et des produits maraîchers ;
- Renforcer le conseil municipal dans la gestion financière ;
- Équiper la commune avec du matériel bureautique.

### **Accompagnement social/RSE**

- Connecter le forage au courant électrique pour faciliter la fourniture en eau à la population ;
- Électrifier l'unité de transformation du GIE de la commune de Méri pour soutenir son activité ;

- Électrifier les écoles 1 et 2, le foyer des jeunes, le marché de la commune, ainsi que les écoles primaires de Dioubounabé et de Thioc qui ne disposent pas d'électricité ;
- Construire un forage pour la commune ;
- Aménager un terrain multifonctionnel pour les jeunes.



**Image illustrative de la rencontre à Méri/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 29/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Mbolo Birane**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal et de village de Diaba**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Mbolo Birane**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 30 mai, s'est tenue à Mbolo Birane une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux et les conseils de village Diaba de et dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 10H 20Min pour prendre fin à 11H 24Min.

La séance a été présidée par le secrétaire municipal Mouhamadou Kane

Etaient présents à cette rencontre : 06participants dont 05hommes et 01femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

Pourquoi le choix s'est-il porté sur le village de Diaba alors que la commune avait choisi cinq villages dans le cadre de ce programme ?

### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

La commune affirme être au courant du programme dans la mesure où elle avait été informée et qu'il était prévu d'électrifier cinq villages : Mbolo Birane, Diaba, Mbalo Aly et Sinthiou Ndougou. Suite à la demande des responsables du programme, des points focaux ont été mis en place pour accompagner le PADAES dans sa mission de gestion des plaintes. L'audience souligne également que le foncier est disponible à Diaba. L'audience estime que le PADAES est très important car il va renforcer la qualité de l'électricité dans la zone et permettre aux villages environnants d'accéder au courant électrique. Elle compte l'accompagner.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- La baisse de tension du réseau électrique entraîne la panne des matériels ménagers et impacte également la fourniture hydraulique ;
- Les câbles ne sont pas adéquats pour la distribution de l'électricité dans la zone.
- Plus de 60 % des villages ne disposent pas d'électricité dans la zone,
- Les structures de base telles que les écoles 1 et 2 et le collège de Ndiaba n'ont pas d'électricité ;

- Les risques d'accidents pendant la phase d'exécution des travaux d'installation des poteaux de moyenne tension ;
- La perturbation du parcours du bétail pendant l'installation des infrastructures électriques ;
- La perturbation de la sécurité de la population liée à la dégradation des poteaux électriques en bois par les termites ;
- L'installation des poteaux électriques à l'intérieur des habitations, ce qui constitue une source d'électrocution.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Multiplier les extincteurs, étant donné qu'il y a de nouveaux aménagements prévus dans la zone ;
- Revoir le câblage en utilisant des fils de qualité capables de supporter la puissance électrique nécessaire à l'électrification des localités ciblées ;
- Faire bénéficier les villages de Loure Wolof, Ndiambori, Sambaoté, Béré, Loboudou, Baldioul, etc. ;
- Se concerter avec les chefs de village et les points focaux pour informer et négocier avec les personnes impactées ;
- Sensibiliser préalablement la population au démarrage des travaux d'exécution des installations électriques ;
- Mettre à la disposition de la commune un registre pour le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Privilégier les installations électriques souterraines pour la sécurité de la population ;
- Éviter de faire passer les installations souterraines dans les points bas ;
- Mettre en place un comité pour l'identification des sites qui abriteront les lignes électriques ;
- Éviter l'installation des poteaux électriques dans les concessions pour des raisons de sécurité ;
- Recruter la main-d'œuvre locale pour réduire le taux de chômage ;
- Indemniser les personnes impactées de manière équitable.

## **Mécanisme de gestion des plaintes**

La commune dispose d'un comité de gestion des plaintes. Il regroupe l'ensemble des conseillers municipaux et est présidé par le maire. Les griefs sont réglés à l'amiable.

## **Besoins en renforcement de compacité**

- Renforcer les points focaux sur la gestion des plaintes et les techniques de sensibilisation pour faciliter leur mission ;
- Former les chefs de village sur la politique de réinstallation des impensés.

## **Accompagnement social/RSE**

- Electrifier les écoles 1 et 2 ainsi que le collège de Ndiaba ;
- Doter les éleveurs de fourrage pour les accompagner.

## **Attentes**

- Accélérer la réalisation du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité étant donné le besoin urgent.
- Assurer le suivi des travaux d'exécution des installations électriques.



**Image illustrative de la rencontre à Mbolo Birane/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 29/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Pété**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Pété**

---

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 30 mai, s'est tenue à Pété une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux de et dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 12H 20Min pour prendre fin à 13H 50Min.

La séance a été présidée par le secrétaire municipal Abdou Diop

Etaient présents à cette rencontre : 08participants dont 08hommes et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

#### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### **Questions posées**

- Quelle est l'étendue des installations électriques ?

#### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

La commune indique qu'elle a été informée du PADAES car l'un des conseillers a participé à la visite du site avec l'équipe de caractérisation.

#### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- La zone est confrontée à une baisse permanente de tension électrique ;
- Les coupures fréquentes d'électricité endommagent les appareils ménagers de la population ;
- Le manque d'éclairage public à l'intérieur de la localité ;
- La non-actualisation du barème d'indemnisation ;
- La dégradation des poteaux électriques en bois par les termites, menaçant la sécurité de la population ;
- Les poteaux électriques installés à l'intérieur des concessions, source de risque d'électrocution ;
- Les risques d'accidents pendant la phase d'installation des équipements électriques dans la zone ;
- L'abattage d'arbres pour la construction des installations électriques ;
- L'augmentation du coût de la facture d'électricité, bloquant le projet de SIPA visant à soutenir les activités maraîchères et agricoles ;
- La panne des panneaux solaires alimentant les infrastructures de base.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous : Augmenter la capacité du réseau électrique dans le cadre du PADAES, compte tenu des nouveaux aménagements dans la commune.

- Impliquer les chefs de quartier dans la mission de sensibilisation de la population dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- Multiplier les extensions pour densifier la qualité de la distribution électrique aux ménages et permettre l'accès aux concessions qui n'en disposent pas ;
- Veiller à éclairer les voies publiques pour garantir la sécurité de la population ;
- Actualiser le barème des indemnités en organisant un cadre de concertation impliquant la population :
- Assurer une indemnisation juste en fonction de la nature des pertes ;
- Privilégier les installations à poteaux électriques en matériaux durables pour des raisons de sécurité ;
- Installer les équipements électriques à l'extérieur des concessions pour des raisons de sécurité ;

- Revoir les anciennes installations effectuées dans les quartiers qui perturbent le cadre de vie des résidents ;
- Sensibiliser les éleveurs sur les travaux en cours pour des raisons de sécurité ;
- Dédommager les propriétaires des arbres coupés pour la mise en place des installations électriques ;
- S'assurer de la réduction du coût de la facture d'électricité ;
- Impliquer la commune dans le recrutement de la main-d'œuvre locale, en utilisant son registre ;
- Collaborer avec la CPRS pour identifier les couches vulnérables dans le cadre de ce programme ;
- Collaborer avec le chef de village et le badienu ngox pour identifier les couches vulnérables ;
- Éviter de faire passer ou d'installer des lignes électriques dans les lieux de culte.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

Un comité départemental d'évaluation des impenses est mis en place pour chaque projet par un arrêté du préfet. Ce comité est présidé par ce dernier et regroupe l'ensemble des services techniques compétents ainsi que les représentants des communautés.

Les quartiers disposent d'un comité de gestion des conflits, le comité des sages, qui règle les différends à l'amiable. Il est crucial de le formaliser et de le rendre opérationnel. La municipalité ne dispose pas d'un mécanisme de gestion des plaintes.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Former sur la gestion environnementale et la préservation du cadre de vie ;
- Renforcer les capacités des délégués et des conseils municipaux sur les politiques de réinstallation.

### **Accompagnement social/RSE**

- Électrifier l'école maternelle de Santhian 1 ;
- Électrifier le périmètre maraîcher des femmes des 8 quartiers de Pété ;
- Construire un poste de santé pour la population ;
- Construire une troisième école primaire et un lycée moderne pour la commune de Pété ;

- Accompagner la communauté dans la gestion des ordures en dotant un camion.



**Image illustrative de la rencontre à Pété/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 30/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Mboumba**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Mboumba**

---

**L’an deux mille vingt-quatre**, le 30 mai, s’est tenue à Mboumba une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux de et dans le cadre d’une Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) et d’un Plan d’Action de Réinstallation (PAR) du projet d’Amélioration de l’Accès à l’Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 14H 12Min pour prendre fin à 15H 50Min.

La séance a été présidée par Talla Niang, Secrétaire municipal

Etaient présents à cette rencontre : 04participants dont 04hommes et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

**Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

## **Questions posées**

### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

La commune de Mboumba souligne qu'elle est informée du PADAES et qu'elle a mis en place des points focaux pour accompagner le programme dans le cadre de la gestion des plaintes suite à la demande formulée par les chargés de ce dernier.

L'audience estime que le PADAES est à saluer car il va participer à l'éclairage et au développement de la commune. De plus, il va être accueilli à bras ouverts dans la mesure où la commune est mal éclairée et cela pose des problèmes de sécurité. Vu l'importance du programme, la commune est disposée à mettre en place le foncier pour la réalisation des installations électriques.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Le manque d'information sur les sites retenus pour la mise en place des installations électriques ;
- Les coupures des lignes électriques causées par les forts vents fréquents qui entraînent des cas d'électrocutions ;
- La baisse de la densité de l'électricité fournie aux consommateurs ;
- La réduction des voies de passage liée à l'installation des poteaux électriques au milieu des chemins ;
- La vétusté des lignes électriques qui a des conséquences sur la qualité de l'énergie fournie aux consommateurs et qui menace la sécurité de la population ;
- L'absence d'entretien et de suivi des installations électriques ;

- Le retard dans l'exécution des projets ;
- Le mauvais éclairage des voies publiques dû au manque de poteaux électriques ;
- Les services sociaux de base ne disposent pas de courant électrique.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Informer la commune sur les sites retenus pour la mise en place des installations électriques ;
- Procéder à l'identification des personnes qui seront impactées par la mise en place des installations électriques, tels que les poteaux électriques ;
- Densifier le courant électrique pour renforcer la qualité de l'énergie fournie aux consommateurs ;
- Densifier les extensions pour électrifier toute la commune, notamment Sinthian et Darsalam ;
- Identifier les quartiers bénéficiaires puis les informer des enjeux et des avantages du PADAES ;
- Éviter les installations en hauteur pour des raisons de sécurité, vu que les forts vents sont récurrents dans la zone ;
- Renforcer les points focaux sur les techniques de sensibilisation et la gestion des plaintes avant la phase de mise en œuvre du projet ;
- Revoir les installations anciennes et privilégier les poteaux en dur qui sont beaucoup plus résistants ;
- Accompagner les couches vulnérables ;
- Veiller à exécuter ce programme dans les meilleurs délais ;
- Prévoir les nouveaux aménagements (lotissements) pendant la mise en place des extensions ;
- Impliquer la commune et les délégués de quartier dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Communiquer sur le nombre et les types d'emplois.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

L'audience souligne que la mairie ne dispose pas d'un mécanisme de gestion des plaintes. Par contre, chaque quartier dispose d'un comité de résolution des conflits et la commune s'appuie sur eux en cas de plaintes. À ce niveau, les griefs sont réglés à l'amiable.

Le projet SAER a mis en place un registre des plaintes au niveau de la commune, et il sera important de le reconduire dans le cadre du programme.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Former sur l'entretien et le suivi des installations électriques ;
- Renforcer les délégués sur la gestion des conflits au niveau local ;
- Financer la redynamisation des activités de la commune ;
- Former les conseils municipaux sur le partenariat public-privé.

### **Accompagnement social/RSE**

- Éclairer les voies publiques pour renforcer la sécurité de la population ;
- Électrifier le lycée et le centre de formation de la commune pour renforcer le secteur éducatif ;
- Doter l'école 2 de Worga en électricité ;
- Construire un siège pour la coopérative des femmes de la commune ;
- Construire une maison des jeunes ;
- Construire une tribune et aménager une grille pour le terrain de foot des jeunes de la commune ;
- Construire un forage pour la commune.



**Image illustrative de la rencontre à Mboumba/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 30/05/2024**

**Région : St-Louis**

**Département : Podor**

**Commune : Medina Diathbé**

**Structure/Acteur rencontré : Le conseil municipal**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Médina Diathbé**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, s'est tenue à Medina Diathbé une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les conseils municipaux de et dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal. La séance a commencé à 15H 55Min pour prendre fin à 17H 10Min.

La séance a été présidée par le Maire Demba Ba

Etaient présents à cette rencontre : 12participants dont 09hommes et 03femme.

Les échanges ont été faits en Français, wolof et peulh.

**Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

**Questions posées**

- Quel est le budget alloué pour les installations électriques dans le nord du pays ?

- Quelle est la date de démarrage des travaux du PADAES ?

### **Connaissance et perception/Avantages et enjeux majeurs**

Le conseil estime que le PADAES est salubre car la population en a besoin et l'attendait. Le programme va renforcer le réseau électrique dans la zone. Il va permettre de mettre fin à la fuite de la population à la recherche de confort en matière d'électricité.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- Plus de 90% de la commune n'a pas accès au réseau électrique ;
- La baisse de la tension électrique qui endommage les matériels des consommateurs ;
- Les risques d'accidents encourus par les installations souterraines ;
- La perturbation de la sécurité de la population liée à l'installation des poteaux électriques à l'intérieur des habitations ;
- La lenteur d'exécution des projets, qui est récurrente ;
- La non-conformité de l'offre énergétique au nombre de ménages demandeurs (offre inférieure à la demande) ;
- Le nonaccès à l'électricité pour les villages voisins qui sont traversés par les lignes électriques, tels que le village de Diamniadio ;
- Le respect des promesses du promoteur pour le recrutement de la main-d'œuvre locale.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Impliquer la municipalité dans le processus d'identification des couches vulnérables ;
- Privilégier les installations en hauteur, qui sont beaucoup plus adéquates dans la zone et pour des mesures de sécurité ;
- Déplacer les poteaux électriques installés à l'intérieur des maisons pour des mesures sécuritaires ;
- Éviter de répéter les mêmes erreurs des projets précédents en installant les installations électriques en dehors des maisons pour une garantie sécuritaire ;
- Exécuter immédiatement le PADAES car la population en a besoin ;

- Faire bénéficiaire Thiéry du programme ;
- Renforcer la qualité et la tension du courant électrique ;
- Veiller à permettre aux villages qui sont à proximité des installations électriques de profiter du programme en les branchant au réseau ;
- Se rapprocher de la commune pour disposer du POS avant le démarrage des installations électriques ;
- Se rapprocher du président des jeunes de la commune pour le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Veiller au respect des engagements en se rapprochant de la collectivité locale pour le recrutement de la main-d'œuvre locale pour le bon déroulement des travaux ;
- Mettre en place une commission locale pour le recrutement de la main-d'œuvre locale.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

La commune dispose d'un comité de gestion des litiges et des catastrophes. Il rassemble des commissions et des conseillers municipaux. Il est important de le reconduire pour assurer une bonne prise en charge des conflits.

### **Besoins en renforcement de compacité**

- Former les jeunes pour assurer le suivi des installations électriques ;
- Renforcer la commune en matière de fiscalité ;
- Renforcer la commune dans les domaines de la finance, de la gestion foncière et administrative.

### **Accompagnement social/RSE**

- Électrifier l'unité de transformation laitière des femmes de la commune ;
- Terminer la construction des trois salles de classe du lycée de la commune ;
- Réhabiliter le poste de santé qui est dans un état de délabrement ;
- Fournir une ambulance pour le service de santé ;
- Construire un foyer pour les jeunes ;
- Construire une maison des femmes ;
- Installer une unité de transformation laitière pour les femmes.



*Image illustrative de la rencontre à Médina Diathbé/St-Louis/Mission de consultation publique avec les conseils municipaux, le 30/05/2024*







## **ANNEXE D: ETUDE DE DANGER ET ANALYSE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS**

### **Etude de danger et analyse des risques professionnels**

Dans ce chapitre, seront analysés les risques technologiques et les risques professionnels liés aux installations de distribution d'électricité moyenne tension (MT).

Cette étude de dangers est réalisée conformément au "guide méthodologique d'étude de dangers" du Sénégal, nous allons identifier les éléments dangereux aux installations de distribution d'électricité moyenne tension (MT) à pour en décrire (i) les dysfonctionnements pouvant engendrer un risque entraînant des conséquences significatives sur l'environnement (naturel et humain) (ii) de justifier les mesures prises enfin (iii) d'en limiter les effets.

L'étude va s'intéresser aux dangers liés aux équipements/installations et les procédés.

L'EDD va comporter une analyse de risques identifiés susceptibles de se produire sur l'installation ; ces accidents sont caractérisés par leur probabilité d'occurrence, leur cinétique et leur gravité.

#### **AD.7.1. Analyse des risques technologiques**

L'analyse des risques a pour objectif, d'une part, d'identifier les situations qui peuvent être à l'origine d'un accident, et d'autre part, d'analyser les barrières de sécurité (mesures de prévention, moyens de protection et d'intervention) qui y sont associées. Il s'agit en définitive d'examiner :

- Les défaillances d'origine interne : dangers liés aux défaillances intrinsèques liées au dysfonctionnement des installations, mauvaise conception ou exploitation du matériel...
- Les défaillances d'origine externe, qui résultent de la défaillance du matériel, elle-même consécutive à une agression externe (autres activités extérieures, risques naturels...).

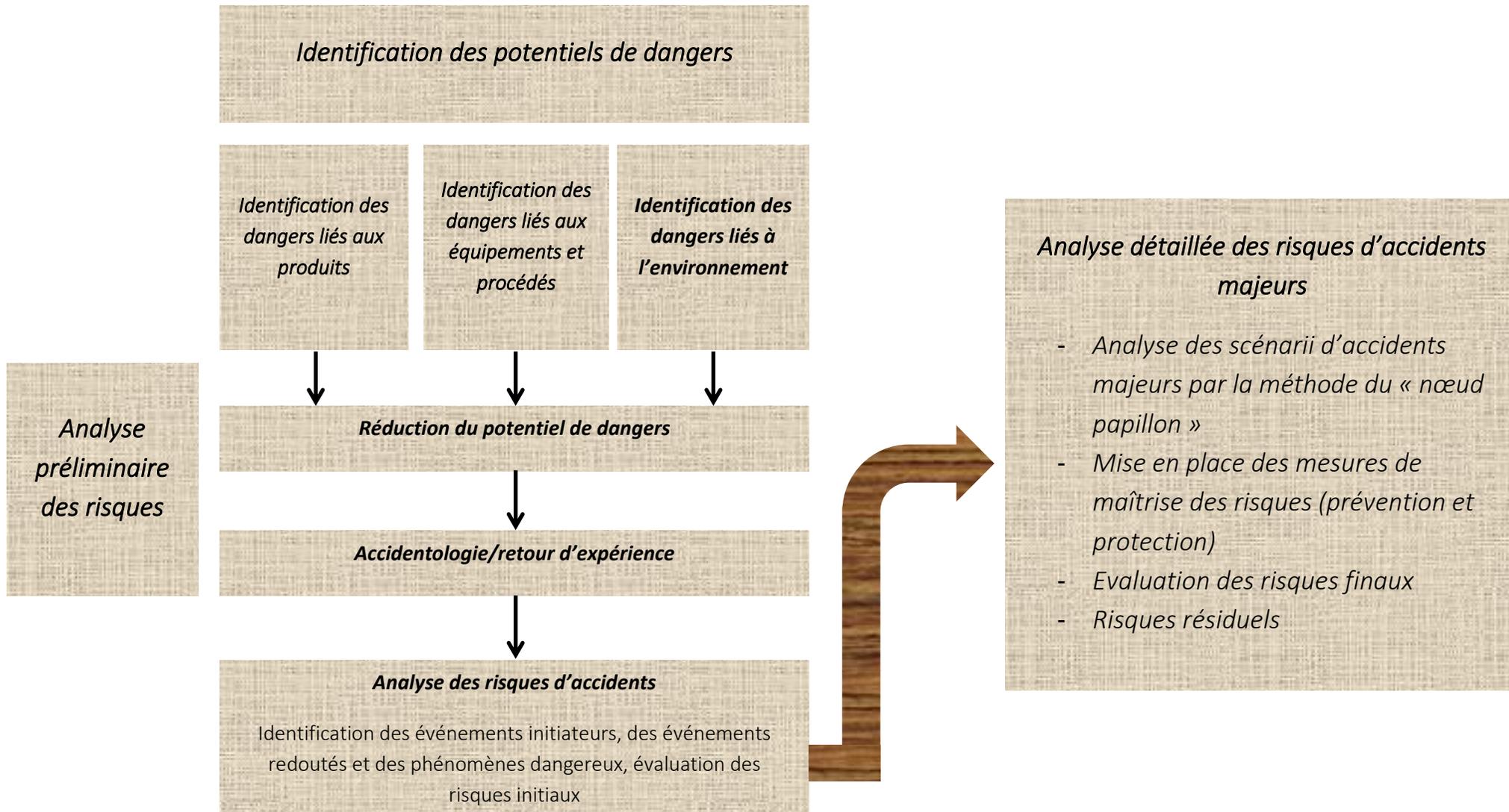
L'objectif de la démarche retenue est de passer en revue l'ensemble des installations dangereuses susceptibles d'être à l'origine d'un accident. Les installations les plus dangereuses et/ou celles nécessitant le plus grand niveau de maîtrise du fait de la proximité de cibles particulièrement vulnérables sont examinées à l'aide d'un outil systématique d'analyse de risques.

Le choix de ces installations est ainsi lié à l'identification des potentiels de dangers et des cibles, l'objectif étant de déterminer les scénarios d'accidents à caractère « majeur », pouvant concerner les différents maillons de la chaîne. L'analyse des risques doit intégrer les étapes préalables suivantes :

- Identification des enjeux humains,
- Identification des potentiels de dangers,
- Analyse du retour d'expérience et notamment des accidents et incidents répertoriés,

#### **AD.7.1.1. Méthodologie**

La méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude est présentée dans le logigramme ci-après.



**Figure 16 : Logigramme analyse des risques.**

## AD.7.2. Description de l'environnement et des différentes étapes du projet

Les principaux éléments sensibles aux dangers sont décrits au chapitre portant description des conditions environnementales de base et au chapitre présentation du projet.

### AD.7.2.1. Identification des dangers et cibles potentiels

#### Les sources de dangers internes

#### Dangers liés aux produits utilisés lors de la phase construction

L'objectif de ce paragraphe est de présenter les dangers liés aux produits, et notamment les caractéristiques intrinsèques des produits stockés, utilisés ou susceptibles d'être présents durant les travaux pouvant conduire in fine à un accident majeur. Les produits principaux suivants sont à considérer :

- Gasoil (pour l'alimentation des engins et véhicules de chantier) ;
- Huile de lubrification pour l'entretien des équipements ;
- Huiles usagées issues de l'entretien des engins ;
- Ciment pour la construction des fondations ;
- Adjuvants ;
- Peintures ;
- Gaz de soudure (oxygène et acétylène)

#### ➤ *Dangers liés au gasoil*

Le gazole est constitué d'hydrocarbures paraffiniques, naphéniques, aromatiques et oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C10 à C22. Il peut contenir éventuellement des esters méthyliques d'huiles végétales telles que l'ester méthylique d'huile de colza et des biocides.

#### • **Propriétés physico-chimiques**

Les caractéristiques physico-chimiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 79 : Les caractéristiques physico-chimiques du gasoil**

<b>Couleur :</b> jaune	<b>Etat physique :</b> liquide à 20°C	<b>Odeur :</b> caractéristique
<b>Informations relatives à la sécurité :</b>		<b>Valeur</b>
Pression de vapeur		< 10 hPa à 40°C
Point -éclair		> 55°C
Limites d'inflammabilité		Environ 0,5 et 5% de volume de vapeur dans l'air

Densité relative	0,82 à 0,845 à 15°C
Solubilité dans l'eau	pratiquement non miscible
<b>Phrases de risque :</b>	<b>Description</b>
R40	effet cancérigène peu probable
R65	nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	l'exposition répétée peut provoquer des assèchements de la peau
R51/53	toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- **Risque incendie / explosion**

Le gazole est un produit inflammable de 2e catégorie (ou catégorie C selon le terme utilisé dans la nomenclature des ICPE). C'est un produit peu volatil, ce qui lui confère un faible risque d'inflammation dans les conditions normales de stockage.

La combustion incomplète peut produire des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures aromatiques polycycliques, des suies, etc. Leur présence dans l'atmosphère favorise la détérioration de la qualité de l'air et par conséquent des risques sanitaires pour la population.

- **Risque toxique**

Toxicité aiguë – effets locaux : De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Le contact du gazole avec les yeux provoque des sensations de brûlure et des rougeurs temporaires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

### **Toxicité chronique ou à long terme**

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané et peut provoquer des dermatoses avec risque d'allergie secondaire. Un effet cancérigène a été suspecté, mais les preuves demeurent insuffisantes. Certains essais d'application sur animaux ont montré un développement de tumeurs malignes.

- **Risque écotoxique**

Le produit est intrinsèquement biodégradable. Il est toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- ***Dangers liés à l'huile de lubrification***

#### **Description du produit**

Les huiles de lubrification des pièces rotatives sont composées d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'additifs dont la teneur en hydrocarbures aliphatiques polycycliques (cancérigène) des huiles minérales est inférieure à 3 % ou constituée d'hydrocarbures paraffiniques.

### **Incompatibilité, stabilité et réactivité**

A ce jour, aucune étude spécifique n'a été réalisée sur la stabilité et la réactivité des huiles et lubrifiants mis en jeu.

### **Risque incendie / explosion**

Dans les conditions normales d'utilisation, cette huile ne présente pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion. Toutefois, dans des conditions de température et de pression particulières, la formation de brouillard explosif est possible. Un rappel des conditions d'inflammation de l'huile de lubrification est fait ci-dessous.

**Tableau 80 : Risque incendie / explosion lié à l'huile de lubrification**

<b>Produit</b>	<b>Risque incendie</b>
Huile de lubrification	<ul style="list-style-type: none"><li>- Point d'ébullition : donnée non disponible</li><li>- Point éclair : 210°C</li><li>- Pression de vapeur : donnée non disponible</li><li>température d'auto inflammation : 250°C</li><li>- LIE (Limite Inférieure d'explosivité) : 45 g/m<sup>3</sup> (brouillard d'huile)</li><li>- LES (Limite Supérieure d'Explosivité) : donnée non disponible</li></ul>

### **Risque toxique - Toxicité aiguë – effets locaux**

Bien que classé comme non dangereux pour l'homme, ce produit peut néanmoins présenter des caractéristiques toxiques. Ces caractéristiques sont présentées ci-dessous.

**Tableau 81 : Toxicité aiguë de l'huile de lubrification**

<b>Produit</b>	<b>Toxicité aiguë - effets locaux</b>
Huile de lubrification	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un contact oculaire ou de la peau peut provoquer une irritation (sensation de brûlure, rougeur)</li><li>- L'ingestion de quantités importantes peut entraîner des nausées ou des diarrhées</li><li>- La combustion complète ou incomplète de l'huile de lubrification produit des suies et des gaz plus ou moins toxiques tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le sulfure d'hydrogène, les oxydes de phosphore, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les amines aromatiques, etc. dont l'inhalation est très dangereuse</li></ul>

### **Risque écotoxique**

Le risque écotoxique de l'huile ISO 320 n'étant pas abordé dans la fiche de donnée de sécurité, d'autres fiches de données de sécurité présentant les effets écotoxiques de produits similaires ont été étudiés.

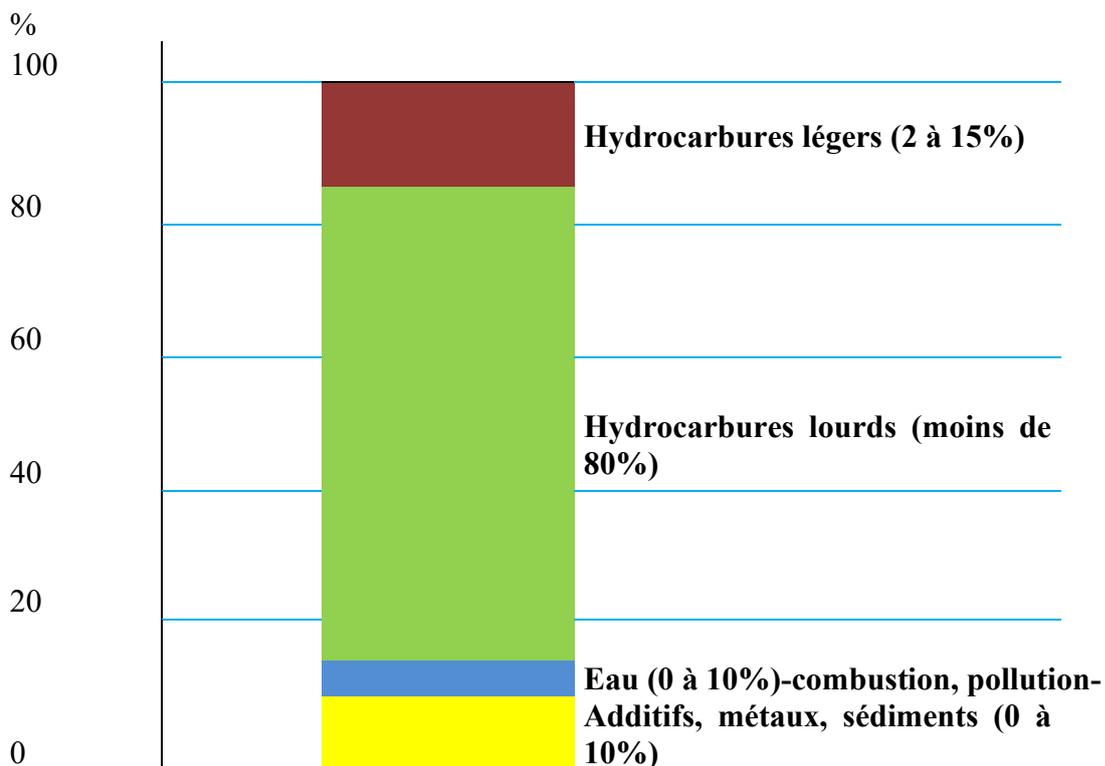
**Tableau 82 : écotoxicité de l'huile de lubrification**

Produit	Écotoxicité
Huile de lubrification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'huile de lubrification est très lentement biodégradable en milieu aérien,</li> <li>- Le produit s'étale à la surface de l'eau pouvant ainsi perturber les transferts d'oxygènes des organismes aquatiques,</li> <li>- Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est en général peu mobile dans le sol,</li> <li>- Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres, il est considéré comme peu dangereux pour les organismes aquatiques.</li> </ul> <p>DL50 chez le rat &gt; 2000 mg/kg</p>

➤ *Dangers liés aux huiles usagées*

La composition moyenne des huiles usagées est donnée par le graphe suivant (source Total France) :

**Figure 17 : Composition moyenne d'une huile usagée**



D'autres données quant à la nature des produits sont disponibles :

**Tableau 83 : propriétés physico-chimiques de l'huile usagée**

ÉTAT PHYSIQUE, APPARENCE ET ODEUR	Liquide, noir et visqueux (épais), odeur de pétrole
DENSITÉ RELATIVE	0,8 à 1,0 à 60°F (15,6°C) (eau = 1)

<b>MASSE VOLUMIQUE</b>	6,7 à 8,3 lb/gal US (800 à 1000 g/l) (environ)
<b>DENSITÉ DE VAPEUR</b>	supérieure à 1 (air = 1) (basé sur le kérosène)
<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b>	Inférieure à 1 (acétate de butyle = 1)
<b>POINT D'ÉCLAIR</b>	>200°F (93°C)

### **Risque incendie / explosion**

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ : Chaleur, étincelles ou flammes. Le produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement.

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ : Chaleur, étincelles ou flammes. Le produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement.

AGENTS D'EXTINCTION : Gaz carbonique, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Autres RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les contenants chauffés peuvent se rompre. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques. Le produit peut être sensible aux décharges d'électricité statique, qui pourraient entraîner un incendie ou une explosion.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut dégager du gaz phosgène, des oxydes d'azote, de l'oxyde de carbone et produire des composés organiques non identifiés qualifiés parfois de cancérigènes.

### **Risque toxique**

L'inhalation peut être nocive.

L'absorption par la peau peut être nocive.

L'ingestion peut être nocive ou fatale.

Peut irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons), les yeux et la peau.

Danger présumé de cancer. Contient une matière qui peut causer le cancer. Le risque de cancer est fonction de la durée et du niveau d'exposition.

Contient une matière qui peut causer des anomalies congénitales.

Contient une matière qui peut causer des lésions au système nerveux central.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Le produit peut être toxique pour les poissons, les plantes, la faune et les animaux domestiques.

### **Risque écotoxique**

Le produit peut être toxique pour les poissons, les plantes, la faune et les animaux domestiques. Le produit n'est pas biodégradable.

### ➤ **Dangers liés au ciment**

#### • **Description**

Le ciment est utilisé dans le bâtiment et les travaux publics pour lier des matériaux durs. Il se présente sous l'aspect d'une poudre fine provenant du broyage du clinker, matière obtenue par la calcination à haute température d'un mélange de matériaux argileux et calcaires. Lorsqu'on y incorpore de l'eau, le ciment se transforme en une boue qui durcit progressivement jusqu'à

pétrification complète. On peut le mélanger avec du sable pour obtenir du mortier, ou avec du sable et du gravier pour obtenir du béton.

Les ciments se répartissent en deux catégories : ciments naturels et ciments artificiels. Les premiers sont tirés de matériaux naturels dont la structure s'apparente à celle du ciment et qu'il suffit de calciner et de broyer pour les transformer en poudre de ciment hydraulique. Quant aux ciments artificiels, il en existe des variétés multiples dont le nombre va croissant ; chacune d'elles diffère des autres par sa composition et sa structure mécanique, ses qualités propres et ses applications. On peut distinguer deux grandes classes de ciments artificiels : les ciments Portland (du nom de la ville de Portland en Grande-Bretagne) et les alumineux.

En modifiant le procédé de production ou en introduisant divers additifs, on peut obtenir, avec une même variété de ciment, des qualités différentes de béton (normal, argileux, bitumineux, asphalte-goudron, à prise rapide, poropore, hydrophobe, microporeux, armé, précontraint, centrifugé, etc.).

Le choix du type de ciment et son dosage dépendent entre autres :

- de la résistance mécanique;
- de la résistance aux agents agressifs;
- de l'apparence;
- des conditions d'environnement (durabilité);
- de la nature et de la dimension des granulats;

- **Présentation des risques**

Le ciment de maçonnerie est corrosif. Une exposition de courte durée à la poudre sèche présente peu de risque. Toutefois, une exposition d'une durée suffisante au ciment de maçonnerie sec ou humide peut provoquer de graves lésions potentiellement irréversibles des tissus (peau et yeux) sous forme de brûlures chimiques (caustiques) jusqu'au troisième degré.

- **Effets potentiels sur la santé**

Voies d'exposition possibles : contact oculaire, contact cutané, inhalation et ingestion.

- **Effets nocifs d'un contact oculaire :**

Une exposition aux poussières aéroportées peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou latente. Un contact oculaire avec une quantité importante de poudre sèche ou des éclaboussures de ciment de maçonnerie humide peut entraîner des effets allant d'une irritation modérée des yeux à des brûlures chimiques pouvant causer la cécité. Une telle exposition nécessite des premiers soins immédiats et des soins médicaux afin de prévenir d'importantes lésions aux yeux.

- **Effets nocifs d'un contact cutané :**

Une exposition au ciment de maçonnerie sec peut provoquer un dessèchement de la peau suivi d'une irritation légère ou des effets plus importants attribuables à l'aggravation d'autres conditions. Un contact cutané avec des produits cimentaires secs ou humides peut entraîner des effets plus graves comme l'épaississement de la peau et l'apparition de crevasses ou de fissures. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner de graves brûlures chimiques.

- **Effets nocifs de l'inhalation :**

Le ciment de maçonnerie peut contenir de petites quantités de silice cristalline libre. Une exposition prolongée à la silice cristalline inhalable peut aggraver d'autres conditions pulmonaires. Elle peut également entraîner des maladies pulmonaires latentes, dont la silicose, une maladie invalidante et potentiellement mortelle des poumons, et d'autres maladies.

- **Dangers liés aux peintures**

La peinture est une substance liquide qui sert de revêtement décoratif ou de protection pour un support. Une peinture est composée de divers éléments (liant, diluant ou solvant, pigments (ou charges), adjuvants et additifs divers).

- **Propriétés physico-chimiques des peintures**

Les caractéristiques physico-chimiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 84 : Les caractéristiques physico-chimiques de la peinture**

<b>Peinture</b>
Etat physique : liquide
Couleur : varie avec les produits
Solubilité dans l'eau: mis à part les peintures à l'eau, la plupart du temps les peintures sont peu solubles dans l'eau et nécessitent l'emploi de solvants spéciaux et souvent toxiques ou polluants.
<i>Phrases de risques :</i>
– R11 : Facilement inflammable
– R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
– R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
– R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau
– R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

- **Risque incendie / explosion**

Le produit est stable dans des conditions normales. C'est un liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

- **Risque toxicologique**

L'exposition répétée aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige. Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

- **Risque écotoxicologique**

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Dangers liés aux adjuvants :**

**Description**

Les adjuvants sont des produits chimiques qui sont, soit ajoutés lors du processus de malaxage, soit avant la mise en œuvre du béton frais en faibles quantités (inférieure à 5% de la masse du Ciment) afin d'en améliorer certaines propriétés du béton.

**Les principaux adjuvants sont:**

- Les plastifiants et les fluidifiants réducteurs d'eau, qui permettent d'une part, d'obtenir des bétons frais à consistance parfaitement liquide, donc très maniables et d'autre part, la possibilité de réduire la quantité d'eau nécessaire à la fabrication et à la mise en place du béton. La résistance du béton durci peut ainsi être notablement augmentée.
- Les retardateurs de prise du ciment, qui prolongent la durée de vie du béton frais. Ils trouvent leur utilisation dans le transport du béton sur de grandes distances ou la mise en place par pompage, en particulier par temps chaud.
- Les accélérateurs de prise et du durcissement, qui permettent la réalisation de scellements ou d'étanchements et une acquisition plus rapide de résistance au béton durci.
- Les entraîneurs d'air, qui confèrent au béton durci la capacité de résister aux effets de gels et de dégels successifs en favorisant la formation de microbulles d'air réparties de façon homogène.

- **Dangers liés aux gaz de soudure (oxygène)**

L'oxygène est un élément chimique de symbole O et de numéro atomique 8. L'oxygène est un non-métal qui forme très facilement des composés, notamment des oxydes, avec pratiquement tous les autres éléments chimiques.

- **Propriétés physico-chimiques de l'oxygène**

Les caractéristiques physico-chimiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 85 : Les caractéristiques physico-chimiques de l'oxygène**

<b>Oxygène</b>	
Etat physique : gazeux	
Couleur : incolore	Odeur : inodore
Inflammabilité : Favorise l'inflammation des matières combustibles.	
Phrases de risques :	
R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles	

- **Risque incendie / explosion**

Le produit peut réagir violemment avec les matières combustibles, avec les réducteurs. Il peut exploser en mélange avec des matières combustibles. Il favorise la combustion et l'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

- **Risque toxicologique**

Ce produit n'a pas d'effet toxicologique. Toutefois l'inhalation de fortes concentrations peut causer des nausées, des étourdissements, des difficultés respiratoires et des convulsions.

- **Risque éco toxicologique**

Ce produit est sans risque pour l'environnement.

- **Dangers liés au gaz de soudure (acétylène)**

L'acétylène est un composé chimique, hydrocarbure de la classe des alcynes de formule brute  $C_2H_2$ . L'acétylène est un gaz incolore, inflammable, pratiquement inodore quand il est pur (mais on lui attribue généralement une odeur d'ail caractéristique qui provient des impuretés, notamment la phosphine lorsqu'il est produit à partir du carbure de calcium).

- **Propriétés physico-chimiques de l'acétylène**

Les caractéristiques physico-chimiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 86 : Les caractéristiques physico-chimiques de l'acétylène**

<b>Acétylène</b>
Etat physique : gazeux
Couleur : Incolore
Température d'inflammation : 325°C
Phrases de risques : R11 : Facilement inflammable

- **Risque incendie / explosion**

Lors de l'utilisation, la formation de mélange vapeur-air inflammable/ explosif est possible. Il peut réagir avec les agents d'oxydation. Il y a également risque d'explosion sous l'action de la chaleur.

- **Risque toxicologique**

L'inhalation peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie, peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées.

- **Risque écotoxicologique**

Généralement le produit n'est pas dangereux pour les organismes aquatiques et pour l'environnement.

### **A.7.3. Dangers liés aux produits utilisés ou stockés en phase exploitation**

Il s'agit de présenter les dangers liés aux produits, et notamment les caractéristiques intrinsèques des produits stockés, utilisés ou susceptibles d'être présents durant la phase d'exploitation

➤ **Dangers liés au fluide frigorigène R22 :**

Le **chlorodifluorométhane**, **CHClF<sub>2</sub>** ou R22 selon la liste des gaz fluorés et frigorigènes, est un hydrochlorofluorocarbure (HCFC). Il est aussi connu sous les appellations HCFC-22, R22, ou fréon 22, et est utilisé généralement dans des applications de climatisation. Le chlorodifluorométhane a été employé la première fois comme alternative au R11 et R12. Son potentiel d'épuisement de l'ozone est de 0,05, et figure parmi les plus bas pour les haloalkanes contenant du chlore.

➤ **Propriétés physico-chimiques**

**Tableau 87 : Les caractéristiques physico-chimiques du R22**

R22	
Densité relative (eau = 1) : 1.23 Densité relative (air = 1) :3.07	Solubilité dans l'eau à 25 °C : 3g/l
	Point d'ébullition :-40.82°C Point de congélation :-160°C
Température d'auto-inflammation : 632 °C <sup>L</sup>	Pression de vapeur : 798 kPa

• **Risque incendie / explosion**

Le fluide frigorigène R22 est un produit stable et ne présente aucun caractère explosif.

• **Risque toxique**

Aucun effet toxicologique n'est noté comme en atteste les données suivantes :

**Toxicité aiguë :**

- Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification : CL50 > 5000 ppm
- Effet irritant primaire :
- de la peau : Pas d'irritation.
- des yeux : Pas d'irritation.
- Sensibilisation : Aucun effet sensibilisant connu.

• **Risque écotoxique**

Ce gaz pose un problème vis-à-vis du réchauffement climatique, puisqu'il a un potentiel de réchauffement global (ou PRG) 1 810 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub> (tandis que le R23, sous-produit du R22, a un PRG de 14 800).

*Les dangers liés au gasoil et aux huiles de lubrification et usagées sont analysés plus haut (dans la partie concernant l'analyse des liés aux produits en phase construction).*

**Tableau. 1:** synthèse des dangers liés aux produits et moyens de protection du personnel

Produit	Mentions de danger	Conseils de prudence	Pictogramme de danger	Réactivité Inflammabilité	Toxicité et effets locaux / Ecotoxicité	Mesures et moyens de prévention et de protection du personnel
<b>Gasoil</b>	<p>SGH07 : provoque des irritations en cas d'ingestion ou d'inhalation des vapeurs</p> <p>SGH09 : Dangers pour le milieu aquatique</p> <p>SGH02 : Inflammable</p>	<p>P260 - Ne pas respirer les /gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p>	<p>Irritant</p>  <p>Dangereux pour l'environnement</p>  <p>Inflammable</p> 	<p>Le gazole est un produit inflammable de 2ème catégorie (ou catégorie C selon le terme utilisé dans la nomenclature des ICPE). C'est un produit peu volatil, ce qui lui confère un faible risque d'inflammation dans les conditions normales de stockage.</p>	<p>De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.</p> <p>Le contact du gazole avec les yeux provoque des sensations de brûlure et des rougeurs temporaires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). Un effet cancérigène a été suspecté, mais les preuves demeurent insuffisantes.</p> <p>Le produit est intrinsèquement biodégradable. Il est toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long</p>	<p>-Manipuler le produit dans des endroits aérés ;</p> <p>-Porter des EPI adaptés (gants, masques anti-gaz, Vêtements de protection ;</p> <p>-Eviter de déverser dans les égouts et l'environnement.</p>

Produit	Mentions de danger	Conseils de prudence	Pictogramme de danger	Réactivité Inflammabilité	Toxicité et effets locaux / Ecotoxicité	Mesures et moyens de prévention et de protection du personnel
					terme pour l'environnement aquatique.	
Huiles de lubrification	<b>52/53</b> : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique	Aucune	 <b>Dangereux pour l'environnement</b>	Faible inflammabilité	Classé comme non dangereux pour l'homme, ce produit peut néanmoins présenter des caractéristiques toxiques : une Irritation (sensation de brûlure, rougeur) en cas de contact - L'ingestion de quantités importantes peut entraîner des nausées ou des diarrhées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le contact avec la peau et les muqueuses.</li> <li>- Limiter les manipulations de produit</li> </ul>

Produit	Mentions de danger	Conseils de prudence	Pictogramme de danger	Réactivité Inflammabilité	Toxicité et effets locaux / Ecotoxicité	Mesures et moyens de prévention et de protection du personnel
Huiles usées	Aucune	Aucune	 <p><b>Dangereux pour l'environnement</b></p>	<p>Chaleur, étincelles ou flammes. Le produit peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Les contenants chauffés peuvent se rompre. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques. Le produit peut être sensible aux décharges d'électricité statique, qui pourraient entraîner un incendie ou une explosion</p>	<p>L'inhalation peut être nocive. L'absorption par la peau peut être nocive. L'ingestion peut être nocive ou fatale. Peut irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons), les yeux et la peau. Danger présumé de cancer. Contient une matière qui peut causer le cancer. Le risque de cancer est fonction de la durée et du niveau d'exposition. Contient une matière qui peut causer des anomalies congénitales. Contient une matière qui peut causer des lésions au système nerveux central</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Laver au savon et à l'eau.</li> <li>- Protéger l'environnement - ne pas polluer les égouts, les cours d'eau ou la terre.</li> <li>- Contacter les autorités locales pour le stockage et l'enlèvement des huiles usagées</li> </ul>
Ciment	Sans objet	<p>Conserver le ciment de maçonnerie au sec jusqu'à son utilisation. Les températures normales n'affectent pas le produit. Enlever rapidement les vêtements poussiéreux ou tachés de matériaux liquides cimentaires et les laver avant de les remettre. Laver soigneusement toute zone exposée à la poussière, aux</p>	<p>Corrosif</p> 	Sans objet	<p>Une exposition au ciment de maçonnerie sec peut provoquer un dessèchement de la peau suivi d'une irritation légère ou des effets plus importants attribuables à l'aggravation d'autres conditions.</p>	<p>Éviter toute action qui disperse la poussière dans l'air (aéroportée). Pour maintenir la concentration de Poussières sous la limite d'exposition, utiliser un système de ventilation locale ou générale. Porter des lunettes de sécurité munies d'ocillères ou des</p>

Produit	Mentions de danger	Conseils de prudence	Pictogramme de danger	Réactivité Inflammabilité	Toxicité et effets locaux / Ecotoxicité	Mesures et moyens de prévention et de protection du personnel
		mélanges de ciment humide ou aux liquides.				lunettes étanches approuvées par ANSI ou CSA. Fournir des douches oculaires d'urgence.
Gravier	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	- Les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle (chaussures, lunettes...) sont nécessaires
Acétylène	<b>R5 : Danger</b> d'explosion sous l'action de la chaleur <b>R6 : Danger</b> d'explosion en contact ou sans contact avec l'air <b>R12 :</b> Extrêmement inflammable	<b>S9</b> Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé. <b>S16</b> Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. <b>S33 :</b> Eviter l'accumulation des de charges électrostatiques	 <b>Extrêmement inflammable</b>	L'acétylène est un gaz dissous extrêmement inflammable. Toutes les mesures doivent être prises pour limiter ce risque. Le risque d'inflammabilité et d'explosion de l'acétylène présente un potentiel de dangers significatif.	Aucun	Gants - selon les exigences propres au soudage. Protection visuelle : lunettes de sécurité. Autre matériel : chaussures de sécurité, douche d'urgence. Observer les directives de concernant le taux de soutirage maximum de chaque taille de bouteille pour éviter l'entraînement de solvant avec l'acétylène. La plupart des métaux, sauf l'argent, le cuivre, le mercure et les laitons titrant plus 66 % de cuivre, sont compatibles (non corrosifs) avec l'acétylène.

Produit	Mentions de danger	Conseils de prudence	Pictogramme de danger	Réactivité Inflammabilité	Toxicité et effets locaux / Ecotoxicité	Mesures et moyens de prévention et de protection du personnel
Oxygène	<b>R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles</b>	<b>S17 : Tenir à l'écart des matières combustibles</b>		L'oxygène est un gaz ininflammable. Il ne présente pas de risque incendie/explosion, CEpendant il entretien la combustion.	L'oxygène ne présente pas de risque toxique. Ce produit n'a pas d'effet toxicologique. Il n'y a pas d'effet écologique causé par ce produit.	Le cylindre doit être rangé debout et l'arrimer au moyen d'une chaîne Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Entreposer en conformité avec les règlements de protection incendie ou les règlements du bâtiment locaux et autres règlements applicables.

## ❖ Compatibilité chimique des produits

### ➤ Classement des risques chimiques des produits

Les produits utilisés peuvent être stockés ensemble ou pas selon les risques chimiques qu'ils représentent.

### ➤ Règles de stockages de produits chimiques

Le stockage de produits chimiques obéit à des règles tenant compte de l'incompatibilité de certains produits. Le stockage de produits incompatibles peut être à l'origine de réactions pouvant occasionner des incendies ou explosions. Le tableau suivant présente les règles de stockage des produits.

En plus du présent tableau, il est fortement déconseillé de stocker ensemble :

- Les oxydants forts ou non avec les réducteurs forts ou non ;
- Les acides forts ou non avec les bases fortes ou non.

**Tableau. 2: Règle d'incompatibilité des produits chimiques**

	●	✗	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
	✗	+	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
	✗	✗	+	●	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	●	+	●	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	✗	●	●	●	●	●	●
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	+	+	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+

### Légende



Ne peuvent être stockés ensemble



Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions



Peuvent être stockés ensemble

## AD.7.3.1 Dangers liés aux équipements/procédés en phase exploitation

Cette partie traite les risques liés aux équipements présents au niveau des installations

Les équipements présentant des risques sont détaillés ci-après :

➤ **Dangers liés aux poteaux électriques**

Les poteaux dans un réseau électrique constituent la structure portante. Ils permettent d'élever le câble à une hauteur telle qu'il soit suffisamment éloigné des activités terrestres.

Le principal danger concernant les poteaux est son effondrement qui occasionne des chutes de câbles avec comme risque l'électrocution ou l'incendie.

➤ **Dangers liés aux câbles électriques aériens**

Le courant électrique est transporté dans des conducteurs. L'énergie électrique étant transportée sous forme triphasée, on trouvera au moins 3 conducteurs par ligne.

Les conducteurs aériens sont soumis à l'action des facteurs atmosphériques : température, vent, pluie. Les accidents mortels d'origine électrique les plus courants sont dus au contact direct avec les lignes électriques sous tension, le contact peut aussi survenir à travers un équipement (échelle, engin, branches d'arbres...).

Il faut aussi noter les chutes de câble à la suite d'un choc ou suite à de vents violents. Le contact entre câbles et branches d'arbres peut entraîner un court-circuit donnant lieu à un incendie.

➤ **Dangers liés aux champs électromagnétiques**

Un champ électromagnétique apparaît dès lors que des charges électriques sont en mouvement. Ce champ résulte de la combinaison de 2 ondes (l'une électrique, l'autre magnétique) qui se propagent à la vitesse de la lumière.

Bien que non perceptibles, les champs électromagnétiques sont présents partout dans l'environnement. Toute installation électrique crée dans son voisinage un champ électromagnétique, composé d'un champ électrique et d'un champ magnétique.

L'exposition aux champs magnétiques de basse fréquence peut provoquer des effets indésirables chez les humains

En milieu professionnel, les champs électromagnétiques peuvent avoir des conséquences sur la santé du travailleur.

Leurs effets à court terme peuvent être :

- directs : réactions cutanées, malaises, troubles visuels,
- indirects : incendie ou explosion dus à une étincelle ou à un arc électrique,

À ce jour, il n'existe aucune preuve scientifique concernant des effets à long terme dus à une exposition faible mais régulière.

### ➤ **Dangers liés aux procédés**

Le projet consistera dans sa première phase à l'installation des poteaux et à la pose en hauteur de la ligne. Le travail en hauteur et l'utilisation d'engins mécaniques sont sources de chutes et de blessures qui peuvent être très graves (fractures, hémorragies, etc.). La chute d'un poteau en béton ou de conducteurs actif sous tension peut entraîner des blessures aux personnes, des dommages matériels et même environnementaux au niveau des zones traversées par la ligne (électrocution, choc mortels, incendie, etc)

### **AD.7.3.2. Dangers liés aux conditions naturelles**

Nous entendons par conditions naturelles, tous les événements non contrôlés par l'activité humaine. Ces éléments peuvent présenter, dans certaines conditions, un risque notable vis-à-vis des installations.

Les conditions météorologiques peuvent agir comme agresseur des équipements installés dans le cadre du projet.

#### ➤ **La foudre**

Le risque lié à la foudre est bien présent dans les zones exploitées. La décharge de foudre est l'une des sources d'inflammation reconnues. Elle peut provoquer un incendie d'origine électrique, des rejets de matières dangereuses ou polluantes, une explosion, chute et projection d'équipements.

L'existence de fil de garde au-dessus des conducteurs aide à minimiser les risques d'incendie liés à la foudre.

#### ➤ **Les vents violents**

Les vents violents pourraient présenter des risques aux lignes aériennes avec le phénomène des vibrations. Les conducteurs se meuvent dans tous les sens entraînant leur fatigue qui a pour conséquence leur chute. Ils peuvent également entraîner la chute des poteaux.

#### ➤ **Les précipitations**

Les pluies pourraient présenter des risques d'inondations mettant en danger les installations. Les fortes précipitations peuvent déterrer et faire chuter les poteaux si la profondeur

réglementaire n'est pas respectée. Les précipitations doivent être prises en compte dans les travaux de construction/installations surtout par rapport à l'ancrage des structures et aux matériaux de construction afin d'éviter la fragilisation et la chute des structures en cas de fortes pluies.

➤ **Dangers liés aux arbres**

Les arbres pourraient présenter des dangers en cas de contact avec les lignes aériennes de par le balancement des branches ou en cas de chute de branches sur les conducteurs ou sur les poteaux. Les branches des arbres peuvent être en contact avec les conducteurs, ce contact peut créer un court-circuit pouvant occasionner un incendie sur le réseau.

La proximité des arbres avec les lignes peut aussi provoquer un arc électrique (amorçage).

La présence de végétation dans les emprises peut causer des pannes de courant provoquées par le contact des branches et des arbres avec les lignes de transport, le déclenchement des feux de forêt et de broussailles (lors du déclenchement d'un arc électrique) et la perturbation du fonctionnement des équipements essentiels de mise à la terre.

Pour pallier ces risques, les arbres sous les lignes ou à proximité des lignes doivent être suffisamment élagués pour les maintenir à une distance d'au moins 3 m des lignes afin de garantir à la fois la protection des personnes assurant l'entretien des arbres et la sécurité de l'exploitation de la ligne

➤ **Dangers liés aux feux de brousse**

Le risque de feu de brousse doit être pris en compte. Le principal risque à craindre est un départ de feu dont les flammes peuvent se propager sur les lignes aériennes. La propagation des flammes sur les lignes peut les endommager et causer des perturbations au niveau de la distribution de l'électricité dans le réseau. D'où l'importance de sensibiliser les riverains sur les dangers des feux de brousse et de procéder régulièrement à l'élagage des arbres et au désherbage de l'emprise immédiate en saison sèche.

➤ **Collision et électrocution des oiseaux et des chauves-souris**

Les lignes électriques peuvent être source de dangers pour les oiseaux en cas de contact. En effet, les oiseaux qui se posent sur les supports des lignes électriques peuvent être électrocutés.

Les oiseaux peuvent également être facteurs de risques pour les lignes électriques. Les oiseaux peuvent aussi déclencher des mises à la terre et des courts-circuits qui peuvent être à l'origine d'incendie quand ils se posent sur les conducteurs.

Pour pallier ces risques, il est important de mettre en place certaines mesures telles que :

- ✓ Eviter d'implanter les lignes au niveau des zones d'importance pour l'avifaune et les couloirs de migration, en particulier au niveau d'aires de protection
- ✓ Mettre en place un système d'effarouchement visuel (silhouettes artificielles de rapaces) appelés effaroucheurs, fixé sur le support afin que les oiseaux « proie » survolent celles-ci et évitent les câbles,
- ✓ Eviter d'implanter les lignes au niveau des zones ouvertes.

#### ➤ **Environnement humain comme agresseur**

Ce sont essentiellement les zones d'habitations, de commerce, de cultures mais également les voies de communication et la malveillance.

En effet, l'occupation incontrôlée de ces zones risque d'impacter l'emprise de la ligne et exposer à des dangers les acteurs installés en permanence sous la ligne et sa zone d'influence.

#### ➤ **Environnement humain comme cible**

Ce sont notamment les zones d'habitations et d'activités commerciales. En effet, les travaux d'implantation des poteaux en béton, le raccordement des conducteurs, les travaux de peinture, les travaux avec un élévateur à nacelle, l'utilisation d'échelles ou d'échafaudages, peuvent provoquer des chutes entraînant des blessures graves voire la mort. Il y a également le risque d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance mécaniques.

En ce qui concerne le danger d'électrocution, les conséquences sont graves et souvent mortelles :

- ✓ Les brûlures au contact des conducteurs dues essentiellement à l'effet Joule ;
- ✓ Le contact direct peut provoquer des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec le conducteur électrique et la valeur de la tension. Il s'agit des brûlures qui peuvent être fatales.
- ✓ L'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension. Certaines circonstances exceptionnelles peuvent engendrer des risques pour la sécurité des personnes : c'est le cas du foudroiement du câble de garde et durant la phase de

transfert de la charge vers la terre. Cependant, des règles de sécurité simples peuvent atténuer considérablement les risques.

#### **AD.7.4. Etude de l'accidentologie**

Afin d'avoir un aperçu des différents types d'accidents plausibles se produisant dans ce genre de projet, il a été réalisé une brève synthèse des accidents survenus à l'échelle mondiale. Cette synthèse repose sur une interrogation de bases de données.

L'analyse de ces accidents passés a pour finalité de mettre en évidence les procédés et modes opératoires " à risques ", afin de pouvoir proposer des barrières préventives abaissant ce niveau de risque : il s'agit là du « retour d'expérience ».

**Tableau 88:** Synthèse de l'accidentologie dans le secteur de la transformation et du transport électrique HT

1	<b>02/07/1996- OUEST des ETATS UNIS</b>	Le réseau électrique	Un défaut par amorçage avec un arbre sur trois lignes 345 KV qui évacuent une centrale	Dislocation du réseau et la coupure de millions de clients
2	<b>07/1949 – FORET DE LA FRANCE</b>	Câble	Chute d'un câble avec arc électrique pour donner suite à un court-circuit provoqué par une chouette	Incendie
3	<b>04/05/2010 CONGO BRAZZAVILLE à Loudima (Bouenza)</b>	Pylônes	Un pylône tombe lors du tirage des câbles suite à la négligence des études de fondation	Mort d'homme

(Source ARIA)

#### **Retour d'expérience sur les causes d'accidents**

L'analyse de l'accidentologie a montré que l'incendie et l'explosion sont particulièrement les accidents majeurs rencontrés dans la distribution et le transport d'électricité sont les installations les plus impliquées dans ces sinistres. Il faut surtout noter que les accidents sont le plus souvent dus à des courts-circuits et à des intempéries (orages/foudre/fortes chaleurs). Ces accidents ont souvent des conséquences néfastes sur les populations (décès, privation d'électricité), les biens (importants dégâts matériels) et sur l'environnement.

La figure ci-dessous représente la répartition des causes des événements dangereux identifiés dans la distribution et le transport d'électricité.

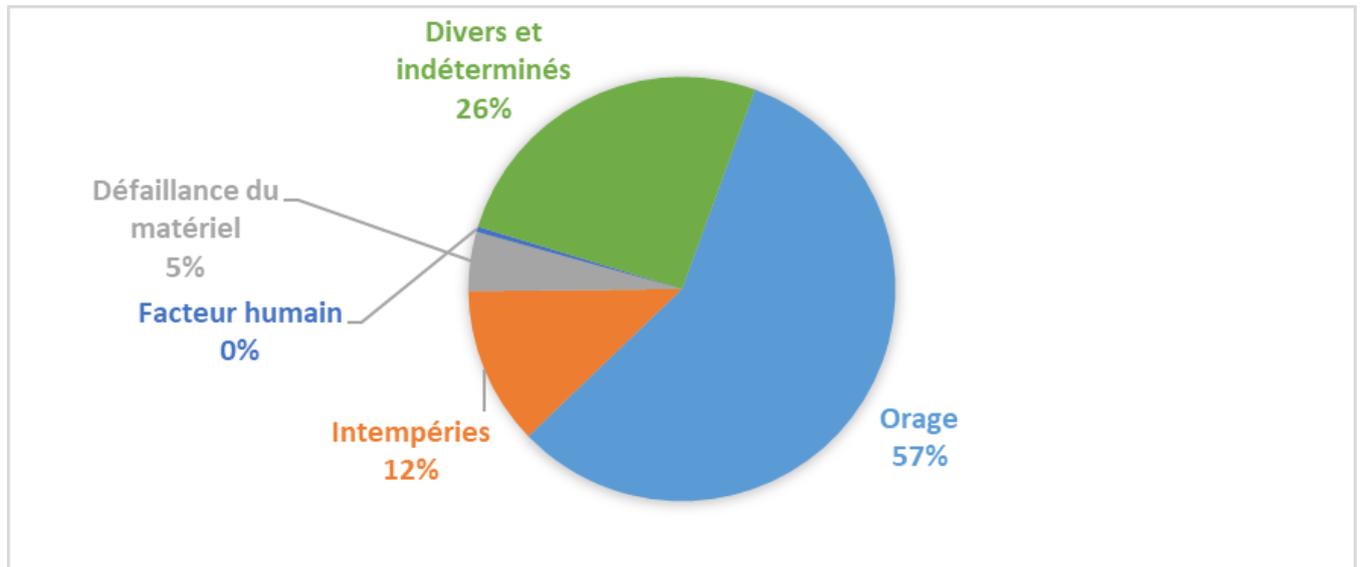


Figure 8 : Répartition des causes d'accidents sur une ligne électrique MT

## Conclusion

L'analyse de l'accidentologie montre que les installations du secteur susceptibles d'être à l'origine d'un accident majeur sont les câbles et les postes de transformation.

Les causes vont des défaillances matérielles aux actes criminels en passant par des erreurs humaines ou de procédure.

Les causes principales qui ont été répertoriées pour ce projet sont :

- Défaillance matérielle ;
- Défaillance humaine ;
- Malveillance ;
- Intervention insuffisante ;
- Accident extérieur.

Ainsi les événements qui peuvent être redoutés pour de tels projets sont :

- Incendie du à l'effondrement de poteaux et/ou de conducteurs
- Électrocution ;

### AD.7.4.1. Analyse des risques

L'objectif de l'analyse des risques est donc, pour chaque événement redouté considéré d'identifier les causes et les conséquences, ainsi que les moyens de prévention et de limitation des effets mis en place.

Outre, elle permet de passer en revue les conséquences possibles de ces accidents.

Enfin, elle permet de définir le niveau de gravité et de probabilité de chaque scénario et d'en déduire le niveau de risque.

➤ **Présentation des échelles de gravité et de probabilité**

Les échelles d'estimation pour les niveaux de probabilité et de gravité sont issues du guide méthodologique d'études de dangers du Sénégal.

L'évaluation du niveau de risque consiste à considérer celui-ci comme étant le produit de deux facteurs, à savoir : la probabilité d'occurrence P et l'importance de la gravité G.

$$\text{Risque} = \text{Probabilité} \times \text{Gravité}$$

Les niveaux de probabilité d'apparition peuvent aller d'improbable à fréquent et les niveaux de gravité de négligeable à catastrophique (cf. tableau suivant).

Tableau 89: Niveaux des facteurs (P, G) d'élaboration d'une matrice des risques

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
P1 = improbable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jamais vu avec des installations de ce type ;</li> <li>Presque impossible avec ces genres d'installation.</li> </ul>	G1 = improbable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact mineur sur le personnel</li> <li>Pas d'arrêt d'exploitation</li> <li>Faibles effets sur l'environnement</li> </ul>
P2 = rare	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déjà rencontré dans des dépôts de ce type ;</li> <li>Possible dans ce dépôt</li> </ul>	G2 = mineur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins médicaux pour le personnel</li> <li>Dommage mineur</li> <li>Petite perte de produits</li> <li>Effets mineurs sur l'environnement</li> </ul>
P3 = occasionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déjà rencontré avec des installations de ce type ;</li> <li>Occasionnel mais peut arriver quelque fois avec des installations de ce genre</li> </ul>	G3 = important	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel sérieusement blessé (arrêt de travail prolongé)</li> <li>Dommages limités</li> <li>Arrêt partiel de l'exploitation</li> <li>Effets importants sur l'environnement</li> </ul>

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
P4 = fréquent	Arrive deux à trois fois dans l'établissement	G4 = critique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessure handicapante à vie, (1 à 3 décès)</li> <li>• Dommages importants</li> <li>• Arrêt partiel de l'exploitation</li> <li>• Effets sur l'environnement importants</li> </ul>
P5 = constant	Arrive plusieurs fois par an avec les installations (supérieur à 3 fois par an)	G5 = catastrophique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs morts</li> <li>• Dommages très étendus</li> <li>• Long arrêt de production</li> </ul>

En combinant les deux niveaux (P, G), nous formons une matrice des risques considérés comme acceptables ou non. De manière simple nous avons réalisé une grille d'évaluation du niveau de risque lié à l'exploitation du dépôt en leur attribuant un code de couleurs allant du vert au rouge.

**Tableau 90: Matrice des niveaux de risque**

NIVEAU DE RISQUE		Conséquences (Gravité G)				
		5	4	3	2	1
Probabilité (P)	5					
	4					
	3					
	2					
	1					

**Signification des couleurs :**

- Un risque très limité (tolérable) sera considéré comme acceptable et aura une couleur verte. Dans ce cas, aucune action n'est requise ;
- La couleur jaune matérialise un risque important. Dans ce cas un plan de réduction doit être mis en œuvre à court, moyen et long terme ;
- Tandis qu'un risque élevé inacceptable va nécessiter une étude détaillée de scénarios d'accidents majeurs. Le site doit disposer des mesures de réduction immédiates en mettant en place des moyens de prévention et de protection. Il est représenté par la couleur rouge.

#### **A.7.4.2. Présentation des résultats**

Nous présentons ci-dessous le tableau qui résume les risques potentiels et redoutés, les causes, les conséquences et, éventuellement, les moyens de prévention

Tableau 91: Synthèse de l'analyse et présentation des niveaux de risque initiaux

Événements dangereux	Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	
PHASE TRAVAUX						
1.1	Collision d'engins et/ou de véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreurs opératoires</li> <li>• Absence de maintenance</li> <li>• Environnement poussiéreux</li> <li>• Glissement de terrain</li> <li>Absence de balise</li> </ul>	P3	Perte d'équipements accidents humains	G4	34
1.2	Chutes de personnes	Glissade / perte d'équilibre (cas où des personnes accèdent dans / sur la machine)	P2	Accidents humains décès	G4	24
1.3	Génération de poussières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie d'engins, fabrication du béton, etc.</li> </ul>	P2	Salissures et poussières Difficultés de circulation et de stationnement autour du chantier Présence de matériaux sur la chaussée	G2	22
1.4	Renversement d'engins lourds ou de camions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilités de la structure de base</li> <li>• Collision entre engin</li> <li>• Erreurs opératoires</li> <li>Position de déséquilibre</li> </ul>	P2	Perte d'équipements Accidents humains Décès	G4	24

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial
1.5	Chute de matière ou matériau, chute d'élément de machine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvais élingage</li> <li>Instabilité de la charge</li> </ul>	P2	Accidents humains Décès	G4	24
1.6	Génération de bruit et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation ou utilisation d'engins bruyants</li> <li>Moteurs non équipés de silencieux</li> <li>Mobilisation d'engins non conformes</li> </ul>	P2	Baisse d'acuité auditive Surtension artérielle Nervosité	G2	32
PHASE D'EXPLOITATION						
2.1	Perte de stabilité des structures (poteaux)	Corrosion des ancrages, Collision par un véhicule, Fatigue et usure, Vents violents, Mauvais assemblage	P3	Court-circuit et arc électrique Incendie	G4	33
2.2	Chutes de câbles	Défaillance des supports Corrosion des ancrages Collision par un véhicule Fatigue et usure Orages et Vents violents Mauvais assemblage	P3	Electrocution	G4	34

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial
2.3	Court-circuit/ incendie au niveau des lignes électriques	Chute d'arbres sur les lignes, Contact des branches d'arbres avec les lignes, Contact des oiseaux avec les lignes électriques, Feu de brousse	P3	Perte d'équipements, Perturbation au niveau de la distribution de l'électricité	G4	34
2.4	Décharge électrique sur les conducteurs	Phénomène naturel foudre	P3	Perturbation du réseau électrique ; Echauffement des conducteurs : incendie ; Coupure d'électricité.	G4	34
2.5	Champs magnétiques et électriques	Lignes aériennes sous tension avec création de champs magnétiques et électriques	P3	Impact sur la santé humaine	G4	34

### A.7.4.3. Analyse détaillée des risques

L'ADR a pour finalité d'étudier de manière détaillée les phénomènes dangereux susceptibles de conduire à un accident majeur, c'est-à-dire ceux dont les effets sont susceptibles de sortir des limites de l'emprise et pour lesquels le niveau de risque du couple P/G justifie la réalisation d'une analyse complémentaire. L'objectif est de caractériser plus finement la probabilité d'occurrence, la gravité et la cinétique d'apparition des phénomènes dangereux susceptibles de conduire à un accident majeur.

#### ➤ **Méthode d'analyse utilisée**

La méthode d'analyse utilisée est le "Nœud de papillon". L'analyse s'appuiera notamment sur l'analyse préliminaire des risques qui met en évidence les risques liés à l'environnement (naturel, humain) et l'accidentologie.

Le nœud de papillon est un outil qui combine un arbre des défaillances et un arbre des événements. Le point central du "Nœud Papillon" est appelé "Événement Redouté Central" et désigne en général une perte de confinement ou une perte d'intégrité physique de l'équipement considéré. La partie gauche du "Nœud Papillon" s'apparente alors à un arbre des défaillances s'attachant à identifier les causes de cette perte de confinement ou d'intégrité. La partie droite du "Nœud Papillon" s'attache quant à elle à déterminer les conséquences de cet événement redouté central tout comme le ferait un arbre d'évènements.

Sur ce schéma, les barrières de sécurité sont représentées sous la forme de barres verticales pour symboliser le fait qu'elles s'opposent au développement d'un scénario d'accident. De fait, dans cette représentation, chaque chemin conduisant d'une défaillance d'origine (événements indésirable ou courant) jusqu'à l'apparition de dommages au niveau des cibles (effets majeurs) désigne un scénario d'accident particulier pour un même événement redouté central. Cet outil permet d'apporter une démonstration renforcée de la bonne maîtrise des risques en présentant clairement l'action de barrières de sécurité sur le déroulement d'un accident.

Le "Nœud Papillon" offre une visualisation concrète des scénarii d'accidents qui pourraient survenir en partant des causes initiales de l'accident jusqu'aux conséquences au niveau des cibles identifiées. De ce fait, cet outil met clairement en valeur l'action des barrières de sécurité s'opposant à ces scénarios d'accidents et permet d'apporter une démonstration renforcée de la maîtrise des risques

➤ **Mise en œuvre des mesures de sécurité**

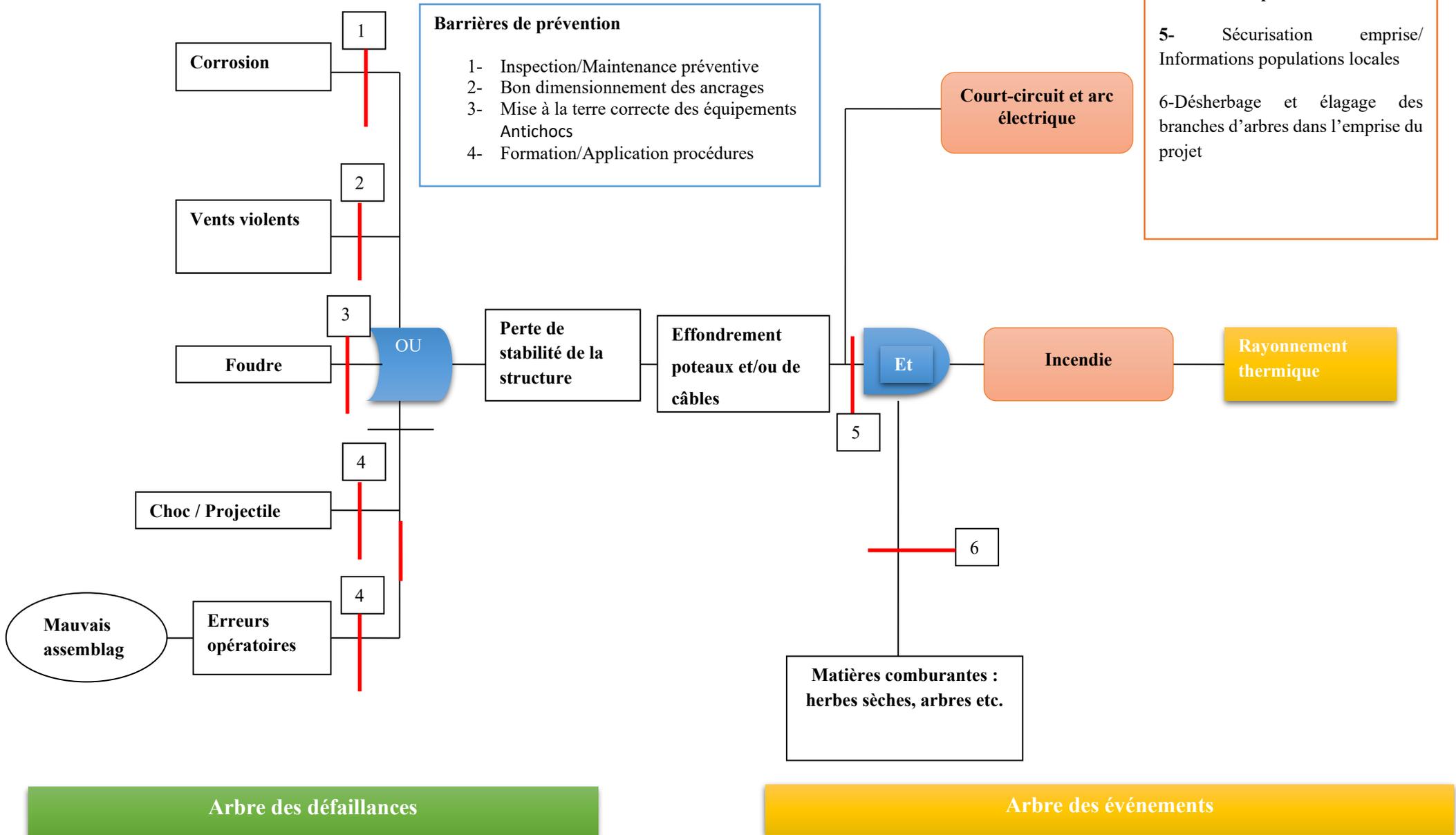
Face aux risques engendrés par le projet, le promoteur devra mettre en place de nombreuses mesures de prévention et de protection, qui jouent donc le rôle de « barrières » face au risque.

Une barrière de prévention va jouer sur la réduction de la probabilité qu'un événement redouté central ne se produise. Dans ce cas il s'agira d'éviter la naissance d'un événement dangereux.

Une barrière de protection va jouer sur la réduction des effets dangereux.

Les figures suivantes présentent les scénarii avec les barrières de prévention et de protection.

## Nœud 1 : Court-circuit / Incendie



Le tableau suivant présente la synthèse des risques finaux avec les barrières de sécurité (prévention, protection).

Tableau 23 : Synthèse de l'analyse et présentation des niveaux de risques finaux

Evénements dangereux	Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	Mesures de Prévention	PF	Mesures de Maîtrise des conséquences	GF	Niveau de risque final	Risques résiduels	
PHASE TRAVAUX												
1.1	Collision d'engins et/ou de véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreurs opératoires</li> <li>• Absence de maintenance</li> <li>• Environnement poussiéreux</li> <li>• Glissement de terrain</li> <li>Absence de balise</li> </ul>	P3	Perte d'équipements accidents humains	G4	34	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de maintenance et d'inspection</li> <li>• Inspection avant usage</li> <li>• Alarme sonore pour alerter l'opérateur</li> <li>• Anti-brouillard</li> <li>• Balisage de la zone d'évolution des engins de manutention</li> </ul>	P2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner l'alerte et évacuer immédiatement le personnel et le voisinage immédiat</li> <li>• Procédure d'évacuation d'urgence</li> <li>Ceinture de sécurité Attachée</li> </ul>	G3	23	Accident de circulation
1.2	Chutes de personnes	Glissade / perte d'équilibre (cas où des personnes accèdent dans / sur la machine)	P2	Accidents humains décès	G4	24	Utilisation des rambardes	P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attachement de la ceinture de sécurité</li> </ul>	G3	13	chutes

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	Mesures de Prévention	PF	Mesures de Maîtrise des conséquences	GF	Niveau de risque final	Risques résiduels
1.3	Génération de poussières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortie d'engins, fabrication du béton, etc.</li> </ul>	P2	Salissures et poussières Difficultés de circulation et de stationnement autour du chantier Présence de matériaux sur la chaussée	G2	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restrictions des accès</li> <li>bâchage des camions impliqués dans le transport des matériaux de construction</li> </ul>	P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrosage</li> <li>prise en charge des maladies liées à la poussière</li> <li>Port d'EPI (masques anti-poussières), lunettes de protection</li> </ul>	G1	11	Poussières résiduelles
1.4	Renversement d'engins lourds ou de camions	Instabilités de la structure de base Collision entre engin Erreurs opératoires Position de déséquilibre	P2	Perte d'équipements Accidents humains Décès	G4	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'inspection du socle et du front de taille</li> <li>Planning de maintenance</li> <li>Formation des opérateurs</li> <li>Panneaux de signalisation</li> <li>Présence d'avertisseur</li> <li>Stabilisateur</li> <li>Etablissement d'un plan de circulation</li> <li>Implantation, piquetage, énumération des zones dangereuses</li> </ul>	P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alerte</li> <li>Procédure d'évacuation d'urgence</li> </ul>	G4	14	Accidents de circulation

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	Mesures de Prévention	PF	Mesures de Maîtrise des conséquences	GF	Niveau de risque final	Risques résiduels
1.5	Chute de matière ou chute d'élément de machine	Mauvais élingage Instabilité de la charge	P2	Accidents humains Décès	G4	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspection avant usage</li> <li>Adéquation de la charge par rapport à l'engin</li> <li>Accessoires de levage conformes</li> </ul>	P1	Délimitation des zones d'évolution	G4	14	Risques professionnels liés au poste de travail
1.6	Génération de bruit et vibrations	Circulation ou utilisation d'engins bruyants Moteurs non équipés de silencieux Mobilisation d'engins non conformes	P2	Baisse d'acuité auditive Surtension artérielle Nervosité	G2	32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du bruit produit par les machines par isolement et/ou disposition d'écrans acoustiques</li> <li>Utilisation d'engins capotés</li> <li>Equiper autant que possible les moteurs de silencieux.</li> </ul>	P1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Port d'EPI (casque antibruit).</li> <li>Maintenir le bruit au niveau des chantiers inférieur à 75 dB</li> <li>Eviter le travail de nuit ;</li> </ul>	G1	11	Bruit résiduels et
PHASE EXPLOITATION												
2.1	Perte de stabilité des structures (poteaux)	Corrosion des ancrages, Collision par un véhicule, Fatigue et usure, Vents violents, Mauvais assemblage	P3	Court-circuit et arc électrique Incendie	G4	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Procédure d'inspection et de suivi des structures (maintenance préventive)</li> <li>-Désherbage des couloirs d'emprise</li> <li>-Elagage des arbres</li> <li>-Prise en compte du risque foudre par la mise en place d'un câble de garde,</li> <li>-Bon dimensionnement des structures</li> </ul>	P2	Extinction incendie	G2	22	Chutes de structure

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	Mesures de Prévention	PF	Mesures de Maîtrise des conséquences	GF	Niveau de risque final	Risques résiduels
2.2	Chutes de câbles	Défaillance des supports Corrosion des ancrages Collision par un véhicule Fatigue et usure Orages et Vents violents Mauvais assemblage	P3	Electrocution	G4	34	-Maintenance préventive des supports Prise en compte du risque foudre -Bon dimensionnement des installations	P3	Information des populations environnantes sur les risques liés aux câbles Interdiction de toucher les câbles tombés	G3	33	Défaillance des câbles
2.3	Court-circuit/ incendie au niveau des lignes électriques	Chute d'arbres sur les lignes, Contact des branches d'arbres avec les lignes, Contact des oiseaux avec les lignes électriques, Feu de brousse	P3	Perte d'équipements, Perturbation au niveau de la distribution de l'électricité	G4	34	Elagage des branches d'arbres présents dans l'emprise du projet, Désherber régulièrement l'emprise du projet en saison sèche, Munir les lignes aériennes d'isolateurs, Sécuriser les mâts et les consoles	2	Extinction incendie	4	24	Incendie
2.4	Décharge électrique sur les conducteurs	Phénomène naturel foudre	P3	Perturbation du réseau électrique ; Echauffement des	G4	34	Dispositif de protection contre la foudre				23	Incendie

Evénements dangereux		Causes	PI	Conséquences	GI	Niveau de risque initial	Mesures de Prévention	PF	Mesures de Maîtrise des conséquences	GF	Niveau de risque final	Risques résiduels
				conducteurs : incendie ; Coupure d'électricité.				P2	Plan d'urgence	G3		
2.5	Champs magnétiques et électriques	Lignes aériennes sous tension avec création de champs magnétiques et électriques	P3	Impact sur la santé humaine	G4	34	-Interdiction de construction et de développement d'activités dans l'emprise du projet, -Veillez au respect de la distance entre les habitats et les lignes électriques -Mesures périodiques des champs magnétiques et électriques	P2	Suivi médical des personnes exposées	G2	22	Affections liées aux champs électromagnétiques

#### A.7.4.4. Synthèse de l'analyse des risques et sélection des scénarios retenus

L'analyse préliminaire des risques faite précédemment nous permet de présenter l'ensemble des systèmes sur la matrice de criticité. Chaque système est représenté par son numéro correspondant. Le tableau ci-dessous est la synthèse des niveaux de risques des événements redoutés identifiés

NIVEAU DE RISQUE		Conséquences (Gravité G)				
		5	4	3	2	1
Probabilité (P)	5					
	4					
	3			2.1		
	2		2.2 ; 4.1	2.3	1.1	
	1					

Tableau 12 : synthèse des niveaux de risques des événements redoutés identifiés.

La grille de criticité met en évidence quatre (04) événements dangereux redoutés jugés importants eu égard à leur niveau de risque dans la grille de criticité (rouge et jaune).

Le risque final de ces événements n'est pas jugé élevé et inacceptable.

Une étude détaillée des scénarios d'accidents majeurs ne sera pas réalisée.

Toutefois, un plan de réduction des risques important à court, moyen et long terme sera élaboré.

### **Conclusion de l'étude de dangers**

L'analyse des risques a fait ressortir des scénarii d'accidents liés au projet.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Court-circuit et incendie sur les lignes ;
- Chute de câbles et de poteaux ;
- Electrocutation...

Des mesures de prévention et de protection sont proposées pour tous les risques identifiés.

### ***Recommandations générales***

- Mettre en place des équipements électriques certifiées et conformes aux normes ;
- Bien dimensionner les ancrages des installations ;
- Sécuriser les installations ;
- Assurer la maintenance préventive des installations ;
- Munir les câbles d'isolateurs ;
- Assurer la mise à la terre des installations ;
- Sensibiliser les populations riveraines sur les dangers liés aux installations électriques et leur interdire de toucher les câbles et poteaux électriques qui sont tombés ;
- Elaguer les branches d'arbres et désherber régulièrement l'emprise immédiate du projet ;

## **AD.7.5. Evaluation des risques professionnels**

L'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire définie à l'article 6 du décret 2006-1256 relatif aux obligations des employeurs en SST qui stipule que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs. Elle est la base de toute démarche d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail.

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise. Les risques professionnels sont constitués de maladies professionnelles (MP) et/ou d'accidents de travail (AT).

La maladie professionnelle se définit comme une manifestation ou une affection qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque et qui peut entraîner des lésions voire la mort du travailleur qui en est victime.

Quant à l'accident de travail, il s'agit d'un fait ou d'un événement qui se produit de manière soudaine provoquant des lésions corporelles ou la mort d'un travailleur.

La prévention nécessite une maîtrise des risques professionnels qui consiste à identifier les risques, à les évaluer et à les anticiper c'est-à-dire mettre en place des moyens qui permettent l'élimination des risques ou leur réduction de sorte que les risques inacceptables deviennent acceptables. Ce qui revient à dire que la prévention c'est l'ensemble des mesures prises pour éviter qu'un sinistre se produise.

L'évaluation des risques est une étape importante pour la mise en place des moyens de prévention. Cette évaluation consiste à identifier les risques, à les estimer c'est-à-dire voir l'impact que le problème identifié pourrait avoir sur l'homme et à prioriser les actions de prévention à mettre en place.

Cette priorisation est fonction de la probabilité d'occurrence et de la gravité du dommage causé.

### **1.1.1. Méthodologie**

La méthodologie utilisée comporte principalement trois étapes :

- L'inventaire de toutes les unités de travail (Postes, métiers ou lieu de travail)
- L'identification des situations dangereuses et risques liés à chaque unité de travail
- Proposer des mesures de prévention et de protection et définir les priorités d'action.

#### **AD.7.5.1. Inventaire des unités de travail**

Pour définir les unités de travail l'approche "activité par activité" a été choisie ; cela a consisté à lister les différentes activités de l'entreprise et à chaque fois que le personnel est exposé.

#### *AD.7.5.2. Identification et évaluation des risques*

L'identification des risques a été basée sur le retour d'expérience (accidents et maladies professionnelles dans les domaines similaires), la réglementation (code du travail et textes annexes) ...

Pour l'évaluation des risques un système de notation a été adopté ; cette notation est faite dans le but de définir les risques importants et prioriser les actions de prévention.

Les critères qui ont été pris en compte dans cette évaluation sont : La **Probabilité** de la tâche où la fréquence et/ou la durée d'exposition sont prises en compte dans l'estimation de la probabilité et la **gravité** de l'accident / incident.

**Tableau 92 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité**

Echelle de Probabilité		Echelle de gravité	
Score	Signification	Score	Signification
1	Une fois par 10 ans, Très improbable	1	Lésions réversibles, sans AT
2	Une fois par an, Improbable	2	Lésions réversibles, avec AT
3	Une fois par mois, Probable	3	Lésions irréversibles, Incapacité permanente
4	Une fois par semaine ou plus, Très probable	4	Décès

Le risque est évalué par la formule :  $R$  (risque) =  $G$  (gravité)  $\times$   $P$  (probabilité), une "**matrice de criticité**" est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables mais également la priorisation des actions qui vont de 1 à 3 en fonction des niveaux de risques.

**Tableau 93 : Matrice de criticité**

	P1	P2	P3	P4
G4	41	42	43	44
G3	31	32	33	34

G2	21	22	23	24
G1	11	12	13	14

**Signification des couleurs :**

- Un **risque** très limité aura une couleur **verte**. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est du troisième ordre ;
- La couleur **jaune** matérialise un **risque important**. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est de 2;
- tandis qu'un **risque élevé inacceptable** va nécessiter une des actions prioritaires de premières importances. Il est représenté par la couleur **rouge**.

	Risque élevé avec Actions à Priorité 1
	Risque important avec Priorité 2
	Risque faible avec Priorité 3

**AD.7.5.3. Définition des mesures de prévention et de protection**

Des mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre sont déterminées pour tous les risques identifiés. Ces mesures sont destinées d'une part à faire diminuer la fréquence d'un risque (en atténuant les facteurs de risques) et d'autre part à diminuer la gravité (par exemple en mettant en place des mesures de protection des travailleurs).

Concernant les risques de gravité 4 (décès), il faut noter que les mesures de protection permettent rarement de faire diminuer les conséquences associées à l'activité. Seules des mesures de prévention (visant à diminuer la fréquence d'occurrence) permettent donc de faire baisser la criticité d'un tel risque.

Le risque résiduel après mise en place des mesures de protection sera donc du même type que le risque initial, mais son niveau de criticité aura été atténué.

**AD.7.5.4 Présentation des résultats**

**Etude de l'accidentologie sur le plan international et retour d'expérience sur les accidents de travail d'origine électriques**

Les accidents du travail liés à l'électricité font plusieurs victimes chaque année.

Les accidents d'origine électrique se produisent surtout lors de travaux sur des installations fixes, au cours de l'utilisation de machines-outils portatives ou lors d'interventions sur ou au voisinage du réseau concernant les lignes aériennes et les canalisations enterrées.

L'analyse des accidents liés à l'électricité souligne leur exceptionnelle gravité. Selon la CNAMTS (caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) de France, il y a eu pour l'année 2011, 712 accidents d'origine électrique dont 67 ont causé une invalidité

permanente et 5 qui ont été mortels. Le tableau suivant présente quelques accidents de travail d'origine électrique.

**Tableau 94 : Accidents de travail d'origine électrique (source INRS 2007)**

N°	Origines/causes	Accidents
1	Travail sous tension	Un ouvrier électricien procède, dans un sous-sol, au remplacement d'un coffret de raccordement en compagnie d'autres ouvriers dans la même entreprise. A un moment donné, il touche malencontreusement une pièce sous tension. Soumis à la différence de potentiel phase/terre, il s'écroule foudroyé.
2	Travail au voisinage de pièces nues sous tension sans protection	Après remplacement d'un disjoncteur, dans une armoire sous tension, l'électricien procède au serrage des bornes de raccordement. La clé lui échappe des mains et tombe sur les barres d'alimentation des disjoncteurs situés au-dessous. Ceci provoque un violent court-circuit et l'ouvrier est gravement brûlé.
3	Utilisation d'outils mal adaptés	En procédant sous tension au dépoussiérage de l'appareillage d'une armoire, à l'aide d'un pinceau, l'électricien d'entretien provoque un court-circuit. Il est brûlé à une main et au visage. Le pinceau possédait une virole métallique qui est venue en contact avec deux bornes d'un des disjoncteurs.
4	Travail effectué sous tension avec un outil non isolé et sans les équipements de protection individuelle correspondants	La personne accidentée avait l'ordre de changer des accus et un faisceau de câbles défectueux d'une installation d'alimentation de secours. Avec une clé plate à nu, elle a essayé de démonter les ternes CC sous tension dans le distributeur CC. La clé plate a alors provoqué un court-circuit entre les deux conducteurs polaires d'env. 3000 A. L'arc a gravement brûlé la personne aux mains et au visage.
5	Chute de l'échelle	Un électricien voulait installer un câble à travers un cloisonnement pare-feu. Il voulait pratiquer une ouverture avec un tuyau en alu. Il a transpercé le cloisonnement pare-feu avec le tuyau et endommagé la conduite existante qui était sous tension ; le tuyau en alu s'est alors trouvé également sous tension. La personne accidentée était en contact en même temps avec le tuyau en alu et le plafond creux, ce qui a provoqué une forte électrisation. Elle était sur l'échelle et ne pouvait plus lâcher. Une minute après, elle est tombée au sol sur la tête et est restée allongée grièvement blessée.
6	L'installation à haute tension n'était pas déconnectée	L'accidenté avait l'ordre de nettoyer et d'entretenir plusieurs stations transformatrices. C'était lui le responsable désigné. Pour la préparation, plusieurs opérations de déclenchement ont été effectuées sans ordre de manœuvre. L'alimentation de la station a été déconnectée par l'accidenté dans la station à l'autre bout de la ligne. Tous les interrupteurs à haute tension ont été retirés de leurs cellules. Puis l'accidenté a mis l'alimentation par câbles à la terre avec une garniture de terre.

N°	Origines/causes	Accidents
		Malheureusement, la station était alimentée en boucle, ce qui fait que la deuxième alimentation était encore sous tension. L'accidenté avait négligé de préparer le chantier selon les 5 règles de la sécurité (illustration 3). Quand il a aspergé les isolateurs et les raccords de câbles à haute tension d'essence pure, le nuage de pulvérisation a provoqué une décharge contre la terre. L'arc électrique ainsi produit a provoqué les brûlures graves de l'accidenté.

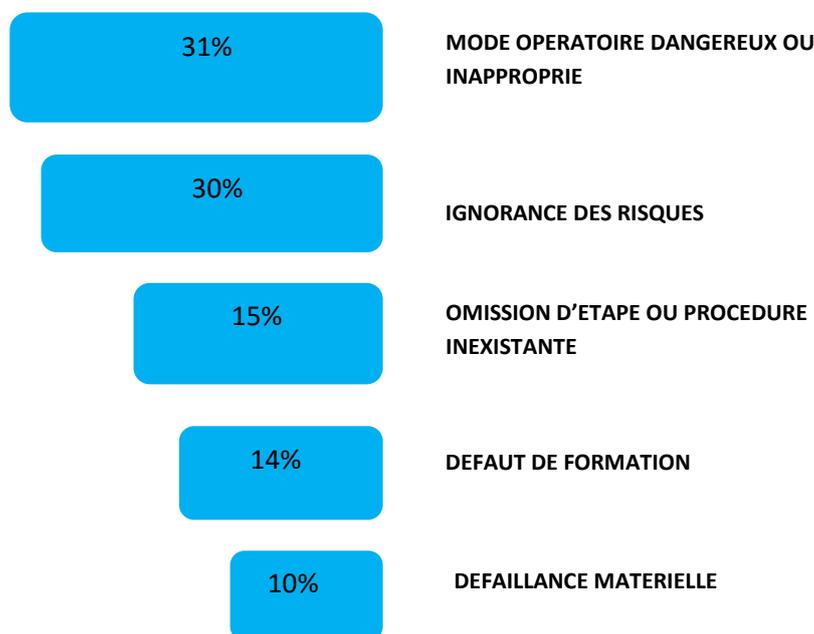
### Retour d'expérience

Le retour d'expérience montre que les accidents de travail d'origine électrique les plus fréquents sont les suivants :

- Les électrisations : une personne est électrisée lorsqu'un courant électrique lui traverse le corps et provoque des blessures plus ou moins graves.
- Les électrocutions : On parle d'électrocution lorsque ce courant électrique provoque la mort de la personne ;
- Les brûlures ;
- Les incendies.

Les causes des accidents d'origine électrique selon l'INRS sont entre autres les modes opératoires inappropriés, l'ignorance des risques, les défauts de formation, les défaillances matérielles.

La figure suivante montre la répartition des accidents d'origine électrique en fonction de leurs causes.



**Figure 18 : Répartition des accidents d'origine électrique en fonction des causes**

## *Analyse des risques professionnels liés au projet*

### *Inventaire des unités de travail dans le cadre du projet*

Les différentes activités réalisées dans le cadre du projet ainsi que les situations dangereuses auxquelles le personnel peut être exposé sont présentées dans le tableau ci- après.

**Tableau 95 : Inventaire des unités de travail**

<b>Phases</b>	<b>Activités</b>	<b>Personnel exposé</b>	<b>Situations dangereuses</b>
Construction	Toutes les activités sur chantier	Opérateurs	-Conditions atmosphériques défavorables (forte chaleur, vent, poussières), -Travail isolé, -Insuffisance d'hygiène, -Déplacement sur un chantier encombré, -Présence de serpents
	Acheminement des matériaux sur les chantiers par camions	Conducteurs de camions	-Manque de formation des conducteurs, -Défaillance mécanique des véhicules, -Absence de repos des conducteurs
	Manutention manuelle et mécanisée	Manutentionnaire/conducteur d'engin	-Manutention manuelle de charge lourde, -Manque de formation des conducteurs d'engins, -Piétons circulant sur les aires de circulation des engins, -Défaillance mécanique des engins
	Fabrication de béton avec une bétonnière (pour la construction des fondations des poteaux)	Personnel manipulant l'installation ou présent à proximité	- Projections (poussières de ciment) lors du chargement, - Choc avec les pales du malaxeur ; - Renversement d'équipement ; - Contact avec des éléments mobiles ;
	Travaux d'excavations	Personnel effectuant les travaux/personnel circulant à proximité	-Chute d'objet sur l'agent situé au fond des excavations, -Circulation au bord des excavations, -Projection de particules, - Mouvement d'engins
	Assemblage des éléments des	Personnel effectuant les travaux	-Posture contraignante, gestes répétitifs, efforts physiques, -Coups provoqués par des objets/outils/contact avec des matériaux susceptibles de causer de blessures,

<b>Phases</b>	<b>Activités</b>	<b>Personnel exposé</b>	<b>Situations dangereuses</b>
	préfabriqués et montage		-Exposition au risque de chute d'objet lors des manutentions mécaniques, -Coinçage par ou entre des objets, -Mouvement des engins,
	Déroulage des câbles par engin	Personnel effectuant les travaux	-Chute de câbles/matériaux, -Mouvement d'engins, -Projection de corps étrangers dans les yeux
	Travaux à proximité des cours d'eau	Personnel effectuant les travaux	-Exposition au risque de chute dans les eaux
	Manipulation des produits (ciments, adjuvants) pour la construction des fondations des poteaux	Personnel effectuant les travaux	-Présence de poussières de ciment, -Contact cutané avec le ciment, -Emanations de produits chimiques (adjuvants)
Exploitation	Entretien/maintenance des installations électriques	Maintenanciers	-Travaux en hauteur lors des entretiens des poteaux ou des lignes aériennes, -Manque de formation des opérateurs, -Contact avec pièce/équipement sous tension, -Exposition aux champs électromagnétiques

Les différents risques professionnels auxquels le personnel peut être exposé ainsi les mesures de prévention sont présentés dans le tableau ci-après

Tableau 96 : Analyse des risques professionnels initiaux et présentation des risques résiduels

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Dommages (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
Construction	Toutes les activités se qui se réalisent sur le chantier	Conditions atmosphériques défavorables (forte chaleur, vent, poussières)	Opérateurs	Risque physique	Risque lié aux conditions de travail	Malaise, Maux de tête, Fatigue, Affections respiratoires liées à l'inhalation de poussières	3	2	32	Informer les travailleurs sur les risques liés aux conditions de travail et les moyens de prévention, Limiter la durée d'exposition aux conditions atmosphériques extrêmes, Prévoir des moments de pause, Aménager des zones de repos, Procéder à la rotation des travailleurs, Prévoir une trousse de secours pour les premiers soins, Fournir aux travailleurs des EPI (tenue de travail adaptée aux conditions atmosphériques), Interdire les travaux quand les conditions météorologiques sont défavorables, Fournir des bouteilles d'eau aux travailleurs travaillant sous le soleil et leur recommander de boire régulièrement, Fournir aux travailleurs des EPI (masque anti poussière, lunettes de protection...)	2	1	21	Fatigue
		Insuffisance d'hygiène		Risque biologique	Affections liées au manque d'hygiène	Allergies, Intoxication/ Contaminations par des mains souillées (produits chimiques, agents biologiques), Affections respiratoires liées aux poussières	2	3	23	Sensibiliser le personnel sur les règles d'hygiène, Exiger le respect des règles d'hygiène et les bonnes pratiques d'hygiène, Eviter de manger dans les locaux de travail, Mettre à disposition des produits d'hygiène pour le lavage des mains, Assurer la promotion de l'hygiène alimentaire, Entretenir/nettoyer régulièrement les EPI	1	2	12	Allergies
		Déplacement sur un chantier encombré		Risque de chute	Chute de plain-pied	Blessures, Fracture, Entorse	2	3	23	Désencombrer et dégager les voies de circulation, Enlever tout obstacle présent sur le sol, S'assurer que le chantier reste toujours propre et bien rangé, Porter des chaussures de sécurité	1	2	12	Chute
		Travail isolé		Risque lié au travail isolé	Risque d'accident, Recours à des	Aggravation des accidents faute de secours à temps utile,	3	2	32	Diminuer le nombre et la durée des interventions en état d'isolement, en formant un travailleur spécialement avant de lui confier des tâches en travail isolé,	2	1	21	Stress

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
					comportements risqués (vitesse excessive, consommation d'alcool, non port d'un équipement de protection, utilisation d'outils inappropriés, travaux excédant les capacités physiques), Agression physique ou verbale du travailleur par un tiers, Contact avec des animaux	Stress, Blessures à la suite d'une agression physique, Troubles psychologiques à la suite d'une agression verbale, Morsures par les animaux				<p>Prévoir une procédure d'accompagnement et de prise en charge (psychologique, juridique) des victimes, afin de limiter les conséquences psychologiques de l'agression,</p> <p>Former et informer les travailleurs : informer particulièrement les intérimaires et les salariés en CDD sur l'interdiction du recours à l'alcool ou aux drogues, sur la conduite à tenir en cas d'accident ou de pathologie pour éviter son aggravation, sur les techniques de télécommunication avec les collègues et de feedback des difficultés rencontrées, former sur la gestion des conflits et du stress destinées au personnel souvent exposé aux risques de violence,</p> <p>Doter les travailleurs assurant des tâches isolées d'un moyen d'alerte : téléphone portable, dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI),</p> <p>Exercer une surveillance régulière à distance ou assurer le passage périodique d'un rondier,</p> <p>Mettre en place une permanence téléphonique,</p> <p>- S'assurer que les porteurs de certaines pathologies, ont sur eux une carte de l'entreprise à prévenir avec les numéros d'appel, une carte d'identification de la pathologie avec les gestes à faire d'urgence,</p> <p>Dépister les personnes pouvant présenter des pathologies d'apparition brusque et pouvant handicaper ou interdire au moins temporairement la poursuite de la mission : crises d'angoisse, d'épilepsie, cardiaques, diabétiques, vertigineuses ..., et s'assurer que ces derniers ne soient affectés à un travail isolé,</p> <p>Affecter au poste de travail isolé en permanence que des volontaires pour éviter le plus possible l'apparition de troubles psychologiques qui pourraient se manifester chez une personne contrainte,</p> <p>Mettre en place une alarme pouvant être déclenchée volontairement, en cas de danger</p>				

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Domage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
										imminent ou d'agression, ou automatiquement en cas de malaise ou d'accident, Mettre en place les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident				
	Présence de serpents	Contact avec serpents		Risque biologique	Morsure de serpents	Décès	3	3	33	Prévoir sur site des aspi-venins et des sérums antivenimeux ; Former le personnel sur la prise en charge des morsures de serpent, y compris au bon usage et à l'administration sans risque des sérums antivenimeux ; Eviter de marcher dans les hautes herbes.	2	2	22	Risque de contact avec serpents
	Acheminement des matériaux sur les chantiers par camions	Manque de formation des conducteurs, Défaillance mécanique des véhicules, Absence de repos des conducteurs	Conducteur de véhicules	Risque routier/accident de trajet	Accident de circulation	Blessures, Décès	3	3	33	S'assurer que les conducteurs sont bien formés, Veiller au repos des conducteurs, Entretien périodiquement les véhicules, Rappeler périodiquement les règles de conduite	2	2	22	Accident de circulation
	Manutention manuelle de charges lourdes	Charges lourdes à transporter, Effort physique important, Mouvements répétitifs	Manutentionnaire	Risque lié à l'activité physique	Contracter une maladie liée à l'effort physique	Traumatisme musculaire, dorsalgie, lombalgie, troubles articulaires	3	2	32	Limitier les charges à déplacer, Former le personnel sur les gestes et postures à adopter, Observer des moments de repos, Former les travailleurs sur les techniques de levage, Eviter le déplacement des charges sur des cycles courts à des rythmes élevés	2	1	21	Fatigue
	Manutention mécanisée	Piétons circulant sur les aires de circulation des engins, Défaillance mécanique des engins, Manque de formation des conducteurs	Piétons à proximité, Conducteur d'engin	Risque d'accident	Heurt de piéton par engin, Dérapage d'engin/ chute du conducteur	Blessures, fractures, décès	3	4	34	Mettre en place des règles de circulation, Interdire la circulation des piétons sur les aires de circulation des engins, camions, Utiliser des camions/engins certifiés en bon état, Entretien régulièrement les camions/engins, Former les conducteurs, Vérifier l'état des camions/engins avant de les conduire et changer les pièces défectueuses	2	3	23	Risque d'accident

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Domage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
	Fabrication de béton avec une bétonnière	Projections (poussières de ciment) lors du chargement	Personnel manipulant l'installation ou présent à proximité	Risque chimique	Inhalation de poussières de ciment	Affections respiratoires, Irritation cutanée et oculaire	3	2	32	Informers les ouvriers sur les risques liés au produit et les moyens de prévention, Avoir à disposition les FDS des produits, Limiter la durée d'exposition, Porter des masques anti-poussière	2	1	21	Présence de poussières
		Choc avec les pales du malaxeur, Contact avec des éléments mobiles		Risque mécanique	Blessures, Coupure, Ecrasement	Lésions corporelles, Amputation de membres	3	3	33	Former les ouvriers sur l'utilisation des bétonnières et sur les mesures de prévention des risques liés à l'équipement,  Utiliser des bétonnières répondant aux normes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les organes de transmission des bétonnières doivent être protégés par une carcasse métallique, pour éviter les risques d'attrapement.</li> <li>Elles devront être dotées d'un frein de basculement de la cuve, pour éviter les efforts excessifs et les risques dérivés des mouvements incontrôlés.</li> <li>Les carcasses et autres parties métalliques des bétonnières seront connectées à la terre.</li> <li>Elles devront être équipées d'un bouton d'interruption d'urgence.</li> <li>Les parties mobiles seront protégées par des carcasses,</li> </ul> Sensibiliser le personnel sur l'importance de n'introduire sous aucun prétexte une main ou une pelle dans le tambour en mouvement.  Afficher des consignes de sécurité.	2	2	22	Risque de blessure
		Renversement d'équipements		Risque mécanique	Chute d'éléments ou parties des équipement	Lésions corporelles, Blessures handicapantes	3	3	33	Inspecter périodiquement l'installation en vue de déceler les éléments qui menacent de se renverser,	2	2	22	Risque de blessure

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Domage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
					Chutes sur le personnel					<p>Entretien régulièrement les installations,</p> <p>Placer la bétonnière sur une surface plate et horizontale,</p> <p>Immobiliser la bétonnière à l'aide d'un mécanisme prévu à cet effet,</p> <p>Doter le personnel de casque de sécurité et exiger leur port lors des déplacements au niveau de la centrale à béton,</p> <p>Apporter les premiers soins en cas d'accident</p>				
Réalisation des excavations	Chute d'objet sur l'agent situé au fond de l'excavation	Personnel effectuant les travaux	Personnel effectuant les travaux	Risque de chute	Chute d'objets sur le personnel situé dans la tranchée	Blessures	2	3	23	<p>Garder le contact visuel, coordination entre le machiniste et le travailleur dans l'excavation, Interdire les manutentions mécaniques en bordure ou au-dessus d'une excavation occupée par des ouvriers, Porter un casque de protection (personne dans l'excavation)</p>	1	2	12	Chute d'objets
	Projection de particules			Risque physique	Projection de particules dans les yeux	Lésions oculaires	2	2	22	<p>Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention, Porter des lunettes de protection</p>	1	1	11	Projection de particules
	Mouvements d'engins			Risque d'accident d'engin	Heurt de piéton par engin, Dérapage d'engin/ chute du conducteur	Blessures, fractures, décès	3	4	34	<p>Mettre en place des règles de circulation, Interdire la circulation des piétons sur les aires de circulation des engins, Utiliser des engins certifiés en bon état, Entretien régulièrement les engins, Former les conducteurs, Vérifier l'état des engins avant de les conduire et changer les pièces défectueuses</p>	2	3	23	Risque d'accident
	Circulation au bord des excavations			Risque de chute	Chute dans les excavations	Blessures, Fractures	2	3	23	<p>Prévoir une protection périphérique ou baliser les excavations, Prévoir des passages au-dessus des excavations</p>	1	2	12	Chute
Travaux à proximité des cours d'eau	Exposition au risque de chute dans l'eau			Risque de chute	Chute de personnes dans l'eau	Blessures, Noyade	3	3	33	<p>Informersensibiliser les travailleurs sur les risques liés aux travaux à proximité de l'eau et les mesures de prévention des risques,</p>	2	2	22	Risque de chute



Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Domage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
										Exigez la présence de mesures préventives et de personnel chargé de la signalisation lorsqu'il y a interférence entre ces machines et les travailleurs.				
	Manipulation des produits (ciments, adjuvants) pour la construction des fondations des poteaux	Utilisation de produits chimiques (adjuvants)	Personnel effectuant les travaux	Risque chimique	Inhalation de produit, Contact cutané avec le produit	Troubles respiratoires, Irritation des voies respiratoires, Brûlures cutanées, Irritations cutanées	2	3	23	Manipuler les produits dans des locaux ventilés, Informer les travailleurs sur les risques liés aux produits et les moyens de prévention, Avoir à disposition la FDS des produits, Assurer le suivi médical périodique des salariés exposés, Fournir aux travailleurs des EPI (masque à filtre, gants, lunettes de protection)	1	2	12	Emanation des produits
Présence de poussières de ciment		Risque chimique		Inhalation des poussières de ciment	Troubles respiratoires, Irritation des voies respiratoires	2	3	23	Informez les ouvriers sur les risques liés au produit et les moyens de prévention, Avoir à disposition les FDS des produits, Limiter la durée d'exposition, Porter des masques anti-poussière	1	2	12	Présence de poussières de ciment	
Contact cutané avec le ciment		Risque chimique		Lésion cutanée	Irritation cutanée, Dessèchement de la peau	2	3	23	Porter des gants de protection	1	2	12	Contact avec le ciment	
	Déroulage des câbles par engin	Chute de câbles/matériaux	Personnel effectuant les travaux	Risque de chute d'objet	Chute de câble sur le personnel	Blessures corporelles	2	3	23	Vérifiez le bon état des accessoires des engins avant de les utiliser, Respectez les normes de sécurité indiquées par le fabricant lors de l'utilisation des engins, Porter des casques de protection lors des opérations	1	2	12	Risque de chute d'objet
Projection de corps étrangers dans les yeux		Risque physique		Projection de corps étrangers dans les yeux	Lésions oculaires	2	3	23	Former les travailleurs sur les risques associés aux travaux et les moyens de prévention, Porter des dispositifs de protection faciale en cas d'exposition au risque de projection	1	2	12	Projection d'éléments	
Mouvement d'engins		Accident d'engin		Chocs et renversement par engin	Blessures corporelles, Fracture	3	3	33	Demeurez éloigné du champ d'action des engins lors des opérations de manutention mécanique, Exigez la présence de mesures préventives et de personnel chargé de la signalisation lorsqu'il y a interférence entre ces machines et les travailleurs.	2	2	22	Risque d'accident d'engin	
Exploitation		Travaux en hauteur lors des entretiens	Maintenanciers	Risque de chute	Chute de hauteur	Blessures, Fracture, Décès	3	3	33	Former les intervenants sur les conditions d'accès en hauteur,	2	2	22	Risque de chute

Phases	Activité	Situations dangereuses	Poste ou personnel exposé	Famille de risque	Risque initial	Dommmage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final			Risque résiduel
							Probabilité	Gravité	Niveau de risque initial		Probabilité	Gravité	Niveau de risque final	
	Entretien/maintenance des ouvrages électriques	des poteaux ou lignes aériennes								Utiliser des équipements adaptés (grimpettes, échelles à crochets, plateforme de travail sur poteaux), Mettre en place une procédure d'intervention (premiers secours) en cas d'accident, Porter des EPI (casque, harnais de sécurité)				
		Contact avec pièce/équipement sous tension		Risque électrique	Brûlures, Electrification, Electrocutation	Lésions cutanées, Décès	3	3	33	Veiller à la formation et à l'habilitation électrique des opérateurs, Mettre en place des consignes de sécurité, Doter le personnel d'EPI (gants isolants, chaussures ou bottes isolantes de sécurité, combinaison de travail en coton ignifugé ou en matériau similaire, écran facial anti-UV) et exiger leur utilisation, mettre en place des procédures de consignation	2	2	22	Electrisation
		Exposition aux champs électromagnétiques		Risque physique	Affections liées aux champs électromagnétiques	Directs : réactions cutanées, malaises, troubles visuels...	2	2	22	S'éloigner le plus possible des installations, Assurer le suivi médical périodique des travailleurs exposés	1	1	11	Malaise

## Recommandations générales

Tableau 97 : Mesures en phase chantier

<b>Mesures de sécurité et d'hygiène en phase chantier</b>
Etablir un plan de sécurité avant l'ouverture du chantier
Assurer la formation du personnel (formation sur l'utilisation de produits chimiques, formation au secourisme, formation sur les gestes et postures de travail, formation des conducteurs d'engins, formation sur l'utilisation des outils, formation sur les techniques de levage, formation sur le port d'EPI)
Fournir aux travailleurs des EPI (chaussures de sécurité, protecteurs auditifs, gants de travail, casque de protection, masque respiratoire) et exiger leur port à chaque fois que c'est nécessaire
S'assurer que les conducteurs d'engins respectent les mesures de sécurité (port de ceinture de sécurité, vérification de la présence de personne à proximité immédiate de l'engin, ni en-dessous, vérification des systèmes d'éclairage, l'état des pneumatiques, la présence des dispositifs de sécurité, les niveaux d'huile, d'eau, de fluide hydraulique, de carburant, les freins, la direction...)
Veiller à ce que les équipements soient utilisés par les personnes formées et habilitées
Mettre en place des signalisations aux endroits à risque
Limiter la vitesse de circulation des engins et véhicules en phase chantier
Mettre en place un extincteur et une trousse de secours dans chaque véhicule/engin ainsi qu'un lot minimal d'outillage (clés plates et mixtes, clés à molette, pinces, tournevis, marteau, chasse-goupilles et pompe à graisse, une paire de gants) en phase chantier
Signaler clairement les zones de danger
Veiller à l'ordre et à la propreté sur le chantier, par exemple en installant des conteneurs à déchets et dégager les voies de circulation
Utiliser du matériel électrique conforme, prendre des mesures efficaces pour éviter le contact électrique (avec les câbles), réparer les manquements constatés dans les plus brefs délais
Utiliser un outillage avec contrôle 'CE' et pourvu des protections nécessaires

<b>Mesures de sécurité et d'hygiène en phase chantier</b>		
<b>Mesures en phase</b>  Les accidents d'origine souvent dramatiques. montre que les accidents surviennent interventions sur les de ces mesures ci-après maîtrise des risques <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les et habilités,</li> <li>• Consigner les lors d'une intervention,</li> <li>• Fournir au personnel les équipements de protection individuelle (EPI),</li> <li>• Mettre en place des équipements de protection collective,</li> <li>• Mettre en place des consignes de sécurité,</li> <li>• Signaler clairement les potentiels dangers,</li> <li>• Se protéger contre les contacts directs et indirects avec l'électricité,</li> <li>• Vérifier régulièrement les installations,</li> <li>• Former le personnel aux premiers secours et les fournir l'équipement de sauvetage approprié,</li> <li>• Assurer les examens cardiologiques à l'embauche pour les opérateurs qui effectuent des travaux sous tension.</li> </ul>	Assurer l'entretien périodique des équipements de chantier	<b>exploitation</b>  électrique sont très L'analyse des risques d'origine électrique généralement lors des installations. Le respect peut permettre la électriques. opérateurs sont formés installations électriques
	Privilégier l'aide mécanique à la manutention manuelle afin de limiter le port de charges lourdes	
	Mettre en place des consignes de sécurité	
	Equipez les véhicules ou le matériel qui effectuent des manœuvres en marche arrière d'une protection spécifique comme des signaux sonores, une caméra avec moniteurs, des rétroviseurs d'angle mort, des capteurs et/ou un système de blocage en phase chantier	
	Aménager des sanitaires et veiller à leur salubrité	
	Sensibiliser le personnel sur les règles d'hygiène et veiller à ce qu'elles soient respectées	
	Mettre à disposition du personnel des produits d'hygiène	
	Assurer la promotion de l'hygiène alimentaire	
	Afficher les consignes relatives aux secours des personnes victimes de choc électrique	

**Les EPI obligatoires pour une personne intervenant sur des installations électriques sont les suivants :**

- Casque isolant et antichoc
- Paire de gants isolants
- Ecran facial anti-UV
- Chaussures ou bottes isolantes de sécurité

- Combinaison de travail en coton ignifugé ou en matériau similaire

### **Les EPC (équipements de protection collective) obligatoires**

- Ecran de protection (nappe isolante, tôle épaisse mise à la terre...)
- Délimitation de l'emplacement de travail par un balisage et une pancarte d'avertissement de travaux,
- Baladeuses spécialement conçues à cet effet.

### **Recommandations en cas d'incendie d'origine électrique :**

- Donner l'alerte ;
- Mettre hors tension l'installation et éventuellement les installations voisines ;
- Attaquer le feu à la base à l'aide d'extincteur adapté (dioxyde de carbone, poudre) ;
- Après l'extinction de l'incendie, évacuer les gaz toxiques en aérant et procéder au contrôle de la teneur en oxygène

### **Organisation des secours à une personne électrisée**

- Des secouristes sauveteurs du travail doivent être présents sur les chantiers à risque à partir de vingt personnes.

### **En urgence en attendant les secours :**

- Couper le courant et dégager la victime,
- Si la victime est inconsciente la mettre en position latérale de sécurité,
- Si elle est en état de mort apparente réanimation respiratoire (bouche à bouche) et massage cardiaque,

 **Les EIS (équipements individuels de sécurité) obligatoires lors d'une intervention sur les installations électriques sont les suivants :**

- Tapis isolants,
- Tabourets isolants,
- Echelles isolantes pour les travaux en élévation,
- Perches isolantes,
- Outils isolés,
- Cadenas et étiquettes de consignation,
- Vérificateur d'absence de tension (VAT),





**ANNEXE E: TRANSECT LINEAIRE DES OCCUPATIONS DES TRACES DES LIGNES HTA DE SAINT-LOUIS**

**TABLEAU 98: formes d'occupation des emprises des tracés des lignes HTA de la région de Saint-Louis**

Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
<b>Boudiouck</b>	Traversée des routes sableuse et accès aux habitations	 <p data-bbox="628 779 983 808">Route traversée par le tracé</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Présence des excroissances, regards d'assainissement	 <p data-bbox="628 1137 999 1167">Excroissances de concession</p>	Préservation des biens de particuliers et gestion des eaux usées
	Présence d'arbres ombragés	 <p data-bbox="628 1451 847 1480">Arbres ombragés</p>	Préservation de la biodiversité
<b>Mbane</b>	Présence d'arbres ombragés	 <p data-bbox="628 1809 1177 1839">Alignement d'arbres ombragés sur le tracé</p>	Préservation de la biodiversité

Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
	Présence de points de ventes	 <p data-bbox="628 544 842 577">Places d'affaires</p>	Conservation des activités socioéconomiques
	Présence d'une épave de voiture	 <p data-bbox="628 893 995 927">Epave de voiture sur le tracé</p>	Préservation de biens de particuliers
	Présence de piste et accès aux habitation	 <p data-bbox="628 1243 863 1276">Traversée de piste</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
<b>Dimat Diéri</b>	Traversée de la voie d'accès à la mosquée et au puits	 <p data-bbox="628 1615 911 1648">Piste traversée par le tracé</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
<b>Gamadji Sare</b>	Traversée d'une ruelle du village	 <p data-bbox="628 1973 991 2007">Ruelle traversée par le tracé</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens

Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
<b>Aéré Lao</b>	Présence de la voie d'accès à la mosquée	 <p data-bbox="628 566 916 595">Voie d'accès à la mosquée</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Présence de voies d'accès aux magasins	 <p data-bbox="628 916 847 945">Accès aux magasins</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Voie d'accès à des habitations	 <p data-bbox="628 1265 922 1294">Accès à une habitation</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
<b>Médina Ndiathbé</b>	Présence d'un pied d' <i>Azadirachta indica</i>	 <p data-bbox="628 1601 922 1630">Arbre ombragé (neem)</p>	Préservation de la biodiversité
	Présence de la ligne électrique moyenne tension	 <p data-bbox="628 1960 762 1989">Ligne MT</p>	Préservation du réseau de la Senelec

Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
<b>Mery</b>	Traversée de la RN 2	 <p data-bbox="628 555 842 584">Route nationale n°2</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Voie de passage pour bétail	 <p data-bbox="628 902 871 931">Déplacement du bétail</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Présence de réseau d'adduction eau potable Asufor	 <p data-bbox="628 1258 957 1288">Réseau souterrain Asufor</p>	Préservation du réseau eau potable Asufor
<b>Mboumba</b>	Traversée de piste	 <p data-bbox="628 1615 815 1644">Piste traversée</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
	Clôtures de concessions		Préservation de bien de particulier

Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
		Clôture en bois	
	Mitoyenneté d'une ravine	 <p>Ravine mitoyenne</p>	Gestion des eaux pluviales
<b>Pete</b>	Mitoyenneté des concessions	 <p>Proximité des clôtures</p>	Préservation de biens de particuliers
	Présence de Calotropis et boscia sur le tracé  Présence de ligne électrique basse tension	 <p>Végétation et réseau basse tension sur le tracé</p>	Préservation de la biodiversité ;  Maintien de la fourniture d'électricité
	Traversée de ruelle	 <p>Ruelle traversée</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens
<b>Diaba</b>	Présence d'Acacia raddiana et place de fabrication de parpaings		Préservation de la biodiversité ;  Préservation de biens privés

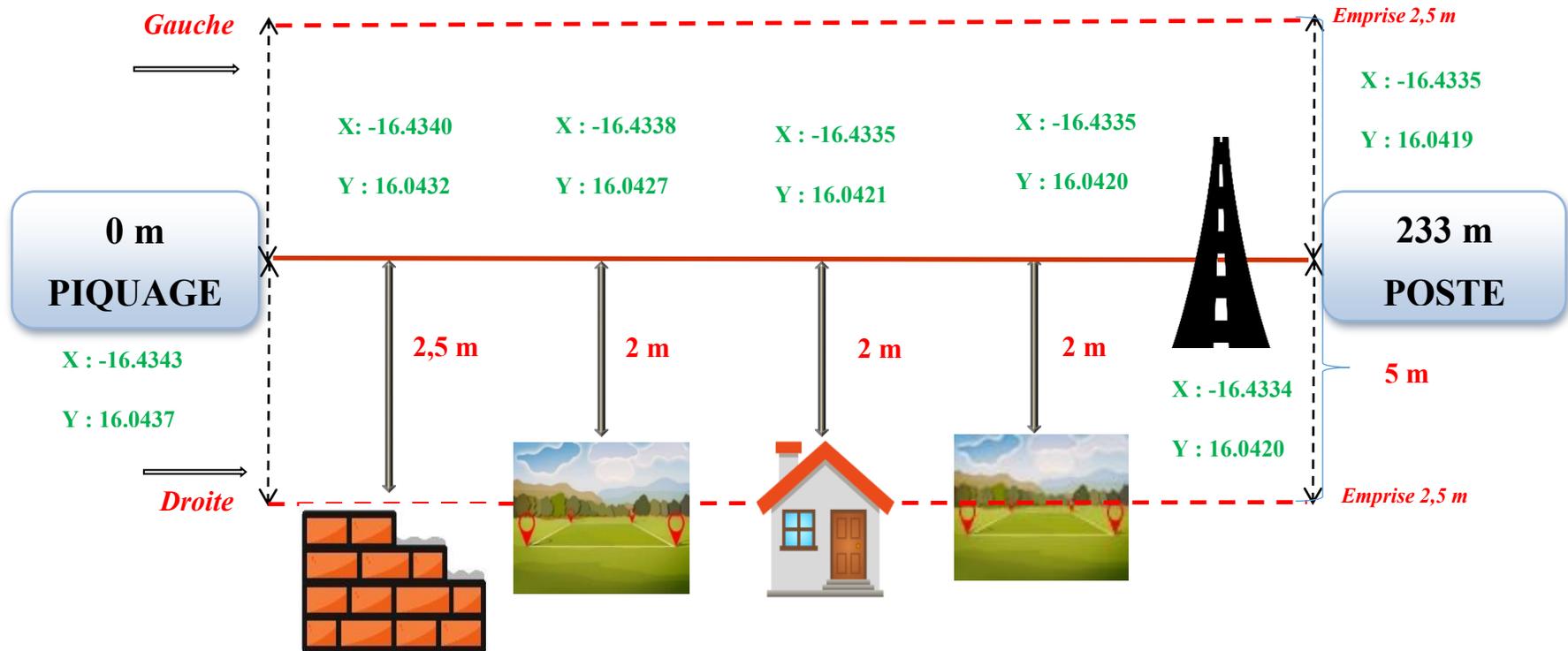
Tracés	Occupations	Illustrations	Enjeux
		Arbre ombragé et matériaux de construction	
	Traversée de la route d'accès au cimetière	 <p data-bbox="628 629 831 663">Route traversée</p>	Gestion de la mobilité des personnes et des biens

**ANNEXE F: COUPE TRANSVERSALE DES CONTRAINTES  
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES EMPRISES DES LIGNES HTA DE  
SAINT-LOUIS**

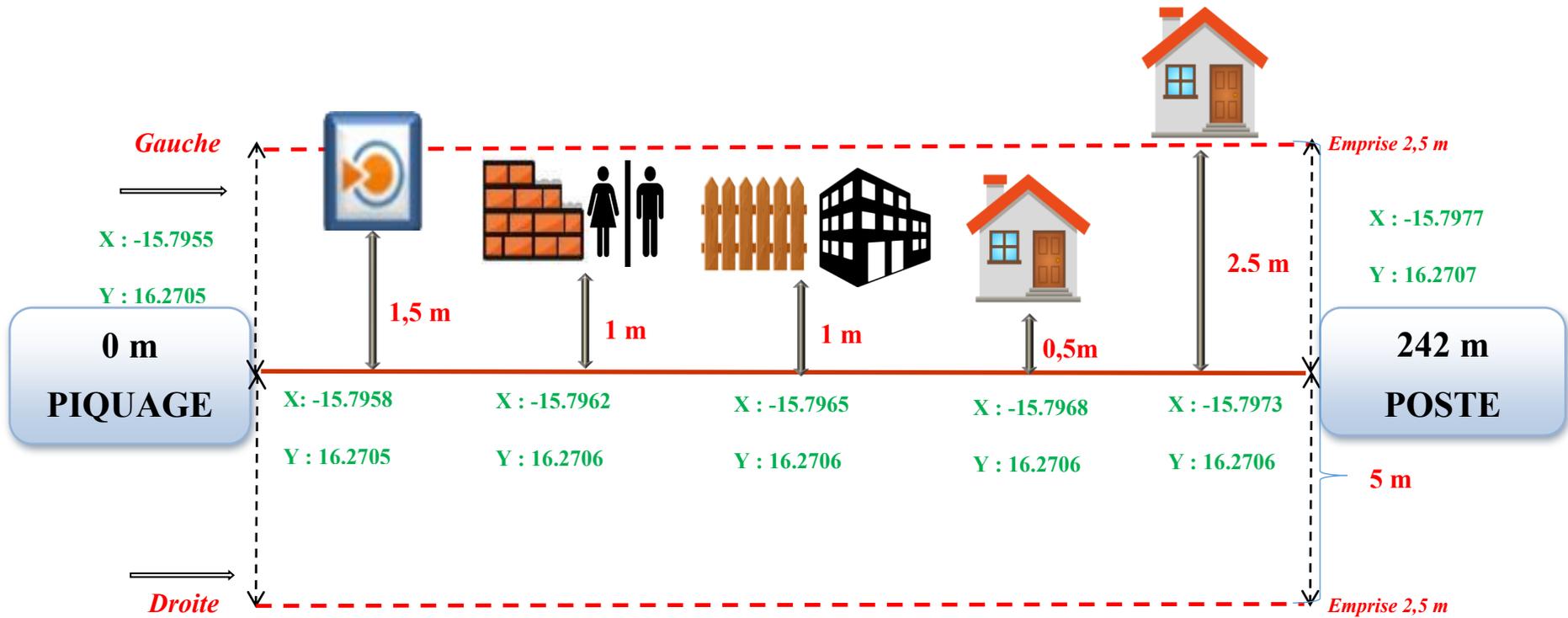
**Coupe transversale des contraintes environnementales et socio-économiques des lignes  
HTA de la région de SAINT-LOUIS**

a

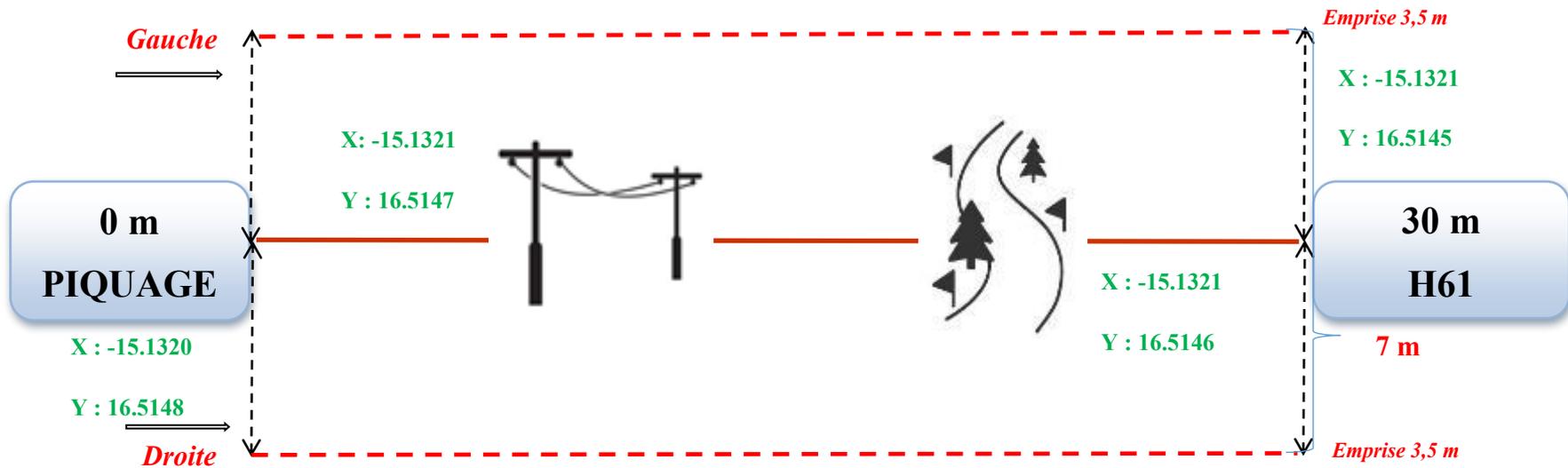
## COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE BOUDIOUCK



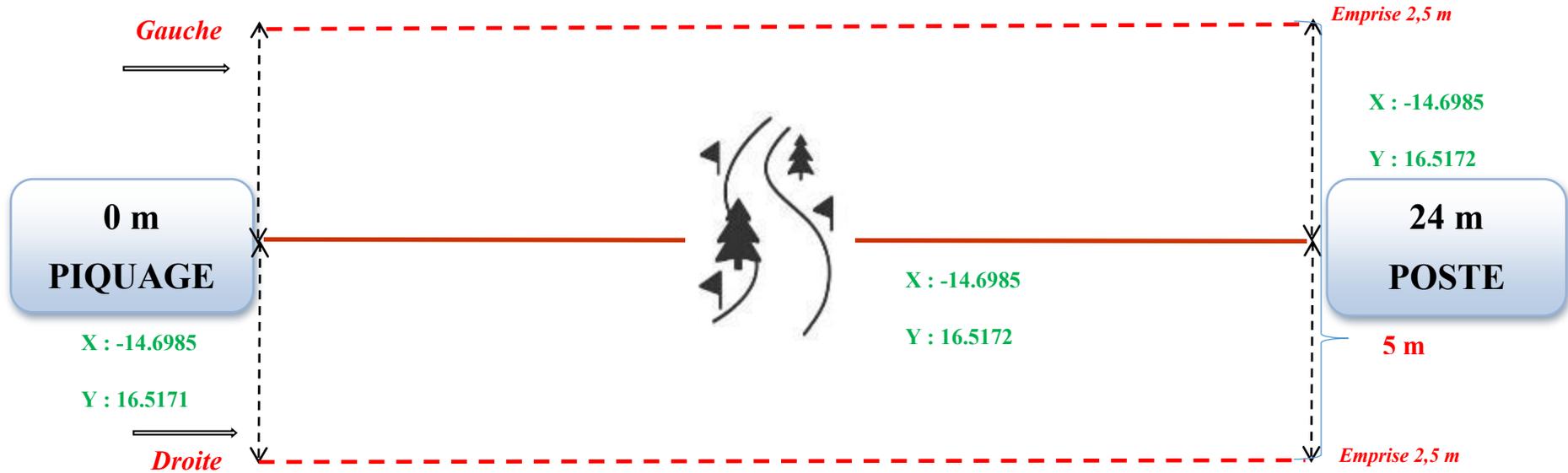
# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE MBANE



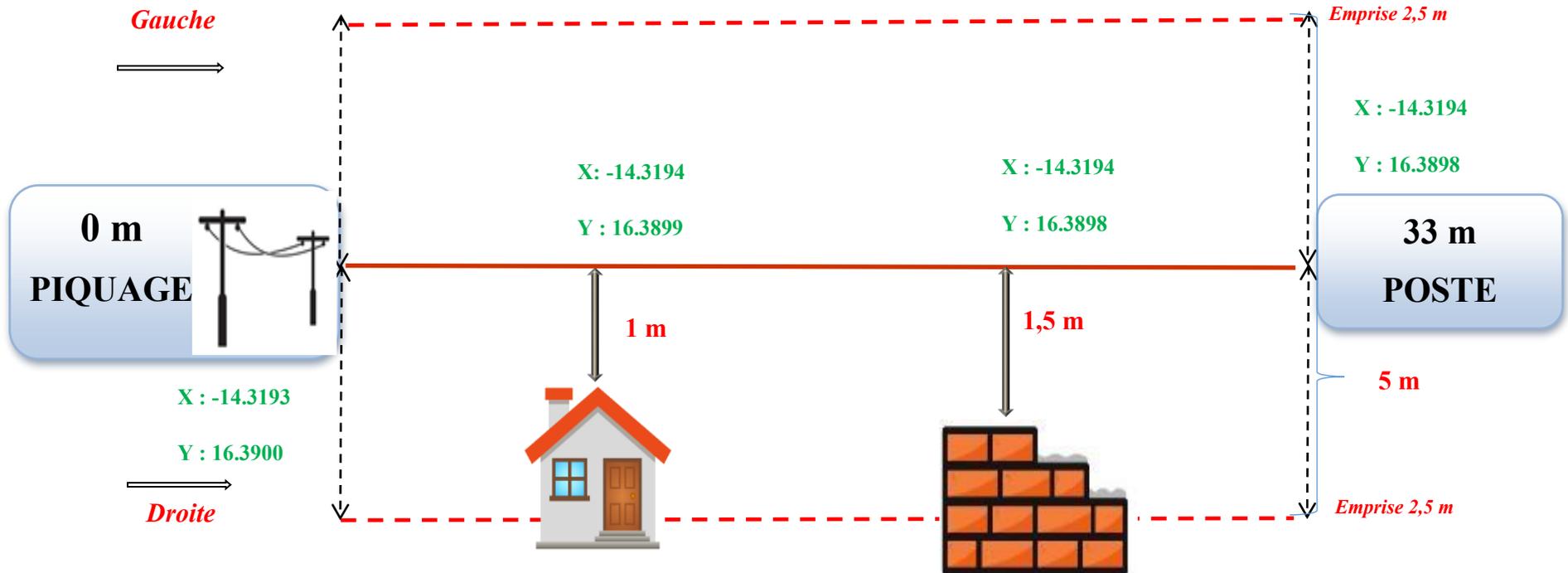
## COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE DIMAT DIERY



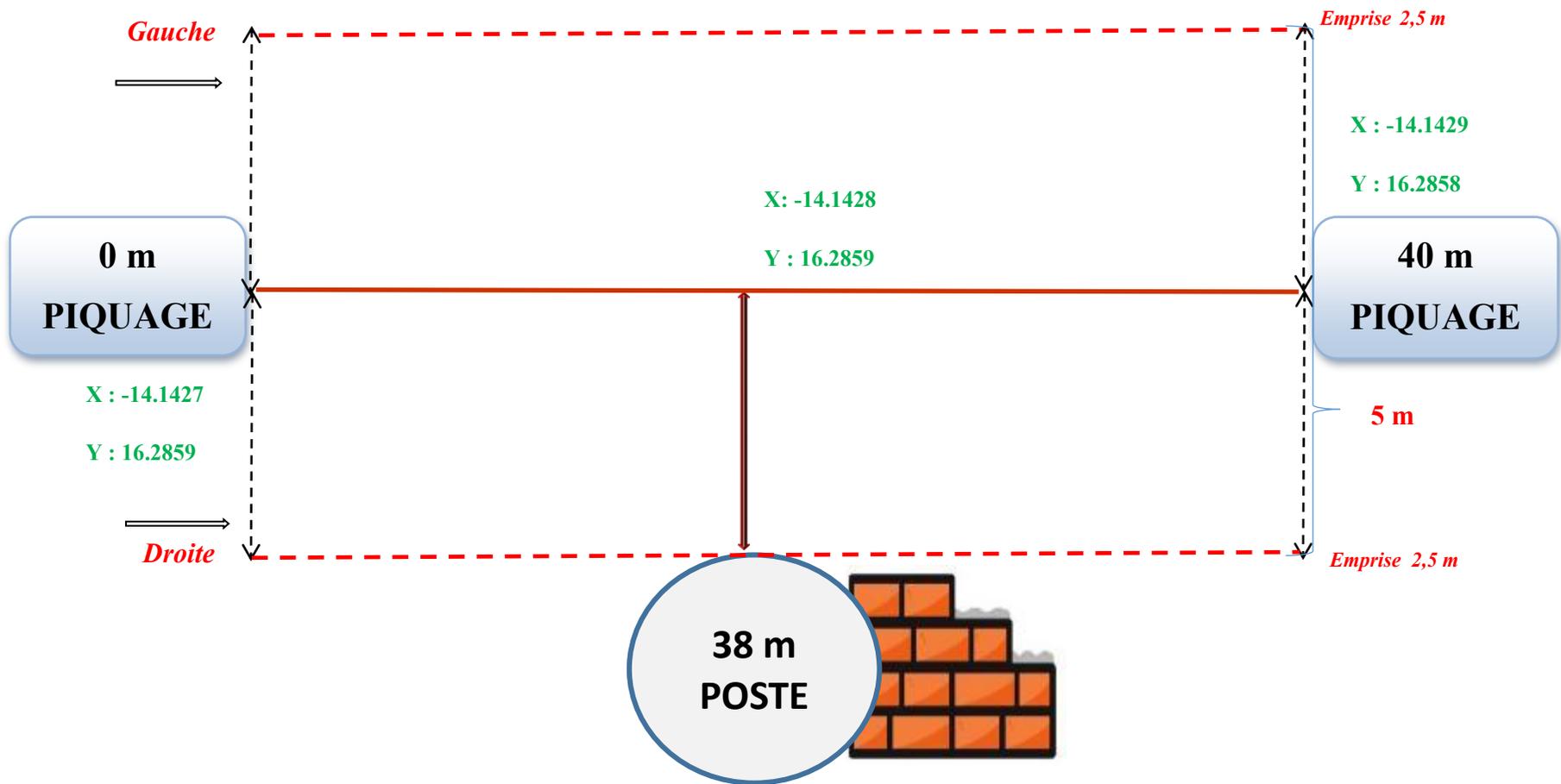
# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE GAMADJI SARRE



# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE AERO LAO

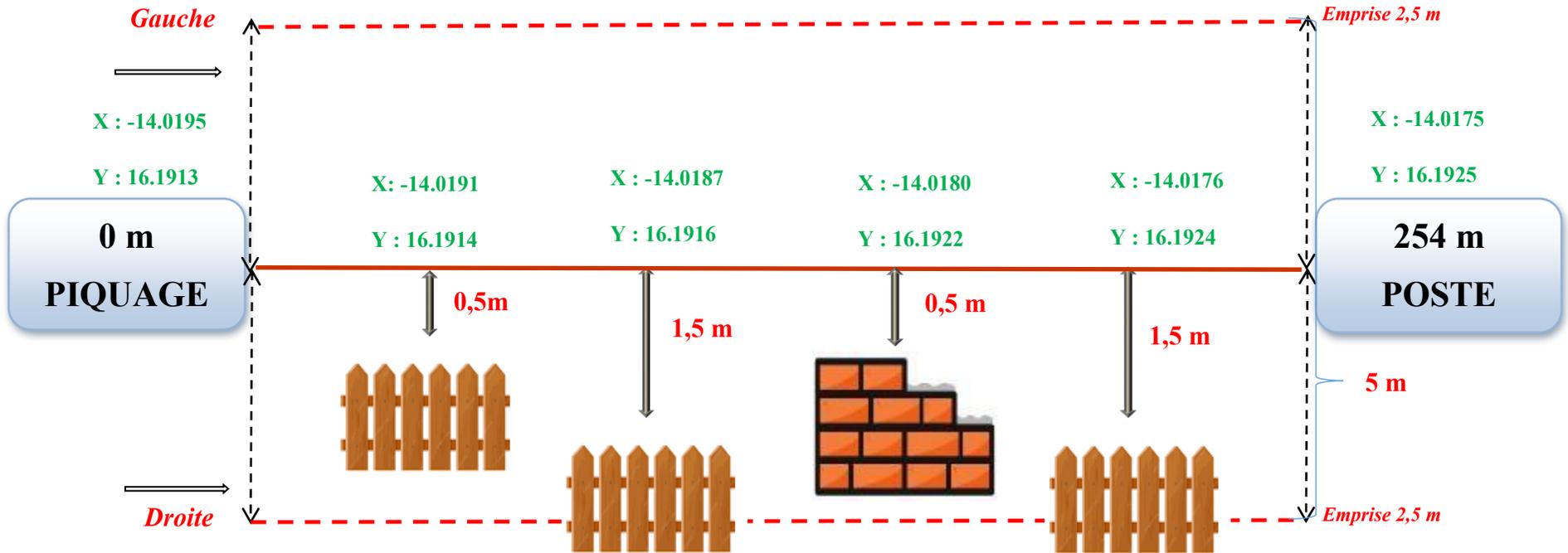


# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE MEDINA DIATHBE

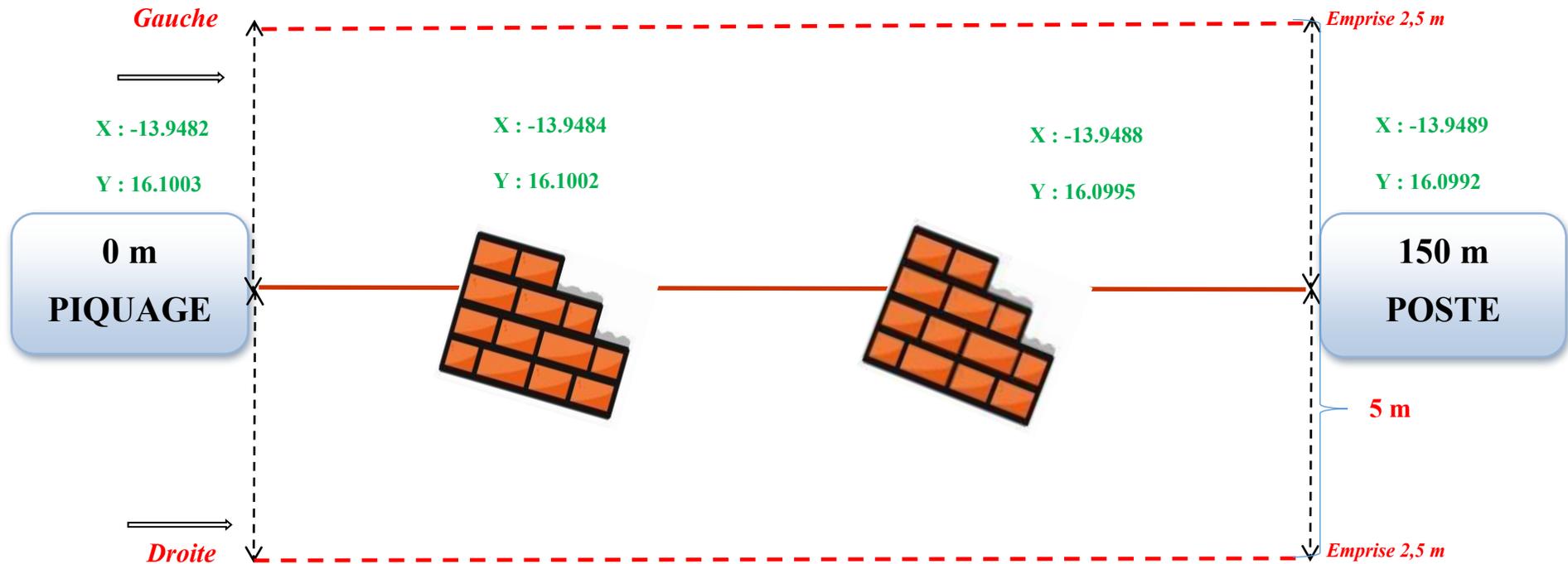




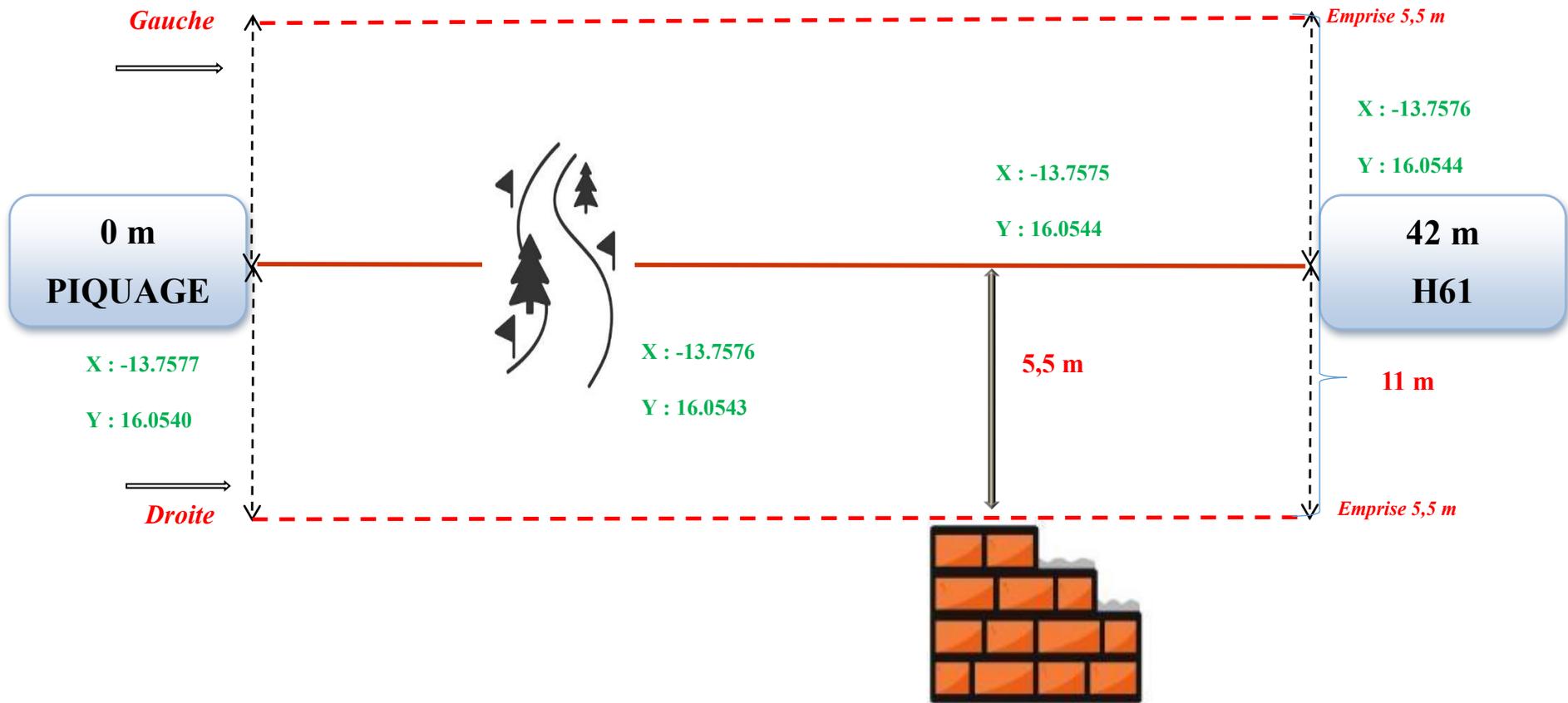
# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE MBOUMBA

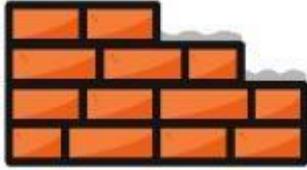


## COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE PETE



# COUPE TRANSVERSALE DE LA LIGNE HTA DE DIABA





MUR DE CLOTURE



ROUTE



CLOTURE EN BOIS



TUYAU AEP



MAISON



PISTE



TOILETTE



STATION SERVICE



TERRAIN NU

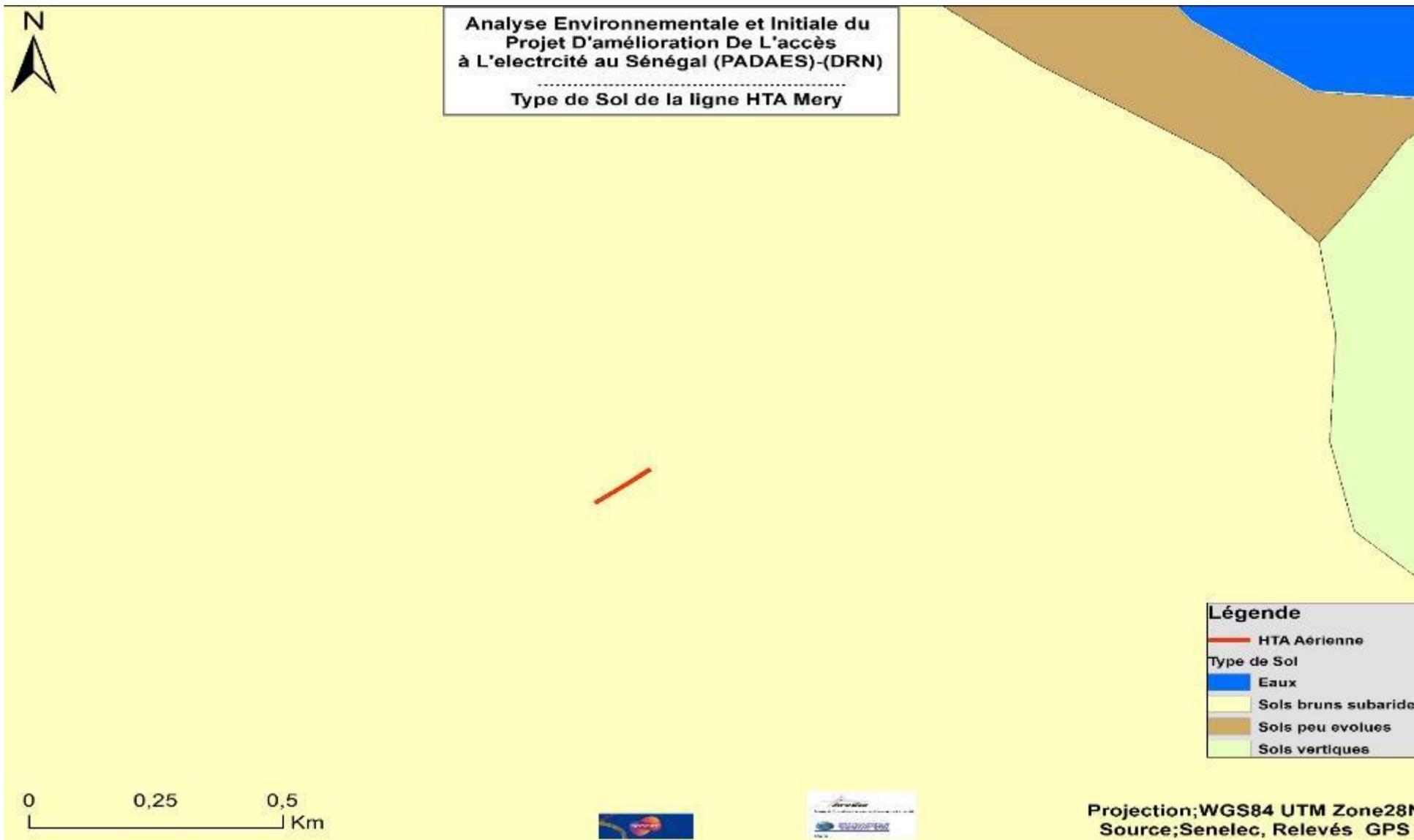


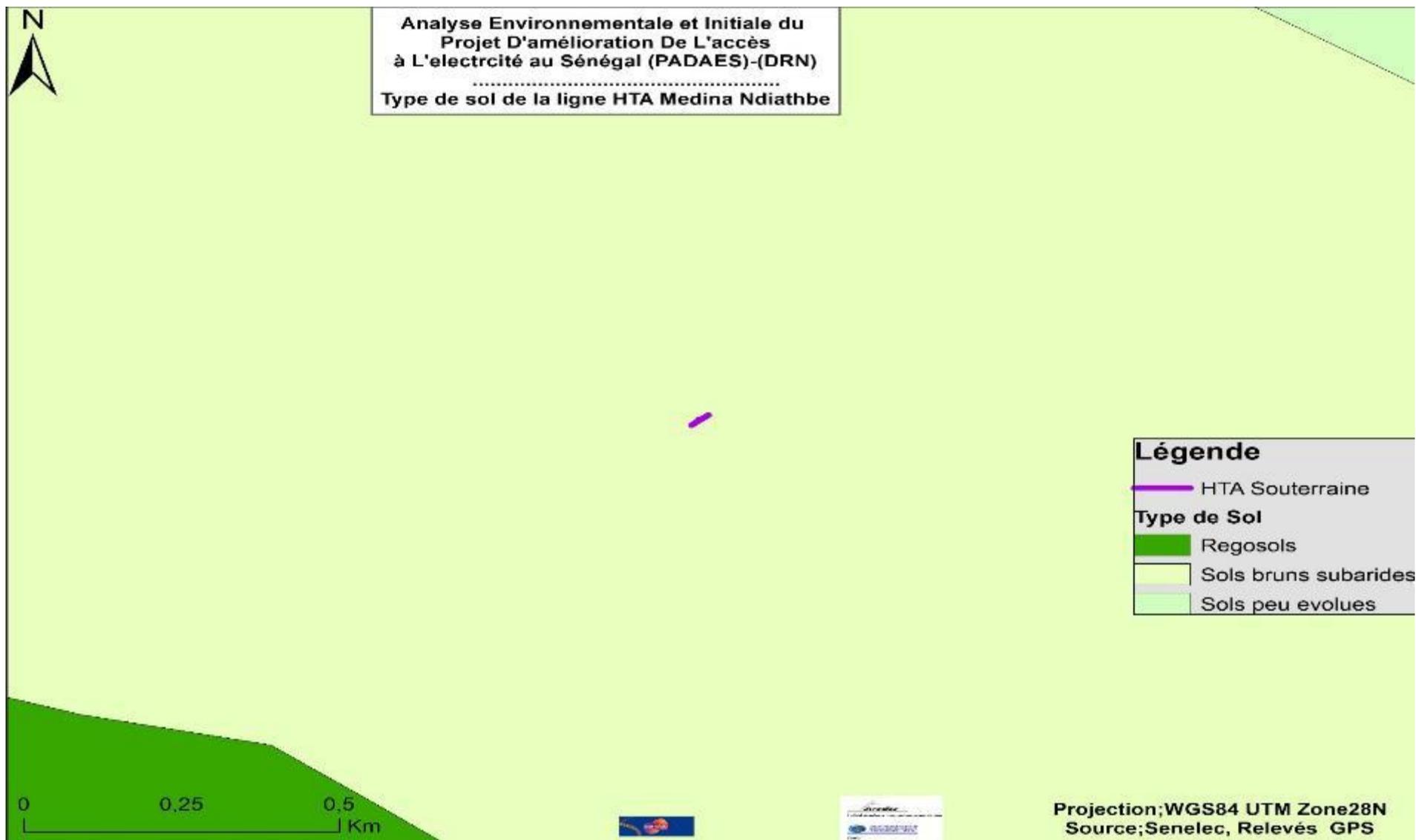
BATIMENT

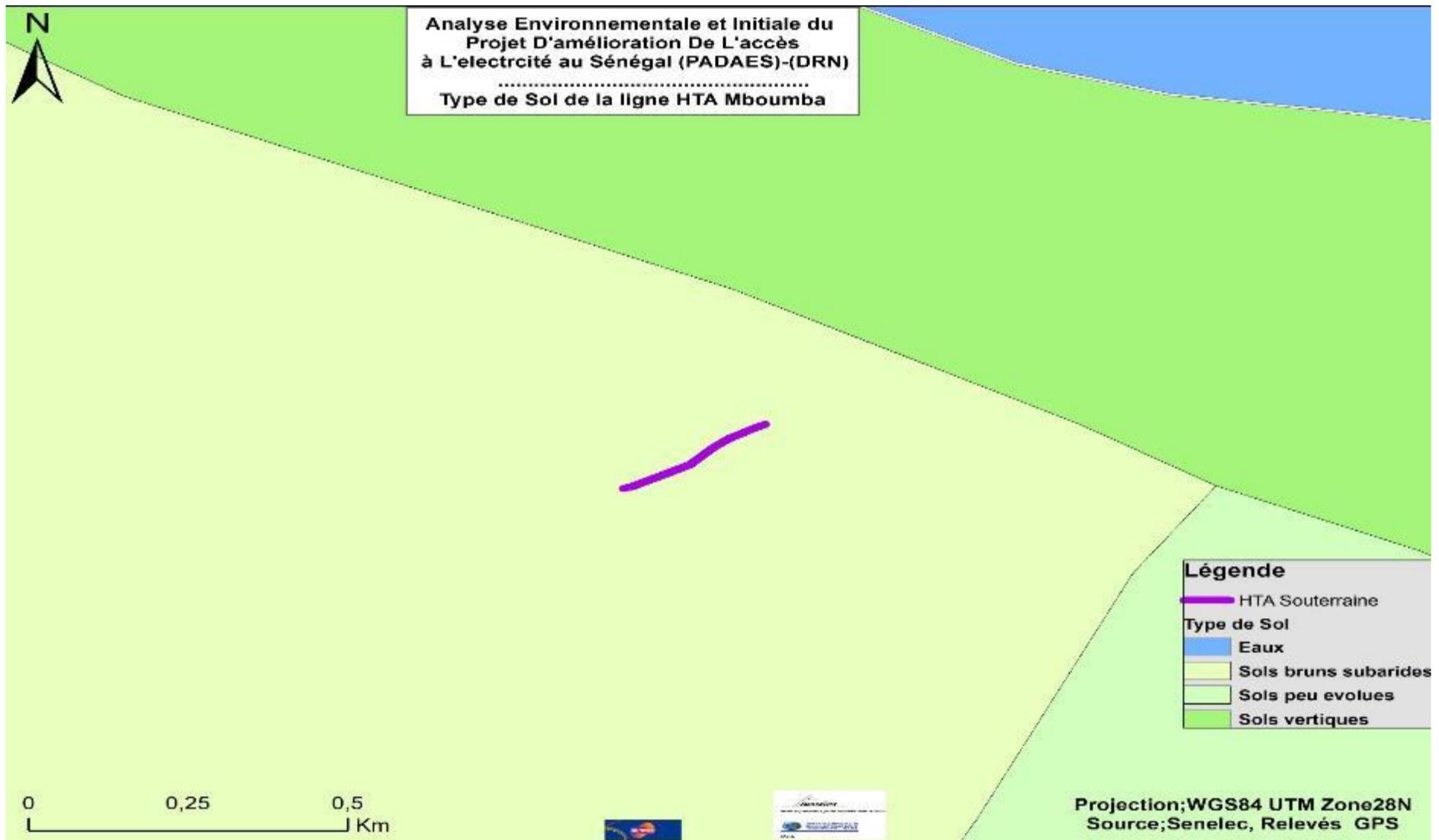


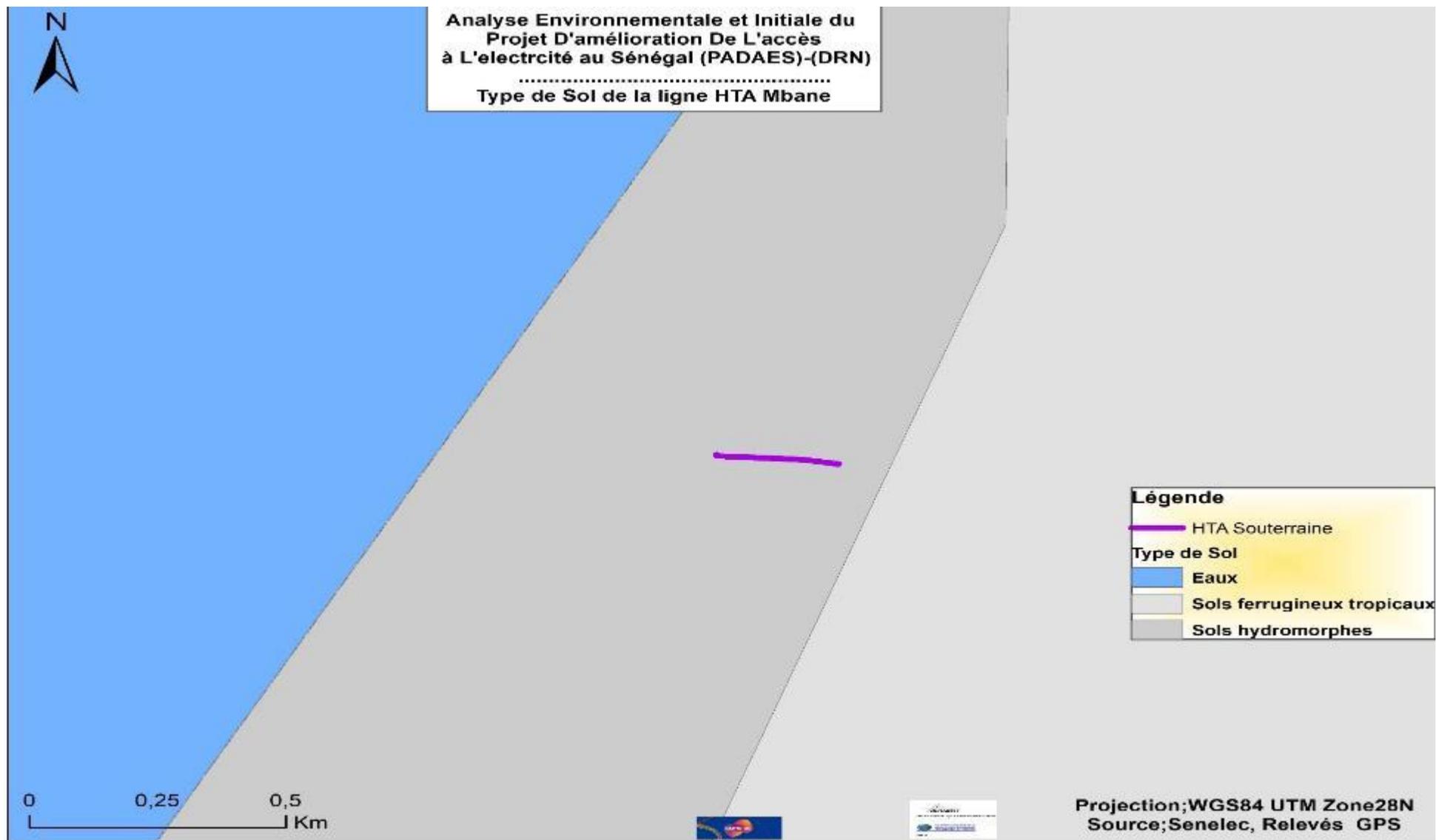
LIGNE MT

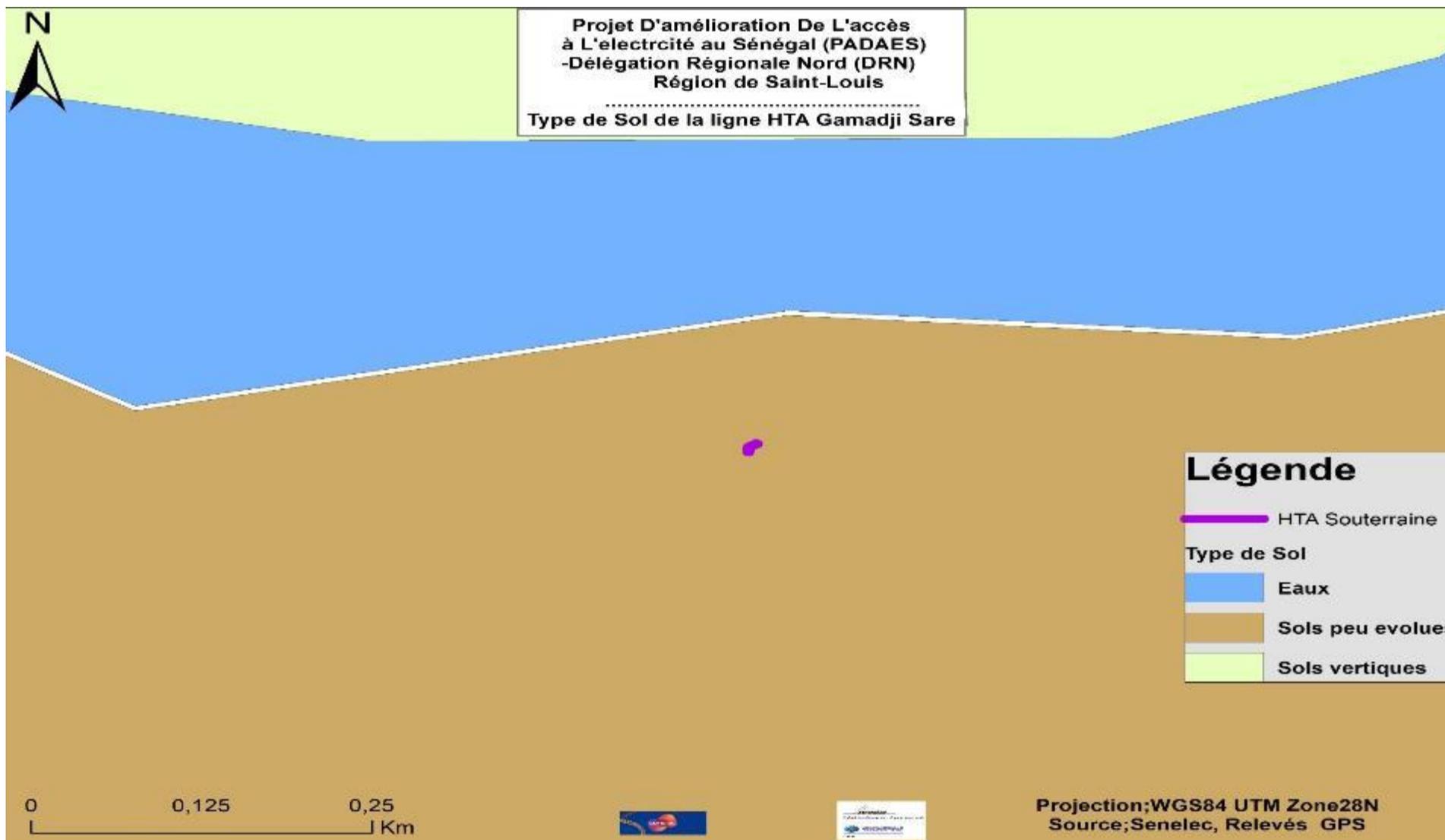
## **ANNEXE G: CATALOGUE DES CARTES**











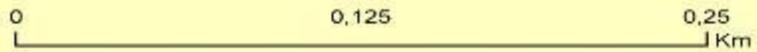


Projet D'Amélioration de l'Accès à  
l'Electricité au Sénégal (PADAES)  
Délégation Régionale Nord (DRN)  
.....  
Type de Sol HTA Dimat Diery

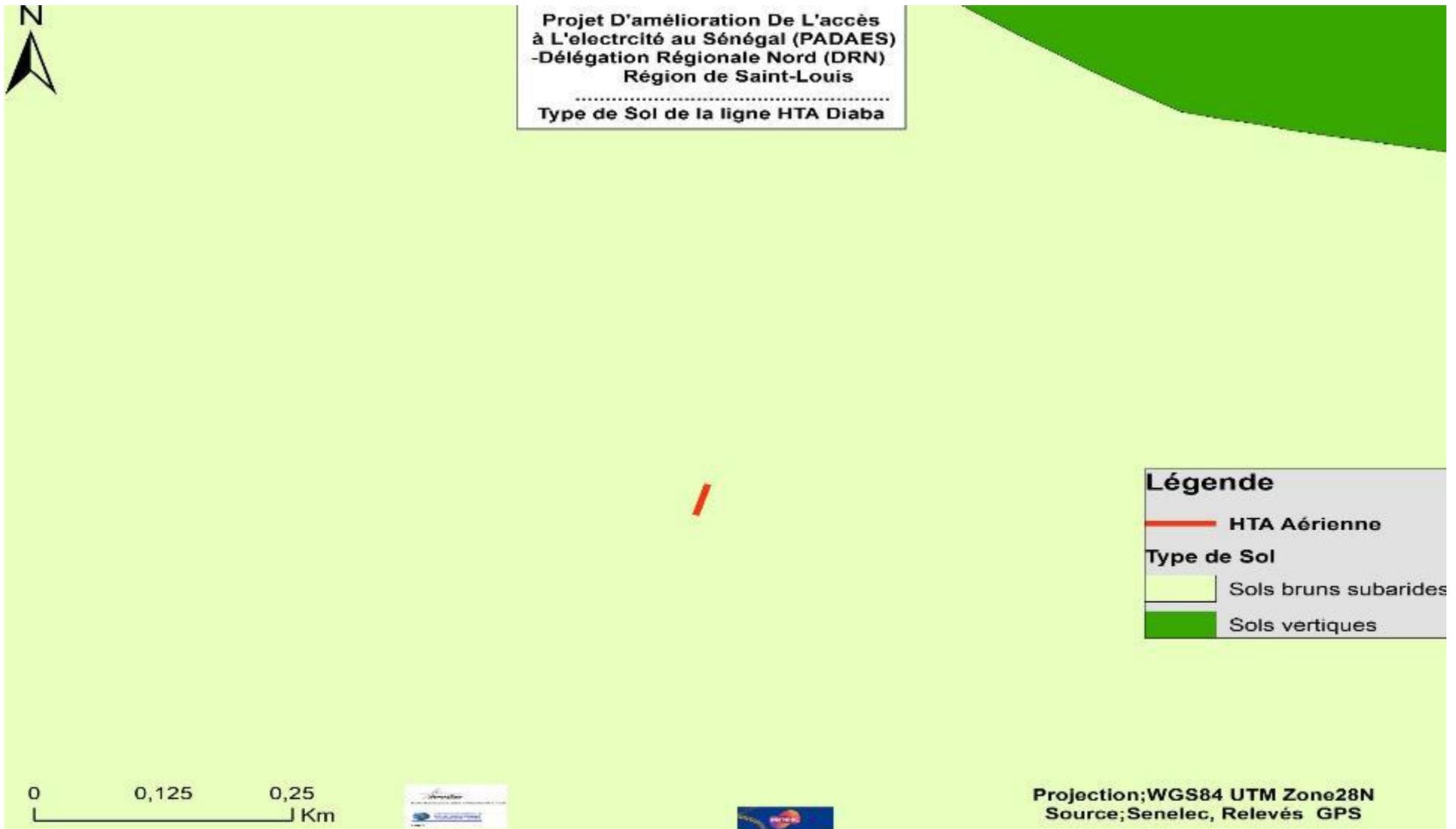


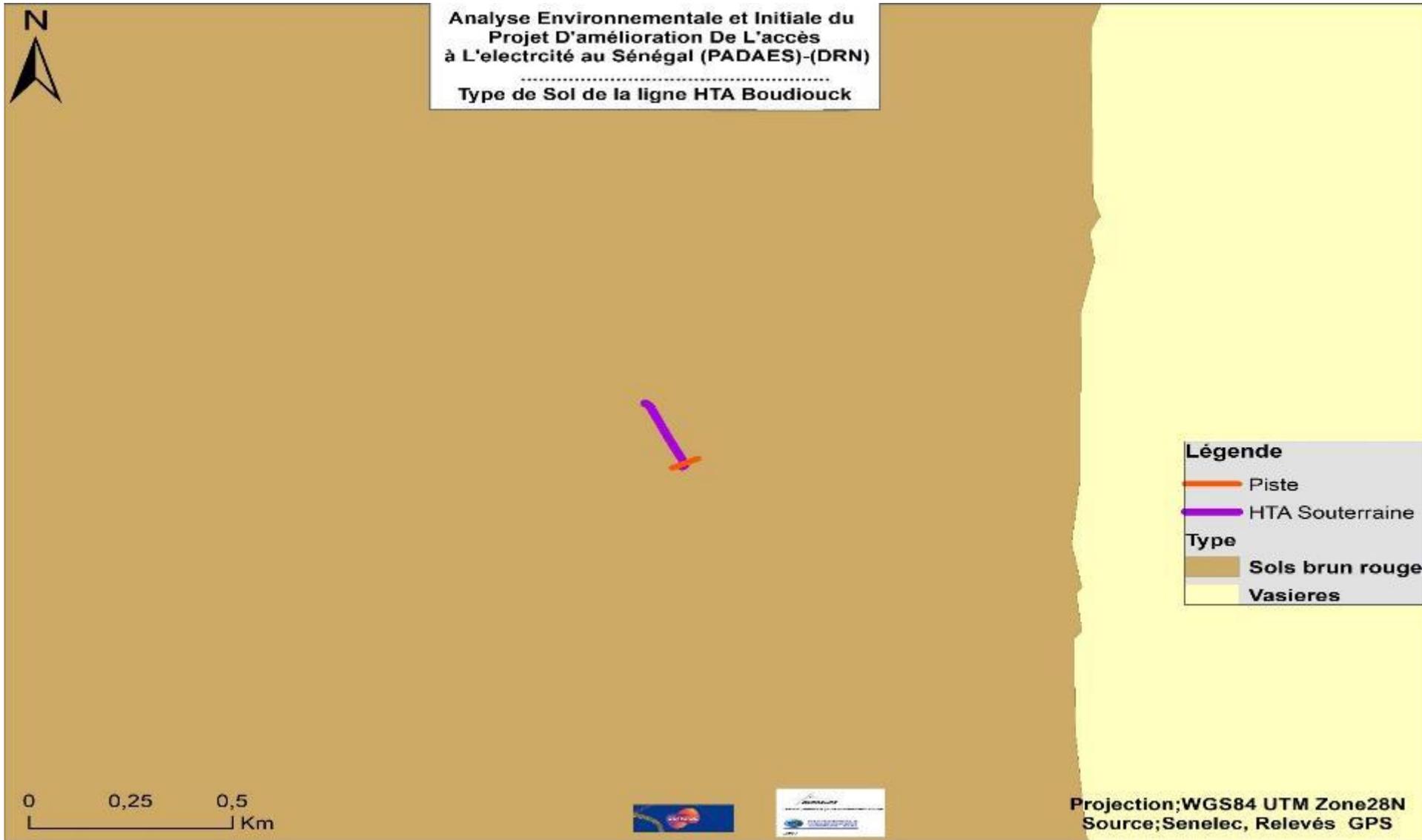
**Légende**

- HTA Aérienne
- Type de Sols
  - Regosols
  - Sols peu évolués
  - Limite Commune



Projection:WGS84 UTM Zone28N  
Source:Senelec, Relevés GPS







Analyse Environnementale et Initiale du  
Projet D'amélioration De L'accès  
à L'electricité au Sénégal (PADAES)-(DRN)  
.....  
Type de Sol de la Ligne HTA Aere Lao

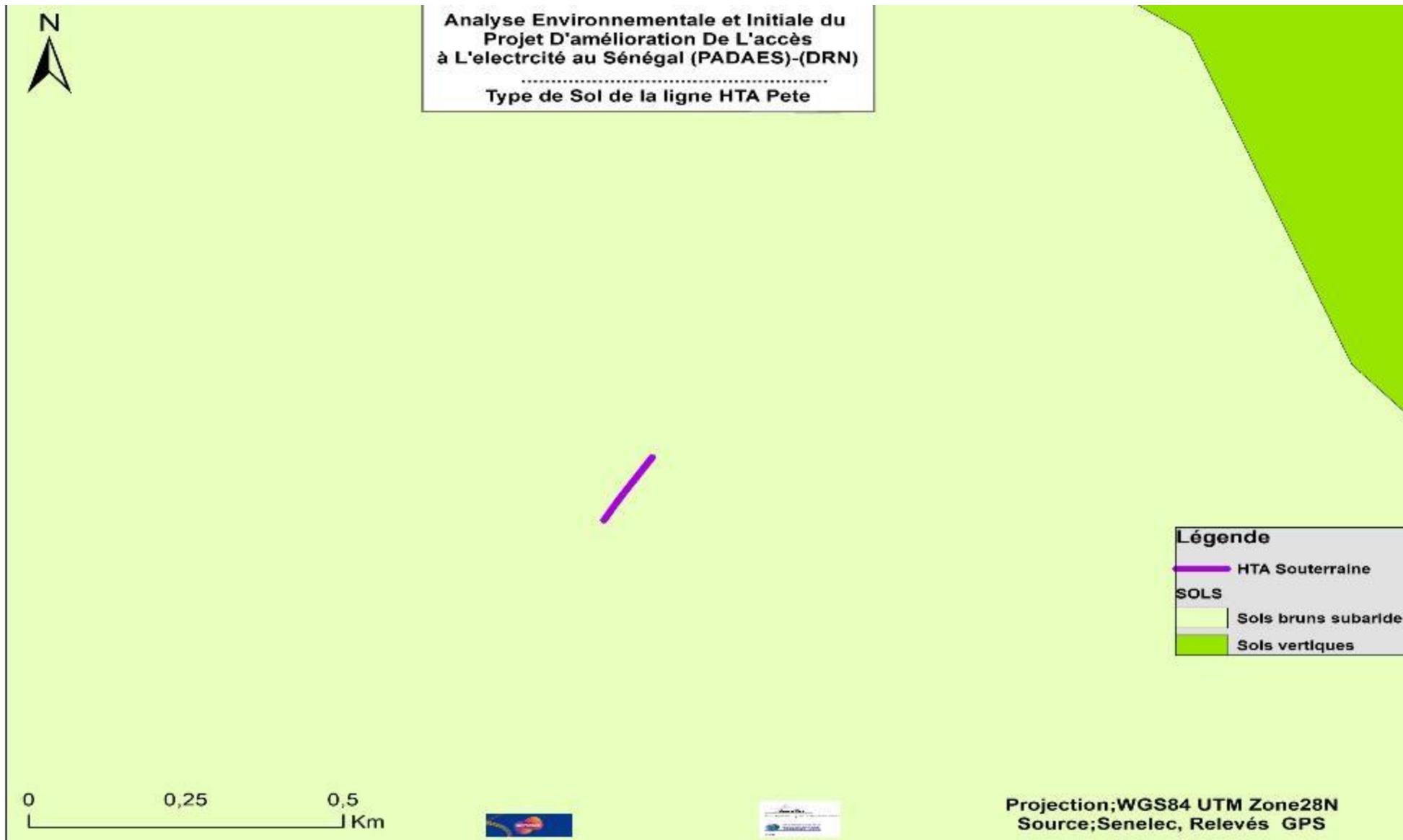
### Légende

-  Piste
-  HTA Souterraine
- Type de Sol**
-  Regosols
-  Sols peu evolues

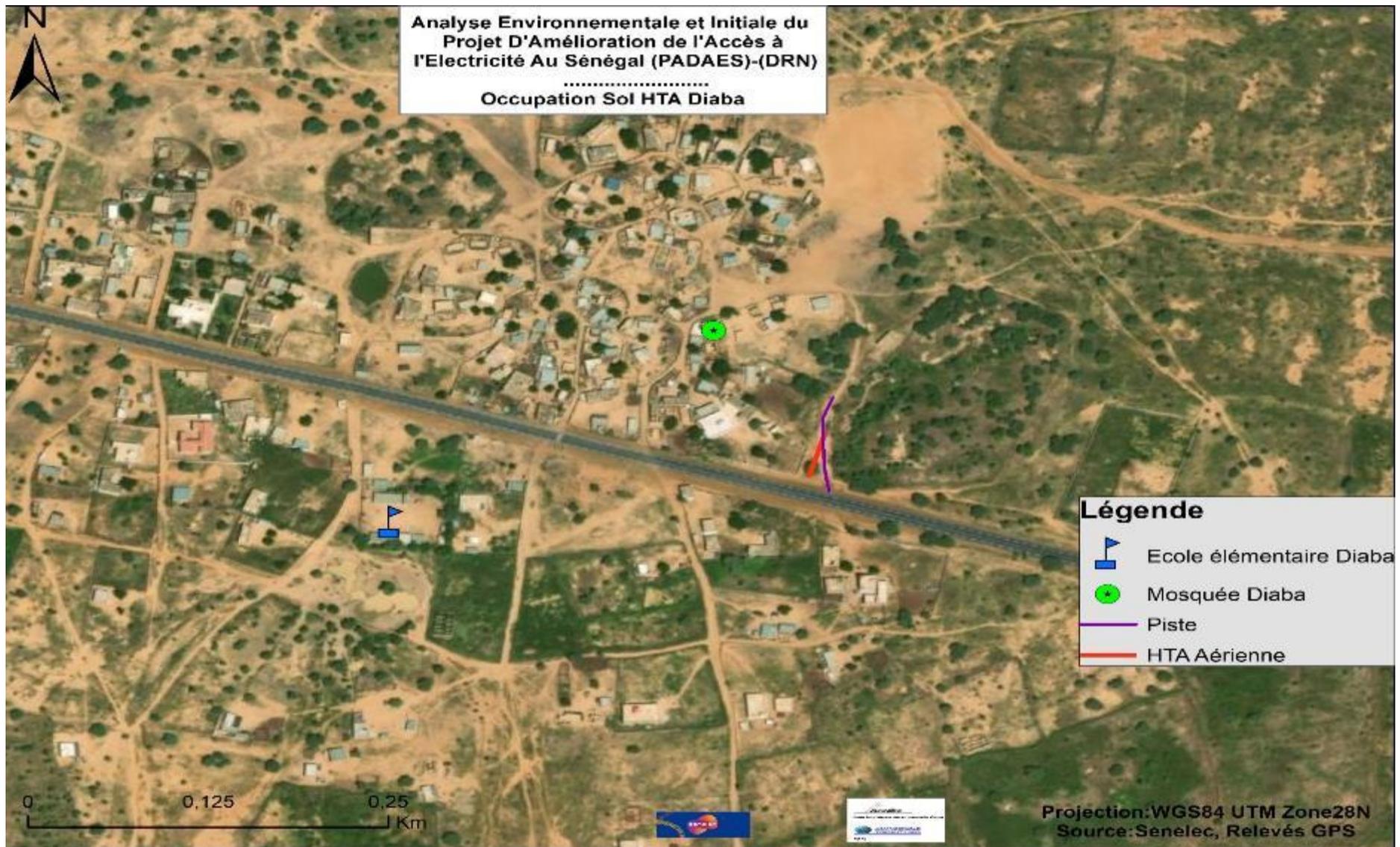
0      0,125      0,25  
|-----|-----| Km



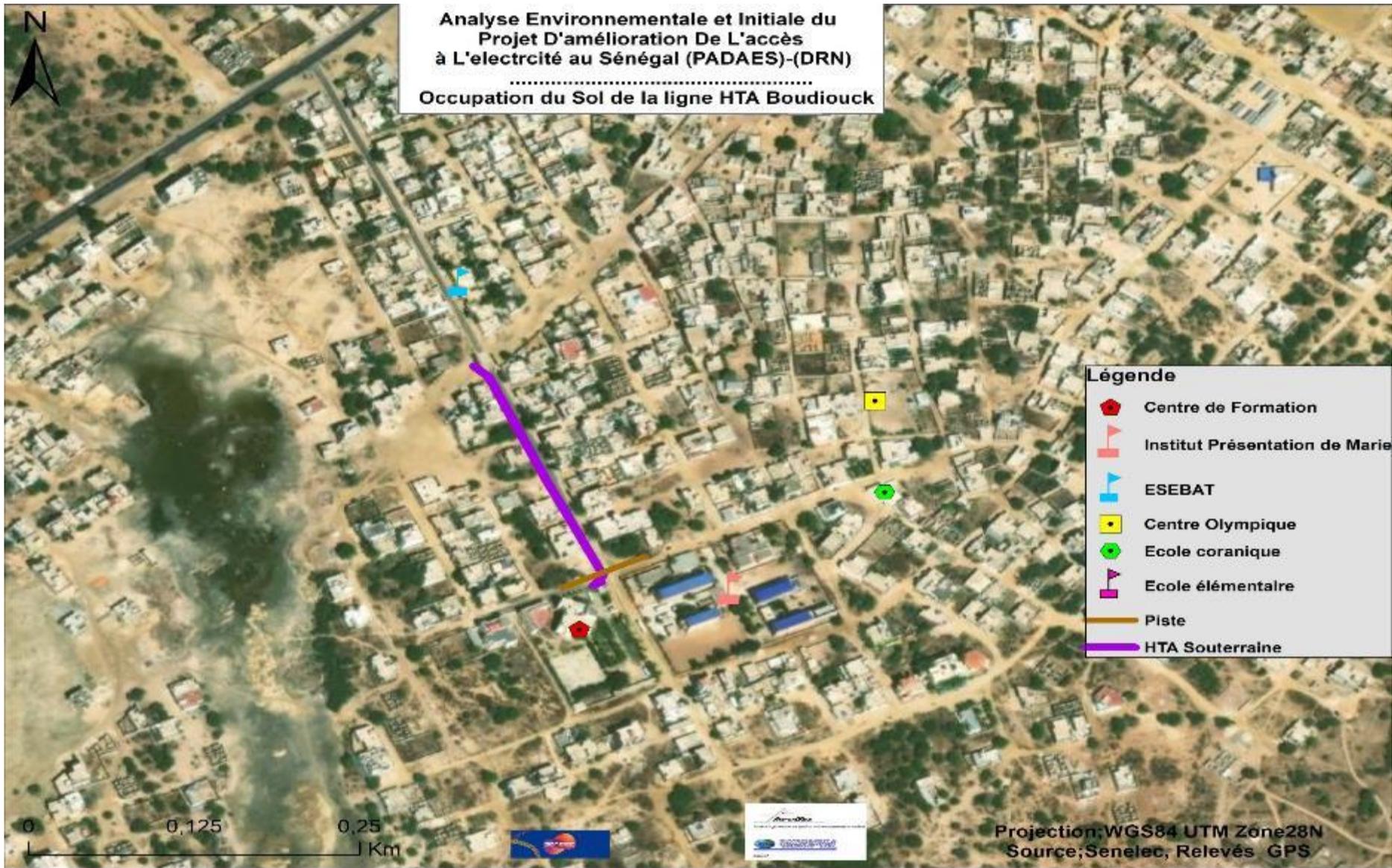
Projection;WGS84 UTM Zone28N  
Source;Senelec, Relevés GPS

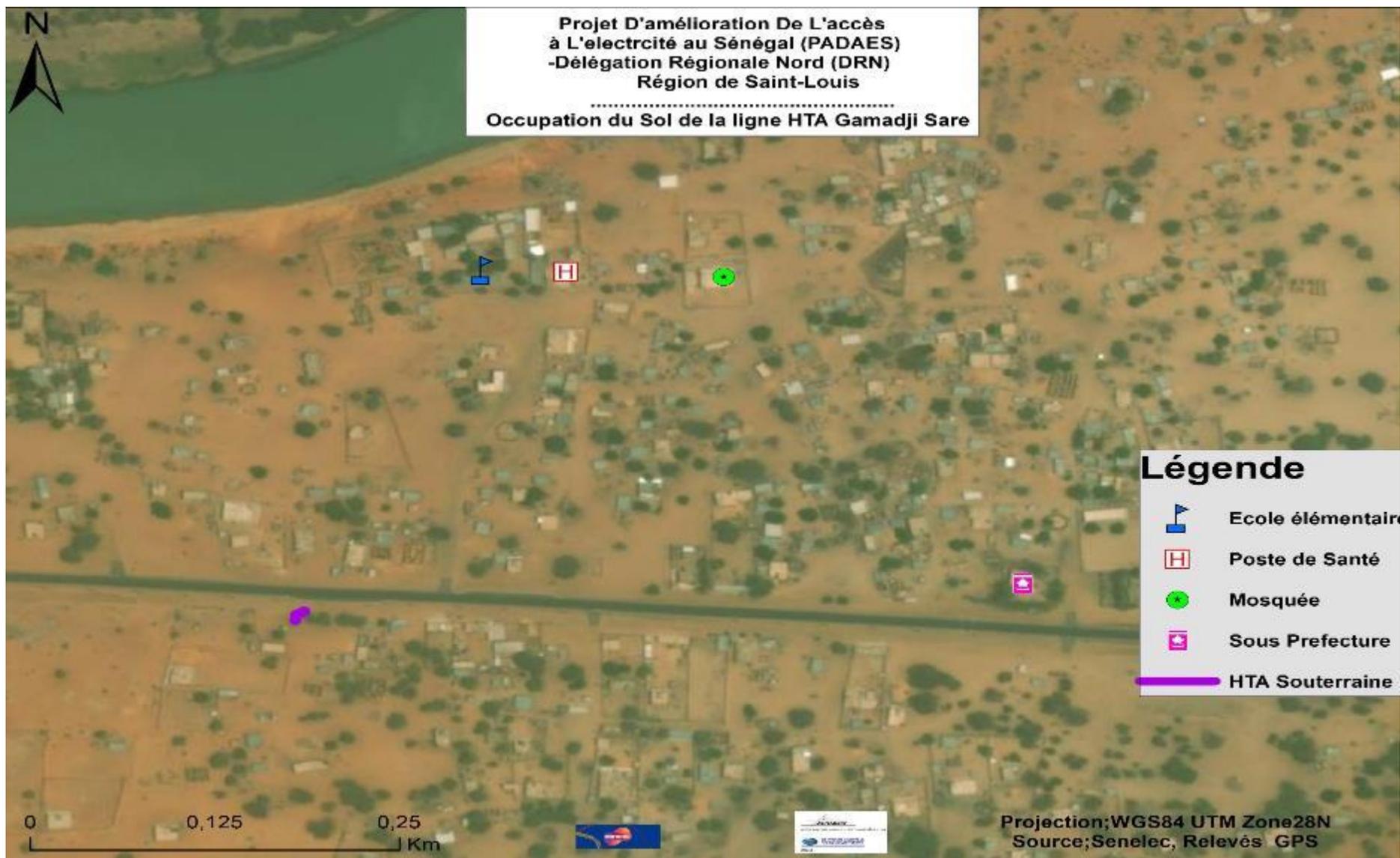


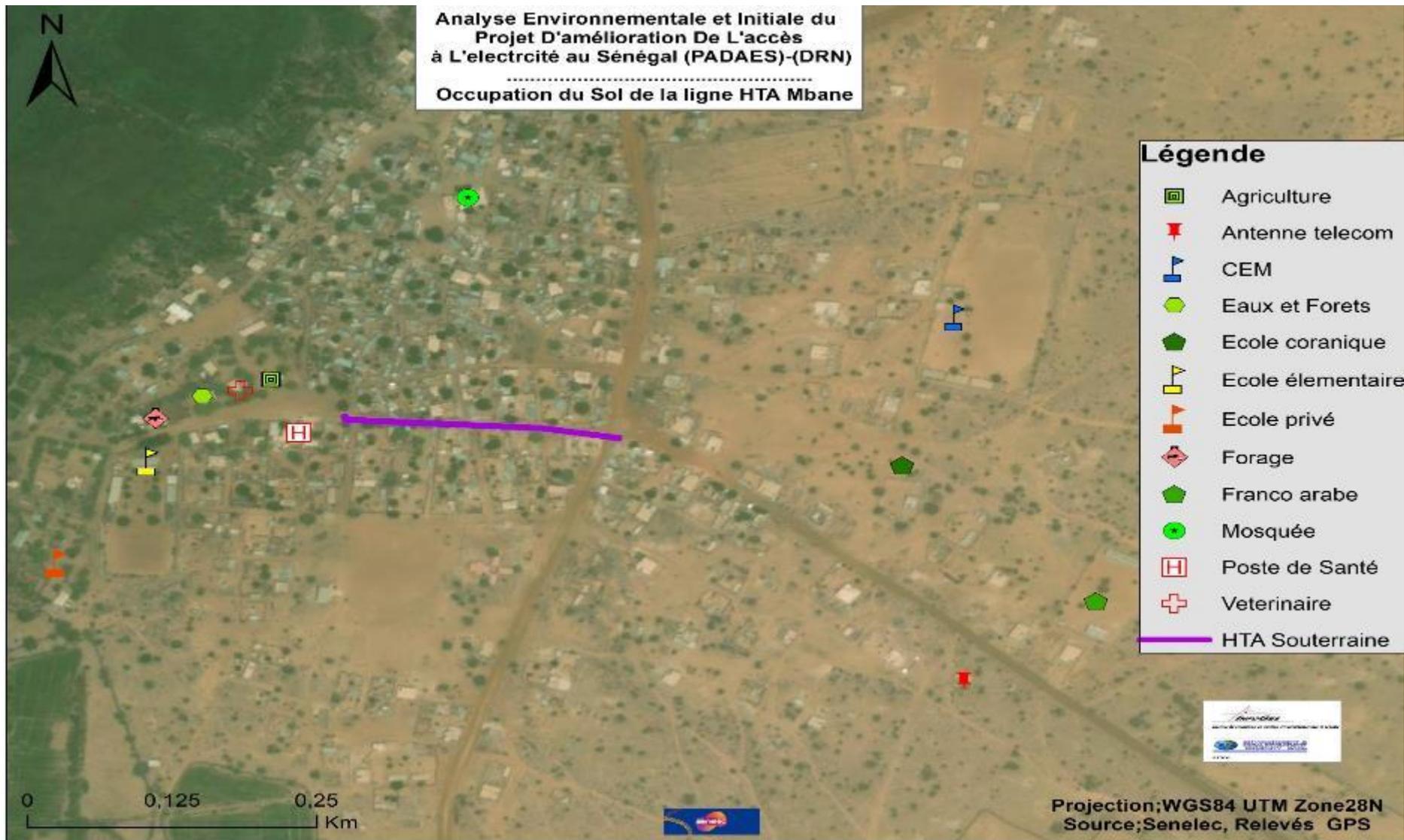


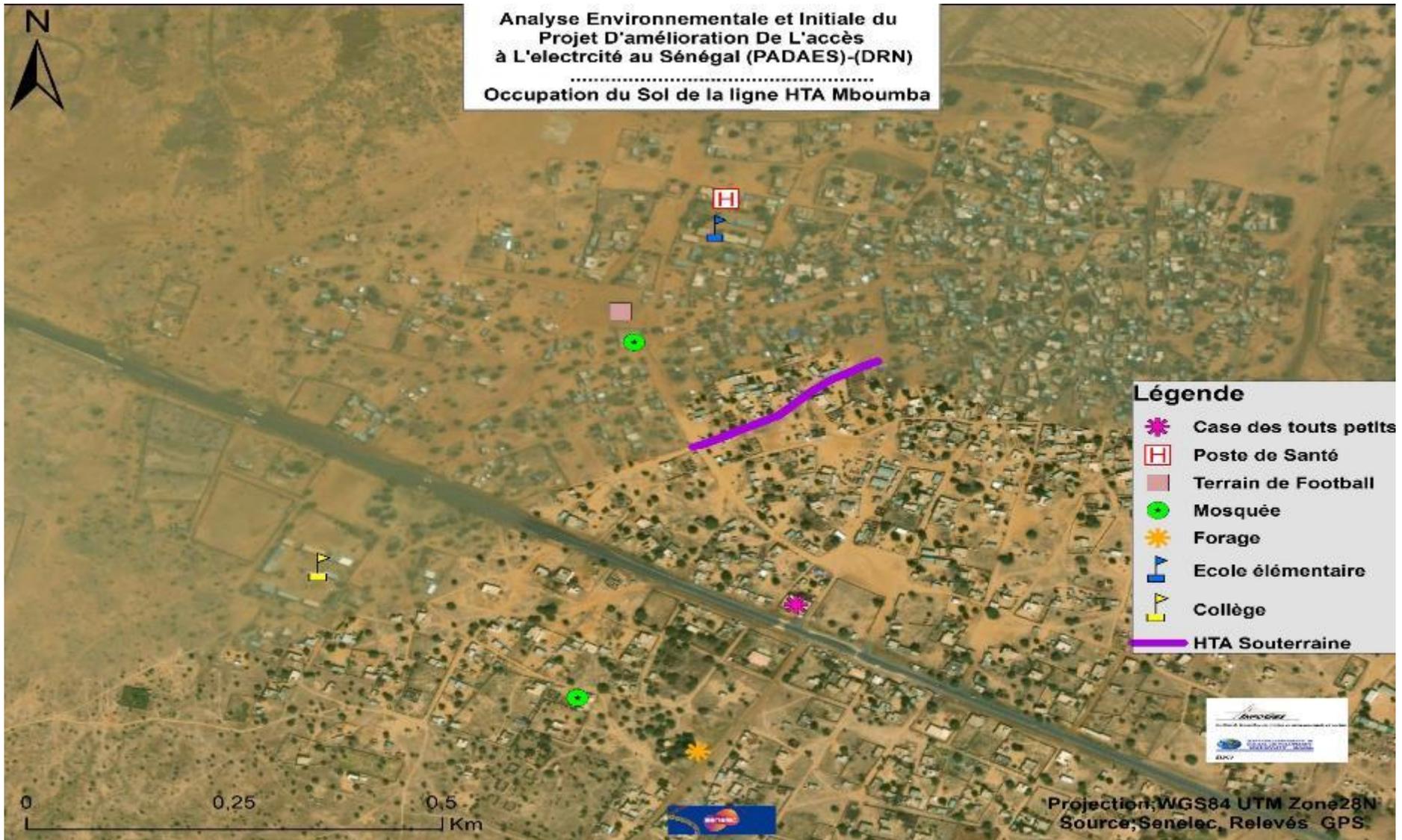


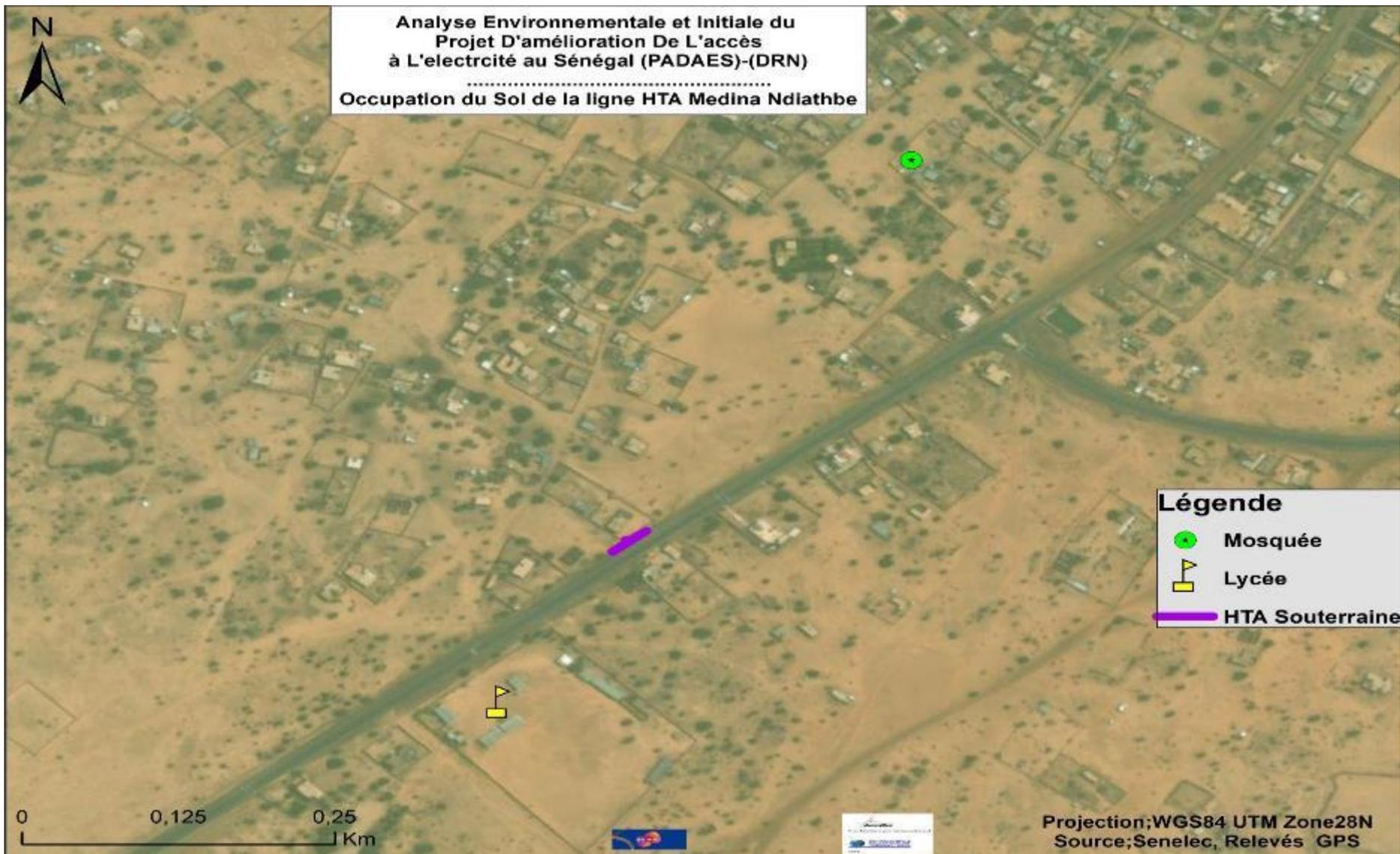




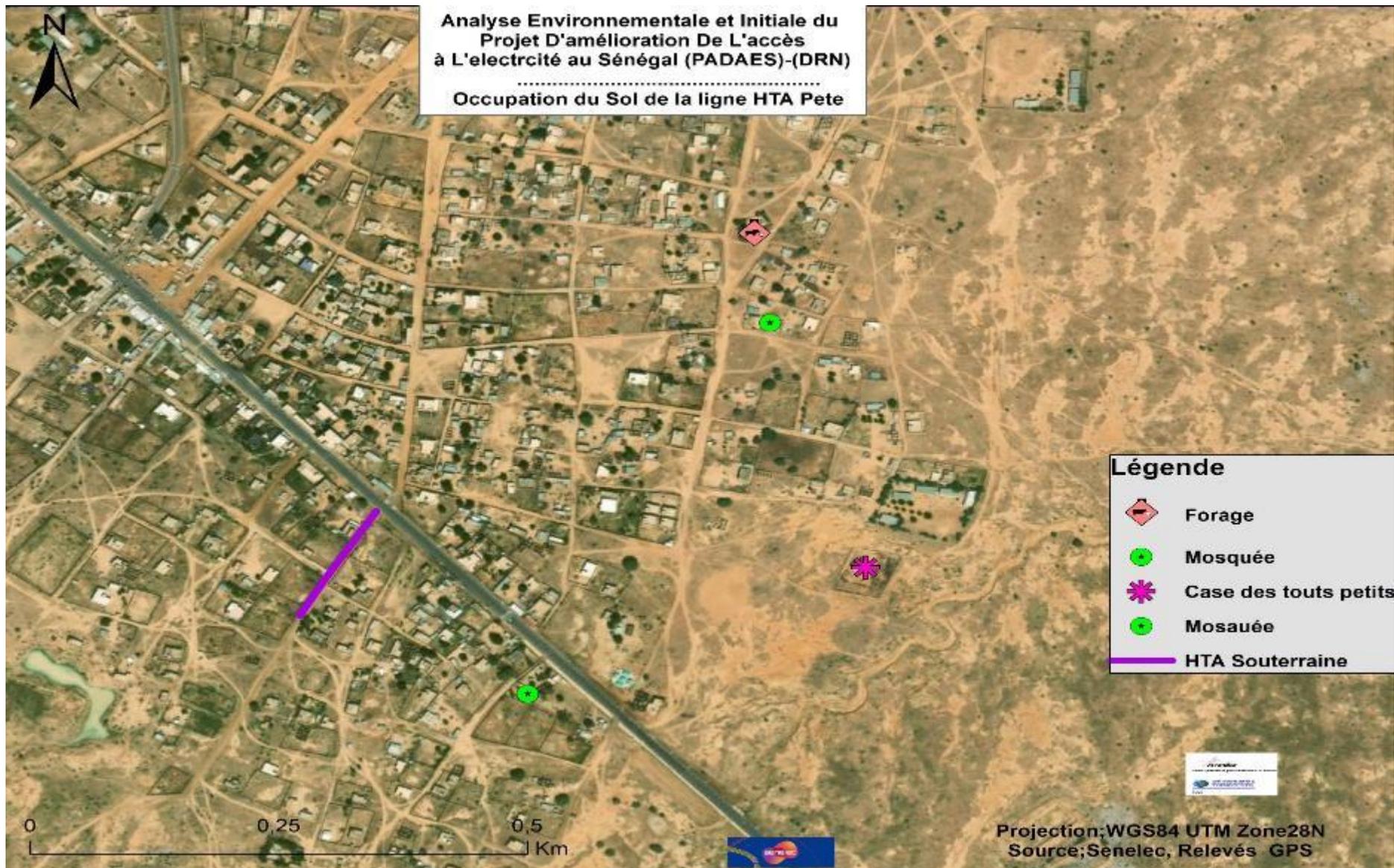












## ANNEXE H : PROCÉDURE D'OBTENTION DES AUTORISATIONS REQUISES

Tableau 99 : procédures d'obtention des autorisations nécessaires pour la mise en œuvre du réseau HTA de Saint-Louis

Type d'autorisation/ Validation/Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
<b>Protocole d'accord pour le reboisement compensatoire</b>	Se rapprocher de l'IREF pour la signature d'un protocole d'accord.	IREF de Saint-Louis
<b>Autorisation d'abattage des espèces protégées du site</b>	<p>Les emprises des travaux comptent 40 arbres et arbustes de huit (08) espèces dont une (01) partiellement protégée au Sénégal, à savoir <i>Acacia raddiana</i>. Les espèces partiellement protégées ne peuvent être abattues, ébranchées, arrachées sauf autorisation préalable du Service des Eaux et Forêts (<b>Article R61 du Code Forestier</b>). Aussi SENELEC devra obtenir les autorisations de coupe et payer les taxes d'abattage avant le démarrage des travaux. A titre d'exemple les taxes d'abattage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Esp. partiellement protégées : 10 000 à 35 000 f CFA/pied d'arbre</li> <li>- Esp. non protégées : 8 000 à 15 000 F CFA (selon le diamètre minimal du tronc et de l'espèce).</li> </ul> <p>La démarche pour obtenir l'autorisation de coupe est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une déclaration préalable au Maire de la Commune concernée ;</li> <li>• Adresser une demande d'autorisation de coupe au service des Eaux et Forêts</li> </ul>	<p>IREF de Saint-Louis ;</p> <p>Agent des Eaux et Forêt des communes</p>
<b>Autorisation d'ouverture et d'exploitation d'ICPE</b>	<p><b>Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sont soumises à l'autorisation du Ministre en charge de l'Environnement (ARTICLE L 13 du Code de l'Environnement.</b></p> <p>Les pièces à joindre à une demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une ICPE qui doit être adressée au <b>Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique</b> sont les suivantes :</p>	<p>Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) de Saint-Louis</p>

Type d'autorisation/ Validation/Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une pièce d'identité du postulant ou récépissé pour GIE et statuts pour société ;</i></li> <li>• <i>Un plan de situation à l'échelle de 1/1000ème ou 1/2000ème indiquant les repères permettant de localiser le site ;</i></li> <li>• <i>Un plan de masse à l'échelle de 1/1000ème précisant les activités du voisinage immédiat ;</i></li> <li>• <i>Un plan d'installation à l'échelle de 1/200ème ou 1/100ème indiquant l'affectation des constructions et précisant le détail des équipements dans l'établissement ainsi que l'emplacement des moyens de secours. A ce plan sont jointes des notices, légendes ou descriptions ;</i></li> <li>• <i>Une étude ou une déclaration expresse, indiquant la nature, la toxicité des résidus de l'exploitation. Cette étude doit préciser les moyens de secours en cas d'accident et les mesures à prendre pour lutter contre les effets d'une catastrophe.</i></li> </ul>	
<p><i>ICPE (cuve à gasoil, groupe électrogène...) Stockage de gasoil : Décret d'application 2001-282 du Code de l'Environnement/Nomenclature ICPE rubrique 702 : stockage de liquides inflammables et combustibles ; Catégorie C : liquides inflammables</i></p>	<p>Le stockage de gasoil et le groupe électrogène peuvent être dans le même dossier de déclaration comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une demande adressée au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;</i></li> <li>• <i>La liste des installations à déclarer et les spécifications techniques en particulier leur puissance et capacité ;</i></li> <li>• <i>Le statut de l'entreprise ;</i></li> <li>• <i>Le Registre de commerce ;</i></li> <li>• <i>Les plans d'installation (échelle 1/50 ou 1/200) ;</i></li> <li>• <i>Le plan de masse (échelle 1/200 ou 1/500) ;</i></li> <li>• <i>Le plan de situation (échelle 1/1000 ou 1/2000).</i></li> </ul>	<p>Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) de Saint-Louis</p>

Type d'autorisation/ Validation/Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
<p><b>Autorisation de construire</b></p>	<p>L'autorisation de construire est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir. Elle s'impose aux administrations, aux services publics de l'Etat, aux communes comme aux personnes physiques. Elle est exigée non seulement pour les travaux neufs de construction, mais aussi pour la réalisation des clôtures, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes, les reprises de gros œuvres, les surélévations, ainsi que pour les travaux entraînant une modification importante de la distribution intérieure des bâtiments existants.</p> <p>Pour obtenir l'autorisation de construire, les pièces qui suivent doivent être fournies en 2 exemplaires pour les dossiers simples et 3 pour les dossiers complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une demande adressée au Maire de la commune territorialement compétente</li> <li>• Un titre de propriété</li> <li>• Une fiche de renseignement</li> <li>• Un devis descriptif et estimatif</li> <li>• Les plans architecturaux (situation, masse, plan, coupe, façade à l'échelle 1/100e ou 1/500e)</li> <li>• Le plan des fosses septiques ou l'indication du système d'évacuation vers l'égout s'il existe</li> <li>• Un extrait du plan cadastral visé par le service du cadastre</li> <li>• Une taxe d'urbanisme (entre 1 000 et 5 000 f CFA)</li> <li>• Un timbre fiscal de 10 000 f CFA</li> </ul>	<p>Maire de la commune territorialement compétente</p>

Type d'autorisation/ Validation/Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
<b>Dépotage des déchets banals</b>	<p>Approbation conjointe de la Municipalité et de l'Ingénieur, de l'évacuation et du dépôt des déchets banals sur le site de la décharge communale</p> <p>Modalités à voir avec la Municipalité et la Mission de contrôle (MdC)</p>	<p>Mission de contrôle (MdC) et Services de la Municipalité</p>